Le Monde

Le Monde ECONOMIE — LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES

Le Monde EMPLOI — LES MUTATIONS ▲ LES INITIATIVES

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17678 – 7,90 F - 1,20 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE – MARDI 27 NOVEMBRE 2001 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Premier clonage d'un embryon humain à des fins thérapeutiques

UNE SOCIÉTÉ américaine, Advanced Cell Technology Inc., a annoncé, dimanche 25 novembre, qu'elle a réalisé le premier clonage d'embryon humain à des fins thérapeutiques. Il s'agit de produire des cellules souches destinées au traitement de maladies incurables. La société a précisé qu'elle s'interdit tout clonage à des fins reproductives. Ses travaux devaient être publiés lundi dans la revue américaine *Journal of Regenerative Medecine.* La Maison Blanche a rappelé que le président George W. Bush est opposé *« à cent pour cent »* au clonage humain. Par la voix de Mgr Tarcicio Bertone, le Vatican a lui aussi fait connaître sa *« préoccupation »* et son opposition à toute forme d'instrumentalisation de l'embryon humain.

Lire page 6

▶ www.lemonde.fr/genome

Les « marines » dans la bataille de Kandahar

● Des centaines de fusiliers marins américains ont débarqué aux abords du fief des talibans ● Equipés d'artillerie et de blindés, ils participent à la dernière grande offensive de la guerre d'Afghanistan ● L'Alliance du Nord a pris le contrôle de Kunduz ● Des chefs talibans se rallient

SOMMAIRE

● **La guerre contre Al-Qaida :** Des centaines de marines, les fusiliers marins américains, équipés d'artillerie et de blindés légers, étaient déployés lundi 26 novembre au sud de Kandahar pour participer à l'assaut du dernier bastion du pouvoir taliban. La grande ville du sud du pays abrite encore des milliers de combattants fidèles au chef taliban, le mollah Omar. Au total, près de 1 600 marines pourraient être engagés dans la bataille de Kandahar. Les Etats-Unis veulent contrôler la capitulation des talibans dans leur fief historique avant de poursuivre la traque d'Oussama Ben Laden. Au nord, le général Mohammad Daoud achevait de démanteler le dernier réduit des talibans à Kunduz. Témoignage : la mutinerie de prisonniers talibans près de Mazar-e-Charif et le premier mort américain, dans la bataille qui s'en est suivie. p. 2 et 3

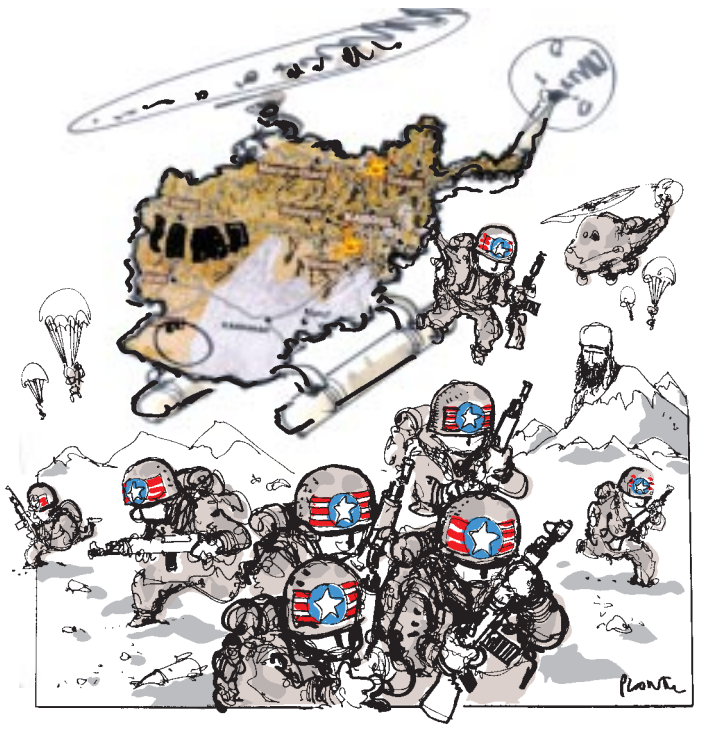

● **L'après-talibans :** Quatre délégations représentant l'ensemble de l'opposition afghane se préparaient à débattre, mardi à Bonn, sous l'égide de l'ONU, de l'avenir politique du pays. La représentation des Pachtounes, l'ethnie la plus nombreuse, restait problématique. A Kaboul, notre envoyé spécial, Rémy Ourdan, raconte comment de nombreux chefs talibans se rallient aux nouveaux maîtres du pays. L'Alliance du Nord, coalition majoritairement composée de Tadjiks et d'Ouzbeks, se dit prête à intégrer certains de ces ralliés dans le gouvernement qui doit sortir de la réunion de Bonn. A Washington, débat politico-juridique sur les tribunaux militaires qui pourraient être amenés à juger des hommes d'Al-Qaida. p. 4 et 5

● **Horizons-entretiens :** Le regard très critique sur les Etats-Unis d'un Nobel de littérature, le Japonais Kenzaburo Oé. p.14

▶ www.lemonde.fr/dossier-special

LA CONFÉRENCE DE BONN

Trois Afghanes

Trois femmes, dont Sima Wali, militante des droits des Afghanes (*photo*), choisie par l'ex-roi Zaher Chah, font partie de la vingtaine de délégués participant à la conférence sur l'avenir de l'Afghanistan qui s'ouvre mardi à Bonn. Leur participation n'a été obtenue qu'au terme d'une campagne de pressions occidentales. p. 4

La coalition de M. Chevènement

LA CANDIDATURE de Jean-Pierre Chevènement à la présidentielle suscite des soutiens venus de tous horizons : communistes, ex-communistes, socialistes en rupture, souverainistes proches de Charles Pasqua et gaullistes historiques. Jean-Pierre Chevènement donne à sa campagne un style personnel et une impulsion politique qui lui permettent d'atteindre de 10 % à 12 % des intentions de vote. Il est désormais confronté à la difficulté de donner de la cohérence à ces ralliements. François Hollande a ironisé, dimanche 25 novembre, sur ce *« rassemblement hétéroclite »*. L'Elysée redoute que le succès actuel de M. Chevènement n'accentue l'éparpillement des voix à droite.

Lire page 8

Grâce à sa « lanterne magique », le FBI traque terroristes et mafieux sur Internet

NEW YORK
de notre correspondant

Comment intercepter et déchiffrer les messages envoyés *via* Internet par les terroristes et par les criminels ? Cette question, les services de renseignement américains et la police fédérale (FBI) se la posent depuis des années. Le FBI a peut-être trouvé la réponse avec Magic Lantern, un virus informatique introduit dans les ordinateurs des suspects qui permettrait de récupérer les mots de passe et les clés des programmes de cryptage.

L'existence de ce programme « cheval de Troie » a été révélée par la chaîne de télévision MSNBC. Il s'installe sans être identifié sur le disque dur d'un ordinateur, récupère les mots de passe et les clés, et les transmet ensuite discrètement. Magic Lantern peut être implanté par l'intermédiaire d'un courrier électronique banal ou dissimulé dans un CD-ROM. Il aurait peut-être déjà été testé. Le mois dernier, le FBI a reconnu, devant un juge, avoir pénétré dans l'ordinateur d'un caïd de la Mafia, Nicodème Scarfo, afin de lui dérober les clés permettant de « protéger » des regards indiscrets ses courriers électroniques. Magic Lantern est un élément d'un projet bien plus vaste appelé « Cyber Knight » (« cyber-chevalier ») visant à doter le FBI des moyens de surveiller les réseaux de communications et de protéger les infrastructures sensibles du pays (contrôle aérien, réseaux électriques, téléphoniques, d'adduction d'eau). Le FBI souligne *« que le cryptage pose des problèmes insurmontables aux activités judiciaires quand il est utilisé pour transmettre les plans d'actions terroristes ou criminelles »*. La diffusion massive et gratuite sur le Web d'outils de codage toujours plus puissants, comme PGP (Pretty Good Privacy), a rendu presque impossible la tâche des services de renseignement.

Même la NSA (National Security Agency) s'y casse les dents. Cette agence assez mystérieuse, dont le budget est supérieur à celui de la CIA, dispose depuis des décennies d'un réseau d'écoute planétaire baptisé « Echelon », dénoncé à plusieurs reprises par le Parlement européen. Selon certains spécialistes, la NSA serait peut-être capable, compte tenu de la puissance de ses supercalculateurs, de « casser » un certain nombre de messages chiffrés, mais cela prendrait des semaines ou des mois. Le réseau Al-Qaida d'Oussama Ben Laden utilise Internet. Les enquêteurs ont identifié des centaines de courriers électroniques en anglais et en arabe envoyés par les pirates de l'air. Pour Ron Dick, directeur adjoint du FBI, non seulement les terroristes se servaient d'Internet, mais ils *« s'en servaient bien »*.

Du coup, la NSA est maintenant autorisée par la nouvelle législation antiterroriste à écouter aussi les communications de citoyens américains. La police fédérale affirme néanmoins *« avoir le souci du respect des droits constitutionnels et de la vie privée des citoyens »*. Elle ajoute que l'utilisation de Magic Lantern peut toujours être contestée devant les tribunaux. *« Par qui ? »*, se demandent les associations de défense des droits civiques. Le recours à Magic Lantern ne sera révélé qu'après la traduction des terroristes ou des criminels devant la justice. Le reste du temps, le programme espionnant les ordinateurs passera inaperçu.

Eric Leser

AFP

TÉLÉVISION

Les angoisses du « JT »

Les téléspectateurs vivent souvent comme une souffrance et un vertige leur journal télévisé, conclut une enquête exclusive de l'Observatoire du débat public pour *Le Monde*. TF1, France 2 et France 3 tentent d'atténuer l'horreur de l'information. TF1 a acheté les droits de retransmission de la Coupe du monde de football. p. 20, 21 et 25
notre éditorial p. 15

A la Bourse des kilowattheures

ANDRÉ MERLIN

LE MONOPOLE d'EDF est, un peu plus, ébréché, avec le lancement, lundi 26 novembre, d'une Bourse aux kilowattheures, dénommée Powernext. L'électricité négociée sur ce marché sera acheminée par le Réseau de transport d'électricité (RTE) que dirige André Merlin.

Lire page 17

Afrique CFA, 1 100 F CFA ; Algérie, 35 DA ; Allemagne, 3,5 DM (1,79 €); Antilles-Guyane, 12 F (1,83 €); Autriche, 30 SCH (2,18 €); Belgique, 60 FB (1,49 €); Canada, 3 $ CAN ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 300 PTA (1,80 €) ; Grande-Bretagne, 1,25 £ ; Grèce, 600 DR (1,76 €); Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3 500 L (1,81 €) ; Luxembourg, 60 FL (1,49 €); Maroc, 12 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 4 FL (1,81 €) ; Portugal CON., 300 PTE (1,50 €) ; Réunion, 12 F (1,83 €) ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,90 FS ; Tunisie, 1,80 DT ; USA (NY), 2,50 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1127 - 7,90 F - 1,20 €

Offre spéciale jusqu'au 30 Novembre 2001

REPRISE 3800 €*
(24 926,37 F*)
pour l'achat d'une Citroën récente
XM, EVASION ou XANTIA

REPRISE 2280 €*
(14 955,82 F*)
pour l'achat d'une Citroën récente
XSARA** ou SAXO

Reprise minimum de votre véhicule, quels que soient l'état, la marque et beaucoup plus si son état le justifie.

• FAIBLE KILOMÉTRAGE • GARANTIE 1 AN PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE • FINANCEMENT À LA CARTE • PRIX ATTRACTIF

CITROËN FÉLIX FAURE, moi j'aime
Fournisseur officiel en bonnes affaires

Paris 15e	10, Place Etienne Pernet	01 53 68 15 15
Paris 14e	50, boulevard Jourdan	01 45 89 47 47
Coignières (78)	74, RN 10	01 30 66 37 27
Bezons (95)	30, rue E. Zola	01 39 61 05 42
Thiais (94)	273, av. de Fontainebleau - RN7	01 46 86 41 23
Limay (78)	266, rte de la Noué-Port Autonome	01 34 78 73 48
Nantes (44)	7, bd des Martyrs Nantais - Ile Beaulieu	02 40 89 21 21
Corbas (69)	ZI Corbas Mont-Martin, rue M. Mérieux	04 78 20 67 77
Vitrolles (13)	Av. Joseph Cugnot - Zac des Cadesteaux	04 42 78 77 37

*Offre non cumulable avec d'autres promotions, réservée aux particuliers, dans la limite des stocks disponibles. Carte grise au nom du propriétaire depuis 1 an. **Sauf Xsara Picasso. En échange de cette publicité.

Présomption d'innocence : les vrais enjeux de la loi

CURIEUX PROCÈS que celui intenté à la loi sur la présomption d'innocence. Saluée, lors de son adoption, le 15 juin 2000, comme un progrès pour les libertés publiques, cette réforme de la procédure pénale est aujourd'hui vouée aux gémonies, accusée d'être à l'origine de tous les maux policiers et judiciaires. Dans un bel ensemble, les syndicats de policiers dénoncent depuis plusieurs semaines les *« dysfonctionnements »* imputés à la loi, reconnue coupable d'alourdir leur charge de travail, de compliquer les procédures et, surtout, de désarmer les forces de l'ordre au profit des délinquants. La charge est telle que le crédit de la réforme a fini par être entamé aux yeux mêmes de ses promoteurs : cédant aux pressions policières, le premier ministre a ainsi nommé, mercredi 21 novembre, le député Julien Dray (PS, Essonne) pour dresser un audit de la loi.

Car le doute est dorénavant semé sur le bien-fondé de la loi Guigou, caricaturée en *« loi pour les voyous »* par les syndicats de policiers. Entré en vigueur le 1er janvier, ce texte constitue pourtant l'une des plus importantes réformes que la justice ait connues ces vingt dernières années. Modernisant des pans entiers de notre procédure, dans le sens d'un plus grand respect des personnes mises en cause, la loi a mis le droit français en conformité avec les principes de la Convention européenne des droits de l'homme. Les nouvelles garanties offertes aux personnes mises en cause, qui sont si vivement critiquées par les policiers et par certains juges d'instruction, ne sont donc pas une conséquence malheureuse de la loi, mais bien son objectif premier.

Les syndicats de policiers ont ainsi beau jeu de s'indigner de la baisse de 9 % des gardes à vue depuis le début de l'année, puisqu'il s'agit justement de l'effet recherché par la loi. La réforme a ainsi introduit plusieurs dispositions permettant de briser les huis clos des commissariats. Outre la possibilité de s'entretenir avec un avocat dès le début de la garde à vue, et non plus seulement à la 20e heure, la loi oblige les policiers à rappeler aux personnes leur droit au silence. Elle leur interdit, surtout, de placer les témoins en garde à vue, en réservant cette mesure aux seuls suspects.

Cécile Prieur

Lire la suite page 15

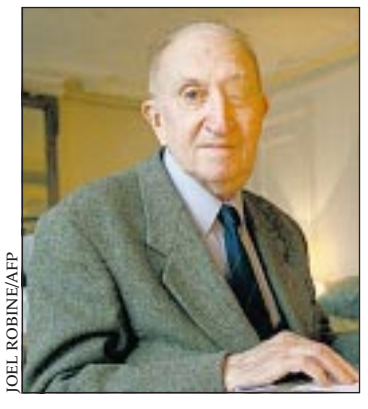

JOEL ROBINE/AFP

GUERRE D'ALGÉRIE

Le procès Aussaresses

Le général Aussaresses comparaît, à partir du lundi 26 novembre, devant le tribunal correctionnel de Paris pour complicité d'apologie de crimes de guerre. Dans un livre paru en mai, il affirmait que la torture était *« légitime »* face à des hommes *« qui répandaient le sang des innocents »*. p. 10

International	6	Emploi-annonces	27
France	8	Météorologie	28
Société	10	Jeux	28
Régions	12	Carnet	29
Horizons	13	Culture	30
Entreprises	17	Guide culturel	33
Communication	20	Kiosque	34
Tableau de bord	22	Abonnements	34
Aujourd'hui	25	Radio-Télévision	35

AFGHANISTAN **Les Etats-Unis ont commencé à déployer, dimanche 25 novembre, plusieurs centaines de marines ainsi que du matériel lourd au sud de Kandahar, la dernière ville tenue par les talibans. Très rapidement, près de deux mille soldats américains devraient être sur le terrain. ● L'OBJECTIF est, dans un premier temps, de prendre le contrôle de l'aéroport au sud de la ville. Il s'agit surtout pour Washington de contrôler de près la capitulation des dernières forces talibanes. ● OUSSAMA BEN LADEN serait encore dans la région de Kandahar, selon l'Alliance du Nord, et les Etats-Unis entendent par cette vaste opération terrestre se donner les moyens de le capturer. ● A BONN, la conférence interafghane, organisée sous l'égide de l'ONU, doit s'ouvrir mardi. L'Alliance du Nord n'exclut pas la possibilité d'inclure dans les futures institutions afghanes des talibans ayant fait défection.**

L'armée américaine est engagée sur le terrain pour la prise de Kandahar

Plusieurs centaines de marines et du matériel lourd ont été héliportés, dimanche 25 novembre, dans la région du dernier fief des talibans. En déployant ainsi ses troupes, Washington entend exploiter toutes les pistes possibles pour la capture du chef d'Al-Qaida

KUNDUZ TOMBÉE, la bataille de Kandahar s'engage. Elle se fera avec l'appui des forces américaines qui se préparent à une offensive *« d'envergure »* contre le fief des talibans. Dimanche 25 novembre dans la nuit et lundi 26 novembre, plusieurs centaines de Marines américains ont commencé à débarquer à une vingtaine de kilomètres au sud de la ville, dernier bastion du Mollah Omar.

Ce premier contingent, amené par hélicoptères et équipé de blindés légers, a pour mission de contrôler l'aérodrome situé au sud de la ville. Très rapidement, selon une source militaire cité par l'agence Associated Press, des avions de transport C-130 devraient débarquer d'autres troupes, du matériel et des blindés. Au total, quelque 1 600 marines devraient être rapidement en action.

● **Renfort**. Jusqu'à présent, les Américains n'avaient envoyé sur place que quelques centaines de commandos des forces spéciales. Désormais à pied d'œuvre, les Marines devront fournir une avant-garde et un encadrement aux forces pachtounes du sud, hostiles aux talibans, qui n'ont pas les moyens à elles seules de prendre Kandahar. Cette aide permettra aussi aux Pachtounes d'avoir plus de poids dans les négociations politiques qui s'ouvrent à Bonn.

● **Participation.** Aucun soldat britannique ne participe *« pour le moment »* à l'opération lancée par les forces américaines, a affirmé lundi le ministre britannique des affaires étrangères Jack Straw.

● **Reddition.** Le général Daoud est entré dans Kunduz lundi matin, a affirmé l'Alliance du Nord. Tadjik, disciple du commandant Ahmed Shah Massoud, le général Daoud a obtenu dimanche la reddition de la dernière place-forte tenue par les talibans dans le nord du pays, sans pratiquement combattre (lire page 3).

● **Mutinerie.** Quelque huit cents prisonniers pro-talibans, dont beaucoup compteraient parmi la *« légion »* étrangère d'Oussama Ben Laden, se sont mutinés au fort de Qala-e-Jhangi, à quelques kilomètres de Mazar-e-Charif, où ils avaient été amenés par les forces du général ouzbek Rachid Dostom. Ils ont profité de la présence de journalistes pour s'emparer des armes de militaires de l'Alliance du Nord et faire feu sur leurs gardiens. L'Alliance a été mise en déroute. L'armée de l'air américaine a dû intervenir. Plusieurs centaines de talibans pourraient avoir été tués dans la répression de cette mutinerie. Un militaire américain travaillant sous contrat pour la CIA a aussi été tué. C'est le premier mort au combat américain connu de la guerre d'Afghanistan.

● **Conférence.** A Bonn, les délégués présents attendaient lundi l'arrivée de leurs compatriotes venus d'Afghanistan. Parmi les retardataires figurait notamment la délégation envoyée par l'Alliance du Nord, la coalition victorieuse d'ethnies minoritaires (Tadjiks, Ouzbeks, Hazaras) dont le poids s'est indiscutablement renforcé depuis qu'elle a pris Kaboul, le 13 novembre.

La représentation des Pachtounes – la principale ethnie du pays – dans les futures institutions de l'Afghanistan sera l'une des questions centrales de cette conférence sur l'avenir politique d'un pays ravagé par vingt-trois années de conflits et de guerres civiles. L'un des buts – non affichés – de la réunion de Bonn sera de faire en sorte que la population pachtoune se démarque de l'ancien pouvoir taliban. L'ex-président Rabbani, qui a effectué une visite éclair à Dubaï, n'a pas exclu que des talibans puissent participer au futur gouvernement de Kaboul, à titre individuel.

A Téhéran, rapporte notre envoyée spéciale Mouna Naïm, les autorités iraniennes se disent assez confiantes dans la capacité des Afghans à se mettre d'accord pour reconstruire leur pays. Elles l'ont affirmé au ministre délégué français à la coopération internationale et à la francophonie, Charles Josselin, qui a effectué, samedi 24 novembre, une visite éclair à Téhéran. *(lire page 4).*

● **Justice américaine.** Aux Etats-Unis, les initiatives du pouvoir exécutif pour renforcer ses moyens juridiques de sanction et de prévention des activités terroristes provoquent une controverse qui va croissant. Elles font naître, aussi, des difficultés dans la coopération judiciaire avec leurs alliés.

Des diplomates et un policier américains qui se sont rendus à Madrid, le 21 novembre, se sont entendu dire par les magistrats espagnols que les membres de la cellule d'Al-Qaida arrêtés en Espagne ne pourraient pas être extradés vers les Etats-Unis s'ils devaient y être jugés par des tribunaux d'exception *(lire page 5).*

Ben Laden et le mollah Omar encore à Kandahar ?

Le chef suprême des talibans, le mollah Mohammad Omar, et Oussama Ben Laden sont encore *« ensemble à Kandahar »,* et les forces de Ben Laden sont *« contenues »* dans cette région du sud de l'Afghanistan, *« mais ce n'est pas fini »,* a annoncé, lundi 26 novembre, l'Alliance du Nord à Kaboul. L'aéroport de Kandahar *« est toujours entre les mains des talibans »,* a déclaré le Dr Abdullah Abdullah, « ministre des affaires étrangères » de l'Alliance du Nord. Il n'a cependant pas précisé de quel aéroport de Kandahar il s'agissait, deux aérodromes étant situés près de cette ville.

Des forces locales *« résistent »* aux talibans, qui contrôlent encore les provinces de Kandahar (sud), du Helmand (sud) et de l'Uruzgan (centre-sud), a déclaré le ministre. Il a ajouté que l'Alliance du Nord avait envoyé à Kandahar des *« commandants originaires de cette région »,* ainsi que *« des personnes influentes de la région »,* pour y aider les populations locales à se soulever contre les talibans. – *(AFP.)*

L'opération permettra à Washington de contrôler étroitement la capitulation des forces talibanes

WASHINGTON
de notre correspondant

L'engagement américain en Afghanistan s'est renforcé et a presque changé de nature, dimanche 25 novembre, avec l'arrivée de quelques centaines de marines, ou fusiliers-marins, au sud de Kandahar, dernière place forte tenue par les talibans. Ce premier contingent, amené par hélicoptères et équipé de blindés légers, a pour mission de contrôler l'aérodrome situé au sud de la ville. Très rapidement, selon une source militaire citée par l'agence Associated Press, des avions de transport C-130 devraient débarquer d'autres troupes, du matériel et des blindés. Au total, quelque 1 600 marines devraient être rapidement en action.

La présence militaire américaine au sol était jusqu'à présent limitée à des commandos des forces spéciales, qui remplissaient des missions de renseignement, de guidage des frappes aériennes et d'aide stratégique aux troupes de l'Alliance du Nord. Le nombre des marines déployés à Kandahar est beaucoup plus élevé que celui des militaires américains actifs jusque-là, probablement de l'ordre de quelques centaines. La mission des unités nouvellement engagées n'a pas été précisée dimanche soir. Donald Rumsfeld, secrétaire à la défense, avait annoncé clairement, le 19 novembre, qu'il entendait contrôler la capitulation des talibans à Kandahar. Il avait indiqué qu'il n'était pas question de permettre que le chef de la milice islamiste, le mollah Omar, puisse quitter la ville en liberté.

Les dirigeants de Washington ont donc décidé que la dernière bataille, la plus symbolique et la plus décisive contre les talibans, serait livrée avec des troupes américaines au sol. Au-delà du symbole, ces fusiliers-marins fournissent une avant-garde et un encadrement aux forces pachtounes du sud, hostiles aux talibans, qui n'ont pas les moyens à elles seules de prendre Kandahar ; cette aide doit améliorer leur position sur le terrain et dans les négociations qui s'ouvrent à Bonn.

UNE AFFAIRE COMPLIQUÉE

Le commandement américain tient à s'assurer, en même temps, de toutes les pistes possibles pour poursuivre et capturer Oussama Ben Laden et les autres dirigeants d'Al-Qaida. Le 21 novembre, sur la chaîne de télévision CBS, M. Rumsfeld a indiqué sa *« préférence »* que Ben Laden soit tué plutôt que pris vivant, ajoutant : *« Je ne pense pas que nous ayons beaucoup le choix. »*

Indépendamment du sort de leurs chefs, le démantèlement du parti taliban et du réseau terroriste de Ben Laden est une affaire compliquée. M. Rumsfeld avait exclu que les forces américaines *« acceptent des prisonniers »* et il avait refusé, aussi, l'idée que les combattants d'Al-Qaida puissent quitter l'Afghanistan. Dimanche, cinq cents de ces militants, faits prisonniers par les troupes du général Abdul Rachid Dostom à Kunduz et détenus dans le fort de Qala-e-Jhangi, près de Mazar-e-Charif, se sont révoltés contre leurs gardiens. Selon l'agence Reuters, qui avait deux journalistes sur place, les prisonniers se sont emparés de fusils d'assaut, de mitrailleuses et de grenades et ont ouvert le feu sur les hommes du général Dostom.

La bataille a duré quatre heures, au moins, et aurait causé la mort d'un agent travaillant pour la CIA, l'Agence centrale de renseignement américaine, tandis qu'un autre parvenait à se laisser glisser le long d'un des murs du fort. Le Pentagone a indiqué qu'il n'y avait aucune perte parmi ses soldats, et la CIA a refusé de répondre aux questions.

Selon Reuters, une quarantaine d'hommes des forces spéciales américaines sont arrivés au fort, mais n'ont pu y pénétrer en raison de l'intensité des tirs. Soit à leur appel, soit à celui des agents de la CIA, l'armée de l'air a dû intervenir avec des missiles guidés pour venir à bout des *« Arabes »* d'Al-Qaida. Un grand nombre de ces derniers ont été tués.

La fin de tout contrôle des talibans sur les villes afghanes ne signifie pas celle de la guerre. L'intervention des marines, en nombre, à Kandahar, est destinée à empêcher que des troupes islamistes ne parviennent à gagner les zones montagneuses, mais on considère comme probable, à Washington, que Ben Laden et une partie de ses hommes s'y sont, eux, déjà réfugiés.

Patrick Jarreau

Des Mirage français seront déployés au Tadjikistan

Le gouvernement tadjik a donné son accord de principe au stationnement, sur la base de Kouliab, de six avions d'attaque au sol Mirage 2000 D et de deux avions-ravitailleurs C-135F de l'armée de l'air française. En déplacement à Téhéran, le ministre de la coopération, Charles Josselin, l'a annoncé, samedi 24 novembre, à la presse. *« Il s'agit,* selon le ministre, *du volet aérien de la participation française à la lutte contre le terrorisme en Afghanistan. »* Ce détachement représente au total 200 aviateurs français qui seront déployés sur la même base que des Américains.

Selon M. Josselin, il n'y a eu *« ni compensation ni marchandage »* avec le gouvernement tadjik qui a néanmoins exprimé le besoin d'une *« expertise française en matière de lutte pour l'environnement, contre la sécheresse et la pauvreté ».* La France avait sollicité l'Ouzbékistan, qui continue de bloquer le passage de 58 soldats français à Mazar-e-Charif, et le Kirghizstan. – *(AFP.)*

Près de Mazar-e-Charif, l'écrasement des mutins pro-talibans raconté en direct par l'envoyé spécial de « Time Magazine »

LE SITE Internet de l'hebdomadaire américain *Time Magazine* a publié lundi le dialogue enregistré la veille entre l'un de ses reporters en Afghanistan, Alex Perry, et son éditeur à la rédaction de New York, John Flowers. Avec son téléphone satellite, Alex Perry raconte en direct la mutinerie, au fort de Qala-e-Jhangi, près de Mazar-e-Charif, de quelque 800 combattants pro-talibans d'Al-Qaida, faits prisonniers par les troupes de Rachid Dostom, de l'Alliance du Nord, lors de la chute de Kunduz. De 300 à 400 prisonniers auraient été tués pendant les combats ainsi qu'un agent américain employé par la CIA. La fusillade a commencé à 11 h 30. Les Américains sont arrivés vers 14 heures. *« Il est maintenant six heures moins le quart »*, dit-il.

« A quelle distance êtes-vous des combats actuellement ?

- Deux cents mètres.

- Combien d'hommes dans ces combats ?

- Huit cents.

- Combien d'Américains participent aux combats ?

- Il y a des Britanniques et des Américains. Une poignée. Je dirais douze. Ils sont venus dans deux jeeps. Des aviateurs. Les Britanniques sont en civil, les Américains en uniforme.

- Ils ne sont pas en train de combattre à eux seuls ces 800 hommes ?

- Si. Avec l'Alliance du Nord. Mais ce sont les Américains qui mènent la danse.

- Comment ça, "mènent la danse" ?

- Et bien, ce sont les Américains et les Britanniques qui coordonnent, depuis l'intérieur du fort, les frappes aériennes sur une partie du fort. Ils signalent aussi aux commandants de l'Alliance quand leurs hommes peuvent passer à l'attaque. Un groupe de six. Ce sont les gars avec lesquels j'étais. Et il y en a six ou sept autres qui se battent avec les talibans sur le côté ouest du fort.

» La raison pour laquelle les Américains et les Britanniques sont là, c'est que, quand les talibans se sont emparés de plusieurs armes et ont commencé à tirer, il y avait deux soldats américains à l'intérieur du fort : l'un a été désarmé et tué – il s'appelait Mike – et un autre, qui était aussi en difficulté, à court de munitions. Il avait réussi à contenir les talibans avec son pistolet mais il n'avait plus de munitions. On ne sait pas encore ce qu'il est devenu, mais c'est pour cela que les Américains et les Britanniques ont monté une opération de sauvetage.

> « La mission des Américains et de l'Alliance du Nord, c'est de les tuer jusqu'au dernier maintenant »

- Comment tout ça a-t-il commencé ? On a amené les prisonniers dans des camions et personne ne les a fouillés pour voir s'ils n'avaient pas des armes cachées ?

- Oui, et dans la nuit, l'un d'eux a sorti une grenade, l'a fait exploser et s'est fait sauter lui-même, tuant deux commandants. Une journaliste britannique a aussi été légèrement blessée dans cette explosion. Très légèrement.

- Et ils les ont fouillés après ça ?

- Pas sûr. Et ce matin, d'autres journalistes sont arrivés. L'un de Londres, et puis une femme. Ils étaient en train d'interviewer des prisonniers quand les talibans se sont tout à coup précipités sur eux. Ils ont battu l'Anglais assez violemment mais il a été délivré et emmené à l'extérieur du fort. Mais c'est là que les talibans ont réussi à saisir les armes de militaires de l'Alliance du Nord. Ils en ont tué au moins vingt et l'Alliance a perdu le contrôle du fort.

- Qu'est-ce qui les a fait commencer ?

- En fait, je pense que c'était sans doute le journaliste britannique. C'est simplement le fait de voir un Occidental. Ils sont là pour mener une guerre sainte, ils voient un visage d'Occidental, ils se disent que c'est ça qu'ils sont là pour combattre.

- Est-ce que le fait d'être interviewé par une femme a un quelconque rapport ?

- Non, elle était à l'extérieur. (...) Il y avait aussi deux membres de la Croix-Rouge à l'intérieur. Ils ont réussi à sauter par-dessus le mur. (...) Il y a des rumeurs sur un plan : les talibans se rendaient et ensuite ils essayaient de prendre le fort. Mais ce ne sont que des spéculations de l'Alliance du Nord.

- Le bilan ?

- J'entends dire qu'il y a probablement 300 ou 400 morts chez les talibans à l'heure qu'il est. La mission des Américains et de l'Alliance du Nord, c'est de les tuer jusqu'au dernier maintenant.

» Ooooooh, forte explosion. Il y a deux chars de l'Alliance à l'intérieur. Et les Américains ont mené neuf raids aériens déjà. C'est une chose incroyable à regarder. On peut voir les missiles arriver.

- Est-ce qu'il n'y a pas quelqu'un qui tire là, juste à côté de vous ?

- C'est juste un paysan du coin. De temps en temps, il tire en direction du fort sans raison apparente. »

Des centaines de marines américains arrivent au sud de Kandahar

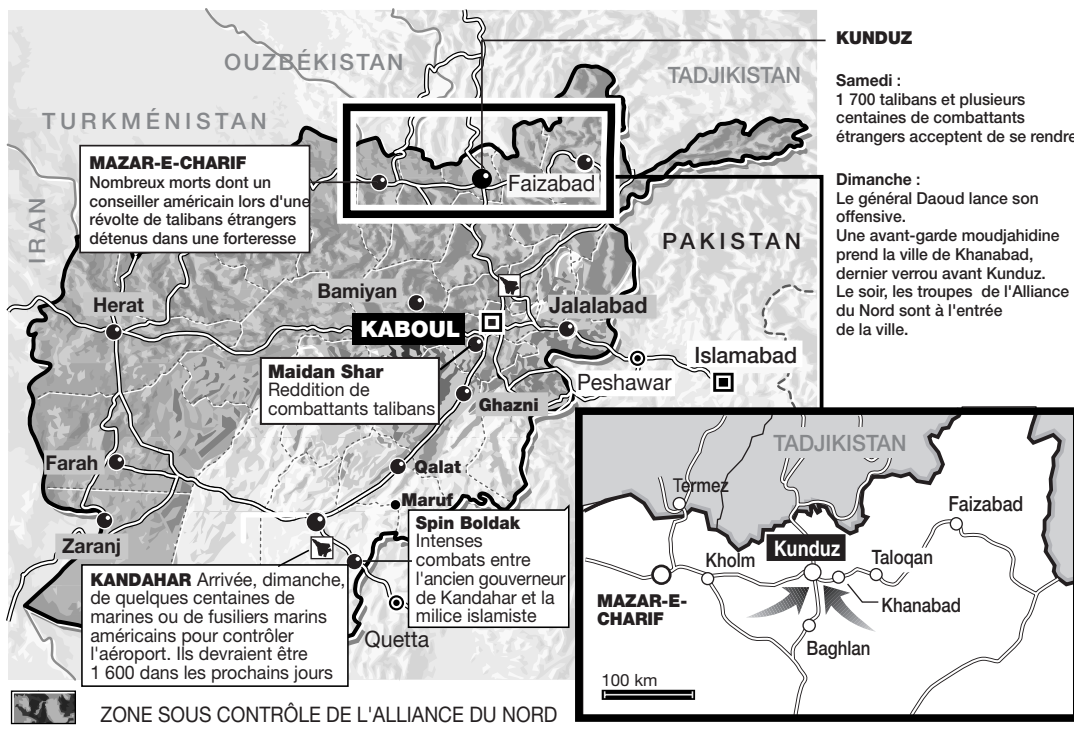

Sources : Le Monde/AFP

La multiplication des désertions a accéléré la chute de Kunduz

CHUGHA BAZAR (Afghanistan)
envoyé spécial

L'emporter sans combattre. Tel était l'objectif du général Daoud, chargé par le Front uni de prendre

REPORTAGE

Après deux semaines de négociations, dimanche, le général Daoud a lancé l'assaut

la poche de Kunduz, le dernier bastion des talibans dans le nord de l'Afghanistan. En collaboration avec le chef de guerre ouzbek, Rachid Dostom, l'officier a donc négocié pendant près de deux semaines la reddition de ses adversaires. Mais, dimanche 25 novembre, considérant que les pourparlers ne pouvaient plus rien lui apporter, il a brusquement décidé d'y mettre fin pour lancer ses troupes à l'assaut.

La stratégie, qui a consisté à éroder lentement mais sûrement le camp taliban, a été couronnée de succès. Les désertions se sont multipliées la semaine dernière, d'abord discrètes et limitées, puis nombreuses et ouvertes. Jusqu'à jeudi, elles s'étaient essentiellement faites de nuit, selon une procédure complexe et ultrasecrète. Mais, à partir de vendredi, des convois entiers comprenant des chars d'assaut et des camions, aussi bien que des jeeps et des pick-up ont changé de camp en plein jour, pour amener chaque fois au Front uni des dizaines, voire des centaines de nouveaux combattants.

Une méthode comparable paraît avoir été adoptée pour affaiblir le contingent des « talibans étrangers », ces combattants de l'internationale islamiste basés en Afghanistan. Selon le témoignage de différents civils, des avions et des hélicoptères ont exfiltré de nombreux « djihadistes », essentiellement pakistanais, de la poche de Kunduz au cours des nuits de la semaine dernière. Encore la technique du grignotage. Au cours d'un point de presse, le général Daoud a parlé de trois avions qui auraient également évacué des Arabes d'Al-Qaida, l'organisation d'Oussama Ben Laden.

Et c'est sans compter les quelque six cents autres étrangers qui ont tenté leur chance ce week-end du côté de la ville de Mazar-e-Charif. Selon le commandant Mutali Beg, rencontré sur la ligne de front, ces déserteurs auraient payé des talibans locaux pour se frayer un chemin hors de la poche de Kunduz. Le général Daoud assurait, dimanche, ne pratiquement rien savoir de leur aventure et proposait à qui l'interrogeait d'aller poser la question au général Dostom.

Mais la bataille de Kunduz a déjà de nouveaux enjeux. Ses vainqueurs, Daoud et Dostom, ne pensent plus seulement à défaire le camp taliban, un résultat qui leur est acquis. Ils souhaitent aussi en tirer le maximum d'armes et de combattants dans la perspective de la lutte d'influence qui ne manquera pas d'éclater entre eux lorsqu'ils devront se répartir le contrôle du nord de l'Afghanistan. Le Tadjik Daoud assure avoir conclu avec son rival un accord prévoyant le partage de la région en deux zones d'influence et l'entrée rapide d'une force de police censée éviter les dérapages. Mais les combats qui ont opposé par le passé les camps dans la ville n'augurent rien de bon.

Pour ou contre Dostom, le général Daoud a lancé son offensive dimanche sur Kunduz. Il a passé une bonne partie de la matinée à arpenter la ville de Taloqan pour y rencontrer certains de ses principaux lieutenants, tels le commandant Hazrat, un Tadjik qui prétend disposer de 700 hommes, le commandant Pir Mohammed, un Ouzbek qui en contrôlerait 400, et Wali Mohammed, le responsable de son armement.

Ensuite, en début d'après-midi, le général Daoud a gagné le front afin de régler quelques derniers détails. Installé dans une ferme, il a alterné ultimes palabres et derniers coups de fil, qu'il a envoyés par téléphone satellite au vu et au su de centaines de témoins. Mais il n'y avait plus guère de secrets militaires à trahir : chacun savait déjà l'attaque imminente.

Depuis la veille, onze véhicules blindés d'origine russe, des chars d'assaut T 55 et des transports de troupes amphibies s'étaient positionnés à quelques centaines de mètres en deçà de la ligne de front, contre deux engins seulement les jours précédents. A leurs côtés, d'autres armes avaient fait leur apparition, notamment des lance-roquettes multiples d'origine chinoise et des canons bitubes antiaériens, du matériel soigneusement maintenu à l'arrière tant que l'initiative avait été laissée aux bombardiers américains.

Selon plusieurs témoins, une avant-garde moudjahidine a pris la

La stratégie de l'« érosion » du camp taliban a été couronnée de succès

petite ville de Khanabad, dernier verrou avant Kunduz, au tout début de l'après-midi, après des échanges de tirs limités. Vers 15 heures, suite au ralliement d'un dernier convoi taliban, le gros des troupes de Daoud s'est mis en marche, les fantassins devant, suivis des véhicules légers, puis des blindés. Le convoi s'est arrêté après 500 mètres pour attendre de nouveaux ordres aux abords d'une modeste rangée d'échoppes vides connues sous le nom de Chugha Bazar. La colonne est repartie juste avant le coucher du soleil. *« Kunduz, Kunduz ! »*, répétaient en riant de jeunes recrues en haillons.

Etienne Dubuis
(« Le Temps »)

L'étrange résistance du commandant taliban de la région de Kaboul

C'est une histoire pachtoune... une histoire afghane

DEH AFGHANAN
(Province de Vardak)
de notre envoyé spécial

Le commandant Ghulam Mohammed lève ses sourcils

REPORTAGE

Les véritables motivations du chef de guerre pachtoune de Maidan Shar

broussailleux, l'air étonné. Lui, le fer de lance d'une *« résistance talibane »* aux portes de Kaboul ? Entouré d'hommes portant haut le kalachnikov, l'œil fier sous ce turban noir symbole des disciples du mollah Omar, le chef de guerre pachtoune des montagnes de Maidan Shar tente de raconter pourquoi il fut le dernier commandant taliban de la région de Kaboul à refuser de s'enfuir ou de déposer les armes depuis douze jours, depuis la chute le 13 novembre d'une capitale afghane distante d'à peine 30 kilomètres.

Ghulam Mohammed sourit franchement à l'écoute des étranges questions des journalistes étrangers. Avait-il l'espoir de défendre longtemps le pouvoir du mollah Omar et d'Al-Qaida en Afghanistan ? Combien de volontaires pakistanais et arabes luttaient-ils à ses côtés ? Pensait-il mettre en danger les conquêtes du Front uni (Alliance du Nord) dans la région de Kaboul ? Avait-il l'intention de lancer une contre-offensive contre la capitale afghane ? Ghulam Mohammed en rirait presque...

TURBULENCES INTERNES

« Depuis le 13 novembre, je suis souvent allé à Kaboul discuter avec le général Fahim [le commandant militaire tadjik du Front uni]*, avec Younès Kanouni* [son chef politique] *et avec Abdul Rassoul Sayyaf* [dirigeant fondamentaliste du Ittehad-e-Islami, l'un des rares partis pachtounes du mouvement anti-talibans]. *Les négociations ont traîné parce que j'avais des problèmes ici, dans ces villages, avec une poignée d'hommes qui refusaient d'arrêter le combat,* explique Ghulam Mohammed. *Je n'ai jamais eu l'intention de défendre le régime du mollah Omar et d'Oussama Ben Laden ! Et il n'y a jamais eu un seul combattant étranger ici ! »*

L'histoire de la résistance et de la reddition du commandant Ghulam Mohammed semble toutefois ne pas dépendre que des turbulences internes à son village, Deh Afghanan. C'est une histoire pachtoune, une histoire afghane... *« Sayyaf et son commandant militaire, Hadji Shir Alam, ont envoyé trois hommes négocier notre reddition avec notre commandant, Ghulam Mohammed. Or ces trois commandants, tout juste rentrés du Pakistan, avaient combattu contre lui il y a dix ans. Une vieille et sale histoire,* raconte, le visage grave, un soldat de Deh Afghanan, confident du chef du village. *Ghulam Mohammed trouvait humiliant de déposer les armes au pied de ces trois hommes qu'il détestait. Il est allé à Kaboul parler avec Fahim, qui a envoyé le mollah Abdul Rahman* [un commandant tadjik de la plaine de Shomali] *discuter du sort des villages de Maidan Shar. Et le problème a été résolu... »* Après douze jours de chaos, deux jours de combats et une dizaine de morts, l'histoire de Deh Afghanan est aussi simple qu'une discussion entre chefs de guerre afghans !

Ghulam Mohammed, le commandant villageois pachtoune, aurait donc refusé de suivre le mouvement de défection qui a accompagné la conquête de Kaboul parce qu'il trouvait *« humiliant »* de négocier avec des commandants du Front uni, pourtant pachtounes eux aussi, avec lesquels il avait eu une ancienne querelle tribale. Et a préféré livrer son artillerie à la dominante tadjik des vainqueurs de Kaboul, les hommes du défunt Ahmed Chah Massoud, avec lesquels il n'avait aucun contentieux. *« La révolution islamique dure depuis vingt-deux ans en Afghanistan. C'est long. Entre les communistes, les partis moudjahidins, les talibans, certains ont changé plusieurs fois de camp... Ça crée parfois des problèmes »*, commente, l'air philosophe et le visage toujours aussi grave, le soldat de Deh Afghanan.

« Le commandant Ghulam Mohammed est un homme un peu particulier. Il y a deux ans, nous lui avons offert 300 000 dollars pour rejoindre le Front uni. Il a pris l'argent et est resté avec les talibans », témoigne Hadji Shir Alam, le commandant de la mouvance Sayyaf, qui a essuyé les tirs des impétueux villageois et qui reconnaissait, il y a trois jours, s'être brusquement replié avec deux morts et trois blessés.

L'intensité de la bataille avait fait croire à certains observateurs que l'armée talibane, repliée dans les collines de Maidan Shar, commençait une impitoyable guérilla aux portes de Kaboul. Des commandants du Front uni eux-mêmes, vexés d'être tenus en échec par deux cents villageois, évoquaient la présence de *« deux mille talibans et cinq cents volontaires pakistanais et arabes »* déterminés à lutter jusqu'à la mort.

Le commandant tadjik Abdul Rahman a finalement obtenu un cessez-le-feu et le transfert des pièces d'artillerie samedi soir, accompagné d'une promesse de Ghulam Mohammed qu'il livrerait le lendemain ses hommes toujours pro-talibans.

DANS LA TRADITION

L'allégeance a été réglée dans la tradition et l'honneur, les combattants villageois étant autorisés à conserver leurs fusils d'assaut et les autres armes individuelles. Le calme est revenu dans la région de Maidan Shar. On a enterré deux combattants morts tardivement de l'explosion de leur propre bazooka, qui traîne, éclaté, sur le bord de la route. Les camions de fruits et légumes et les autobus bringuebalants venant de Mazar-e-Charif ont pu de nouveau emprunter les pistes poussiéreuses et traverser Deh Afghanan.

Mais, durant la nuit de samedi à dimanche, l'agitation a de nouveau surgi. Des tirs... deux morts... L'impossible Ghulam Mohammed aurait-il encore changé d'avis, ordonnant d'ouvrir le feu sur les moudjahidins qu'Abdul Rahman a postés autour de Deh Afghanan ? En fait, des soldats des trois commandants pachtounes revenus du Pakistan, énervés que les villageois aient passé un accord avec le clan tadjik plutôt qu'avec eux, se sont vengés en tuant deux hommes de Ghulam Mohammed, revenant seuls vers le village par un sentier désert. Après la bataille, il y a encore des morts en Afghanistan... Dans l'obscurité et avec le sentiment d'impunité, l'heure est aux règlements de comptes...

La situation était finalement stabilisée dimanche à l'aube. Les deux commandants du Front uni responsables de Maidan Shar, Abdul Rahman le Tadjik et Hadji Shir Alam le Pachtoune, étaient parvenus à calmer les ardeurs de leurs commandants et soldats respectifs. Le commandant ex-taliban Ghulam Mohammed avait arrêté une quinzaine de villageois récalcitrants qui, traditionnellement opposés à sa famille, croyaient pouvoir faire échouer son accord avec les généraux de Kaboul, et rester fidèles au mollah Omar et aux miettes encore existantes du pouvoir taliban.

Rémy Ourdan

L'énigmatique présence des combattants étrangers

L'énigme demeure entière sur la présence à Maidan Shar de talibans du Sud et de combattants étrangers. Puisque certains d'entre eux ont été piégés à Kaboul lors de la victoire des moudjahidins, d'autres auraient pu se réfugier dans ces montagnes. *« Pas un seul combattant étranger ici ! »*, répète Ghulam Mohammed. *« Nous n'avons pas encore fouillé tout le secteur, mais nous n'avons trouvé aucun Pakistanais ou Arabe »*, assure Abdul Rahman. Ne sont-ils jamais venus ici ? Ont-ils été discrètement exécutés durant cette nuit incertaine de passation des pouvoirs ? Ont-ils payé leur droit de sortie au Front uni après la chute de Kaboul ? A Deh Afghanan, il ne subsiste aucune trace d'une forte présence militaire des *« légionnaires arabes »* d'Oussama Ben Laden... Il ne reste qu'un parfum de mystère guerrier, de haines claniques, et, une fois le drapeau taliban oublié et le drapeau moudjahidin hissé, un soupir de soulagement que le village pachtoune ait traversé une autre « révolution » afghane, sans perdre la face. – *(Corresp.)*

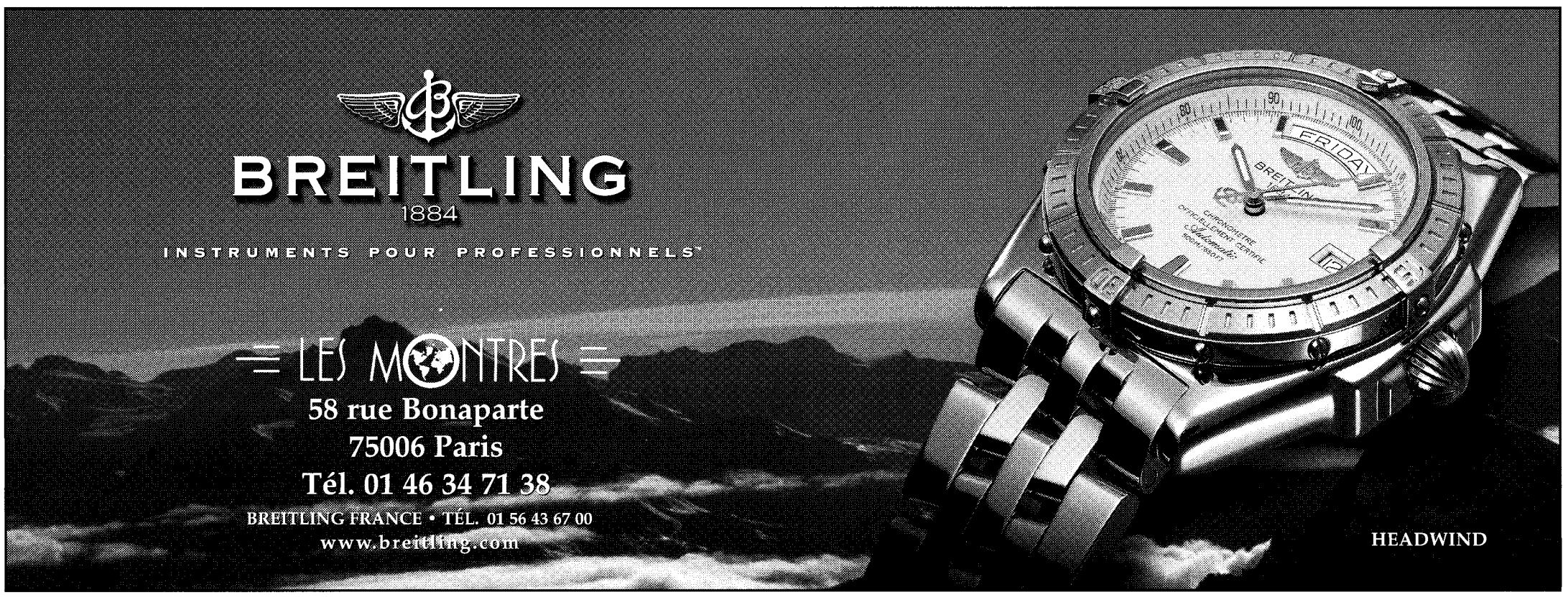

La représentation des Pachtounes, question-clé de la conférence de Bonn

La réunion interafghane organisée sous l'égide de l'ONU devait s'ouvrir, mardi 27 novembre, en Allemagne. Les dirigeants de l'Alliance du Nord, renforcés par leurs succès militaires, se disent prêts à inclure dans les futures institutions du pays certains anciens responsables talibans

BONN
de notre envoyé spécial

Isolés du monde dans le château de Petersberg, sur une colline dominant le Rhin et soigneusement encerclée par la police allemande, les premiers délégués de la conférence interafghane organisée sous l'égide des Nations unies attendaient encore, lundi matin 26 novembre, l'arrivée de leurs compatriotes venus d'Afghanistan. Parmi les retardataires figurait notamment la délégation envoyée par l'Alliance du Nord, la coalition victorieuse d'ethnies minoritaires (tadjike, ouzbèke, hazara) dont le poids s'est indiscutablement renforcé depuis qu'elle a pris Kaboul, le 13 novembre.

La question de la représentation des Pachtounes – la principale ethnie du pays – dans les futures institutions de l'Afghanistan n'en reste pas moins l'une des clefs de cette conférence sur l'avenir politique d'un pays ravagé par vingt-trois années de conflits et de guerres civiles. Alors que les efforts militaires contre les talibans (qui sont essentiellement pachtounes) visent désormais leur fief de Kandahar, l'un des buts non affichés de la réunion de Bonn sera de faire en sorte que la population pachtoune se démarque de l'ancien pouvoir taliban.

Faisant montre d'une certaine largesse de vue, le « ministre » des affaires étrangères de l'Alliance du Nord, le Dr Abdullah Abdullah, a semblé disposé à aller dans cette direction. *« Nous devons mettre en place une administration intérimaire qui soit acceptable par toutes les ethnies, de façon à éviter l'apparition de nouveaux conflits »,* a-t-il indiqué, dimanche, dans un entretien au quotidien allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung.*

Mais les divergences demeurent sur la présence d'anciens talibans dans les futures institutions. Y compris du côté de l'Alliance du Nord, où l'ancien président du pays, Burhannuddin Rabbani, a avancé l'idée, dimanche à Kaboul, que d'anciens dignitaires talibans pourraient faire partie, à titre individuel, du gouvernement afghan.

« UN PREMIER PAS »

Chassé du pouvoir par les talibans en 1996, toujours considéré comme le président officiel du pays par la communauté internationale et détenteur du siège de l'Afghanistan aux Nations unies, M. Rabbani considère que le ralliement de certains responsables talibans serait possible, s'il était *« approuvé par une Loya Jirga » (*assemblée traditionnelle afghane). Cette dernière, a-t-il ajouté, devra être convoquée *« d'urgence »* après la réunion de Bonn.

Carrément opposé à la démarche onusienne, l'ancien premier ministre Gulbuddin Hekmatyar a déclaré, le même jour à Téhéran, que la réunion de Bonn *« est une conférence américaine, et non pas une conférence de l'ONU ».* Il s'est dit favorable à *« l'union nationale, y compris avec des talibans, contre les Etats-Unis ».*

Du côté des exilés, qui n'ont souvent pas remis les pieds dans leur pays depuis des décennies, les délégués venus de Rome pour représenter l'ancien roi Zaher Chah savent que l'ancien monarque a conservé une réelle popularité chez leurs concitoyens. Vivant dans la capitale italienne, Zaher Chah avait été contraint de quitter son trône et l'Afghanistan en 1973, après quarante ans de règne et après avoir été renversé par son cousin, le prince Daoud. Pachtoune et persanophone, âgé de 87 ans, il continue d'être perçu, dans toutes les ethnies, comme le symbole d'un temps où l'Afghanistan vivait en paix.

Mais les autres participants à la conférence de Bonn accepteront-ils de le voir jouer un rôle de ferment de l'unité nationale ? Sur les bords du Rhin, chacun est en tout cas conscient, du côté des factions afghanes comme du côté de l'ONU, qu'un futur gouvernement ne pourra pas être imposé sur une décision prise à l'extérieur de l'Afghanistan. *« Cette conférence est seulement un premier pas,* a prévenu dimanche le Dr Abdullah. *Un nouveau gouvernement ne peut être décidé là-bas* [à Bonn]. *La décision ultime sur le futur gouvernement devra être prise indépendamment, en Afghanistan »,* a-t-il soutenu, en évoquant un délai d'*« un an »* environ avant l'organisation d'élections libres en Afghanistan.

Comment représenter au plus juste une nation où aucun recensement sérieux de la population n'est disponible et où les « pourcentages » proclamés par les diverses ethnies sont utilisés comme autant d'arguments biaisés par le jeu des intérêts, alors que plus de quatre millions d'habitants du pays ont été contraints à l'exil ? De toute évidence, l'exercice sera délicat pour l'ONU et son représentant spécial pour l'Afghanistan, Lakhdar Brahimi, épaulé par son adjoint, Francesc Vendrell.

A Bonn, où la conférence doit s'ouvrir mardi, ils s'efforceront de favoriser la stabilité politique d'un pays déchiré. Avec la satisfaction d'avoir réussi à convaincre l'Alliance du Nord d'entreprendre ces premiers pourparlers de réconciliation hors de l'Afghanistan et en tentant d'obtenir un engagement international. La conférence de Bonn est *« une réunion de l'Alliance du Nord et des expatriés pachtounes,* a sévèrement commenté l'analyste pakistanais Hasain Haqqani. *Or l'Alliance du Nord contrôle une bonne partie du territoire et les expatriés pachtounes ne contrôlent rien ».*

Erich Inciyan

Les quatre délégations de Petersberg

● **L'Alliance du Nord.** Conduite par Younès Kanouni, « ministre de l'intérieur » de cette coalition de minorités ethniques (tadjike, ouzbèke et hazara) qui a combattu victorieusement les talibans, la délégation devrait comporter onze membres, dont une femme. Officiellement dirigée par l'ancien président Rabbani, chef du Jamiat-e-Islami, l'Alliance (aussi appelée Front uni) est dotée d'un triumvirat comprenant le Dr Abdullah Abdullah, « ministre des affaires étrangères », le général Fahim, « ministre de la défense », et Younès Kanouni, « ministre de l'intérieur ». Politiquement, l'Alliance a été affaiblie par l'assassinat de son chef charismatique, le commandant Massoud, tué le 9 septembre. Elle contrôlait alors moins de 10 % du pays. Elle maîtrise aujourd'hui plus de la moitié du territoire, dont Kaboul, où M. Rabbani est rentré le 17 novembre, ce qui accroît son pouvoir de négociation.

● **Le « groupe de Rome ».** Fidèle à l'ancien roi Zaher Chah, réfugié dans la capitale italienne depuis qu'il a dû quitter son trône en 1973, la délégation devait être conduite par l'ancien ministre afghan de la justice, Abdul Sattar Sirat. A même de ressusciter une unité populaire autour de sa personne, l'ancien monarque s'est dit prêt à jouer ce rôle pendant une période de transition et sans que cela se traduise par un retour de la monarchie. Le 1er octobre, cette démarche s'était traduite par un accord signé à Rome entre les opposants au régime taliban ; il prévoyait de passer d'abord par la convocation d'un « Conseil suprême pour l'unité nationale ». Mais la prise du pouvoir à Kaboul par l'Alliance semble avoir affaibli la position du roi.

● **Le « groupe de Peshawar ».** Sous l'égide d'un chef spirituel pachtoune favorable à Zaher Chah, Sayed Ahmad Gailani, ce groupe a réuni plusieurs centaines de représentants de cette même ethnie, venus des deux côtés de la frontière afghano-pakistanaise pour se réunir dans la ville du Pakistan.

● **Le « groupe de Chypre ».** Réunissant des exilés dont beaucoup vivent en Iran, ce rassemblement a été créé à la fin des années 1990 et est soutenu par Téhéran sans doute pour faire pendant au « groupe de Rome ». La composition de sa délégation n'était pas arrêtée, lundi matin 26 novembre.

Les Verts allemands choisissent de rester dans la coalition gouvernementale

ROSTOCK
de notre envoyé spécial

Cette fois, l'enjeu était on ne peut plus clair. Les Verts, au nom de leurs convictions pacifistes, allaient-ils faire éclater la majorité parlementaire et la coalition gouvernementale auxquelles ils appartiennent ? Les discours soutenus de toute la direction du parti, Joschka Fischer en tête, demandant au congrès d'appuyer la décision du gouvernement allemand d'envoyer des troupes en Afghanistan ont finalement convaincu une base profondément divisée.

Avant le congrès, comme durant ses travaux, la direction des Verts n'avait pas caché que le refus de souscrire à l'envoi de troupes signifierait la fin de la coalition, suivie de l'organisation de nouvelles élections. A Nuremberg, quelques jours auparavant, devant le congrès du SPD, le chancelier Schröder n'avait pas dit autre chose. Samedi soir, après une dizaine d'heures de débats passionnés, les délégués Verts ont ratifié la motion présentée par leur direction. Pour la deuxième fois en moins de dix jours, la coalition socialo-écologiste a évité la crise ministérielle.

VIEILLES LUNES

Mais pour en arriver là, que de paroles et, parfois, que de démagogie ! Devant huit cents délégués, les orateurs se sont succédé à la tribune, assénant leurs convictions pacifistes ou leurs plaidoyers en faveur d'une attitude *« réaliste »*. Pour les premiers, l'opération afghane n'est qu'un dangereux engrenage qui conduira bientôt à une intervention au Soudan, en Irak, voire en Somalie. En tout état de cause, affirment les pacifistes, l'opération « Liberté immuable » n'a aucun effet contre les terroristes, qu'il faut combattre par la prévention et avec des moyens de police. Enfin, ajoutent-ils encore, l'intervention en Afghanistan a l'inconvénient de faire appel à des armes de guerre, ce qui heurte les convictions fondatrices du parti, longuement rappelées sur les nombreux calicots qui ornaient le balcon de la salle du congrès.

Quasi unanime, la direction des Verts a pour sa part longuement fait appel au sens des réalités des congressistes, rappelant le bilan, selon elle très satisfaisant, de l'action du parti au sein de la coalition gouvernementale. Elle s'est surtout efforcée de faire passer le frisson de la peur dans le dos des militants, agitant la menace d'une défaite électorale majeure si les Verts devaient quitter le gouvernement. C'est notamment ce danger qu'a longuement agité Joschka Fischer, dont tout le congrès attendait le discours. Tendu, véhément, voire parfois sarcastique, les traits barrés de rides encore plus profondes qu'à l'ordinaire, le ministre allemand des affaires étrangères a souligné combien la vision des pacifistes était coupée des réalités qui étaient les siennes, monde de petits pas où le succès n'est jamais entier, mais fait d'avancées et de reculs.

Evoquant la Macédoine, où l'Allemagne, non sans de délicats débats préliminaires, a envoyé un contingent participer aux opérations de maintien de la paix, Joschka Fischer a assuré que son parti ne pouvait plus s'en tenir à de vieilles lunes mais devait prendre sa part des affaires du monde s'il voulait pouvoir peser sur elles. *« Ne me laissez pas seul ; j'ai besoin de votre confiance pour pouvoir continuer »*, a-t-il conclu.

« Si nous ne restons pas dans la coalition, notre survie politique est en jeu », avait-il déclaré peu avant, à l'unisson de plusieurs autres orateurs de même sensibilité. Mais même demeurés dans la coalition, l'avenir électoral des Verts demeure incertain. D'après les sondages, la majorité du parti et de ses électeurs est favorable à la participation gouvernementale. Mais qu'en sera-t-il dans dix mois, alors que, brouillant leur image politique traditionnelle, les Verts sont en train d'accomplir une mue politique délicate ?

Georges Marion

Un ex-vice-ministre taliban rallie le Front uni pour se mettre « au service de la paix »

KABOUL
de notre envoyé spécial

On peut avoir été dignitaire taliban, chef des services de renseignement puis vice-ministre de l'intérieur du mollah Omar, et être au service de la paix en Afghanistan. C'est le message que le mollah Mohammed Khaksar, désormais allié aux moudjahidins du Front uni (Alliance du Nord), a tenu à adresser aux Afghans et à la communauté internationale, samedi 24 novembre, à Kaboul.

Lors de la chute de la capitale, il y a deux semaines, Mohammed Khaksar avait disparu. Mais le vice-ministre de l'intérieur n'était réfugié ni à Kandahar, le fief des talibans, ni au Pakistan. La rumeur publique, confirmée par des indiscrétions de commandants militaires puis de chefs politiques du Front uni, affirmait que le mollah avait choisi de rester dans Kaboul conquise par les combattants anti-talibans.

« J'étais en contact depuis longtemps avec Ahmed Chah Massoud [le commandant du Front uni assassiné le 9 septembre] *et nos frères moudjahidins,* raconte le mollah Khaksar. *Je pensais qu'il fallait être unis contre ceux qui interfèrent dans les affaires afghanes, et trouver une solution politique qui convienne au peuple de ce pays. »* Pachtoune, originaire de Kandahar, le dernier bastion tenu par les combattants du mollah Omar et d'Oussama Ben Laden, le vice-ministre de l'intérieur a appelé, à la veille de la conférence interafghane de Bonn, *« tous les chefs de tribu pachtounes et autres commandants à contribuer à bâtir un Afghanistan uni ».*

Mohammed Khaksar explique son retournement par le fait qu'il a toujours désapprouvé la politique du mollah Omar, le guide spirituel et commandant militaire des talibans, à l'égard d'Oussama Ben Laden et des hommes d'Al-Qaida. *« Je répétais depuis longtemps que les étrangers devaient quitter notre pays, qu'ils avaient leur propre agenda et étaient en train de détruire l'Afghanistan. »* Il ajoute avoir partagé son opinion sur les *« terroristes »* d'Al-Qaida avec d'autres *« talibans modérés »,* mais que l'amitié et l'union politique et militaire liant le mollah Omar à Oussama Ben Laden ne leur offrait aucune chance de renverser la situation.

« NOUVELLE SITUATION POLITIQUE »

Le milliardaire d'origine saoudienne, cible principale des Etats-Unis dans la guerre d'Afghanistan, aurait, selon lui, après avoir acquis la confiance du mollah Omar, étendu son influence sur le pays en établissant des relations étroites avec les ministres talibans de la défense, Obeidullah Khan, et de la justice, le mollah Nooruddin Turabi.

« Tant que les terroristes internationaux seront présents dans notre pays, il n'y aura aucune chance de paix, affirme le transfuge taliban. *J'ai combattu vingt-trois ans. Je sais que nous devons établir la paix en Afghanistan, et je veux travailler avec toutes les factions qui apporteront la paix. Les talibans ont choisi de partir vers Kandahar, tandis que moi je suis resté à Kaboul au service de la paix. »*

Mohammed Khaksar, sans aller jusqu'à approuver la campagne militaire menée par Washington, constate, pragmatique, que *« les Américains, en attaquant les camps terroristes d'Oussama Ben Laden, ont créé une nouvelle situation politique ».* Invité par le Front uni à donner une conférence de presse, hasard ou ironie, dans le salon « Kandahar » de l'hôtel Intercontinental de Kaboul, le mollah Khaksar affirme n'avoir *« pas changé d'avis à cause de la chute de Kaboul »* et de la déroute des talibans. Plus tard, harcelé de questions et pressé de partir, il finit par lâcher, comme une évidence : *« Le Front uni était le plus fort. Les talibans ne pouvaient pas le combattre. »* Et le mollah Khaksar, comme tant de ses compagnons à travers l'Afghanistan, a trouvé opportun de rallier le camp le plus fort.

Rémy Ourdan

L'Iran voit son rôle reconnu et compte sur un rapide retour chez eux des réfugiés

TÉHÉRAN
de notre envoyée spéciale

Prennent-elles leurs désirs pour des réalités ou leurs relations avec plusieurs factions de l'Alliance du Nord leur permettent-elles d'être plutôt optimistes ? Les autorités iraniennes se disent assez confiantes dans la capacité des Afghans à se mettre d'accord pour reconstruire leur pays. Elles l'ont affirmé au ministre délégué français à la coopération internationale et à la francophonie, Charles Josselin, en visite éclair, samedi 24 novembre, à Téhéran. Cette visite est survenue à quelques jours de la conférence qui doit réunir à Bonn les représentants des différents groupes afghans, à l'initiative de Lakhdar Brahimi, le représentant du secrétaire général des Nations unies pour l'Afghanistan. L'Iran souhaite que l'Alliance du Nord voie sa représentativité reconnue, dans la mesure, fait-on valoir à Téhéran, où cette Alliance inclut des Hazaras, des Tadjiks, des Ouzbeks et des Pachtounes ; ce qui est une manière d'écarter les talibans, mais aussi vraisemblablement l'ancien roi Zaher Chah, dont l'éventuelle réhabilitation aurait, vu d'ici, un vague relent de restauration de la monarchie.

Pour avoir constamment réclamé un gouvernement représentant toutes les ethnies afghanes et soutenu – tantôt simultanément et tantôt successivement – certaines factions de l'Alliance du Nord, en particulier le président Burhanuddin Rabbani, évincé en 1996 – et toujours considéré comme le seul pouvoir légitime en Afghanistan –, Téhéran estime aujourd'hui que, de tous les voisins de l'Afghanistan, c'est lui qui a eu raison. Il ne reconnaît aucun mérite aux Etats-Unis dans la débandade des talibans. Pour Téhéran, c'est l'Alliance du Nord qui a remporté une *« grande victoire »* et il faut laisser au peuple afghan le soin de décider de son avenir sous l'égide des seules Nations unies. En attendant, les autorités iraniennes ont invité les composantes de l'Alliance du Nord à respecter les conventions internationales jusqu'à la formation d'un gouvernement de transition. D'ores et déjà, le consulat iranien à Herat a été rouvert. Celui de Mazar-e-Charif serait sur le point de l'être et, surtout, l'ambassade à Kaboul a repris ses activités. Par ailleurs, le fait que l'un des alliés de l'Iran, Gulbuddin Hekmatyar – qui vit ici – ait adopté une position pro-talibane ne semble pas avoir incommodé outre mesure les autorités de la République islamique.

MÉFIANCE INTACTE

La méfiance iranienne vis-à-vis des Etats-Unis, accusés de vouloir perpétuer leur présence dans la région, demeure intacte. Le quotidien *Qods* écrivait ainsi, dimanche 25 novembre, que Washington et Londres, en dépêchant des forces en Afghanistan, veulent mettre en place un gouvernement fantoche. Les délégués afghans et ceux des pays voisins de l'Afghanistan devront être très vigilants et veiller à ce que la conférence ne débouche pas sur une impasse, ajoute le journal. Les autorités ici n'ont d'ailleurs pas l'intention de se désintéresser de la solution qui sera trouvée pour l'Afghanistan. Elles ont engagé des consultations à ce sujet avec le Pakistan qui, hier encore, défendait des positions à l'extrême opposé des leurs. Les discussions vont aussi bon train avec la Russie. Et puis, surtout, Téhéran est devenu un passage obligé de nombreux responsables occidentaux : le secrétaire au Foreign Office, Jack Straw, Charles Josselin et le chef de la diplomatie norvégienne, Jozias van Aartsen notamment. Le gouvernement iranien voit ainsi son rôle reconnu.

Ces visites visent aussi, entre autres, à remercier les autorités iraniennes pour l'accueil qu'elles accordent depuis des années à plus de deux millions de réfugiés afghans qui ont fui les guerres et la sécheresse. Téhéran déplore que cet effort en faveur des réfugiés n'ait jamais été reconnu ni gratifié.

L'Iran veut organiser le plus rapidement possible le retour de ces Afghans chez eux. Les 900 kilomètres de frontière avec l'Afghanistan, qui avaient été fermés dès le début des bombardements américains pour éviter un nouvel afflux de réfugiés, ont été rouverts après la chute de Herat aux mains de l'Alliance du Nord. Mais l'objectif est uniquement de laisser passer l'aide humanitaire, au grand regret des ONG pour qui l'instabilité qui règne encore en Afghanistan fait peser sur les populations, restées chez elles ou déplacées, des risques graves.

Mouna Naïm

TARIQ AZIZ / AP

■ **ISLAMABAD.** Dimanche 25 novembre, le chef spirituel pachtoune Sayed Ahmad Gailani, favorable à Zaher Chah, s'apprêtait à partir pour la conférence de Bonn, afin d'y représenter le « groupe de Peshawar ».

La polémique sur la justice d'exception antiterroriste s'étend aux pays de la coalition

Le Français Moussaoui pourrait être le premier terroriste présumé jugé par les tribunaux militaires américains

WASHINGTON
de notre correspondant

Les initiatives du pouvoir exécutif pour renforcer ses moyens juridiques de sanction et de prévention des activités terroristes provoquent une controverse qui va croissant aux Etats-Unis. Elles font naître, aussi, des difficultés dans la coopération judiciaire avec leurs alliés. Des diplomates et un policier américains qui se sont rendus à Madrid, le 21 novembre, se sont entendu dire par les magistrats espagnols que les membres de la cellule d'Al-Qaida arrêtés en Espagne ne pourraient pas être extradés vers les Etats-Unis s'ils devaient y être jugés par des tribunaux d'exception.

Par un « ordre militaire », pris en sa qualité de commandant en chef, le 13 novembre, George Bush a décidé que les personnes accusées de terrorisme et qui ne sont pas citoyens des Etats-Unis doivent être *« détenues »* et jugées en vertu de lois dont l'application revient aux *« tribunaux militaires »*. L'ordre, publié au Registre fédéral, attribue au secrétaire à la défense la responsabilité de placer en détention et de juger tout membre actuel ou passé de l'organisation Al-Qaida et tout individu ayant exécuté, tenté d'exécuter ou préparé des actes de *« terrorisme international »* contre les Etats-Unis, ainsi que ceux qui ont *« hébergé sciemment »* des personnes appartenant à l'une des deux premières catégories.

Tel quel, cet ordre donne mission aux forces armées de s'emparer des membres d'Al-Qaida qui se trouvent en Afghanistan, ainsi que des talibans qui les ont accueillis, et de les juger. Il vaut aussi pour les terroristes arrêtés dans d'autres pays pour des faits reliés à des attentats visant les Etats-Unis, leurs ressortissants, leurs forces armées ou leurs intérêts économiques.

INDIGNATION

Or, les huit hommes placés en détention par la justice espagnole sont accusés par elle d'appartenance au réseau Al-Qaida, que dirige Oussama Ben Laden, et de complicité dans la préparation des attaques du 11 septembre contre New York et Washington. Enfin, le régime de la justice militaire s'applique aux suspects étrangers appréhendés sur le territoire américain. Le Français Zacarias Moussaoui, arrêté le 17 août dans le Minnesota pour infraction aux lois sur l'immigration et soupçonné d'appartenir au groupe des terroristes du 11 septembre, pourrait être le premier à comparaître, à New York, devant une cour constituée spécialement par le ministère de la défense.

Ces cours, que le Pentagone s'efforce de mettre sur pied en hâte, n'ont jamais fonctionné depuis la seconde guerre mondiale. Formées de militaires ou de civils désignés sur « commission » du secrétaire à la défense, elles doivent être organisées de manière à assurer l'instruction, l'accusation, la défense et le jugement, les peines pouvant aller jusqu'à la prison à vie ou la mort. L'accusé peut se voir refuser l'accès à une partie du dossier, ainsi que le libre choix de son défenseur. Les juges rendent leur décision à la majorité de deux tiers des présents, au lieu de l'unanimité des douze jurés, requise dans les tribunaux ordinaires. Ces tribunaux d'exception sont appelés à se substituer à la justice normale pour les terroristes étrangers arrêtés aux Etats-Unis ou extradés vers ce pays, et à ce que pourrait être un tribunal international pour les chefs d'Al-Qaida et des talibans capturés en Afghanistan.

La polémique porte davantage sur le premier aspect que sur le second, nul ne défendant l'idée d'une cour internationale pour juger Ben Laden. En revanche, que des personnes appréhendées sur le territoire américain soient privées de leurs droits parce qu'elles sont soupçonnées de terrorisme et parce qu'elles sont de nationalité étrangère choque une partie de l'opinion. L'indignation de nombre de parlementaires, de journalistes, d'universitaires est d'autant plus vive que d'autres mesures, déjà appliquées, discriminent les étrangers originaires du Proche-Orient et d'Asie méridionale. Le ministre de la justice, John Ashcroft, a ainsi demandé aux polices locales de convoquer pour entretiens cinq mille étrangers entrés légalement dans le pays au cours des deux dernières années. Dans l'Oregon et dans le Michigan, les responsables des polices d'Etat ont refusé de s'engager dans ce qu'ils considèrent comme un début de mise en accusation arbitraire.

Les défenseurs du droit s'élèvent, enfin, contre le fait qu'ont été arrêtés, à ce jour, plusieurs centaines d'étrangers – probablement de l'ordre de 1 200 – dont aucun n'a de lien établi avec le 11 septembre et qui n'en sont pas moins incarcérés, souvent sans être présentés à un juge, parfois en dépit de décisions du juge de l'immigration qui leur sont favorables, et généralement sans savoir de quoi ils sont accusés.

Patrick Jarreau

Plusieurs dizaines d'Israéliens détenus

Parmi les 1 200 étrangers incarcérés aux Etats-Unis, depuis le 11 septembre, souvent sur la base d'infraction aux lois sur l'immigration, le *New York Times* a découvert *« des douzaines »* de jeunes juifs israéliens. Selon l'édition du 21 novembre du quotidien de New York, suivi deux jours plus tard par le *Washington Post,* la plupart d'entre eux sont accusés d'avoir travaillé alors qu'ils n'avaient que des visas de tourisme, ce qui est interdit.

Dans les jours et les semaines qui ont suivi les attentats de New York et Washington, les différentes polices ont reçu d'innombrables appels téléphoniques signalant des comportements jugés suspects. Les personnes visées étaient le plus souvent originaires du Proche-Orient ou d'Asie du Sud. Interrogées, elles ont été soit relâchées aussitôt, soit placées en détention lorsqu'il y avait soupçon de rapport avec le terrorisme ou bien situation irrégulière au regard des conditions d'entrée et de séjour sur le territoire américain. – *(Corresp.)*

L'île de Guam, dans le Pacifique, pourrait accueillir des prisonniers d'Al-Qaida

TRIBUNAUX siégeant à bord de bâtiments de la marine, dans des territoires lointains sous administration américaine, dans des bases comme Guantanamo, à Cuba : diverses hypothèses circulent quant à l'endroit où pourraient opérer les cours spéciales militaires voulues par George W. Bush. L'une des plus crédibles est celle de Guam. Lundi, le gouverneur de ce territoire américain du Pacifique, Carl Guiterrez, a lancé un appel à la population de l'île pour qu'elle soit prête à accueillir des membres de l'organisation d'Oussama Ben Laden, Al-Qaida, faits prisonniers en Afghanistan.

Alors que les habitants et les responsables de Guam ont récemment émis des inquiétudes sur les conséquences que pourrait avoir la présence de tels prisonniers sur le tourisme dans l'île déjà confronté à des difficultés, M. Guiterrez est intervenu à la radio pour leur demander de soutenir la lutte des Etats-Unis contre le terrorisme. *« Si nous voulons sincèrement que l'armée (américaine) demeure un élément important de notre économie et de notre communauté, nous devons en être le partenaire dans les bons et les mauvais moments »,* a déclaré le gouverneur. *« C'est un accord global, et non un accord à la carte dont nous pourrions choisir les missions que nous sommes prêts à accomplir et celles dont nous ne voulons pas »,* a-t-il expliqué.

Il a cependant précisé que le transfert à Guam de prisonniers d'Al-Qaida n'était *« qu'un projet éventuel »* et que *« la meilleure chose à dire concernant cette opération est qu'il s'agit pour l'heure d'hypothèse ».*

Territoire de 541 km^2 abritant 152 000 habitants, Guam dispose de nombreux bâtiments militaires américains. Une partie de l'importante base aérienne Anderson a été utilisée à plusieurs reprises dans le passé pour héberger des dizaines de milliers de réfugiés vietnamiens et kurdes. – *(AFP, Reuters.)*

Tony Blair ne voit pas d'obstacle à une adhésion britannique à l'euro

BIRMINGHAM. Le premier ministre britannique, Tony Blair, a estimé, vendredi 23 novembre, qu'une adhésion de son pays à l'euro serait conditionnée à des critères strictement économiques. *« En ce qui concerne l'euro, la conclusion n'est pas que nous devons y aller quelles que soient les conditions économiques »,* a déclaré M. Blair dans un discours prononcé à Birmingham, dans le centre de l'Angleterre. Mais *« si les conditions économiques sont réunies, des obstacles politiques ou constitutionnels ne doivent pas nous empêcher de rejoindre la zone euro »,* a-t-il poursuivi. Le chef du gouvernement travailliste a également insisté sur la nécessité, pour la Grande-Bretagne, de mettre un terme à *« son histoire d'occasions manquées »* avec l'Europe, dans ce qui apparaît comme un soutien implicite mais clair à une adhésion britannique à la zone euro. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **EUROPE.** Le chancelier allemand Gerhard Schröder a assuré, vendredi 23 novembre à Nantes, lors du sommet franco-allemand, que son pays *« n'avait aucune objection contre le candidat de choix »* qu'est Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la Convention européenne. Le président de la Convention européenne, chargé de formuler des propositions pour la réforme des institutions européennes à l'horizon 2004, sera désigné lors du sommet européen de Laeken (Belgique) les 14 et 15 décembre.

■ **HONDURAS.** Le conservateur Ricardo Maduro (Parti national, droite) l'a emporté face à Rafael Pineda, candidat du Parti libéral, lors de l'élection présidentielle qui s'est déroulée dimanche 25 novembre au Honduras, avec une avance de près de neuf points sur son adversaire, selon les chiffres disponibles lundi matin. M. Pineda a d'ores et déjà concédé la victoire à son adversaire. Pour lutter contre l'insécurité, M. Maduro, économiste de 55 ans dont le fils a été enlevé et assassiné il y a quatre ans dans le nord du pays, propose d'augmenter le nombre de policiers, d'accroître la durée des peines de prison et de renforcer le système pénitentiaire. – *(AFP.)*

■ **SUISSE.** Un avion de la compagnie Crossair venant de Berlin s'est écrasé, samedi près de Zurich, avec 33 personnes à bord. Neuf d'entre elles ont survécu. Les corps des 24 autres passagers ont été retrouvés, dont ceux de la chanteuse pop germano-américaine Melanie Thornton et du maire adjoint de Jérusalem. Les causes de l'accident restent pour le moment inexpliquées. – *(AFP.)*

■ **CENTRAFRIQUE.** Des combats se déroulent depuis jeudi dans l'extrême nord du Centrafrique entre l'armée gouvernementale et des partisans de l'ex-chef d'état-major général, limogé fin octobre, le général François Bozizé, qui est réfugié depuis la mi-novembre au Tchad voisin, a-t-on appris de sources concordantes centrafricaine et tchadienne, dimanche 25 novembre. Selon ces sources, les partisans armés du général Bozizé, estimés à environ 300 hommes, ont pris le contrôle de deux localités près de la frontière tchadienne. Les troupes gouvernementales, envoyées pour les déloger, auraient en partie rallié la rébellion après avoir subi des pertes importantes. – *(AFP.)*

■ **PHILIPPINES.** Nur Misuari, ancien gouverneur de la Région autonome musulmane du sud des Philippines (ARMM), a été arrêté, samedi 24 novembre, dans l'Etat malaisien du Sabah. La répression d'une révolte de musulmans, à l'appel de Nur Misuari, a fait plus de cent victimes la semaine dernière à Jolo. L'élection d'un nouveau gouverneur de l'ARMM se déroule lundi 26 novembre. Nur Misuari, qui a rompu un accord signé avec Manille en 1996 après vingt-quatre ans d'insurrection, est accusé de rébellion, un délit passible de vingt ans de prison. – *(Corresp.)*

Des biologistes américains ont cloné des embryons humains à des fins thérapeutiques

Cette première scientifique déclenche une polémique à l'échelon international

La société américaine Advanced Cell Technology a révélé, dimanche 25 novembre, avoir réussi à créer trois embryons humains par clonage. Ces recherches ont été menées dans un but thérapeutique. Il s'agit d'utiliser des cellules-souches capables de reconstituer différents tissus constituant l'organisme humain. La société américaine exclut tout clonage dit reproductif, que condamnent toutes les instances nationales et internationales.

UNE ÉTAPE fondamentale dans l'histoire de la maîtrise du vivant à des fins thérapeutiques a été franchie par la société américaine Advanced Cell Technology (ACT). Elle a révélé, dimanche 25 novembre, avoir réussi à créer des embryons humains à partir de la technique du clonage. Les travaux des chercheurs de cette société devaient être publiés, lundi 26 novembre, dans la revue américaine spécialisée *Journal of Regenerative Medicine.*

La technique mise en œuvre est similaire à celle qui avait permis la création, en 1997, de la brebis Dolly par les biologistes de la société écossaise PPL Therapeutics. Elle consiste, schématiquement, à introduire le noyau d'une cellule prélevée sur un organisme adulte dans un ovocyte préalablement énucléé puis, grâce à différentes stimulation de l'œuf ainsi obtenu, à obtenir sa division et un développement embryonnaire.

Les chercheurs précisent, dans le compte-rendu de leur recherche, avoir activé 22 ovocytes humains et réalisé un transfert de noyau dans 17 ovocytes. Trois embryons ainsi créés se sont développés, atteignant le stade de six cellules. La publication américaine décrit aussi un autre procédé permettant d'obtenir des embryons humains sans fécondation. Il consiste à stimuler un ovocyte de manière à obtenir sa transformation en un embryon, phénomène connu sous le nom de parthénogénèse.

A la différence de ce que font, depuis 1997, toutes les équipes spécialisées dans la création de mammifères par clonage, les responsables d'ACT affirment ne pas vouloir utiliser leur nouveau savoir-faire à des fins de reproduction. *« Notre intention n'est pas de créer des êtres humains clonés, mais plutôt de mettre au point des thérapies salvatrices pour un large spectre de maladies humaines, telles que le diabète, les infarctus, les cancers, le sida ou les maladies neurodégénératives, comme Parkinson ou Alzheimer »*, précise, dans un communiqué, le docteur Robert Lanza, vice-président d'ACT.

En d'autres termes, les responsables de la société américaine se refusent à envisager le clonage reproductif, procédé condamné depuis plusieurs années par la quasi totalité des instances nationales et internationales en charge des questions relatives à la bioéthique. Ils affirment ne travailler que dans le champ hautement prometteur de la médecine dite régénératrice. Cette dernière vise à utiliser des cellules-souches capables de reconstituer les différents tissus composant l'organisme humain. Cette propriété laisse penser que de telles cellules constitueront un gisement thérapeutique d'autant plus précieux que les greffes tissulaires qu'elles permettront de réaliser ne poseront pas de difficultés immunitaires, les cellules ayant le même patrimoine héréditaire que la personne dont elles sont issues.

L'annonce de cette première scientifique a suscité de nombreuses réactions. L'initiative d'ACT est particulièrement critiquée par tous ceux qui, pour des raisons éthiques, estiment que l'on ne peut créer des embryons humains pour ensuite les détruire et que l'acceptation du clonage thérapeutique pourrait ouvrir la voie au clonage reproductif. Les opposants font notamment valoir que les embryons humains obtenus par clonage ne sont pas la seule manière d'obtenir des cellules-souches. On a, en effet, récemment découvert que de telles cellules étaient présentes dans différentes régions des organismes adultes ainsi que dans le sang du placenta et du cordon ombilical.

Si les lois fédérales américaines interdisent l'utilisation de fonds publics dans le financement des recherches sur le clonage humain, ces recherches peuvent aujourd'hui être librement menées dans les sociétés américaines privées comme ACT. Le Sénat américain étudie toutefois de nouvelles disposition législatives qui pourrait conduire à interdire outre-Atlantique l'ensemble des travaux dans ce domaine. C'est l'une des raisons qui ont conduit les responsables d'ACT à publier aussi rapidement leurs résultats.

« Le temps est une donnée essentielle pour les gens qui sont atteints de maladie incurables. Nous souhaitons appliquer ces technologies aussi rapidement que possible, en les accompagnant évidemment du débat et des contrôles appropriés », a déclaré Michael West, PDG de la firme. Pour sa part, le sénateur démocrate Dick Durbin a réclamé l'instauration de *« limites raisonnables »* et plaidé pour l'instauration d'un *« standard »* régissant la recherche médicale dans *« les nations civilisées du monde »*.

Jean-Yves Nau

George W. Bush opposé « à 100 % »

La Maison Blanche a rappelé, dimanche 25 novembre, que le président américain George W. Bush est opposé *« à 100 % à tout type de clonage humain »,* a déclaré une porte-parole, Jennifer Millerwise. Mme Millerwise a rappelé que M. Bush avait apporté tout son soutien à un projet de loi voté par la Chambre des représentants pour interdire tout clonage humain, et qu'il souhaitait que le Sénat vote également ce texte. *« Il a soutenu le texte de la Chambre pour interdire le clonage humain, et il est important que le Sénat agisse aussi, en dépit de son calendrier chargé »,* a dit Mme Millerwise.

George W. Bush a interdit, en août 2001, tout financement public à la recherche sur les cellules souches, en dehors des recherches sur des colonies de cellules souches préexistantes en laboratoire. Les recherches privées ne sont pas, pour l'instant, touchées par cette décision. – *(AFP.)*

Une pratique qui reste interdite en France

EN FRANCE la pratique du clonage humain à des fins thérapeutique est interdite. La question ne devrait pas être soulevée lors de l'examen au Parlement – prévu pour janvier 2002 – du projet de loi de révision des lois de bioéthique de 1994. Après la condamnation par Jacques Chirac de cette pratique, et contrairement à ce qu'il avait annoncé il y a un an, Lionel Jospin a choisi, en juin de ne pas proposer d'autoriser par voie législative la pratique du clonage thérapeutique.

Le premier ministre a, sur ce point, choisi de suivre les conclusions du Conseil d'Etat qui, à une voix de majorité, s'était prononcé, le 14 juin, contre cette disposition. Peu avant les conclusions du Conseil d'Etat le Comité national d'éthique s'était prononcé, à une courte majorité, en faveur de cette technique. L'avis de ce Comité faisait état de l'impossibilité de parvenir à un consensus. *« Sur la question du clonage thérapeutique les opinions divergent,* précise l'avis. *Si tous s'accordent à estimer que cette question soulève des problèmes éthiques très difficiles, les membres du comité sont partagés selon leurs visions du monde et du futur. Au total une majorité s'est dégagée en faveur de l'autorisation encadrée du clonage dit thérapeutique ».* Pour sa part dans un avis remis le 31 janvier à Lionel Jospin la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), s'était prononcé contre la légalisation de cette pratique. La mission parlementaire d'information sur la révision des lois bioéthiques, conduite par les députés Bernard Charles (PRG) et Alain Claeys (PS), ne se prononçait pas de manière explicite en faveur de la légalisation de cette pratique mais se gardait de la condamner. On observe aussi des positions divergentes à gauche. Ainsi Marie-Noëlle Lienemann, vice-présidente du Parlement européen avait expliqué au début de l'année qu'elle *« espérait que le gouvernement se prononcerait contre la légalisation du clonage thérapeutique et se rangerait sur cette question à l'avis du groupe européen d'éthique que préside Noëlle Lenoir ».*

« Le gouvernement a choisi de proposer au Parlement un texte de consensus qui devrait autoriser les chercheurs français à travailler sur les cellules souches issues des embryons surnuméraires ne s'inscrivant plus dans un projet parental, a expliqué au *Monde* Roger-Gérard Schwartzenberg, ministre de la recherche. *Il faut laisser se poursuivre la réflexion scientifique. Le texte, grâce à une veille scientifique spécialisée, permettra au gouvernement de prendre les mesures nécessaires au vu de l'évolution des résultats dans ce domaine. »*

J.-Y.N.

L'inquiétude du Vatican et des milieux chrétiens, des généticiens Jean-François Mattéi et Axel Kahn

L'ANNONCE du premier clonage d'embryon humain a soulevé l'indignation, en particulier des milieux chrétiens. Le Vatican, par la voix de Mgr Tarcisio Bertone, secrétaire de sa congrégation doctrinale, a immédiatement fait connaître sa *« préoccupation »*. Au même moment, deux mille travailleurs sociaux, intellectuels et personnels de santé chrétiens faisaient connaître leur unanime réprobation de toute forme d'instrumentalisation de l'embryon, lors des Semaines sociales présidées par Michel Camdessus et réunies sur le thème de la bioéthique, du vendredi 23 au dimanche 25 novembre, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).

Invité de cette tribune dimanche 25, Jean-François Mattéi, généticien et député UDF des Bouches-du-Rhône, s'est montré d'une extrême sévérité à l'égard d'avancées de la recherche fondées, selon lui, sur le seul profit et a exprimé sa condamnation de toute forme de clonage, reproductif et thérapeutique. S'il consent aux recherches sur les cellules souches adultes, il affirme n'accepter *« aucune forme d'instrumentalisation de l'embryon humain ». « Je ne peux pas comprendre qu'un embryon puisse servir de matière première, y compris pour la recherche »*, a-t-il martelé, avant d'indiquer qu'on touchait là à la part la plus *« sacrée »* de l'humanité et d'en appeler à une urgente intervention des Nations unies et autres autorités internationales pour mettre fin aux recherches susceptibles d'aboutir au clonage humain.

UN « TABLEAU DÉLIRANT »

« Cette affaire est éminemment politique », a conclu le rapporteur des projets de lois de bioéthique de 1994, en souhaitant que le Parlement français se saisisse à nouveau des lois de bioéthique et se prononce contre tout clonage.

Directeur de département à l'hôpital Cochin, Axel Kahn s'est également montré hostile, lors de ces Semaines sociales, au clonage à des fins thérapeutiques : *« Aujourd'hui, une autorisation de clonage thérapeutique équivaudrait à la mise au point de la première étape d'un clonage d'embryon humain. C'est une responsabilité que, pour ma part, je ne suis pas prêt à prendre »*, estime le généticien. Pour lui, on ne touche pas impunément à l'embryon, même s'il ne s'agit que du *« début incertain d'une vie humaine ».* Axel Kahn s'interroge en particulier sur le destin du bébé cloné, *« qui ne sera que l'artefact* [production artificielle en laboratoire] *d'un homme et d'une femme. Sera-t-on amené à devoir définir son humanité et qui va le faire » ?*

Comme en témoigne la nombreuse participation à ces assises, le milieu catholique et protestant se montre alarmé par le *« tableau délirant »* (Monette Jacquin, psychanalyste) des avancées de la recherche biomédicale. Contre ces *« dérives »,* Michel Camdessus, ancien directeur du Fonds monétaire international, en a appelé à une vive réaction de la classe politique, du milieu associatif, des religions : *« Si l'embryon n'est encore qu'une énigme, elle touche à l'humain de trop près pour qu'on y touche »*, a-t-il conclu. Le *« retard »* de la recherche, invoqué par les marchés et chercheurs de brevets, est *« le plus mauvais argument, car on ne peut pas combattre la marchandisation de notre monde en cédant à la requête de réification et, demain, de toute marchandisation de ce qui est une vie humaine potentielle ».*

Henri Tincq

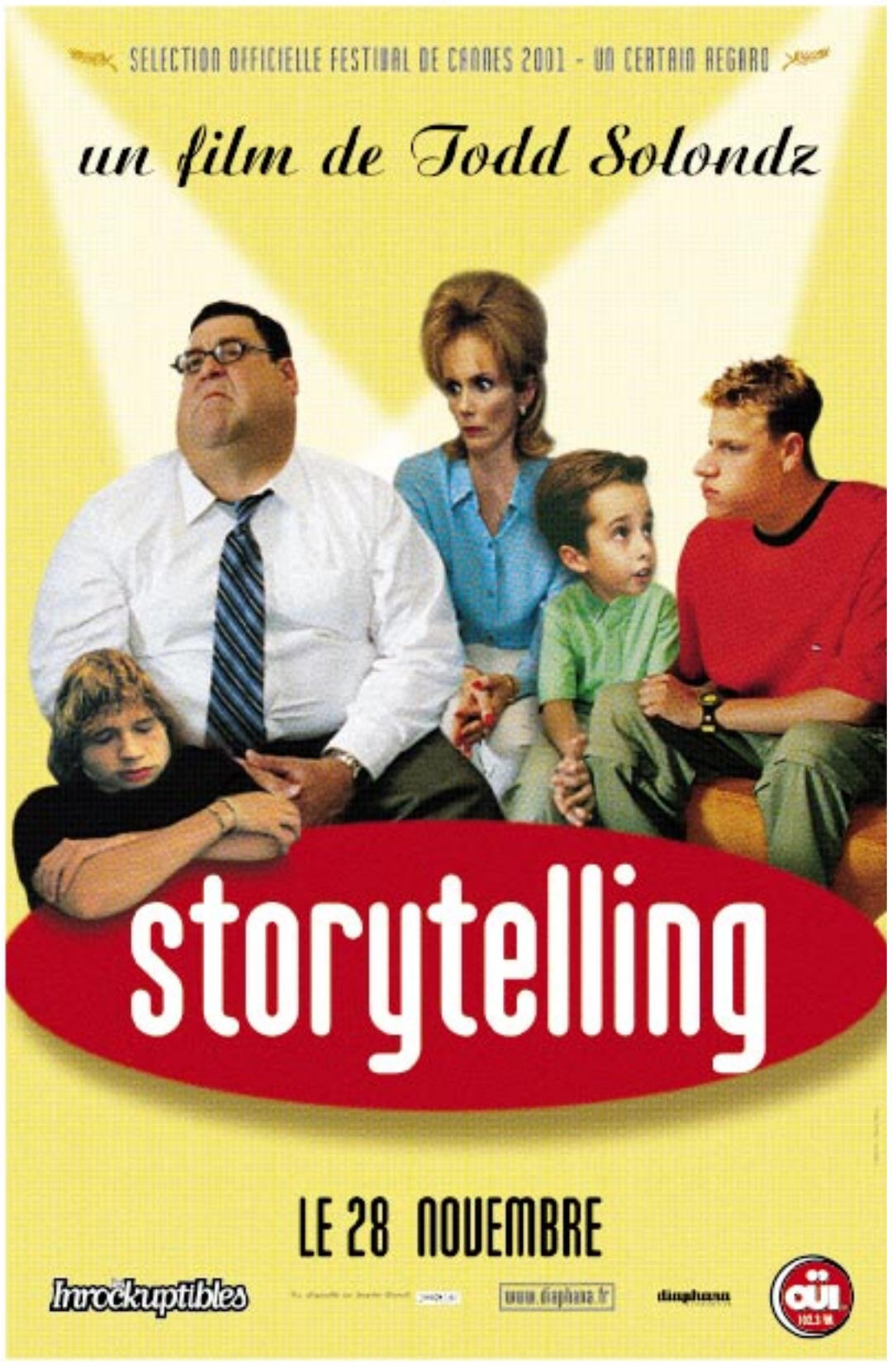

PRÉSIDENTIELLE **Crédité de 10 à 12 % d'intentions de vote au premier tour de la présidentielle, Jean-Pierre Chevènement sème le trouble à droite comme à gauche. ● AU PS, les critiques se font plus corrosives. Son premier secrétaire, François Hollande, ironise sur *« les ralliements hétéroclites »* dont bénéficie le maire de Belfort. Les socialistes rappellent que M. Chevènement *« a participé à tous les gouvernements de gauche »*. ● DES « GAULLISTES de conviction », sans citer le nom de l'ancien ministre de l'intérieur, appellent à voter pour le candidat le plus respectueux *« des principales options qui ont guidé l'action du fondateur de la Ve République »*. ● L'ÉLYSÉE s'inquiète de l'émiettement de l'électorat de la droite et veut contrer l'influence de M. Chevènement, pour récupérer une partie des voix souverainistes. Philippe Séguin devrait s'impliquer dans la campagne de Jacques Chirac.**

M. Chevènement cherche à fédérer des soutiens venus de tous bords

Le candidat à l'Elysée bénéficie de l'appui de communistes, de gaullistes historiques et de quelques socialistes en difficulté dans leur parti. Pendant la première phase de la campagne, il a su imposer ses idées et son style. L'étape suivante devra transformer cet assemblage en force politique

LA « petite entreprise » de Jean-Pierre Chevènement tourne à plein régime. Solidement arrimé aux sondages encourageants qui le créditent de 10 à 12 % d'intentions de vote au premier tour de l'élection présidentielle, l'ancien ministre de l'intérieur poursuit méthodiquement sa campagne, lancée, le 9 septembre, à Vincennes.

Lors de ce premier meeting (*Le Monde* du 11 septembre), il avait dévoilé *« dix orientations »* sur la citoyenneté, les *« missions de l'école »*, la sécurité, l'*« Europe des nations »* ou encore la *« reconstruction du service public »* qui allaient, assurait-il, structurer sa campagne. Il a, depuis, développé ce corps de doctrine lors de rencontres et de déplacements « thématiques » – une douzaine en un mois – mais aussi dans de nombreuses tribunes dont le candidat nourrit la presse.

M. Chevènement applique un principe : réagir au plus près, occuper le terrain, parler et profiter le mieux possible d'un espace politique suspendu à l'entrée en lice des deux premiers rôles : Lionel Jospin et Jacques Chirac. Son groupe d'experts travaille donc sans relâche sur les grands sujets d'actualité, et une petite troupe d'étudiants bénévoles prépare des dossiers.

A peine achevée la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha, l'ancien président du mouvement des citoyens (MDC) dénonçait, le 19 novembre, dans *Libération*, un *« marché de dupes »* et il insistait sur la *« solidarité »* des deux chefs de l'exécutif français sur ce dossier. Le 21 novembre, 20 000 policiers défilaient à Paris, dès le lendemain, dans *France-Soir*, l'ancien ministre de l'intérieur déclarait : *« Contre l'insécurité, il faut du courage. »* Puis, dans un enchaînement rodé lors de ses discours publics, il analysait les raisons de la *« crise »* – faillite du *« rapport à la loi »* et des *« missions de l'école »*, recul de *« l'esprit républicain »*.

Et redisait, aussi, son opposition à la réforme du parquet et à la loi Guigou sur la présomption d'innocence, n'omettant pas de répéter que *« l'idée venait de Jacques Chirac »* et qu'elle *« a été mise en œuvre par Lionel Jospin »*. Il rappelait aussi que, s'il était élu, il mettrait en chantier *« deux lois de programmation sur la mise à niveau des moyens de la police et de la justice »*.

M. Chevènement ne laisse rien passer. *La Marseillaise* sifflée lors de la rencontre France-Algérie lui donne l'occasion d'évoquer la guerre d'Algérie et de fustiger la France de *« la repentance »* et de *« la haine de soi »* qui *« jusqu'à l'obsession revisite ses heures noires »*. S'il repère dans un article une inexactitude sur son action à la tête du ministère de l'éducation nationale en 1985, il rectifie aussitôt dans une autre tribune et en profite pour rappeler ses états de services : ouverture des lycées à *« 80 % d'une génération »* et création des bacs professionnels.

À L'OFFENSIVE

Sur la situation internationale, enfin, il fait entendre sa singularité, comme le 21 novembre à l'Assemblée nationale. *« La France se doit de jouer les éclaireurs et non les suiveurs*, a-t-il déclaré. *Les Etats-Unis ne peuvent assumer seuls la mission de trouver une issue politique capable de rassembler le peuple afghan »*, a-t-il déclaré.

Cette posture offensive du député de Belfort dans la première phase de sa campagne a une autre utilité. L'ancien ministre de l'intérieur sait qu'il s'appuie sur une formation minuscule – le MDC – et que ses ruptures successives, si elles ont, paradoxalement, assis sa crédibilité, l'ont aussi progressivement isolé. Il savait sans doute, bien avant d'entrer en campagne, que ses « soutiens » – un mot que, dans son entourage, on préfère à « ralliements » – viendraient de divers horizons. D'où la méthode : *« Définir un cadre d'idées et des orientations dépourvues de toute ambiguïté »*, explique Jean-Yves Autexier, porte-parole du MDC, *« asseoir un discours très clairement républicain »*, souligne, de son côté, le député Michel Suchod, *« qui trouve des échos profonds dans les deux camps. Cette candidature est peut-être une auberge espagnole mais, au lieu d'y apporter son manger, on y trouve des plats déjà cuisinés »*, poursuit le porte-parole du candidat.

La première réunion du *« pôle républicain »* de M. Chevènement devait se tenir dans son local de campagne, lundi 26 novembre. Aux côtés de Max Gallo et d'Edmonde Charles-Roux, on devrait y trouver le communiste orthodoxe Rémy Auchedé et l'ancien ministre communiste de Pierre Mauroy, Anicet Le Pors, les trois députés européens transfuges du RPF de Charles Pasqua, William Abitbol, Paul-Marie Coûteaux et Florence Kuntz, le radical Michel Dary et, sans doute, quelques représentants des *« gaullistes de conviction »* qui viennent de signer un appel au soutien d'un *« candidat républicain »* dont ils taisent, pour l'instant, le nom mais dont certains se sont déjà déclarés en faveur de M. Chevènement.

De l'ancien ministre, défenseur du petit commerce, Pierre Poujade, quatre-vingt-un ans, à l'ancien membre de la direction de la LCR François Morvan, en passant par l'ex-député et fondateur de l'UDF Michel Pinton, farouche opposant au pacs, l'éventail des « soutiens » à M. Chevènement est large et, surtout, disparate. Il mord peu à gauche puisque, pour la famille socialiste, seuls les deux sénateurs Francois Autain (exclu du PS en janvier 2000) et Pierre Biarnès (démissionnaire), ainsi que le député (PS) Bernard Seux, l'ont rejoint.

Pour se garder des critiques de la gauche sur son *« virage à droite »*, le candidat laisse dire et laisse venir. Son entourage calme le jeu en assurant que certains clivages sont *« dépassables »* et que *« l'idée exigeante de la République »* promue par *« l'homme de la nation »* est un dénominateur commun suffisant. *« Les socialistes sont en pleine phase de désignation de leurs candidats pour les législatives. Après on y verra plus clair »*, espère, toutefois, M. Suchod, qui refuse de ne voir dans cette vague d'adhésions qu'un assemblage hétéroclite de déçus ou de floués des deux bords.

« Il y a des moments où le seul fait de parler est un acte politique majeur », affirmait, récemment, M. Chevènement devant les étudiants de Sciences-Po. Cette conviction lui a permis de s'imposer de manière spectaculaire dans la première phase de la campagne. La partie risque de devenir plus difficile lorsque les voix de ses « soutiens » voudront se mêler à la sienne.

Christine Garin

Le PS fustige les ralliements hétéroclites à l'ancien ministre de l'intérieur

LA LIGNE du PS vis-à-vis de Jean-Pierre Chevènement a évolué depuis la déclaration de candidature de l'ancien président du Mouvement des citoyens (MDC). Au départ, la consigne de François Hollande, en harmonie sur ce point avec Lionel Jospin, était de n'attaquer aucun candidat à l'Elysée issu de la majorité « plurielle », afin de ne pas compromettre le rassemblement du second tour. Le premier secrétaire du PS avait également invité ses amis à ne pas mettre la pression sur l'ancien ministre de l'intérieur à propos de son attitude après le premier tour. Laissons-le *« se singulariser »*, *« se différencier »*, plaidait-il. Au moment de la sortie, en octobre, du livre d'Olivier Schrameck *Matignon, rive gauche*, le « patron » du PS avait confié que la principale *« erreur »* du directeur de cabinet de M. Jospin était d'attaquer M. Chevènement.

Avec la montée du maire de Belfort dans les sondages, la stratégie du PS a ressemblé de plus en plus à la méthode Coué. Du coup, il a affiné son analyse et ajusté sa stratégie. *« Si Chevènement fait un bon score, de 10 % à 12 %, cela signifiera qu'il a pris principalement des voix à droite »*, dit-on au PS. A partir de cette grille de lecture, on observe qu'il doit sa bonne tenue dans les sondages aux voix qu'il prend à droite et non à gauche. *« La mission de Chevènement, c'est d'amener des électeurs de droite à la gauche »*, souligne un dirigeant du PS. Seule faille : plus son score est élevé, plus il « mord » à droite, plus le bon report sur M. Jospin devient aléatoire, des électeurs de droite pouvant être tentés, au second tour, de retourner dans leur camp ou de s'abstenir.

Même s'ils s'en défendent, l'inquiétude monte chez les socialistes. Leurs répliques à M. Chevènement deviennent plus corrosives. M. Hollande avait expliqué qu'à chaque attaque du maire de Belfort contre le gouvernement il fallait insister sur sa participation à l'équipe de M. Jospin et sur sa part de l'héritage. Le 18 novembre, sur BFM, Jean Glavany a ainsi attaqué avec véhémence le candidat : *« Je pense qu'il y a des bornes. Je crois que Jean-Pierre Chevènement les franchit lorsqu'il dit que la droite et la gauche, ce serait au fond pareil, alors qu'il milite à gauche depuis quarante ans et a participé à tous les gouvernements de gauche »*, a lancé le ministre de l'agriculture.

Le caractère *« hétéroclite »* des ralliements à M. Chevènement nourrit les sarcasmes socialistes. Ils se moquent ainsi de celui du fondateur de l'UDF, Michel Pinton, en se demandant comment le promoteur d'une pétition de maires contre le pacs cohabitera avec Jean-Pierre Michel, son principal artisan au MDC. *« Quand on voit*, ironise un dirigeant du PS, *que Rémy Auchedé le soutient, c'est comme si Brejnev soutenait Chevènement ! »* Toujours pour se rassurer, le PS relève que le « Che » ne bénéficie pas, à quelques exceptions près, comme les sénateurs François Autain et Pierre Biarnès et le député Bernard Seux, de *« fuites de socialistes »*. Transgressant l'interdit initial sur le second tour, M. Hollande a répété, dimanche 25 novembre, au Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI, n'avoir *« aucun doute sur l'attitude qui sera celle de Jean-Pierre Chevènement »*. Les socialistes se préparent à « monnayer » son ralliement par quelques circonscriptions. Au cas où...

Michel Noblecourt

Des gaullistes appellent à voter pour le candidat le plus proche des principes de la Ve République

SANS CITER le nom de Jean-Pierre Chevènement, quinze *« gaullistes de conviction »*, souvent d'anciens collaborateurs du général de Gaulle, ont fait un premier pas dans sa direction. Dans un communiqué daté du lundi 26 novembre, ils affirment qu'*« ils décideront d'appuyer le candidat républicain dont les objectifs seront clairement en accord avec les principales options qui ont guidé l'action du fondateur de la Ve République »*. Surtout, ils dénoncent *« les abandons du prétendu parti gaulliste »* et le fait qu'*« ils n'ont pas retrouvé dans les orientations passées du président de la République le respect des principes fondamentaux affirmés par le général de Gaulle »*.

Le texte est notamment signé par deux anciens ministres, Jean Foyer et Raymond Triboulet, Pierre Lefranc, ancien chef de cabinet du général de Gaulle, Etienne Burin des Roziers, ancien secrétaire général de la présidence de la République, le général Pierre-Marie Gallois, l'amiral François Flohic, l'écrivain et académicien Jean Dutourd, le journaliste Frédéric Grendel – décédé dimanche 25 novembre – et l'universitaire Pierre Dabezies, qui fait déjà partie du comité stratégique du candidat Chevènement. Se sont aussi associés à cette déclaration Jacques Dauer, président de l'Académie du gaullisme, qui, dès le 14 octobre, avait apporté son soutien à Jean-Pierre Chevènement *« en tant que seul candidat de rupture »*, et l'ancien ministre Jean Charbonnel, président d'Action et renouveau du gaullisme.

Bien qu'ayant voté en faveur du traité de Maastricht et de la guerre du Golfe, M. Charbonnel s'est décidé *« sans* [se] *forcer à appuyer »* M. Chevènement au nom de *« la restauration de l'autorité de l'Etat et du retour de la nation »*. Gaulliste de gauche, de longue date en délicatesse avec Jacques Chirac, l'ancien maire de Brive se souvient que, *« déjà, en 1977, François Mitterrand* [l'] *avait encouragé à constituer un courant commun avec Chevènement au sein du Parti socialiste »*.

Ces ralliements, attendus depuis plusieurs semaines, ont suscité de multiples rumeurs. Ainsi, l'ancien premier ministre Pierre Messmer, président de l'Institut Charles-de-Gaulle et membre de l'Académie française, aurait été du lot. Il n'en est rien, du moins pour le moment. De même, contrairement à ce qui a pu être dit, le général Marcel Bigeard se refuse à appeler à voter pour qui que ce soit. Il a simplement *« beaucoup d'estime pour Chevènement, parce qu'il parle du drapeau »*, ainsi qu'il l'a affirmé au *Monde*.

> « Déjà, en 1977, François Mitterrand m'avait encouragé à constituer un courant avec Chevènement au sein du PS »
>
> **Jean Charbonnel**

Du côté des souverainistes, anciens pasquaiens pour la plupart, les choses s'accélèrent. Après que Paul-Marie Coûteaux eut apporté son soutien à M. Chevènement (*Le Monde* du 13 novembre), une autre députée européenne, Florence Kuntz, avait indiqué que cette inclination valait aussi pour l'ancien conseiller politique de Charles Pasqua, William Abitbol. En fait, celui-ci était alors à Doha (Qatar), au sommet de l'OMC, et il avait peu apprécié, à son retour, d'être ainsi engagé par ses deux collègues du Parlement européen. Il s'était, en effet, donné jusqu'au 15 décembre pour évaluer qui, de M. Chevènement ou de M. Pasqua, serait le meilleur porte-parole du courant souverainiste. Mais, constatant que son ancien patron attend toujours le mois de janvier pour lancer sa campagne, M. Abitbol a annoncé sans plus attendre, dans un entretien publié, samedi 24 novembre, par *Le Figaro Magazine*, qu'il rejoint M. Chevènement, en expliquant que, *« en se cantonnant à être à la droite de la droite,* [M. Pasqua] *s'est condamné à être l'auxiliaire de Chirac »*.

Il reste aux souverainistes à fédérer les multiples groupes locaux qui doutent de la capacité de M. Pasqua à rééditer la percée (13 %) qu'il avait réalisée aux élections européennes de 1999. *« Ce sont autant de républiques grecques »*, se désole M. Coûteaux, qui a pris l'initiative d'appeler à une manifestation de rue, place des Victoires, à Paris, le 13 décembre, à la veille du sommet européen de Laeken, sous la bannière de *« l'entente souverainiste »*. L'objectif est de constituer, à côté des militants venus de la gauche, un pôle indépendant suffisamment représentatif pour peser sur le choix de M. Chevènement, si celui-ci n'était pas présent au second tour de la présidentielle, et pour préparer les élections législatives qui suivront.

Jean-Louis Saux

L'Elysée s'inquiète de l'éparpillement de l'électorat de droite

COMMENT récupérer, au second tour, les électeurs potentiellement chiraquiens qui seraient venus s'égarer, au premier, sur le nom de Jean-Pierre Chevènement ? C'est l'un des nombreux problèmes sur lesquels planchent, désormais, les conseillers de l'Elysée.

Car les proches de Jacques Chirac ont beau redire sans cesse que la candidature de l'ancien ministre de l'intérieur *« pose d'abord un problème à la gauche »*, elle a fini par inquiéter aussi la droite et son principal candidat. *« Plus l'électorat est émietté, plus il devient difficile de reprendre tous ces petits paquets de voix qui se seront répartis entre Pasqua, Bayrou, Madelin*, note le commissaire européen Michel Barnier, qui prend régulièrement le chemin de l'Elysée. *Et voilà que Chevènement rajoute encore un petit paquet. En 1995, Chirac n'avait eu que le gros paquet d'électeurs Balladur à récupérer. »*

Au-delà du seul chef de l'Etat, c'est d'ailleurs toute la droite qui peut se trouver en difficulté. Car les rôles, à ses yeux, paraissaient à peu près répartis : au candidat Chirac le discours humaniste et social qui a fait son succès et lui a permis d'élargir son auditoire au-delà de son camp. Au RPR, un discours plus franchement libéral, qui tranche avec son histoire mais est aujourd'hui présent dans tous les forums de réflexion du mouvement. A Charles Pasqua de fixer les voix d'un gaullisme plus sourcilleux. *« Seulement, si Pasqua ne va pas jusqu'au bout ou reste très faible,* remarque François Fillon, *nous aurons un gros problème de positionnement. »* Car en infléchissant son discours, le RPR a largement abandonné un pan de son électorat qui aujourd'hui se retrouve dans les mots de Jean-Pierre Chevènement.

Depuis la rentrée, Nicolas Sarkozy, plaide donc pour faire monter au créneau l'ancien héraut antimaastrichien du RPR : Philippe Séguin. Le 18 septembre, l'ancien secrétaire général du RPR a convié à déjeuner chez Ledoyen M. Séguin, Alain Juppé, et le secrétaire général de l'Elysée Dominique de Villepin pour leur *« vendre »* notamment cette idée. Il l'a évoqué depuis plus directement à l'Elysée. M. Chirac croit-il encore que M. Séguin, depuis son échec à la mairie de Paris, a encore un public ? Il est en tout cas prêt à utiliser toutes les forces.

Le 14 décembre, à Lille, ville natale de Charles de Gaulle, M. Séguin devrait donc faire sa première grande sortie politique depuis son échec aux municipales de Paris en mars. Le RPR planche de son côté pour démonter certaines des positions de M. Chevènement dont celle qui attaque directement l'un des acquis du septennat de M. Chirac : la suppression du service national. Et espère que, dans quelques semaines, les beaux scores de l'ancien ministre de l'intérieur dans les sondages se seront dégonflés.

Raphaëlle Bacqué

Les socialistes opposent le bilan de Lionel Jospin à ceux d'Edouard Balladur et d'Alain Juppé

Le PS s'efforce de démontrer que « la droite et la gauche ne sont pas sœurs jumelles »

Le Parti socialiste a présenté, lundi 26 novembre, une brochure destinée à ses cadres et à ses élus établissant un bilan comparatif des législatures 1993-1997, durant laquelle la droite était majoritaire, et 1997-2002, sous le gouvernement de Lionel Jospin. Cet argumentaire de campagne, portant sur vingt thèmes, a pour but de démontrer, chiffres à l'appui, que droite et gauche n'ont pas mené la même politique.

EN TERMES MILITAIRES, cela ressemble à du pilonnage. Deux semaines après avoir publié, sous la forme d'un magazine diffusé à 6 millions d'exemplaires, *« la France qui change »*, un bilan de l'action du gouvernement de Lionel Jospin, le Parti socialiste récidive. Lundi 26 novembre, Alain Bergounioux, secrétaire national chargé de la communication, a présenté à la presse une brochure de quarante-huit pages, intitulée *« Gauche et droite, les vingt preuves qui font la différence »*. Destiné aux cadres et aux élus du PS, le document compare deux législatures : 1993-1997 pour la droite et 1997-2002 pour la gauche.

Dans une introduction qui semble s'adresser autant à l'opposition qu'aux autres partis de la majorité, M. Bergounioux affirme que ce bilan *« démontre que la droite et la gauche ne sont pas sœurs jumelles, dans la gestion comme dans la réforme. Elles ont fait des choix différents, voire diamétralement opposés. Quand la droite imposait la logique néolibérale et conservatrice, la gauche réhabilitait le volontarisme et la régulation »*. Au moment des comptes, ajoute le secrétaire national, *« force est de constater que la majorité d'aujourd'hui a souvent réussi où la majorité d'hier a échoué »*.

Ce nouvel argumentaire de campagne des socialistes est construit à partir de vingt thèmes, qui se veulent *« vingt preuves »* : emploi, pouvoir d'achat, solidarité, santé, famille, éducation, sécurité, justice, logement, ville, agriculture, environnement, culture et audiovisuel, droit des femmes, démocratie, citoyenneté et intégration, réforme de l'Etat, outre-mer, défense, politique européenne. Pour chaque thème, le PS récapitule les lois votées par la droite et celles adoptées par la gauche, avec, à chaque fois, une conclusion en forme de slogan – exemple, sur l'emploi, *« la droite à contre-emploi »* et *« la gauche embauche »* –, et, pour la moitié des questions abordées, *« le chiffre qui parle »*.

FLORILÈGE MANICHÉEN

Il en résulte un florilège qui fleure bon le manichéisme : sur le pouvoir d'achat *« la droite fabule »* et *« la gauche stimule »* ; sur la santé, *« la droite : l'insécurité sociale »* et *« la gauche : l'assurance sociale »* ; sur le logement, *« la droite : la porte de l'exclusion »* et *« la gauche : le bail social »* ; sur la démocratie, *« la droite décrépite »* et *« la gauche modernise »*. Même sur la défense, domaine partagé avec le chef de l'Etat, le PS oppose *« les hésitations de la droite »* et *« les boucliers de la gauche »*...

Sur la sécurité, l'argumentaire du PS aura plus de mal à être présenté tel quel. Pour l'opposition, la brochure parle de *« discours répressif »* et de *« gestion laxiste »*, en concluant que *« la droite gesticule »*. Pour la majorité, elle proclame que depuis 1998, *« la police de proximité se déploie sur tout le territoire »*, en relevant que *« la gauche investit le terrain »*. Le chiffre retenu parle de 1 600 policiers de moins en 1997 et, depuis cette date, de 6 000 policiers de plus. Mais rien n'est dit sur l'augmentation de la délinquance. François Hollande, Raymond Forni, Bernard Kouchner, Jean Glavany, Marie-Noëlle Lienemann, qui vont porter la bonne parole dans les régions,, cette semaine, devront ajuster leurs discours.

M. N.

Le conflit des policiers entre dans une phase de négociation

LE GOUVERNEMENT de Lionel Jospin s'apprête à faire un geste budgétaire supplémentaire en direction des policiers. A l'issue d'une semaine où deux manifestations à l'appel des syndicats de police ont rassemblé plus de quarante mille personnes à Paris et en province, François Hollande a déclaré, dimanche 25 novembre, au « Grand Jury RTL-*Le Monde*-LCI », qu'*« il faut, comme à chaque mouvement social, trouver les négociations et les compromis nécessaires. Je pense que cette semaine sera utilisée à cette fin »*. Le premier secrétaire du Parti socialiste a par ailleurs affirmé que M. Jospin allait affecter des sommes nouvelles au budget de la police, qui dépasse pour la première fois, en 2002, 33 milliards de francs, sans toutefois préciser le montant de cette enveloppe exceptionnelle.

Selon nos informations, des consultations bilatérales ont déjà commencé entre le ministère de l'intérieur et les différents syndicats de police. Elles devraient se poursuivre, au début de la semaine, avec la direction générale de la police nationale. Plusieurs organisations professionnelles pariaient, lundi, sur une réunion plénière rassemblant l'ensemble des partenaires sociaux et des représentants du ministre de l'intérieur, voire Daniel Vaillant lui-même. Selon les mêmes sources, ce rendez-vous pourrait se tenir jeudi 29 novembre.

Le ministère de l'intérieur soulignait, lundi, le retard important pris en ce qui concerne les salaires. La réforme des corps et carrières entrée en application en 1996 sous le ministère de Jean-Louis Debré (RPR) est explicitement citée par un proche de M. Vaillant : *« Elle avait eu pour effet une hausse sensible du niveau scolaire des recrues,* rappelle-t-il. *Et il n'y avait eu aucune contrepartie en matière de salaires. » « Je ne peux pas faire en quinze mois ce qui n'a pas été fait en quinze ans »*, a indiqué M. Vaillant au *Journal du dimanche* du 25 novembre. Certaines organisations, dont le Syndicat général de la police (SGP), affilié à FO, réclament une augmentation de 2 000 francs mensuels pour les 98 000 gardiens de la paix.

La présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, s'est prononcée, dimanche 25 novembre, sur Radio J, en faveur de la suspension de certains articles de la loi sur la présomption d'innocence, qui a attisé la colère des policiers. Ceux-ci lui imputent notamment les difficultés supplémentaires rencontrées dans leur travail. Mme Alliot-Marie a précisé qu'elle visait dans ses propos *« les articles qui sont aujourd'hui dénoncés par tout le monde »*. Elle a qualifié de *« démarche inutile »* le rapport d'évaluation confié par M. Jospin au député (PS) Julien Dray.

Pascal Ceaux

Corinne Lepage déclare sa candidature écologiste

CORINNE LEPAGE, qui fut ministre de l'environnement dans le gouvernement d'Alain Juppé, a lancé officiellement sa campagne présidentielle, samedi 24 novembre, en réunissant à Paris la *« journée d'automne »* de son mouvement Citoyenneté, Action, Participation pour le XXIe siècle (CAP 21). Se réclamant à la fois de Jean Jaurès *« pour la justice sociale »* et de Charles Péguy *« pour la mystique de la liberté »*, la candidate écologiste a affirmé ne se reconnaître *« dans aucun des partis traditionnels ni dans aucun de leurs leaders »*.
Dans son dernier livre, *Oser l'espérance* (éd. Robert Jauze, 84,95 F, 12,95 €), Mme Lepage indique vouloir s'attaquer aux *« quatre fléaux du début du XXIe siècle »* : l'emprise de l'argent sale, la généralisation de la violence, la destruction des ressources naturelles et la marchandisation de la vie. Mme Lepage affirme disposer de 518 promesses de signature. Elle a aussi pour objectif de présenter quelque 150 candidats aux élections législatives qui suivront la présidentielle de 2002.

Une élection cantonale partielle

YVELINES
Andrésy (second tour).
I., 13 985 ; V., 4 793 ; A., 65,73 % ; E., 4 592.
Hugues Ribault, DL, m. d'Andrésy, 2 846 (61,98 %)... *ÉLU*
Christine Leygnier, PS, adj. m. de Maurecourt, 1 746 (38,02 %).

[Le maire d'Andrésy, Hugues Ribault (DL), succède à Pierre Cardo (DL), député des Yvelines et maire de Chanteloup-les-Vignes, qui avait démissionné en août de son mandat de conseiller général. Malgré la polémique, portant notamment sur le trafic fluvial, qui a opposé entre les deux tours le candidat des Verts au premier tour, Patrice Pollet, et Christine Leygnier (PS), l'électorat de gauche s'est bien reporté sur cette dernière.

18 novembre 2001 : I, 13 986 ; V., 4 228 ; A., 69,77 % ; E., 4 120 ; Hugues Ribault, DL, m. d'Andrésy, 1 970 (47,82 %) ; Christine Leygnier, PS, adj. m. de Maurecourt, 1 004 (24,37 %) ; Jacques Lecaillon, MNR, c. r., 458 (11,12 %) ; Patrice Pollet, Verts, 438 (10,63 %) ; Florence Michel, PCF, 250 (6,07 %).

22 mars 1998 : I, 14 032 ; V., 7 315 ; A., 47,87 % ; E., 7 033 ; Pierre Cardo, UDF-DL, d., m., 3 732 (53,06 %) ; Gérald Rutault, PS, m., 3 301 (46,94 %).]

DÉPÊCHES

■ **MEDEF : le président du Parti communiste français (PCF), Robert Hue, se veut** *« plus que jamais le candidat anti-Medef »*. Intervenant, dimanche 25 novembre, à Lorient, lors de la Fête de *L'Humanité*-Bretagne, M. Hue a mis en garde contre Ernest-Antoine Seillière, le président du Medef, qu'il a qualifié d'*« inspirateur »* et de *« scribe de la droite »*. *« Les multiples menaces que profère l'organisation patronale* (...) *peuvent, demain, devenir réalité si par malheur la droite revenait à la direction des affaires du pays »*, a-t-il déclaré.

■ **UDF : Renaud Donnedieu de Vabres, député (UDF) d'Indre-et-Loire, estime que François Bayrou** *« s'est trompé de première étape »* dans sa campagne présidentielle et *« a un peu troublé l'opinion en* (...) *mettant sur un pied d'égalité Chirac et Jospin »*. *« S'il ne trouve pas les mots justes, si sa candidature ne devient pas utile aux Français, il faudra qu'il soit lucide »*, a déclaré le député, qui s'exprimait, lundi 26 novembre, sur France 2.

■ **SIDA : le président de la République, Jacques Chirac, a appelé,** dans un message adressé aux états généraux des Elus locaux contre le sida (ELCS), réunis à Paris, samedi 24 novembre, à *« donner un nouvel élan à la mobilisation contre le sida »*. M. Chirac souligne que l'année écoulée a été marquée par *« de réelles avancées »* dans la lutte contre la maladie, mais note aussi l'*« apparition d'inquiétudes et d'attentes nouvelles »*.

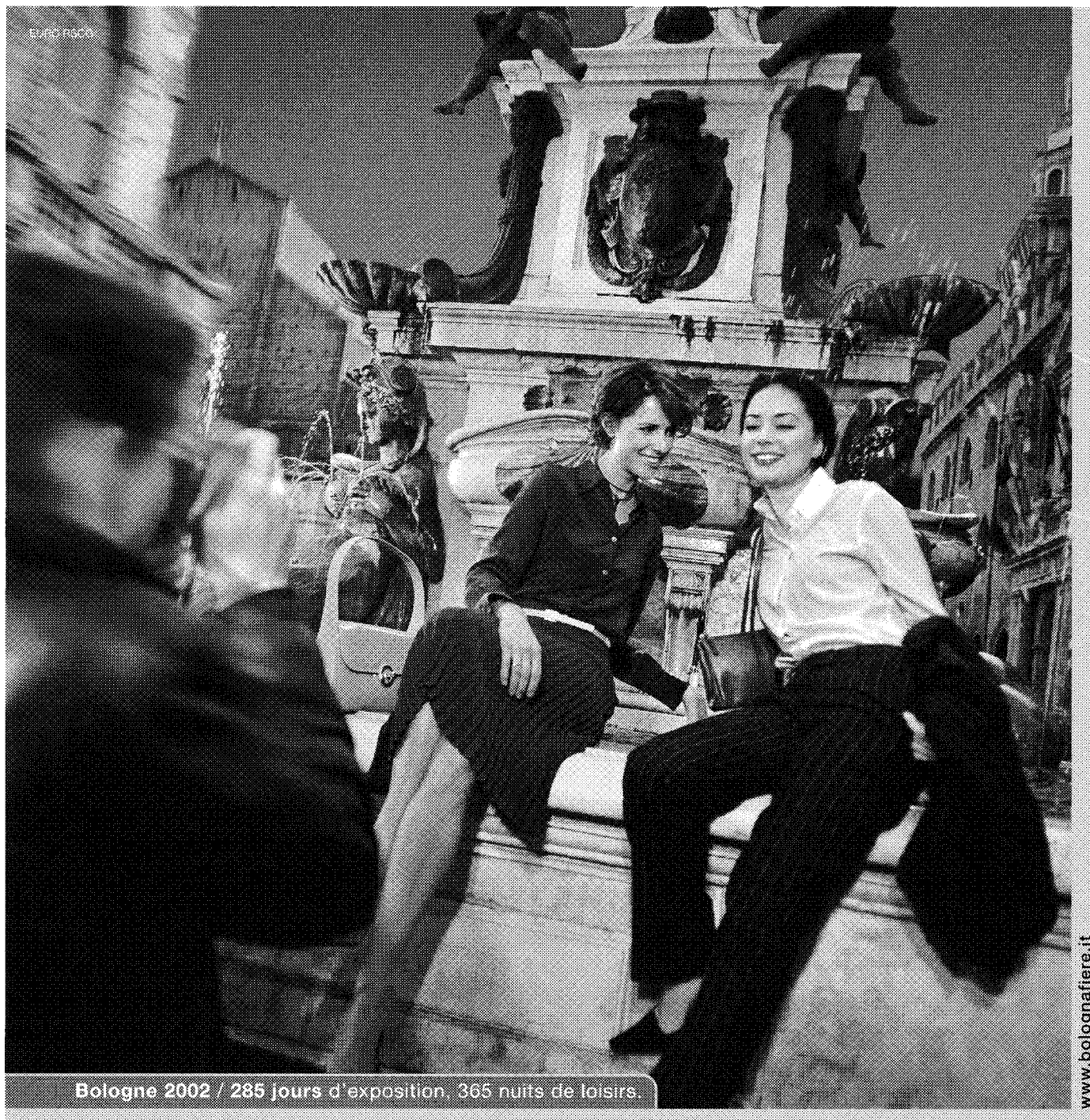

Welcome to BolognaFiere

Bienvenue au coeur des affaires.
Au coeur de l'Europe. Au centre de l'Italie. Au centre de l'une des régions industrielles les plus actives au monde.
Au coeur d'une ville qui a fait de la qualité de vie un art unique et inimitable.
BolognaFiere, c'est tout cela. Une extraordinaire plate-forme d'affaires avec des manifestations de tout premier rang dans le monde, au service de 23.000 exposants et de 1.400.000 opérateurs internationaux.
Un quartier d'expositions relié au monde par un aéroport international, un réseau d'autoroutes rapides et le noeud ferroviaire le plus important d'Europe.
Là où on vit bien, il est facile de travailler mieux...
Bienvenue à BolognaFiere, la Grande Foire avec son atout en supplément: Bologne.

www.bolognafiere.it

BolognaFiere
Easy fair, easy town

ARTE FIERA FASHION SHOE INTIMARE SAMCA HOSIERY WORKSHOP PACK-MAT FIERARREDO QUADRUM SACA COSMOPROF/COSMOPACK MANUFACTURING IT MCS MOTION CONTROL AND FACTORY AUTOMATION SAIEDUE FIERA DEL LIBRO PER RAGAZZI FUTURSHOW LINEAPELLE SIMAC LA FIERA SANA COM-P.A. CERSAIE SAIE LINEAPELLE TANNING TECH EIMA/EIMA GARDEN MOTOR SHOW SMI AUTOPROMOTEC LAMIERA EXPOSANITÀ EUROPOLIS COSMOFARMA TECNO TMA TEXTIL

GUERRE D'ALGÉRIE **Le procès pour *« complicité d'apologie de crimes de guerre »* contre le général Paul Aussaresses devait débuter, lundi 26 novembre, devant le tribunal correctionnel de Paris et durer trois jours. ● IL VISE le récit fait par l'ancien officier de renseignement dans un livre paru en mai, où il décrit et justifie le recours à la torture et aux exécutions sommaires, notamment pendant la bataille d'Alger ; les éditeurs de l'ouvrage sont poursuivis, eux, pour *« apologie de crimes de guerre »*. ● LE GÉNÉRAL AUSSARESSES, ancien de la France libre, a brisé le silence sur ses activités pendant la guerre d'Algérie dans un entretien publié par *Le Monde* en novembre 2000 ; il a confirmé ses aveux dans le livre poursuivi aujourd'hui, dont il affirme, en privé, ne pas être l'auteur. ● LES LOIS D'AMNISTIE ont empêché les tribunaux, depuis 1962, de faire le procès de la torture.**

Le général Aussaresses jugé pour « complicité d'apologie de crimes de guerre »

Pour la première fois depuis 1962, un haut responsable militaire comparaît devant la justice pour avoir revendiqué le recours à la torture et aux exécutions sommaires pendant la guerre d'Algérie. « J'étais le chef d'orchestre de la contre-terreur », a-t-il clamé dans un livre publié en mai

LE GÉNÉRAL Paul Aussaresses ne le cache pas : il ne regrette rien. D'abord parce que ce n'est pas son style, ensuite parce qu'il estime qu'il fallait que quelqu'un fasse le sale travail en Algérie. Il l'a fait, sans plaisir, sans pitié et sans commentaires. Il l'a froidement raconté dans un livre – *Services spéciaux Algérie, 1955-1957*, paru en mai aux éditions Perrin –, qui lui vaut d'être jugé à partir de lundi 26 novembre pour *« complicité d'apologie de crimes de guerre »*. Le vieux général n'entend pas esquiver le débat et a fait appel à une dizaine de témoins, des militaires pour l'essentiel. Et le procès impossible de la guerre d'Algérie, verrouillé par les lois d'amnistie et quarante ans de silence, risque fort de se tenir pendant trois jours devant la 17e chambre correctionnelle de Paris.

L'affaire Aussaresses est née du débat sur la torture et notamment du récit de Louisette Ighilahriz (*Le Monde* du 20 juin 2000), qui avait même provoqué *« des regrets »* chez le général Massu. Mais c'est le long entretien au *Monde* de Paul Aussaresses, quatre-vingt-trois ans (*Le Monde* du 3 mai), qui a mis le feu aux poudres : la Ligue des droits de l'homme a saisi, le 4 mai, le parquet de Paris d'une plainte pour *« apologie de crimes de guerre »*. Le 7 mai, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) saisissait le procureur pour *« crimes contre l'humanité »*, suivie par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) qui déposait plainte avec constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction.

Le parquet de Paris a écarté, le 17 mai, les poursuites pour *« crimes contre l'humanité »*, en considérant que les faits revendiqués par le général Aussaresses étaient *« incontestablement constitutifs de crimes de guerre »*, donc prescrits et amnistiés depuis la loi du 31 juillet 1968. Sept plaintes pour *« crimes contre l'humanité »* ont été déposées, mais le juge Jean-Paul Valat considère, comme le parquet, que les poursuites ne sont pas possibles, et a refusé de les instruire. Les associations ont fait appel, la chambre de l'instruction rendra sa première décision le 14 décembre.

DIX-NEUF PASSAGES ATTAQUÉS

Restent les crimes de guerre puisque *« les événements »* d'Algérie sont devenus officiellement une guerre depuis 1999. Le procureur a considéré que même s'ils étaient prescrits, leur *« apologie »*, c'est-à-dire le fait de les présenter sous un jour favorable, était un délit réprimé par la loi sur la presse du 29 juillet 1881, puni d'un maximum de cinq ans de prison et 300 000 francs d'amende. Il a ainsi renvoyé devant le tribunal le directeur des éditions Perrin, Xavier de Bartillat, quarante-sept ans, le PDG de Plon, Olivier Orban, cinquante-sept ans, qui possède les éditions Perrin, pour *« apologie de crimes de guerre »*, et Paul Aussaresses pour *« complicité »*, conformément à la loi sur la presse.

Pour fonder les poursuites, le parquet n'a eu que l'embarras du choix. Il a attaqué dix-neuf passages, soit la moitié de l'ouvrage. La Ligue des droits de l'homme, le MRAP et l'Action des chrétiens contre la torture (ACAT) se sont constitués parties civiles, et ont cité cinq témoins, dont Louisette Ighilahriz. Les éditeurs ont fait citer trois personnes et Me Gilbert Collard, pour le général Aussaresses, dix autres, dont le général Massu, qui a annoncé qu'il ne viendrait pas, et le général Schmitt, lui aussi mis en cause en Algérie mais qui nie tout.

Le général Aussaresses, lui, ne nie rien. A peine arrivé à Philippeville, en 1955, les policiers *« me firent vite comprendre que la meilleure façon de faire parler un terroriste qui refusait de dire ce qu'il savait était de le torturer »*. Ces policiers n'étaient *« ni des bourreaux ni des monstres mais des hommes ordinaires »*, *« dévoués à leur pays »*. *« Je ne tardai du reste pas à me convaincre que ces circonstances expliquaient et justifiaient leurs méthodes,* conclut le général. *Quand il fallait interroger un homme qui, même au nom d'un idéal, avait répandu le sang d'un innocent, la torture devenait légitime dans les cas où l'urgence l'imposait. »* C'est toute la défense du général Aussaresses : *« un renseignement obtenu à temps pouvait sauver des dizaines de vies humaines »*. Si l'homme n'avouait pas, il était tué ; s'il avait avoué, on l'exécutait ; s'il était impliqué dans les attentats mais que ses aveux importaient peu, on le fusillait de toute façon, pour *« ne pas encombrer »* la justice.

Alors commandant, Paul Aussaresses torture et exécute à grande échelle, pendant la bataille d'Alger, en 1957. Il massacre les Algériens, les femmes s'il le faut – Gisèle Halimi échappe de peu à une arrestation –, et il s'apprête à s'attaquer aux Français de métropole, les porteurs de valise, lorsqu'on le charge d'une autre mission : *« d'un notable musulman à un notable français, il n'y avait qu'un pas et j'étais bien décidé à le franchir »*. La première fois que Paul Aussaresses torture de ses propres mains, l'homme meurt sans rien dire. *« Je n'ai pensé à rien. Je n'ai pas eu de regrets de sa mort. Si j'ai regretté quelque chose, c'est qu'il n'ait pas parlé avant de mourir. »*

« IL FALLAIT LES TUER, C'EST TOUT »

Après le massacre d'El-Halia, il a soixante prisonniers sur les bras. *« J'ai été obligé de passer les ordres moi-même. J'étais indifférent : il fallait les tuer, c'est tout, et je l'ai fait. »* Une semaine plus tard, il en abat une centaine d'autres. Entre deux carnages, il casse les grèves par la force, casse la figure du serveur du mess qui refuse de lui passer un plat. Il tue, à longueur de journées et de nuits – *« j'étais le chef d'orchestre de la contre-terreur »* –, et emmène les suspects à la villa des Tourelles, dans la banlieue d'Alger. *« Le cas de ceux qui entraient aux Tourelles était considéré comme assez grave pour qu'ils n'en sortent pas vivants. »*

Jusqu'ici, il n'a été contredit par personne, qu'il affirme que la quasi-totalité des soldats français étaient plus ou moins au courant de la torture *« mais ne se posaient pas trop de question »*, ou que le gouvernement socialiste de Guy Mollet savait tout : le ministre de l'Algérie, Robert Lacoste, avait même un double quotidien de son journal de bord. Paul Aussaresses a ainsi révélé le rôle d'un magistrat, le juge Jean Bérard, *« qui avait pour mission de tenir le cabinet de François Mitterrand, le garde des sceaux, directement informé de ce que nous faisions »*. Aucun historien n'avait jamais entendu parler de ce magistrat. Qui a pourtant bien existé, dans une de ces zones d'ombre où se tient encore l'essentiel de la sale guerre d'Algérie.

Franck Johannès

« Un soldat qui a fait son travail pour la France »

Dans son deuxième livre, publié à la veille du procès, le général Aussaresses raconte comment, fils de bonne famille du Sud-Ouest, volontaire pour rester dans l'armée après l'armistice, il est devenu gaulliste par hasard, puis s'est engagé dans les services spéciaux de Londres. Après la guerre, il devient membre des services secrets, où il participe à de nombreux « coups », de l'Indochine à l'Algérie. Dans son livre, le général Aussaresses laisse entendre, sans l'affirmer clairement, que François Mitterrand, ministre de l'intérieur, lui aurait demandé de *« neutraliser tous les agents du FLN liés au terrorisme »* en utilisant au besoin *« tous les moyens appropriés »* avec la garantie d'une *« totale impunité »*. A la fin de l'ouvrage, Paul Aussaresses dresse un parallèle entre le 11 septembre 2001 et la bataille d'Alger, se présente comme *« un soldat qui a fait son travail* (...) *pour la France puisque la France le lui demandait »*. (*Pour la France. Services spéciaux 1942-1954,* Editions du Rocher, 274 pages, 124,63 francs, 19 euros.)

Du général Massu à Jean-Marie Le Pen, l'impossible procès de la torture

DEPUIS près de quarante ans, la guerre d'Algérie n'a guère encombré les prétoires, et ce pour une raison simple : les lois d'amnistie de 1964 et 1966 interdisent toute action judiciaire aux victimes des innombrables violences commises entre 1954 et 1962, qu'elles soient liées aux opérations françaises ou à celles du FLN.

Si les « événements d'Algérie » n'ont jamais directement fait l'objet d'un contentieux, les écrits qu'ils ont suscités, en particulier sur la torture, ont été au centre de plusieurs procès en diffamation. Avec une particularité de taille qui a toujours limité la portée des débats : puisque les faits sont amnistiés, la loi sur la presse interdit à l'auteur des écrits poursuivi pour diffamation de se défendre en apportant la preuve de leur véracité. L'écrivain ou le journaliste ayant accusé un militaire d'avoir torturé en Algérie n'a donc pas le droit d'en apporter la preuve : il peut seulement tenter de convaincre le tribunal de sa bonne foi.

Le procès Aussaresses pourrait échapper à cette logique car il ne s'agit pas d'un procès en diffamation. Pour la première fois dans une affaire concernant la guerre d'Algérie depuis 1962, un procureur de la République a choisi l'incrimination d'*« apologie de crimes de guerre »*. La nouveauté est considérable : d'abord parce qu'il est question de *« crimes »* s'agissant de la torture et des exécutions sommaires revendiquées par le général ; ensuite parce qu'est employé le mot de « guerre », qui fut tabou pendant des décennies, jusqu'au vote, en 1999, d'une loi substituant l'évidence de la *« guerre d'Algérie »* à l'hypocrisie officielle des *« opérations de maintien de l'ordre »*.

Tel n'était pas encore le cas en 1971, au moment de la première grande polémique sur la torture de l'après-1962. Un livre du général Jacques Massu avait alors suscité le scandale. Intitulé *La Vraie Bataille d'Alger*, l'ouvrage décrivait la torture mais aussi la revendiquait comme un moyen efficace pour faire cesser le terrorisme du Front de libération nationale (FLN). Le débat s'était développé dans la presse, puis avait été relancé par la parution, en 1972, du livre de l'historien Pierre Vidal-Naquet, *La Torture dans la République*, qui, preuves à l'appui, montrait comment l'usage généralisé et systématique de la torture en Algérie avait rongé les fondements de la République. *« Je défie quiconque de trouver dans* (...) *mon livre la moindre expression d'orgueil ou de satisfaction »*, écrivait le général Massu à ses détracteurs dans *Le Monde* du 22 mars 1972. Député des Yvelines, un certain Michel Rocard, secrétaire national du PSU, avait alors souhaité relever le *« défi »* : il avait demandé au garde des sceaux d'ordonner au parquet de poursuivre le général Massu pour *« apologie de crimes de guerre »*. Le refus avait été catégorique : *« les faits évoqués »* n'entrent pas dans la définition des crimes de guerre donnée par le code de justice militaire, avait tranquillement rétorqué René Pleven. Et c'est en vain que plusieurs personnalités avaient réclamé un *« procès de la torture »*.

Les seuls prolongements judiciaires du livre du patron de la bataille d'Alger furent donc les procès en diffamation intentés par Paul Teitgen et Jacques Peyrega. Le premier, secrétaire général de préfecture d'Alger en 1957, était accusé par le général Massu d'avoir entravé le travail de l'armée en dénonçant la torture ; le second, ancien doyen de la faculté de droit d'Alger, était traité de calomniateur parce qu'il avait dénoncé l'exécution sommaire d'un musulman, dont il avait été le témoin. Tous deux gagnèrent leur procès contre le général Massu.

DIFFAMATION

A peine plus nombreux, les procès en diffamation visant des journalistes ou des écrivains auteurs d'accusations de torture ont rarement tourné à leur avantage. Jean-François Kahn, alors journaliste à *L'Express*, a ainsi été condamné, en 1970, pour un article affirmant que Roger Faulques, ancien officier en Algérie, avait torturé. Le tribunal n'a pas été convaincu par les arguments de Robert Badinter, avocat de Jean-François Kahn, affirmant que les écrits poursuivis correspondaient à *« une vérité historique de notoriété publique »*. Les juges avaient estimé, s'agissant de la torture, que cette *« notoriété historique ne peut résulter que d'une histoire vraie,* (...) *qui fait l'unanimité pour tous »*. Le procès avait néanmoins été le théâtre d'une mémorable confrontation entre le militaire et Henri Alleg, victime de torture.

Le face-à-face s'est reproduit plus récemment, après les articles publiés en 1984 et 1985 par *Le Canard enchaîné* et *Libération*, accusant Jean-Marie Le Pen, lieutenant en Algérie, d'avoir torturé et procédé à des exécutions sommaires. Des Algériens affirmant avoir été torturés sous son commandement avaient témoigné lors des procès. Le tribunal correctionnel avait relaxé les journalistes, estimant que le délit de diffamation n'était pas constitué : selon les juges, M. Le Pen ne pouvait se prévaloir d'une atteinte à son honneur puisqu'il approuvait l'usage de la torture en Algérie. Le vent avait cependant tourné ensuite puisque la cour d'appel avait nié la bonne foi des journalistes et jugé que l'honneur du président du Front national avait été atteint puisqu'il n'avait jamais lui-même revendiqué le recours à la torture. En 1989, la Cour de cassation avait confirmé cet arrêt.

Trois ans plus tard, en 1992, Michel Rocard avait affirmé à la télévision que M. Le Pen avait *« torturé »* pendant la guerre d'Algérie. Il avait été relaxé par la cour d'appel de Paris, qui avait reconnu sa bonne foi, mais la Cour de cassation avait confirmé sa « jurisprudence Le Pen » et cassé cette décision. Au terme d'un second procès en appel, M. Rocard avait cependant été à nouveau relaxé, et la Cour de cassation avait fini par s'incliner : en 2000, elle a noté que M. Rocard avait *« poursuivi un but légitime en portant cette information à la connaissance des téléspectateurs »*.

Philippe Bernard

Le témoignage tardif d'un héros de la France libre devenu tortionnaire

DE L'AVEU de ses proches, le général Aussaresses est *« une énigme »* et l'a toujours été. Né à Bordeaux il y a quatre-vingt-trois ans dans une famille bourgeoise, élève puis étudiant studieux, féru de Virgile et Racine mais aussi de Baudelaire et Péguy, Paul Aussaresses rejoint les Forces interalliées à Londres en 1943 et intègre les services spéciaux.

PORTRAIT

Il reste convaincu d'avoir agi conformément aux vœux de ses supérieurs et de la nation

Après la guerre, ce héros de la France libre au courage indéniable participe à la création du onzième choc, le bras armé du SDECE (service de documentation extérieure et de contre-espionnage), sa plus grande fierté. A la tête d'un bataillon parachutiste, il part ensuite en Indochine où il sert sous les ordres du général Pâris de Bollardière, qu'il vénère. Serait-il resté auprès du plus célèbre des militants anti-torture que le cours de sa vie en aurait peut-être été changé. Mais c'est le général Massu qui l'appelle à ses côtés en 1957 et lui demande d'appliquer à Alger les méthodes qu'il a utilisées l'année précédente à Philippeville et qui ont fait la preuve de leur « efficacité ». Le commandant Aussaresses va s'y employer sans état d'âme, au point de finir par effrayer ses supérieurs. A la fin de 1957, quand la bataille d'Alger est terminée, on ne le retient pas.

Des décennies plus tard, Paul Aussaresses, devenu général et fait commandeur de la Légion d'honneur, entend un jour le général Massu lui dire sur un ton de reproche : *« Tu en as rajouté en Algérie... »* La remarque le surprend et le blesse. Il reste convaincu d'avoir agi conformément aux vœux de ses supérieurs et de la nation.

Pourquoi cet homme de l'ombre, résolument apolitique, qui a inspiré plusieurs écrivains – Robert Escarpit, Jean Lartéguy et Yves Courrière notamment – s'est-il jeté l'an passé dans la gueule du loup ? Sans doute parce que sa vieillesse, à l'opposé de sa vie, était désespérément terne. Quand l'occasion de parler, d'abord dans *Le Monde*, puis à la radio et à la télévision, lui a été donnée en novembre 2000, il l'a saisie et y a pris goût. Il oubliait pour un temps son ennui de vivre, le cancer qui le ronge et la souffrance de son œil gauche perdu, il y a trois ans, à la suite d'une opération ratée de la cataracte.

Paul Aussaresses devinait-il le tumulte que ses propos allaient déclencher ? En aucun cas. Serait-il passé aux aveux, malgré tout ? C'est possible, car il avait aussi envie qu'on parle de lui. Aussi surprenant que cela paraisse, le vieux général espérait, semble-t-il, attirer l'attention d'une femme qui le fascinait alors, Christine Deviers-Joncour (*Le Monde* daté 20-21 mai). Avec une inconscience propre à son âge ou à la maladie, il était tenaillé par cet espoir insensé quand il a accepté, au début de cette année, la proposition des éditions Perrin de s'atteler à *Services spéciaux, Algérie 1955-1957*.

A-t-il écrit lui-même ce livre qui a éclaboussé son nom, blessé son épouse et leurs trois filles et fait fuir pour de bon Christine Deviers-Joncour ? Non, il n'en est pas l'auteur et l'admet en privé, sans renier pour autant les révélations qu'il y fait. Quand on lui fait remarquer que le style de l'ouvrage n'est pas le sien et que plusieurs passages contredisent certaines de ses précédentes déclarations, il hausse les épaules. Peu importe, à ses yeux, qu'on lui attribue un peu plus ou un peu moins des atrocités perpétrées pendant la guerre d'Algérie. S'il ne les a pas commises en personne, il les a couvertes ou ordonnées. Où est la différence ? *« Cela revient au même*, dit-il, indifférent ou désabusé. *J'assume. »*

Florence Beaugé

ÉTVDES novembre 2001

Après le Mardi noir JEAN-YVES CALVEZ

Le travail et l'analyse économique JEAN-PAUL MARÉCHAL

65,60 F 10€ - 144 pages - 14 rue d'Assas 75006 Paris - 01 44 39 48 48

http://pro.wanadoo.fr/assas-editions/

BMW GAP www.gap.fr

Le Salon de l'éducation s'est clos par un débat politique sur l'avenir de l'école

Des jeunes se réclamant du FN ont perturbé les échanges

EST-CE parce que la salle était un peu dégarnie – et surtout occupée par les habituels « partenaires » incollables sur l'éducation –, ou parce qu'une quarantaine de jeunes aux cheveux coupés ras se réclamant du Front national leur ont soudain coupé la parole ? Quoi qu'il en soit, dimanche 25 novembre au matin, dans ce qui devait être l'un des débats phare du Salon de l'éducation juste avant sa clôture, les représentants des grands partis politiques en lice pour l'élection présidentielle ne sont guère sortis des idées générales sur l'école.

L'universitaire Michel Vignal, pour le Mouvement des citoyens (MDC), a ouvert la discussion en souhaitant que l'école *« se recentre sur l'instruction »*, contre la *« conception libérale et individualiste »* qui a placé l'enfant au centre du système. Mais à peine avait-il cité Condorcet et Hannah Arendt que ses voisins de tribune souriaient sur l'air du « déjà entendu ».

Pierre-André Périssol, secrétaire national chargé de l'éducation au RPR, a résumé le sens des propositions que son mouvement a rodées au fil des semaines : *« Transmettre à 100 % des enfants un socle fondamental commun, assurer la sécurité à l'école, faire confiance aux enseignants et aux établissements »*. Daniel Le Bret, conseiller des Verts, parti qui n'a pas encore bouclé son projet éducatif, cherche *« d'autres conditions de réussite »* pour les élèves. Leur enseignement, suggère-t-il, pourrait comporter une part commune – *« le temps républicain »* – et une part adaptée à chacun – *« le temps de la discrimination positive »*.

« VRAI POINT DE CLIVAGE »

Jean-Pierre Sueur, pour le PS, a parlé *« moyens »* et évoqué un *« droit à la formation »* contre la logique du Medef. Anne-Marie Idrac, l'envoyée de l'UDF, a exposé ses *« éléments de posture »* : *« Priorité à la lecture, lutte contre la violence au collège, autonomie, travail des acteurs de l'autorité »*. Michel Deschamps, membre de la direction du Parti communiste, a bouclé ce tour de chauffe en le problématisant à sa manière. *« Il faut assurer l'école de tous. On s'est trompés en pensant que l'école était la fille naturelle de la croissance libérale : l'échec scolaire est le révélateur d'un système marqué par sa mission historique de reproduction des élites »*.

La question du collège unique a failli faire entrer les protagonistes dans le vif du sujet. Le représentant du RPR a relevé des contradictions dans le projet actuel du PS, ce qui a conduit Jean-Pierre Sueur à réaffirmer son rejet de principe des *« filières »*. Pour le MDC, Michel Vignal a expliqué que *« l'essentiel »* se passait à l'école primaire où *« il fallait revisiter les méthodes d'apprentissage de la lecture »*, tandis que rien ne s'opposerait, au collège, à *« une orientation progressive à partir de la 5e ou de la 4e »*.

Le sang de Michel Deschamps (PCF) assis à sa droite n'a fait qu'un tour, pour exiger, qu'*« au moins jusqu'à 16 ans »*, les jeunes *« apprennent ensemble »* dans un collège pour tous *« à inventer »*. Car, s'est-il emporté, nul peut se satisfaire de la situation actuelle, où *« les enfants de cadres ou d'enseignants sont, à 90 %, au niveau du bac, alors que ce n'est le cas que de 46 % des enfants d'ouvriers »*. M. Périssol a opiné. Mais quand Daniel Le Bret (Verts) a noté ce *« vrai point de clivage »* sur ce qu'il faut faire des *« sauvageons »* qui perturbent la vie des collèges, la discussion avait déjà tourné court en raison de l'intrusion, à la tribune, des représentants de l'extrême droite.

Jacqueline Costa-Lascoux, la présidente de la Ligue de l'enseignement, en charge de l'organisation du Salon de l'éducation, a conclu sous les cris. Il existe un *« accord sur les finalités de l'école républicaine avec son socle fondamental »*, a-t-elle résumé, mais *« il faudra dans les mois qui viennent que les organisations politiques précisent ce qu'elles mettent derrière l'autonomie des établissements, la souplesse des structures, et la diversité des approches pédagogiques »*, par tous réclamées. Dans la plus grande confusion, Mme Costa Lascoux a ajouté : *« L'école de la démocratie est celle d'une certaine diversité, c'est-à-dire le gouvernement de la raison et de la conscience, et la maîtrise de soi. C'est ce que nous voulons tous. »*

Nathalie Guibert

► www.lemonde.fr/education

Une visite « informelle » de Lionel Jospin venu pour « voir vivre » l'éducation

DANS L'ENTOURAGE de Lionel Jospin comme chez les proches de Jack Lang, on n'y croyait plus. L'agenda *« terrible »* du premier ministre allait empêcher sa venue au Salon de l'éducation. Mercredi déjà, il avait fallu annuler une visite *« impromptue »* – pour cause de conseil restreint à l'Elysée. En fin de semaine, avec le sommet franco-allemand, la visite semblait définitivement compromise. Mais l'ancien ministre de l'éducation nationale – de 1988 à 1992 – pouvait-il se priver d'un détour par le Salon de l'éducation et ses dizaines de milliers d'enseignants, de parents et d'élèves ? Samedi 24 novembre, *« en serrant son emploi du temps »*, Lionel Jospin est finalement venu parcourir, de manière *« informelle »*, en compagnie de Jack Lang, les allées du salon. Et rendre un hommage à l'école – *« qui remplit sa fonction et se renouvelle »* – et à son ministre actuel – *« qui conduit une réforme tranquille »*.

Mais Lionel Jospin n'est pas venu *« pour parler »* d'éducation. Il est là *« pour la voir vivre »*. Un tour devant le stand présentant la campagne pour le respect à l'école. Quelques explications sur l'espace numérique éducatif. Un signe amical aux collégiens qui s'amusent devant un panneau de basket installé par un assureur. Puis une banque (pour enseignants), une mutuelle (pour enseignants) et des syndicats (pour enseignants). *« N'oubliez pas les psychologues scolaires »*, lance l'un d'eux. *« Et la revalorisation des infirmières »*, dit sa voisine. *« Et ma photo »*, ajoute un collégien qui tient à figurer aux côtés du premier ministre. Plus loin, Lionel Jospin tombe sur un autre de ses ministres, Pierre Moscovici, délégué aux affaires européennes, présent pour un débat sur la mobilité des étudiants en Europe. Plus loin encore, un stand fait la promotion du livre autobiographique de Monique Vuaillat, ancienne secrétaire générale du SNES, le premier syndicat enseignant. *« Elle ne t'a pas trop maltraité,* note Jack Lang. *Tu serais même le meilleur des ministres de l'éducation, paraît-il. »*

« DISSOUDRE L'IGNORANCE »

Un professeur se fait l'écho des *« soucis »* des salles des profs : *« On s'inquiète beaucoup pour le remplacement des enseignants qui partent à la retraite. »* Réponse commune : *« Il n'y a pas d'inquiétudes à avoir, nous avons anticipé »*, rassurent l'ancien et l'actuel ministre de l'éducation. Le stand d'un éditeur scolaire, des associations de lutte contre les sectes, puis l'espace réservé au ministère de l'intérieur où des policiers initient les jeunes au tir à l'arc et à l'escalade. *« C'est bien que la police soit là »*, note le premier ministre. Face à la violence, l'école doit *« faire progresser la connaissance »* et *« dissoudre l'ignorance »*, ajoute-t-il.

« Continuez à bien bosser comme vous le faites », lui souffle un enseignant. Un autre lui donne une brochure et Lionel Jospin, toujours suivi par une foule de lycéens et de collégiens – *« J'ai réussi à lui serrer quatre fois la main »*, se vantait l'un des plus adroits – repart avec sa pile d'ouvrages, de tracts et de documents pédagogiques.

Luc Bronner

Des femmes de gendarmes ont manifesté à Grenoble

Elles dénoncent les conditions de travail de leurs époux, tenus par le devoir de réserve

Venues de plusieurs départements, 250 personnes, essentiellement des femmes de gendarmes encadrées de représentants de syndicats de police, ont manifesté, samedi 24 novembre à Grenoble (Isère). Elles souhaitaient dénoncer les conditions de travail des gendarmes, puisque leurs maris, militaires, sont tenus au devoir de réserve.

GRENOBLE (Isère)
de notre correspondante

Venues de l'Isère, mais aussi du Gard, de l'Hérault, de la Savoie, de la Drôme et des Alpes-Maritimes, environ 250 personnes, dont plus des deux tiers sont des épouses de gendarmes, soutenues par des représentants syndicaux de policiers, se sont rassemblées, samedi 24 novembre, à Grenoble sous les fenêtres de la préfecture de l'Isère.

Elles répondaient à l'appel de l'Association nationale des femmes de gendarmes (ANFG), qui entend dire tout haut ce que les gendarmes, liés par le devoir de réserve du statut militaire, sont obligés de taire : *« Les semaines de 65 à 80 heures par semaine pour à peine 9 000 francs par mois »* et *« l'absence totale de considération de la part d'officiers, planqués derrière leurs bureaux, qui ne pensent qu'à leur carrière et aux statistiques. »* Les manifestantes ont dénoncé le peu de cas accordé à la sécurité – *« il n'existe même pas un gilet pare-balles par gendarme »* – ou le manque chronique de moyens – *« certains fourgons qui affichent 300 000 km au compteur servent à intercepter des voleurs en grosses cylindrées »*.

« CINQ OU SIX SOIRS D'ASTREINTE »

Au milieu des épouses, le mari d'une gendarme, policier de son état, compare : *« Sur une semaine,* dit-il, *ma femme a cinq ou six soirs d'astreinte. Les repos qui sautent, on n'en parle même pas. Entre Vigipirate et Vigi-Euro, il y a toujours des missions qui arrivent au dernier moment. Au moins, nous, dans la police, on a des heures supplémentaires. Pas les gendarmes. »* Quelques pas plus loin, Virginie hésite, puis elle lâche : *« Mon mari est en dépression. Il n'est pas le seul. Dans la gendarmerie, quand il y a un suicide, on le camoufle. »*

Aucune n'ignore le risque qu'elles prennent en défilant. *« A Marseille,* raconte une manifestante, *une épouse de gendarme a été photographiée à la "une" du quotidien* La Provence, *un képi sur la tête. Le lendemain, son mari a été convoqué. »* Annabel est sans illusions : *« Qui dit que demain, ou l'an prochain, on ne nous refusera pas notre mutation. »*

Nathalie Douet, présidente de l'Association nationale des femmes de gendarmes, n'est pas décidée à céder. Elle juge les propositions du ministre insuffisantes : *« Cinq jours pour les gendarmes mobiles payés 540 francs par jour, plus huit jours de congés si le service le permet. Mais le service ne le permet jamais »* dit-elle. Les treize jours de congés payés 540 francs brut pour la gendarmerie départementale et la garde républicaine sont à ses yeux tout aussi inacceptables. Elle réclame *« une réduction du temps de travail pour tous, une augmentation des effectifs, plus de sécurité et une revalorisation de 1 000 francs net par mois »*. Reçue une heure par le préfet de l'Isère, Alain de Rondepierre, elle a promis : *« Si nous n'obtenons pas satisfaction, nous défilerons à Paris le 16 décembre. »*

Alain Richard doit présenter une série de nouvelles propositions, vendredi 30 novembre, au Conseil supérieur de la fonction militaire.

Nicole Cabret

DÉPÊCHES

■ **SCIENTOLOGIE : plusieurs dizaines de personnes, 60 selon la police, 500 selon les organisateurs,** ont manifesté samedi 24 novembre contre l'installation dans le quartier des Batignolles à Paris (17e arrondissement) d'un nouveau local de la Scientologie *(Le Monde* du 24 novembre). Les opposants à la secte, parmi lesquels des représentants des principaux partis politiques, ont dénoncé le *« piège à fric »* de l'église de scientologie et qualifié ses responsables d'*« escrocs »*.

■ **CORSE : environ 140 personnes ont manifesté dimanche 25 novembre devant la maison d'arrêt de Borgo** (Haute-Corse) pour demander le règlement de la *« question urgente »* des *« prisonniers politiques »* corses. Les manifestants, rassemblés à l'appel du comité anti-répression, ont notamment exigé le transfert de tous les *« prisonniers politiques »* corses à Borgo.

■ **ROUTE : cinq jeunes, âgés de dix-huit à vingt-quatre ans, sont morts lors d'une collision frontale entre deux voitures** survenue sur la N10, à Ablis (Yvelines), dans la nuit de samedi 24 à dimanche 25 novembre. Pour des raisons encore indéterminées, un des deux conducteurs a perdu le contrôle de son véhicule pour venir s'encastrer dans le second véhicule venant en sens inverse.

■ **EXCLUSION : un sans-abri, âgé de quarante-huit ans, a été retrouvé mort de froid** par la police municipale, vendredi 23 novembre dans la soirée à Thionville (Moselle). L'homme gisait dans un garage privé du centre de la ville.

Dell | Microordinateurs

1499 €TTC

Pour nos concurrents, nos prix ne sont pas des prix, ce sont des promotions*.

DELL™ DIMENSION™ 4300
Processeur Intel® Pentium® 4 à 1.7 GHz
- Châssis minitour
- Chipset Intel® 845 à 400 MHz
- 256 Ko de mémoire cache de second niveau "full speed"
- 128 Mo de mémoire SDRAM
- **Disque dur 40 Go**
- Carte vidéo **NVIDIA GeForce 2MX AGP 4x avec 32 Mo de mémoire vidéo et sortie TV**
- **Moniteur 15" Couleur Ecran Plat**
- **Lecteur de DVD 16x, décodeur MPEG-2 logiciel**
- Son intégré 64 Voix
- Enceintes Stéréo
- **Carte modem PCI 56 K V90**
- AOL pré-installé : NOUVEAU ! 50 Heures d'essai TOUT COMPRIS (Internet et télécommunications inclus(a))
- Microsoft® Windows® Edition Familiale
- Microsoft® Works Suite 2 001
- Garantie européenne : 1 an, service aller-retour atelier

Avec Dell, vous êtes gagnant !

*Il n'y a pas d'intermédiaire entre vous et nous, pas de magasin, pas de revendeur : vous **bénéficiez ainsi des meilleurs prix** en direct.
Par exemple, l'ordinateur de bureau **Dell Dimension 4300** équipé du processeur **Intel® Pentium® 4 à 1.7 GHz**, d'un lecteur DVD, et d'un moniteur 15" couleur **ECRAN PLAT** est à 1 499 €TTC seulement !

Commandez cette configuration sur le web et recevez pour seulement 1 FHT de plus une imprimante jet d'encre couleur Lexmark Z33(b).
Pour cela, mentionnez votre code Noël : Réf 170-D1215

Pour 1 FHT de plus

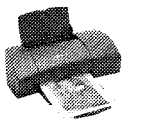

1 499 €TTC
9 832,20 FTTC
1 253,34 €HT - Réf. 170-D1215
Possibilité de financement : contactez-nous

Les PC Dell utilisent une version originale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/piracy/howtotell

intel inside pentium 4

TOUS LES AVANTAGES **DE LA RELATION DIRECTE**

FINANCEMENT	ASSISTANCE	INTERNET
Dell propose des offres de financement multiples et adaptées à tous les budgets. Pour plus d'informations, nous contacter.	Vous en bénéficiez avant, pendant et après votre achat. Votre conseiller Dell possède toutes les compétences pour vous guider.	**- 20 €HT** pour tout système commandé sur le web(c). Offre cumulable avec les autres promotions en cours.

DELL™

Offre valable jusqu'au 31/12/01, dans la limite des stocks disponibles. Prix, loyers et caractéristiques des produits peuvent être modifiés sans avis préalable, du fait de l'évolution technique notamment. Offre soumise aux conditions générales de ventes et de services de Dell. Malgré notre vigilance des erreurs de prix et/ou de spécifications peuvent s'être glissées dans ce document. Dell vous prie de l'en excuser et vous en préviendra le plus tôt possible. (a) Accès Internet AOL : offre d'essai comprenant 50 Heures gratuites (accès Internet + télécommunications) à utiliser dans les 30 jours suivant la première connexion. Offre réservée aux personnes majeures disposant d'une CB et d'un compte bancaire, réservée à une par foyer en France métropolitaine. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle AOL, valable jusqu'au 31/12/01. (b) 9 pages/mn, 5 pages/mn couleur 2400x1200 ppp, garantie un an sur site. (c) Cette réduction est applicable à chaque système Dell commandé sur le web. Dell se réserve le droit de mettre fin à cette offre sans avis préalable.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
0 825 387 197
Vocaltel (0,98 FTTC/mn) Fax : 0 825 004 701

Choisissez et achetez directement sur le site :
www.dell.fr
24h sur 24h, 7J sur 7

Les discussions sur le financement retardent la régionalisation de la SNCF

La gestion des trains express régionaux (TER) devrait être transférée aux régions le 1er janvier 2002. Mais les négociations avec la SNCF et l'Etat sont toujours en cours. La proximité des échéances électorales pèse sur cette nouvelle avancée de la décentralisation

C'EST une partie de poker à trois qui se joue autour de la régionalisation de la SNCF. Selon la loi SRU, les régions doivent prendre la responsabilité de l'organisation des Trains express régionaux (TER) le 1er janvier 2002. Au ministère de l'équipement et des transports, on affirme que ce transfert de compétence s'effectuera à la date prévue, quoi qu'il arrive. A preuve, le décret d'application doit être publié d'un jour à l'autre. Mais Louis Gallois, président de la Société nationale, se montre beaucoup moins optimisme : les négociations que la SNCF doit signer avec les régions (*Le Monde* du 25 septembre) sont difficiles à conclure. De son côté, Jean-Pierre Raffarin (DL), président de Poitou-Charentes et de l'Association des régions de France (ARF), est formel : il est acquis que la réforme ne pourra pas entrer en application au jour J, ce qui est *« un échec un peu cuisant pour le gouvernement »*.

L'entourage de Jean-Claude Gayssot préfère énumérer les étapes déjà franchies et souligner l'importance des efforts financiers consentis par l'Etat, qui seront inclus dans le décret en voie de publication. Une majorité de régions serait prête à accepter en temps voulu le projet, dont Bourgogne, Franche-Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Alsace. De toutes façons, la régionalisation entrera en vigueur au début de l'année même si des régions ne signent pas formellement avant la fin 2001, étant entendu qu'*« il n'y a pas de religion du 31 décembre »*.

Jean-Pierre Raffarin – qui indique que le conseil d'administration de l'ARF s'est réuni à ce propos –, dit tout le contraire : *« Aucune région n'est en mesure de signer sa convention avec la SNCF. »* Selon lui, aucun président ne signera une telle convention tant que les *« arrêtés ministériels de financement »*, ne seront pas publiés (pour l'instant, les chiffres sont officieux). D'autant que ce point étant l'un des plus délicats, il n'est pas sûr que l'ensemble des régions se satisfassent de ces compensations, explique-t-il.

En cette période de grèves à répétition dans les TER, M. Raffarin ajoute que les régions refusent notamment une clause proposée par la SNCF, qui voudrait faire supporter aux régions 50 % des déficits d'exploitation résultant des mouvements sociaux, alors que le personnel continuera d'être géré par la SNCF : *« Nous ne voulons pas payer les insuffisances de la politique sociale de la SNCF. »* Selon l'évolution des négociations, le président de l'ARF envisage un simple *« décalage »* jusqu'au printemps, voire après les élections présidentielle et législatives, ou un *« vrai report »*.

« LOUIS GALLOIS A JOUÉ LE JEU »

Hubert Haenel (RPR), sénateur du Haut-Rhin et vice-président du conseil régional d'Alsace, a un autre point de vue sur la SNCF et sur son président : *« L'entreprise a tenu les délais et Louis Gallois a parfaitement joué le jeu. »* En revanche, il n'est pas tendre avec le ministère qui s'est montré *« maladroit »* en ne faisant pas de ce dossier une *« priorité »*. Il stigmatise tout à la fois le retard pris pour l'élaboration du décret d'application et la pingrerie du gouvernement. *« S'il avait mis quelques centaines de millions de francs de plus dans la balance, il aurait évité bien des oppositions »*, commente-t-il.

Comme celle de Daniel Percheron (PS), président du Nord - Pas-de-Calais, qui, avec M. Raffarin, est le plus hostile aux propositions de l'Etat. Les régions les plus récalcitrantes font d'ailleurs pression sur celles qui sont prêtes à donner leur accord, pour qu'elles ne signent pas avant le 31 décembre. C'est sans doute pour cette raison que M. Haenel juge *« vraisemblable qu'aucune convention ne sera signée avant la fin de l'année »*.

Alain Rousset (PS), président de l'Aquitaine, pense, lui aussi, qu'un report de la date du transfert est probable. A l'en croire, l'expérience du transfert de la gestion des collèges et des lycées lors de la première vague de décentralisation de 1982-1983, qui avait coûté très cher aux régions et aux départements, suscite les craintes des élus. Il juge le dossier inquiétant sur le plan financier et compliqué sur le plan du fonctionnement. Si l'échéance du 1er janvier est maintenue, il n'est pas encore sûr de s'y engager, même si sa région est l'une des plus avancées dans les discussions avec la SNCF. Au demeurant, dans ce dossier, le clivage droite-gauche compte moins que l'importance locale des TER. Ainsi, Rhône-Alpes, présidée par Anne-Marie Comparini (UDF), partage les inquiétudes générales sur le financement, mais les TER tiennent une place cruciale dans sa politique de transport.

Lors d'un conseil d'administration de la SNCF, fin octobre, M. Gallois a rappelé que l'entreprise souhaite la mise en place la plus rapide possible de la réforme, afin de mettre à profit et de soutenir la dynamique créée par elle. L'entreprise s'inquiète, à ce propos, du retard prévisible : *« Si les conventions ne sont pas signées avant l'échéance, les affaires seront prises en main par les préfets de région. Il se peut que ce système dure longtemps et que pendant ce temps, l'entreprise publique ne soit plus payée pour ce qu'elle réalise »*, redoute-t-on à la SNCF, où l'on ajoute : *« Il va donc falloir une sorte de* gentleman agreement *tant que la convention ne sera pas signée. »*

D'ici à la fin de l'année, les réunions vont se multiplier. Les présidents de gauche des conseils régionaux vont se réunir avant une rencontre générale au sein de l'ARF, le point d'orgue étant ensuite une réunion avec Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances. A quelques mois des élections présidentielle et législatives, tous les acteurs du dossier savent que les calculs électoraux pourraient l'emporter sur la mise en œuvre d'une nouvelle avancée de la décentralisation, guère contestée sur le fond.

François Bostnavaron et Marcel Scotto avec nos correspondants

Le mode de financement proposé

Jusqu'à présent, la SNCF recevait des fonds de l'Etat pour assurer le transport des voyageurs dans les régions. Celles-ci, à l'exception de l'Ile-de-France, qui a un régime spécial, et de la Corse, rattachée à Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), percevront désormais ces compensations financières. Depuis longtemps, les conseils régionaux participaient à la gestion des transports dans le cadre des contrats de plan. Mais, au titre de la régionalisation, il ne s'agira plus d'infrastructures, mais de fonctionnement (horaires, sillons, choix du matériel...). Sept régions expérimentent la réforme depuis quelques années : Alsace, Centre, Nord – Pas-de-Calais, Pays de la Loire, PACA, Rhône-Alpes, puis Limousin. Les dotations annuelles de l'Etat, arrêtées après consultation des régions, atteindront 1,5 milliard d'euros (9,9 milliards de francs) pour le fonctionnement, soit 30 % de plus que la somme allouée en 2000 à la SNCF pour les TER ; 206 millions d'euros (1,35 milliard de francs) pour l'achat de matériel roulant, soit 50 % de plus que le montant prévu par l'Etat.

Les efforts de la région Rhône-Alpes sont mis à mal par les grèves à répétition

LYON
de notre correspondante

Une semaine après la grève des contrôleurs SNCF de la région Rhône-Alpes, pour l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des effectifs, c'est au tour des agents de conduite d'arrêter le travail, sur les TGV et les TER. Ce nouveau mouvement a commencé jeudi 22 novembre. Depuis le début de l'année, les grèves dans les trains express régionaux (TER) se sont succédé. La direction régionale de la SNCF conserve pudiquement les chiffres sur ces arrêts de travail. A chaque fois, les revendications diffèrent, mais le scénario est identique : perturbation du trafic régional, attente et retards pour les usagers. Pourtant, le succès des 1 000 TER quotidiens de la région repose sur la régularité du service. Ces TER sont destinés à désengorger le réseau routier, au bord de l'asphyxie, et à assurer des liaisons rapides entre les principales villes où est concentrée 80 % de la population de la région. La majorité des 80 000 déplacements quotidiens intéressent des salariés, des élèves et des étudiants.

« Comment voulez-vous expliquer à vos clients ou votre employeur vos absences ou vos retards ? Ils se moquent pas mal de savoir quel mode de transport vous utilisez ! Ce qu'ils veulent, c'est que vous soyez à l'heure », explique un cadre d'une société stéphanoise décidé à abandonner le train pour reprendre la route. Christine, elle, continuera à emprunter le TER. Chaque jour, elle effectue le trajet La Tour-du-Pin - Lyon-Part-Dieu en quarante minutes, sur la ligne Lyon-Grenoble. *« Entre la voiture et le train, je n'hésite pas. La route est totalement asphyxiée et présente trop de risques. »* La grève ? Elle l'aborde avec un certain fatalisme : *« A Lyon, on a presque la culture de la grève. Les entreprises ont développé une souplesse des horaires pour y faire face. Ce qui est intolérable, ce n'est pas qu'on supprime des trains, mais que la SNCF soit incapable de nous donner des informations. Vous montez dans un train bondé, vous attendez une heure et puis on vous annonce que le train ne partira pas. »* Pascal, qui fait ses études sur le campus scientifique de la Doua à Villeurbanne, préfère utiliser sa voiture les jours d'examen. *« Il y a trop d'aléas par le train. »* Onze mille voyageurs empruntent chaque jour cette liaison Lyon - Saint-Etienne, première desserte ferroviaire régionale, reliée aux heures de pointe par des navettes toutes les dix minutes, l'équivalent d'un RER parisien.

LA SNCF SE DÉFEND

Pour la première fois, la région Rhône-Alpes, qui organise depuis 1997, à titre expérimental, le transport des voyageurs, a haussé le ton devant l'incapacité de la SNCF d'assurer un service TER correct et de gérer ce nouveau conflit social. Eric Fournier, le vice-président (UDF) chargé des transports, a mis en cause la direction de l'entreprise publique, en l'accusant de *« privilégier la circulation des trains grandes lignes et des TGV sur lesquels elle réalise des profits importants au détriment du réseau TER en situation de quasi-paralysie »*. Pour cet élu, les grèves à répétition sapent la politique lancée depuis 1997, qui vise à moderniser et à intensifier l'offre de transports collectifs dans la région. La nouvelle convention en préparation, qui liera la SNCF et la région pour cinq ans, devrait prévoir des pénalités en cas de non-réalisation du service.

De son côté, la SNCF se défend : *« Nous anticipons ces conflits, nous avons tenu six réunions d'explication, mais la proximité d'élections professionnelles ne nous est pas favorable. Dans cette phase décisive de négociation avec la région, cette concentration de conflits est désastreuse. En 2000, les interruptions du service nous ont coûté 20 millions de francs. D'autre part, si le trafic TER est plus affecté que celui des TGV, c'est que nous ne pouvons pas, sur les TER, faire des remplacements de personnel avec d'autres régions comme sur les grandes lignes. La conduite des TER nécessite une connaissance précise des parcours »*, explique Joseph Moulin, le directeur régional.

En baisse au début des années 1990, le trafic voyageurs a enregistré une inversion de tendance à partir de 1997. En trois ans, la fréquentation a augmenté de 27 %. Depuis 1994, 257 trains ont été créés. Mais si l'âge moyen du matériel est passé de vingt-trois ans en 1997 à vingt et un ans en 2000, le parc reste, de l'avis des responsables régionaux, *« vieillot et disparate »*, entraînant des contraintes et des coûts d'exploitation et d'entretien importants. L'objectif est de se rapprocher d'un « niveau normal » n'excédant pas quinze ans. Là encore, les élus régionaux pointent la responsabilité de la SNCF : *« Pendant des années, la SNCF ne s'est pas occupée de moderniser ses infrastructures. On trouve encore du matériel qui a plus de quarante-cinq ans, des antiquités »*, explique Eric Fournier. Vendredi, le conseil régional a voté de nouveaux investissements. Pour 2002-2007, la région consacrera 9 milliards de francs au TER.

Sophie Landrin

Le Monde
LIVRES, DVD & CD EN FÊTE
SÉLECTION ● NOËL

Supplément gratuit
Avec Le Monde
mardi 27 daté mercredi 28 novembre

Vers une reprise du travail au port de Marseille

MARSEILLE
de notre correspondant régional

C'est l'assemblée générale, réunie lundi 26 novembre, qui devait décider de la reprise du travail dans le port de Marseille. A cette occasion, les employés diront s'ils avalisent le projet d'accord négocié, dimanche, entre la direction du Port autonome de Marseille (PAM) et la CGT. L'apaisement a produit des effets immédiats : dimanche matin, des cadres qui attendaient devant les portes bloquées des terminaux pétroliers entraient pour opérer les premiers navires. Cinq pétroliers étaient déchargés dans la journée de dimanche, ce qui levait les craintes sur l'approvisionnement du complexe pétrochimique de Fos-Lavéra. Le blocus des autres marchandises était ensuite desserré : des agents de maîtrise dégageaient les entrées des bassins de Marseille, accompagnés d'un syndicaliste afin d'éviter tout incident.

Dans l'euphorie de la paix retrouvée, une conférence de presse direction-syndicats était même prévue. Elle a finalement été annulée.

L'accord passé sous la houlette du conciliateur Samy-Marc Saadia avait, pour l'essentiel, été acquis l'avant-veille au ministère des transports, mais il a été un peu rectifié au cours de la dernière séance marathon.

Concernant ce que le syndicat appelait *« la privatisation du K 1 »*, le relevé de conclusions stipule que ce sera bien Atofina qui opérera le bras de pompage, comme la sécurité concernant la manipulation d'un produit hautement toxique l'exige. En revanche, le port devrait s'occuper de la surveillance et d'une partie de sa maintenance comme de celles des autres bras, publics et privés, déjà en action.

RÉORGANISATION DES ROULEMENTS

Dans le cadre de la réduction du temps de travail, tous les travailleurs postés, qui ont souvent des horaires différents selon leur corporation, devraient arriver aux 32,54 heures, en échange d'une réorganisation des roulements. En clair : les horaires seront liés de plus près à la présence effective des navires. Au total, une trentaine d'emplois devraient découler de cette réduction. Enfin les plaintes concernant les conséquences de la grève devraient être suspendues, mais pas celles qui ont trait aux détériorations de biens publics.

Le retournement d'une situation qui semblait tourner à l'affrontement sans merci est dû aux pressions du cabinet de Jean-Claude Gayssot et à l'habileté du négociateur. Mais il provient essentiellement de l'isolement croissant dans lequel les grévistes s'étaient enfermés, comme aux divisions qui les traversaient. Tout au long du conflit, il était apparu que les dockers des bassins ouest, à Fos, préféraient rester en retrait de la bagarre menée par les grutiers et autres employés du PAM.

L'entrée de trois cargos à destination de la Tunisie dans les bassins est, samedi à Marseille, a révélé la profondeur de la division : les dockers, qui ont besoin de beaucoup d'heures de travail d'ici à la fin de 2001 pour bénéficier du plan amiante signé en 2000, sont allés les décharger, au grand dam des employés du port en grève. La solidarité affichée entre professions portuaires, qui devait se manifester par un meeting de solidarité lundi matin, a ainsi volé en éclats. Cela a accentué les désaccords entre les salariés du port, rendant la poursuite d'une grève, déjà contestée par certains syndiqués, périlleuse.

Michel Samson

Le retour de « M. Clash »

En 1985, le groupe Clash se sabordait après avoir bouleversé le rock'n'roll et la vie de bon nombre d'adolescents. Quinze ans plus tard, Joe Strummer, son chanteur charismatique, revient sur le devant de la scène. Il devait donner un concert à l'Elysée-Montmartre lundi 26 novembre. Portrait d'une idole pacifiée

ANTON CORBIJN

L'IMAGE est saisissante. Les yeux mi-clos, la main droite sur la tempe, le buste cassé, Joe Strummer, dans une posture caractéristique, livre au public du Concorde 2, club en vogue à Brighton (sud de l'Angleterre), une sublime version de *Rudie Can't Fail*. Comme par magie, l'assistance, composée majoritairement de quadragénaires, est transportée vingt ans en arrière, au bon vieux temps du Clash, ce groupe précurseur qui a bouleversé la face du rock'n'roll – et la vie de tant d'adolescents. A bientôt cinquante ans, Joe Strummer, qui a repris du service en 1999 avec une petite formation, les Mescaleros, au terme d'une éclipse de dix ans, semble enfin en paix avec lui-même. L'attestent les deux albums (*Rock Art and the X-Ray Style* puis *Global a Go-Go*) qu'il vient d'enregistrer en l'espace de dix-huit mois. Ambassadeur inattendu, le héraut du mouvement punk tente désormais de fusionner des genres aussi différents que le reggae, le folk, la techno ou la world music. Si ses concerts se nourrissent du répertoire clashien – *« il faut bien satisfaire les fans »* –, Joe Strummer refuse de céder à la nostalgie.

« Un homme avisé a dit un jour : "Si tu regardes derrière toi, tu risques de glisser sur quelque chose" », affirme le chanteur, dans le cadre feutré de la Blanch House, un bar discret situé au cœur de la cité balnéaire. S'il paraît enfin libéré de ce passé glorieux, longtemps traîné comme un fardeau, Strummer ne renie rien d'un parcours fait de bruit et de fureur. *« Je suis fier de tout ce que Clash a apporté »*, glisse celui qui a incarné si parfaitement le mythe du rocker rebelle. Joe Strummer, dont les thuriféraires clament qu'il a été au mouvement punk ce que Che Guevara fut à la Révolution cubaine, réfute ce statut d'icône, si éloigné des valeurs qu'il cultive depuis toujours : l'humilité, l'intégrité... et l'autodérision. En octobre 1999, il déclarait à *Télérama*, pince-sans-rire, qu'il n'était pas une célébrité... mais une légende. *« Légendaire signifie que tout le monde connaît ce que tu as fait mais que tu es fini, alors que célèbre veut dire que tout le monde connaît ce que tu as fait, mais que tu es riche »*, grinçait-il.

Dès son irruption sur la scène rock, au cours de l'été 1976, The Clash s'était imposé comme un groupe majeur, emblématique de cette nouvelle vague qui allait, en l'espace de quelques mois, submerger le Royaume-Uni, dans le sillage des Sex Pistols. Rongée par la crise, l'Angleterre est alors au bord de l'implosion. Chômage, émeutes raciales... Les coutures du pays craquent de partout. Dans cette atmosphère de chaos, qui va bientôt porter Margaret Thatcher au pouvoir, les Pistols et leur nihilisme apocalyptique font sauter tous les tabous : bardés d'épingles à nourrice, ils se répandent en obscénités à la télévision, parodient l'hymne national, brocardent la reine, arborent des insignes nazis, appellent à l'anarchie, hurlent *« No future »*...

Tout aussi révolté, Clash se veut à la fois plus constructif et plus radical. Le groupe, organisé autour de la personnalité charismatique de John Mellor, alias Joe Strummer (« le gratteur »), revendique une conscience sociale et politique. Les textes du premier album (*The Clash*, 1977), ode à la guérilla urbaine, sont autant de brûlots jetés à la face de la vieille Angleterre. Les titres claquent comme des slogans, des appels à la subversion : *« Londres brûle d'ennui »*, *« J'en ai tellement marre des Etats-Unis »*, éructe Strummer, qui dégage sur scène une intensité phénoménale. Le chanteur, auteur de la quasi-totalité des textes avec le guitariste Mick Jones – LE musicien de la bande –, stigmatise aussi les *« dinosaures »*, ces groupes des années 1960 et 1970 accusés d'avoir trahi l'idéal rock sur l'autel du vedettariat. *« Il n'y a plus d'Elvis, de Beatles ni de Rolling Stones en 1977 »*, assure l'une des chansons du groupe. Une autre s'intitule *Hate and War* (haine et guerre), pied de nez au *« Peace and Love »* des hippies, que les punks exècrent.

Si la réputation de Clash est un peu moins sulfureuse que celle des Pistols, le groupe n'en provoque pas moins son lot de polémiques et de malentendus. *White Riot* (émeute blanche), hymne clashien par excellence, est qualifié de fasciste, alors qu'il appelle au contraire les jeunes Blancs à se joindre aux Noirs des ghettos pour défier l'ordre établi. L'intuitif Joe Strummer, qui incarne l'âme du groupe, en est l'*« idéologue »*. Lors du festival Rock against Racism, il arbore un tee-shirt à l'effigie des Brigades rouges et de la Fraction armée rouge.

« Lorsque tu es jeune, tu fais parfois des choses que tu ne comprends pas, par provocation », explique-t-il, avec le recul. *« Mais il faut remettre les choses dans leur contexte. A l'époque, en Angleterre, on avait le sentiment que la vieille société était en train de voler en éclats. Il y avait le couvre-feu, on se battait dans la rue contre les flics... La situation était prérévolutionnaire, on avait le sentiment que ça valait la peine de s'impliquer, que le changement était à portée de main. Aujourd'hui, la situation est différente. L'argent a acheté la politique, c'est la "dollar-démocratie". Les politiciens, de gauche comme de droite, se foutent de nos problèmes, c'est pourquoi 60 % des gens ne votent pas. »*

SUR scène, les Clash restituent le climat insurrectionnel ambiant à la perfection. Affublés de treillis militaires ou de chemises bariolées sur lesquelles ils ont peint des slogans et brodé des étoiles rouges, Strummer, Jones et leurs deux acolytes – le bassiste Paul Simonon et le batteur Topper Headon – électrisent les foules au cours de shows incandescents et crépusculaires. Ils cultivent une forme d'esthétisme révolutionnaire qui leur vaudra d'être parfois qualifiés de *« poseurs »*. Entre deux morceaux, Joe Strummer exhorte son auditoire à la rébellion. Sur sa guitare, il appose un autocollant aux réminiscences spinozistes : *« Ignore alien orders »*. Près de vingt-cinq ans plus tard, le sticker, quoiqu'un peu défraîchi, orne toujours le vieil instrument. *« Je ne suis ni un intellectuel ni un philosophe*, proteste-t-il. *J'ai mis cet autocollant parce que je l'ai trouvé joli. »*

Adepte du contre-pied, refusant de céder au culte de la personnalité, le chanteur minimise régulièrement la portée de ses textes et de ses engagements. Déjà, dans *Rude Boy*, un documentaire sur la vie du groupe réalisé à la fin des années 1970, il répondait, hilare, à un fan qui l'interrogeait sur la signification de l'inscription *« Brigate Rosse »* (brigades rouges) figurant sur son tee-shirt : *« C'est le nom d'une pizzeria ! »* Aujourd'hui, lorsqu'on lui demande si Clash se définissait comme un groupe marxiste ou anarchiste, il prend un air navré et lâche : *« Rien de tout cela. Nous étions des rockers, c'est tout. »* Il y a deux ans, il déclarait toutefois : *« Nous voulions changer le monde, mais nous n'avions pas d'autre alternative que le socialisme à proposer. Or l'expérience communiste a abouti à des états policiers, au Goulag, dans lequel des individus comme nous auraient immanquablement fini. »* (*Le Monde* du 11 octobre 1999.)

> « On se reformera lorsque j'aurai 78 ans, Wim Wenders nous filmera, et on appellera ça le Buena Vista Clash Club ! »
> **Joe Strummer**

Eminemment politique, le quatuor se distingue aussi par sa richesse musicale. Très rapidement, le gang de Brixton – le quartier londonien d'où il est issu – se sent à l'étroit dans le carcan punk. Tandis que les Sex Pistols poussent au paroxysme leur frénésie autodestructrice, Clash, prophétique, intègre les rythmes reggae, puis bientôt le dub, le jazz, le rap, le funk... Après le galvanisant *Give'Em Enough Rope* (1978), il accouche de son chef-d'œuvre : *London Calling*, un double album d'anthologie – commercialisé, en décembre 1979, au prix d'un simple, afin de ne pas ruiner les fans – considéré comme l'un des meilleurs disques de l'histoire du rock.

PENNIE SMITH

De gauche à droite : Joe Strummer, Paul Simonon, Topper Headon, Mick Jones, à l'époque où Clash est à son apogée, au début des années 1980.

Arrivé à maturité, le groupe est alors à son apogée. Mais les nouvelles directions qu'il emprunte déroutent les fidèles de la première heure qui le soupçonnent de dévoyer l'idéal punk. Strummer : *« Un jour à Berlin – ce devait être en 1980 –, un skinhead, en larmes, vient me trouver. Je lui dis : "Que se passe-t-il ?" Il me répond : "C'est l'album, London Calling." Interloqué, je réplique : "Eh, bien, où est le problème ?" Et là, il me lance : "Ma grand-mère adore ce disque." Le malheureux, il était effondré ! »*

Un an plus tard, avec *Sandinista !*, dédié aux révolutionnaires nicaraguayens, Clash explore d'autres territoires musicaux. Il en résulte un triple album hétéroclite et visionnaire qui déstabilise une nouvelle fois son public. Fidèle à son éthique, le groupe fait encore un geste en direction de ses fans : il décide de se priver de bénéfices afin que *Sandinista !* soit vendu au tarif d'un simple. Avec *Combat Rock* (1982), Clash semble proche de la consécration. *Rock the Casbah* et *Should I Stay or Should I Go* sont des tubes planétaires. Au moment où sort ce cinquième album, le groupe est en passe d'obtenir la reconnaissance du grand public. Les critiques tiennent alors Clash pour *« le meilleur groupe du monde »*. Mais le gang est exsangue, harassé par six années de tournées et de sessions d'enregistrement non-stop. Tandis que le batteur, Topper Headon, sombre dans l'héroïne, les divergences entre Joe Strummer et Mick Jones, accusé de s'être éloigné des valeurs originelles du groupe, éclatent au grand jour.

La rupture intervient en 1983. Strummer et Simonon, débarrassés de Jones et Headon, tenteront bien de relancer la machine avec *Cut the Crap* (1985). L'album, improbable mélange de punk et d'électronique, sera un échec complet. Quelques mois plus tard, The Clash se sabordera définitivement.

CES dernières années, Strummer a dit et redit à quel point il regrettait cette fin en queue de poisson et le renvoi de Mick Jones – avec qui il s'est, depuis, réconcilié. *« Nous étions tous épuisés, on ne pouvait plus se supporter à force de vivre ensemble tout au long de l'année. »* Fidèle à ses valeurs, Clash a prononcé son autodissolution, en forme de hara-kiri artistique, au moment même où il accédait à la notoriété. Lorsqu'on lui fait observer que le groupe s'est ainsi privé de la possibilité d'accéder à la célébrité, Strummer rétorque, sarcastique : *« C'est vrai, on aurait pu devenir un autre U2. Génial... »* Devançant la question suivante, il soupire : *« Il ne se passe pas un jour sans que l'on m'interroge sur une éventuelle reformation, sous prétexte que des maisons de disques sont prêtes à nous offrir des millions. Ça me rend dingue. Alors, maintenant, je réponds : "On se reformera lorsque j'aurai soixante-dix-huit ans, Wim Wenders nous filmera, et on appellera ça le Buena Vista Clash Club" ! »*

Orphelin des Clash, Joe Strummer a multiplié les expériences depuis quinze ans. Un album solo décevant (*Earthquake Weather*, 1989), quelques concerts avec les Pogues, des musiques de films – dont l'exceptionnelle et méconnue bande originale de *Walker* – et l'esquisse d'une carrière d'acteur : Jim Jarmusch lui a notamment confié un rôle important dans *Mystery Train*. *« Je ne veux plus jouer la comédie »*, affirme-t-il cependant aujourd'hui. *« Des gens me disent : "Tu étais très bien dans le film de Jarmusch." Pfft... Tu parles ! N'importe qui aurait pu le faire, le vendeur de journaux du coin serait aussi doué. Il faut laisser ce métier aux professionnels. »* Alors Joe est revenu à ce qu'il sait faire le mieux : écrire et chanter. Ses deux derniers albums, patchworks jubilatoires sur lesquels souffle l'esprit de *Sandinista !*, mixent ballades folk, ambiances techno, rythmes africains ou orientaux, très loin de l'urgence punk, ce que l'ancien leader de Clash assume crânement : *« Comme mon public, j'ai changé, je m'occupe de mes filles, j'ai d'autres préoccupations, et ma musique s'en ressent. »*

S'il a évolué, le chanteur reste viscéralement contestataire, et politiquement incorrect. Il y a quelques années, il avait pris la défense de hooligans qui avaient dévasté Amsterdam, qualifiant de *« provocantes »* les luxueuses vitrines du centre-ville. Aujourd'hui, le premier ministre Tony Blair, pourtant sa bête noire depuis deux ans, paraît avoir trouvé grâce à ses yeux au détour... de la guerre contre Ben Laden : *« Blair a gagné mon respect en prenant la tête de la coalition. Je suis d'accord avec lui, il fallait réagir immédiatement, ne pas faire comme en 1936 avec Hitler, à qui l'on avait laissé trois ans pour se préparer à tuer des millions de gens. »*

Ainsi parle, juché sur un tabouret de la *Blanch House*, l'ancienne idole des punks, statufiée de son vivant. Un des consommateurs du bar, âgé d'une quarantaine d'années, s'approche alors et, prenant l'assistance à témoin, pointe un index tremblant en direction du chanteur. La voix nouée par l'émotion, il lâche, indigné : *« Ce type-là, est-ce que vous savez seulement ce qu'il représente ? Il a porté toute une génération, qu'il a éduquée musicalement et politiquement. Il a changé notre vie. »*

Fabrice Lhomme

Kenzaburo Oé, romancier japonais

« Les grandes nations sont entrées dans un “combat douteux” »

Au regard des souffrances du peuple afghan et du chaos qui s’installe dans ce pays, le caractère inhumain du terrorisme dont les Etats-Unis ont été victimes est devenu ambigu

« Les Etats-Unis sont en quête, en Afghanistan, d’une problématique “solution finale” au terrorisme. Est-ce, selon vous, la bonne réponse aux attentats du 11 septembre ?

– En revoyant à satiété les images de la télévision qui montrent l’effondrement des tours du World Trade Center de New York, je me suis dis qu’il s’agit bien là d’une “guerre nouvelle”, comme l’a déclaré le président Bush. La première offensive de la nouvelle guerre s’est terminée par une défaite du système militaire, économique et culturel des Etats-Unis. Cet acte de guerre ayant été un acte terroriste, il n’a en rien déshonoré les Etats-Unis ou les Américains. Ce qui est devenu évident, en revanche, c’est la vulnérabilité d’une civilisation à forte concentration urbaine. Une vulnérabilité mise en évidence au demeurant par la stratégie nucléaire, avec cette particularité qu’elle expose les deux adversaires en raison de la riposte toujours possible dans l’équilibre de la terreur.

» Cette fois, le contexte est différent. Les Etats-Unis auraient dû reconnaître leur défaite et élaborer une politique post-guerre à l’échelle planétaire en concentrant tous leurs efforts à remédier à la gigantesque hostilité accumulée à leur égard, qui constitue la toile de fond de cette attaque terroriste. Cette politique aurait sûrement bénéficié du plus large accord du reste du monde et elle aurait suscité un sentiment de respect de la part des pays de l’Europe occidentale qui pourraient être aussi victimes d’une attaque semblable. Une telle politique aurait aussi été un choix héroïque pour étouffer dans l’œuf la seconde “guerre nouvelle” à laquelle nous assistons aujourd’hui. Fort du soutien du peuple américain, le président Bush a voulu au contraire relever le défi lancé par les terroristes et il a déclenché une guerre dont il paraît convaincu qu’elle ne peut aboutir qu’à la victoire des Etats-Unis. Ce qui est moins que certain. Et, aujourd’hui, au regard des souffrances du peuple afghan et du chaos qui s’installe dans ce pays, le caractère inhumain du terrorisme dont les Etats-Unis ont été victimes est devenu ambigu.

– Comment avez-vous ressenti la quasi-unanimité des grandes nations à soutenir (avec la bénédiction des Nations unies) cette action militaire ?

– Les grandes nations sont entrées dans un “combat douteux”, pour reprendre le titre d’un roman de John Steinbeck, c’est-à-dire dont les motifs sont équivoques. La lutte contre le terrorisme doit être accomplie. Soit. Mais je pense que pour la mener à bien les Etats-Unis avaient surtout besoin de temps. Lorsque je dis que la première “guerre nouvelle” était arrivée à son terme au lendemain des attentats, c’est parce que, contrairement au début d’une guerre conventionnelle dans laquelle il convient de procéder à des frappes de riposte éclairs, il fallait dans ce cas se donner du temps pour panser les blessures du peuple américain et plus encore peut-être pour engager une réflexion sur les causes des attentats au lieu de se lancer dans des représailles aveugles.

» On a justifié cette rapidité par la crainte que les terroristes ne préparent une seconde offensive. Etait-ce si sûr ? Washington n’a pas donné la moindre précision sur ce risque. Même après le début des bombardements sur l’Afghanistan, seuls le département d’Etat et le FBI ont lancé des avertissements selon lesquels une seconde série d’attentats était imminente. Aujourd’hui, à quoi sommes-nous confrontés ? Au pire. Même si les Etats-Unis et leur alliée la Grande-Bretagne parviennent à tuer ou à arrêter Ben Laden pour le faire juger, je ne pense pas que cette “solution” sera efficace pour remédier à la vulnérabilité des Etats-Unis ou des pays occidentaux. Au contraire, elle risque de déclencher une seconde ou une troisième vague de terrorisme qui engagera un peu plus profondément les adversaires dans le bourbier d’un “combat douteux” qui risque d’être long. L’information selon laquelle Ben Laden disposerait de l’arme nucléaire et qu’il serait prêt à l’utiliser ne nous fait-il pas entrevoir des “scènes d’enfer” de la “guerre nouvelle” auprès desquelles les attentats sur le World Trade Center, déjà épouvantables, nous sembleront presque “bucoliques” ?

– Que pensez-vous de l’attitude du Japon et des lois qui permettent d’envoyer des troupes à l’étranger ?

– Le premier ministre Junichiro Koizumi a reconnu l’ambiguïté entre le préambule de la Constitution [*“Nous, peuple japonais, désirons occuper une place d’honneur dans la société internationale en luttant pour le maintien de la paix et l’élimination de la face de la Terre, sans espoir de retour, de la tyrannie et de l’esclavage, de l’oppression et de l’intolérance”*] et l’article 9 (par lequel le Japon renonce à *“l’usage de la force comme moyen de règlement des conflits internationaux”*]. Puisque l’interprétation consensuelle de l’article 9 interdit au Japon le recours aux forces armées, il fallait trouver une solution en jouant du principe de la concertation internationale stipulé dans le préambule. Et le gouvernement a fait passer rapidement les lois permettant d’envoyer les forces d’autodéfense à travers le monde. Deux mois après les attentats, des unités de la marine japonaise sont parties vers l’océan Indien battant le pavillon national. Le “combat douteux” autour de la Constitution s’est terminé par la victoire de ceux qui ont balayé d’un revers de main l’ambiguïté du préambule afin de faire participer le Japon à la guerre en Afghanistan. Pour ma part, j’estime que la Constitution et la démocratie japonaises d’après-guerre sont mortes ce jour-là, ou à tout le moins qu’elles sont entrées dans un état comateux, emportées par la fièvre belliqueuse des Etats-Unis. Et, plus gravement peut-être, personne, aucun mouvement conséquent, n’a essayé de les ranimer.

– En toile de fond revient une question centrale : comment les Etats-Unis ont-ils pu susciter une telle haine ?

– Si l’on essaye d’analyser les causes profondes de ces actes terroristes, force est de constater qu’elles ont pu nous paraître lointaines et que nous avons été pris de court. Nous sommes tombés des nues. Et pourtant, elles étaient aussi proches qu’apparentes. Mais dans notre insouciance nous n’avions pas voulu les voir. Comme le montre le linguiste américain Noam Chomsky, le terrorisme dont ont été victimes les Etats-Unis a été nourri par la mondialisation, l’extension d’une économie néo-libérale et des injustices croissantes qu’elles entraînent, ainsi que par la suprématie militaire des Etats-Unis. Plus que l’expression d’une haine passionnelle, je vois à ces attaques des causes structurelles. Mais le président Bush et le peuple américain ont ressenti ce terrorisme à un niveau émotionnel, ce qui leur a permis de mobiliser des forces armées gigantesques et des moyens économiques considérables en détournant les yeux de sa cause fondamentale.

– On a invoqué la thèse du “choc des civilisations”. Qu’en pensez-vous ? N’y a-t-il pas plutôt, en toile de fond de l’hostilité aux Etats-Unis, une ignorance délibérée de leur part des diversités culturelles, sociales ou économiques de peuples qui peuvent se sentir menacés dans leur existence traditionnelle ?

> « La thèse du “choc des civilisations” est un argument facile et pauvre du point de vue conceptuel, utilisé par ceux qui détiennent le pouvoir »

– La thèse du “choc des civilisations” est un argument facile et pauvre du point de vue conceptuel utilisé par ceux qui détiennent le pouvoir. Alors que les citoyens du monde circulaient librement entre diverses cultures et différentes civilisations, on a soudain brandi le spectre d’un “choc des civilisations” pour geler cette circulation. Et soudain, tout s’est passé comme si, pour que les Etats-Unis, présentés comme l’incarnation de la “civilisation mondiale”, puissent remédier à leur vulnérabilité, la destruction de l’Afghanistan était indispensable. Ceux qui ont recours à cette thèse sont aussi les défenseurs les plus acharnés de la mondialisation. Le reste de l’humanité, qui n’a rien à faire de ce nouveau “fatalisme” d’un supposé heurt des civilisations pas plus que des ambitions mondialisantes des multinationales, saura-t-elle procéder à la réconciliation si difficile de l’après-“guerre nouvelle” ? Le sort du XXIe siècle en dépend.

– En arrière-plan à ce heurt supposé des civilisations se profile l’idée sous-jacente que l’Occident serait le seul détenteur de valeurs universelles. Peut-il y avoir des valeurs de portée universelle dont la formulation serait différente de celle de l’Occident sans pour autant perdre leur caractère universel ? Par exemple la notion d’humanisme préexistait-elle en Asie orientale au contact avec l’Occident ?

– Disciple de Kazuo Watanabe, spécialiste de l’humanisme français, qui a consacré sa vie à présenter aux Japonais l’esprit de tolérance de l’humanisme occidental, j’ai toujours essayé dans ma littérature de placer dans un contexte contemporain l’histoire de ceux qui vivent dans les espaces liminaires de la société, dans l’ombre de la “grande histoire”. Et ceci m’a poussé aussi à participer à des mouvements de citoyens lorsque la présence des forces américaines dans l’archipel d’Okinawa est devenue un problème politique. En Chine, en Corée ou au Japon, avant la rencontre avec l’Occident, il y a certes eu des pouvoirs oppresseurs. Mais il y a eu aussi des résistances. Ceux qui s’opposaient à l’oppression étaient souvent habités par des valeurs humanistes qui n’étaient en rien une importation occidentale, comme le montre toute une littérature. Le phénomène contemporain de mondialisation doit nous inciter à réexaminer les cultures dites “périphériques”, que celui-ci menace dans leur existence traditionnelle en les rejetant dans le folklore ou en cherchant à les écraser quand elles sont trop réfractaires à ses normes. Nous devons réfléchir, avec humilité, aux apports diversifiés, porteurs eux aussi de valeurs universelles, que véhiculent le bouddhisme, l’islam ou le judaïsme.

– Un de vos romans porte un titre prémonitoire en ces temps de “croisades” : *Dites-nous comment survivre à notre propre folie ?* (Gallimard). Quelle pourrait aujourd’hui la réponse à cette question ?

– Cette phrase est reprise de *Night Falls in China* de W. H. Anden. C’est la prière d’un homme emporté dans la guérilla menée à Shanghaï contre l’agression japonaise. J’ai bien peur que la participation japonaise à ce “combat douteux” ne soit guère une réponse à cette prière. Je ne peux pour ma part que la faire mienne mais, pour moi, qui n’ai pas la foi, *“la prière est faite d’attention”,* selon la formule de Simone Weil. Il faut donc être vigilant même si le temps qui reste se raccourcit. »

Propos recueillis par Philippe Pons

Ecrire contre l’oubli

PRIX NOBEL de littérature 1994, le romancier Kenzaburo Oé apparaît, dans un Japon où beaucoup de grands esprits ont disparu et où la relève se fait attendre, comme une conscience qui tente de faire le pont entre les valeurs (démocratiques, pacifistes, humanistes) sur lesquelles s’est construit le pays dans l’après-guerre et l’époque contemporaine, qui tend à oublier qu’elles sont toujours à reconquérir. Avec opiniâtreté, il s’efforce de neutraliser le venin de l’oubli ou de l’indifférence.

Oé est un homme qui se donne le temps de la réflexion et y intègre l’épaisseur du passé sans quoi le présent n’est que cette lumière sur laquelle se heurte le papillon affolé. Né en 1935 dans un village de l’île du Shikoku, il a reçu le prix littéraire Akutagawa à vingt-deux ans pour son récit *Gibier sauvage*. Contemporain de Yukio Mishima, dont il se démarque radicalement, et de Kobo Abe, Oé a écrit romans, nouvelles et essais dont la plupart ont été traduits chez Gallimard tels que *Le Jeu du siècle, M/T et le conte des merveilles, Arrachez les bourgeons, tirez sur les enfants, Lettres aux années de nostalgie, Notes sur Hiroshima* et récemment *Moi, d’un Japon ambigu,* recueil de conférences qui contient son discours prononcé à l’occasion de la remise du Nobel. Le premier roman qui l’a fait connaître à l’étranger, *Une affaire personnelle,* a été publié chez Stock.

AP

KENZABURO OÉ

Ph. P.

François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste au « Grand jury RTL-“Le Monde”-LCI »

« La montée de l’insécurité est inacceptable. Donc il faut continuer à agir, comme le fait le gouvernement »

« La sécurité était l’une des priorités du gouvernement. Comment êtes-vous parvenu à en faire l’une de vos faiblesses, si l’on en juge par la grogne et par les manifestations de policiers ?

– Depuis une ou deux décennies, la question de la sécurité est l’une des plus importantes, même si celle de l’emploi a dominé toutes les autres. Depuis cinq ans, le gouvernement n’a pas ménagé sa peine pour augmenter les effectifs, inventer et traduire dans la réalité le concept de police de proximité, mobiliser tous les acteurs à travers les contrats locaux de sécurité. Il n’empêche, il y a toujours une montée de la violence qui est inacceptable, insupportable. Donc il faut continuer à agir. C’est ce que fait ce gouvernement.

– Pourtant, le gouvernement ne semble pas entendu par les policiers. Faut-il attendre un nouveau geste de Lionel Jospin pour répondre à leurs revendications, notamment salariales ?

– Il faut, comme à chaque mouvement social, trouver les négociations et les compromis qui sont nécessaires, et je pense que la semaine qui vient sera utilisée à cette fin. Je peux comprendre qu’il y ait cette revendication matérielle. Mais ce n’est qu’une partie de la réponse qui peut être apportée par le ministre de l’intérieur. Il faut avoir une politique globale, avec un volet préventif pour éviter qu’une petite délinquance de mineurs finisse en grande délinquance des majeurs, et un autre volet qui est celui de la sanction, car l’impunité est insupportable.

– Faut-il modifier la loi sur la présomption d’innocence, très critiquée par les policiers ?

– Cette loi a été souhaitée par tous. A commencer par le président de la République. S’il y a un problème d’application, de moyens, de compréhension, il faut faire l’état des lieux. C’est le sens de la mission confiée par le premier ministre au député de l’Essonne Julien Dray. S’il y a lieu de changer des règles de fonctionnement sans repasser devant le Parlement, tant mieux, on gagnera du temps. S’il faut changer la loi sur certains points qui ont été mal rédigés, pourquoi pas.

– Sur le terrain de la sécurité, est-ce que vous ne courez pas derrière la droite ?

– Le devoir d’un républicain c’est de trouver cet équilibre entre les principes essentiels de liberté et les principes de sécurité, afin que nous soyons dans une société où chacun trouve sa place.

– Après quatre ans et demi de gouvernement, qu’avez-vous le sentiment d’avoir raté ?

– Peut-être la réforme de l’Etat, parce que la seule question qui nous était posée en 1997 était d’agir sur le terrain de l’emploi. Il ne nous était pas demandé de changer les règles de l’intervention publique. Nous aurions pu aller davantage sur ce terrain-là. Pour les cinq prochaines années, c’est indispensable.

– Ce n’est pas la cohabitation qui vous en a empêchés ?

– Non. Moi je ne considère pas la cohabitation comme une excuse. C’est une donnée qui s’impose à ceux qui veulent gouverner dans ce cas de figure, même si elle peut avoir des inconvénients : le président de la République en cohabitation est toujours en campagne électorale. Durant cinq ans, ça peut être lassant, surtout pour lui...

– La stratégie de Lionel Jospin, qui n’entend pas se lancer dans la campagne présidentielle avant février ou mars, est-elle la bonne ? Ne laisse-t-il pas le champ libre à ses concurrents ?

– Nous avons gouverné. Il faut rendre des comptes. Nous venons de le faire. Ensuite, il faut faire un projet et nous y travaillons. Puis il faudra désigner un candidat. Ce sera fait à la fin du mois de février. Je pense que c’est bien que ce soit à ce moment-là et pas avant. Si ce candidat est Lionel Jospin, ce qui est quand même fort possible, il est important pour notre pays qu’il assume sa charge de premier ministre. Ce n’est pas parce que d’autres sont partis en campagne, ce n’est parce que Jacques Chirac l’est par nature qu’il faudrait que Lionel Jospin confonde les genres et soit candidat en même temps que premier ministre.

– Que vous inspire la percée actuelle de Jean-Pierre Chevènement ?

– Jean-Pierre Chevènement est un homme de gauche. Aujourd’hui, sa campagne lui donne des renforts à droite. Un homme de gauche qui fait des voix à droite, pourquoi m’en plaindrais-je ?

– Quand M. Chevènement martèle que Chirac et Jospin, c’est bonnet blanc et blanc bonnet, cela ne vous fait ni chaud ni froid ?

– Si. Il n’est jamais bon de faire une loi d’équivalence entre la gauche et la droite. Ce n’est pas parce que Jean-Pierre Chevènement se retrouve avec un ancien responsable communiste qui en est resté à Brejnev, avec d’anciens supporteurs de Charles Pasqua, plus un homme qui a fait une campagne anti-pacs pour se faire connaître qu’il a trouvé là un rassemblement digne de la République.

– Tiendrez-vous, en 2002, la promesse que vous avez faite aux Verts, en 1997, sur l’introduction de la proportionnelle ?

– Nous n’avons pas tenu cet engagement parce que nous n’aurions pas eu l’accord du président de la République. Au lendemain des élections de 2002, il faudra instaurer une part de proportionnelle qui permettrait à des formations qui ne sont pas représentées – ou mal – à l’Assemblée nationale de l’être un peu plus. Mais dans le cadre d’un scrutin pour l’essentiel majoritaire parce qu’il faut une majorité stable.

– Sur quoi, au fond, va se jouer la campagne présidentielle ?

– Elle doit se jouer sur les questions les plus importantes, en particulier celles de l’éducation des jeunes, de la famille et des retraites. Ce ne doit pas être une élection pour rien, comme en 1995 où des promesses avaient été faites et n’ont pas été tenues. »

Propos recueillis par Patrick Cohen Gérard Courtois et Pierre-Luc Séguillon

La contestation des gendarmes s'étend aux militaires

UNE SITUATION fragile commence à s'instaurer en France, sous la pression des gendarmes, dans les trois autres armées – terre, aviation et marine – à propos de l'allègement du temps de travail hebdomadaire lié à l'application des 35 heures dans la fonction publique. C'est un phénomène nouveau, déjà nettement perceptible, de contagion, voire, selon un proche du ministre de la défense, de *« contamination »* au sein de la collectivité militaire. Les gendarmes, qui sont des soldats de la loi, se réfèrent à la police pour contester tout ou partie de leur condition militaire et obtenir des améliorations. Les cadres d'active, comme les engagés dans les armées, ont en ligne de mire le sort des gendarmes et des civils de la défense pour profiter des mêmes avancées sociales.

Un principe longtemps propre à l'institution de défense est en train d'être battu en brèche, celui de la *« disponibilité permanente »*. Par là on entend le fait que, pour faire face à des circonstances imprévues en matière de sécurité, un militaire est amené à dépasser ses horaires et à se tenir prêt, sans nécessairement être indemnisé ni pouvoir récupérer les journées travaillées hormis, bien sûr, les missions opérationnelles.

Le ministre de la défense est attendu au tournant par les membres élus ou tirés au sort, selon les cas, du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM), qui se réunissent lundi 26 novembre. Alain Richard doit leur présenter une série de mesures destinées à adapter aux armées et à la gendarmerie le passage aux 35 heures hebdomadaires : recrutement de nouveaux effectifs, temps libre chaque fois que le service le permet ou encore compensations modulées – sous forme d'indemnités, de journées de récupération ou de report des permissions non prises dans l'année – pour respecter le dogme, qui demeure, de la *« disponibilité permanente »*.

On est, en réalité, bien loin de la « grogne » des seuls gendarmes dont la corporation s'embrase, via les conjoints qui défilent avec la police, malgré l'obligation de réserve qui fonde le statut militaire. Aujourd'hui, la professionnalisation des armées fin 2002, le fait que nombre de tâches sont désormais confiées à des civils pour réserver les opérations aux militaires, et l'existence de formes nouvelles et très diversifiées de recrutement des candidats à l'uniforme se conjuguent pour expliquer que beaucoup de cadres se réfèrent aux règles en vigueur dans la fonction publique et demandent à s'y conformer. Les jeunes militaires – et pas seulement les jeunes gendarmes – viennent de tous les horizons sociaux. Ils partagent les préoccupations, voire les sentiments, des générations auxquelles ils appartiennent. Ils comparent de plus en plus leur situation avec celle des fonctionnaires civils de leur âge ou de leur origine scolaire, sans pouvoir, pour autant, précisément à cause de leur devoir de réserve, se ranger derrière une banderole syndicale.

M. Richard a été confronté à l'expression de ces requêtes dès la réunion, mi-novembre, du conseil de la fonction « gendarmerie ». Il sait que les trois autres armées, dont les conseils spécifiques à chacune d'elles ont eu lieu dans la foulée, commencent à vouloir, elles aussi, s'aligner sur la situation de la gendarmerie.

De sorte que, face à ce front uni et encore discret mais réel de contestation, soutenu par les familles et, souvent, par le conjoint qui travaille, il est difficile au ministre de la défense de refuser aux trois armées ce qu'il est conduit, sous la pression, à accorder à une gendarmerie en effervescence. On a un exemple précis de cette communauté de revendications. C'est le souhait, partagé par les gendarmes et nombre de marins ou de cadres dans l'armée de terre, d'obtenir dix-huit jours de récupération supplémentaires par an, au lieu des treize que M. Richard est prêt à leur attribuer.

« FONCTIONNARISATION »

Par rapport à ce qui s'est passé en 1989, quand des gendarmes ont expédié des lettres anonymes aux élus et aux médias, on est, d'une certaine façon, davantage dans une logique de surenchère ou, si l'on préfère, sur un terrain concurrentiel que l'encadrement au contact de la troupe, submergé ou déboussolé, ne parvient pas toujours à maîtriser.

Les gendarmes estiment – ce qui n'est pas tout à fait exact – qu'ils ont pris du retard sur les policiers mais, cependant, que le combat de ces derniers les sert pour faire avancer leurs arguments. Et les armées considèrent que l'hiatus entre elles et la gendarmerie s'est creusé, à leur détriment, même si elles en exagèrent la gravité. Les conseils supérieurs de chacun des grands corps militaires ont été l'occasion de constater qu'on est sur le fil du rasoir. D'où la forte attente des intéressés pour le CSFM du 30 novembre. Dans l'institution de défense, en effet, la marge de manœuvre budgétaire se révèle ténue, sauf à pratiquer ce qui est déjà le cas avec le prochain « collectif » de fin d'année pour payer, par exemple, les loyers des casernes de gendarmerie. On annule des crédits pour les transférer sur d'autres postes, à enveloppe constante.

Pour éviter des distorsions entre les trois armées et la gendarmerie, sur fond de manifestations de policiers dans la rue, le gouvernement s'apprête, dit-on, à réaffirmer *« l'unité de la fonction militaire »* au travers d'un dispositif sur l'allègement du temps de travail qui leur sera commun. C'est, pourtant, un principe qui s'émousse. Car, assez paradoxalement, c'est la professionnalisation des armées – d'aucuns disent leur *« fonctionnarisation »* – qui aura fait apparaître ce souci des personnels de ne pas trop se distinguer des autres corps de l'Etat.

Jacques Isnard

Tout peut recommencer *par Pancho*

Présomption d'innocence : les vrais enjeux de la loi

Suite de la première page

Cette dernière disposition, qui est à l'origine de la baisse du nombre des gardes à vue, a été votée contre l'avis du gouvernement mais avec les voix de l'opposition, lors du débat en première lecture, le 24 mars 1999, à l'Assemblée nationale.

Egalement mise en cause par les policiers, la baisse de 23 % des détentions provisoires, enregistrée depuis le début de l'année, reflète, elle aussi, le succès de la loi. C'est en effet pour mettre fin au soupçon de détention-pression qui pesait sur les juges d'instruction, accusés d'incarcérer les prévenus pour obtenir des aveux, que les parlementaires ont créé le *« juge de la détention et des libertés »* et réaffirmé le caractère *« exceptionnel »* de la détention provisoire. Afin de respecter le critère de *« délai raisonnable »* imposé par la Cour européenne des droits de l'homme, ils ont également réduit la durée des détentions provisoires en les limitant à deux ans maximum en cas de délits et quatre ans en cas de crimes.

La loi sur la présomption d'innocence ne se limite toutefois pas à une restriction des gardes à vue et des placements en détention provisoire. Ambitieuse, elle s'est attaquée à la procédure criminelle, en instaurant une possibilité d'appel pour les condamnés en cours d'assises.

Cette réforme, qui n'a pas engendré le raz-de-marée redouté, puisque seul un condamné sur quatre fait appel, a mis fin à une tradition judiciaire vieille de deux cents ans, fondée sur le mythe de l'infaillibilité du jury populaire.

De la même façon, la loi a retiré au ministre de la justice, donc au pouvoir politique soumis à l'opinion, le choix de décider de la sortie des condamnés à des longues peines. La réforme, qui a permis d'augmenter de 20 % les libérations conditionnelles depuis le début de l'année, a apaisé les esprits, comme l'a prouvé la décision de libérer Patrick Henry, le 26 avril, qui n'a provoqué aucune polémique.

OPPORTUNISME ÉLECTORALISTE

Contrairement à ce qu'affirment ses détracteurs, la loi fonctionne donc bien, en répondant aux objectifs que le législateur lui avait assignés. Ce n'est donc pas le moindre des paradoxes que d'entendre l'opposition appeler aujourd'hui à l'*« abrogation »* d'une réforme qu'elle a en fait approuvée. Ainsi si le RPR, l'UDF, et DL se sont abstenus de voter finalement ce texte, lors de sa dernière lecture, le 24 mai 2000, ce n'était pas pour s'opposer à la réforme mais parce qu'ils la jugeaient encore trop timide ! *« J'attendrai le faire-part de naissance d'une réforme plus radicale »*, avait alors raillé Patrick Devedjian, porte-parole du RPR, tandis que Philippe Douste-Blazy, président du groupe UDF, se félicitait, après plusieurs navettes parlementaires, d'*« un texte meilleur, qui a pris en considération nos amendements »*. Moins de deux ans plus tard, en octobre 2001, le même Philippe Douste-Blazy qualifiait la loi sur la présomption d'innocence de *« terrible loi »*...

Depuis le démarrage officieux de la campagne électorale, l'opposition s'est en effet engouffrée dans la brèche ouverte par les syndicats de policiers. Exploitant le malaise – réel – des fonctionnaires de police, les syndicats tentent de faire abroger certaines dispositions de la loi Guigou, concernant notamment les gardes à vue. Car si les dirigeants de la droite – rejoints, en sourdine, par certains élus de gauche – font preuve d'opportunisme électoraliste en s'opposant à un texte qu'ils ont contribué à faire adopter, les syndicats de policiers sont constants : en dépit de l'émiettement syndical, les principales organisations se sont toujours alliées pour empêcher l'arrivée de l'avocat à la première heure de garde à vue ou l'enregistrement audiovisuel des interrogatoires.

Sous couvert de dénoncer les *« dysfonctionnements »* de la loi sur la présomption d'innocence, c'est donc bien à l'esprit du texte que souhaitent s'attaquer ses détracteurs. Car si la loi Guigou a engendré un surcroît de travail pour les policiers et les magistrats, elle n'a nullement débouché sur le *« bogue judiciaire »* annoncé de façon catastrophiste par l'Union syndicale des magistrats (USM, syndicat majoritaire et modéré). Au contraire, l'entrée en vigueur de la réforme a appelé les policiers et magistrats à un changement de mentalités, qui s'apparente pour certains à une véritable révolution culturelle. Accepter la présence de la défense à tous les stades de la procédure pénale – de la garde à vue à la prison –, comprendre que l'exercice des voies de recours n'est pas préjudiciable à une bonne administration de la justice, admettre que le juge d'instruction doit instruire à charge et à décharge : tels sont les vrais enjeux de la loi sur la présomption d'innocence, aujourd'hui noyés dans la cacophonie.

Au-delà de quelques aménagements possibles, de l'ordre de la procédure, l'architecture de la loi doit être conservée, afin que la France, qui s'est hissée avec difficulté au niveau européen, puisse continuer à se prévaloir d'un système judiciaire protecteur des libertés.

Cécile Prieur

RECTIFICATIFS

EURONEXT

Notre article sur la nouvelle présentation de la cote boursière préparée par Euronext, dans *Le Monde* du 23 novembre, comportait deux erreurs. La cote boursière sera divisée en deux univers de valeurs « Next Prime » (grandes valeurs) et « Prime Economy » (valeurs de croissance), qui devront l'un et l'autre publier des résultats trimestriels.

PICASSO

Dans l'annonce de la vente d'une centaine de céramiques de Picasso mardi 4 décembre à l'Hôtel d'Evreux à Paris *(Le Monde* du 23 novembre), le numéro de téléphone publié était erroné. Les renseignements sur cette vente peuvent être obtenus au 01-42-46-03-58.

SALON DE L'ÉDUCATION

Dans notre article consacré au Salon de l'éducation (*Le Monde* du 23 novembre), nous avons indiqué par erreur que plusieurs *« major partenaires »* apportaient 15 millions de francs (2,29 millions d'euros) au financement du Salon. La somme correspond en fait au budget communication de cette manifestation.

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **202 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Changement d'adresse et suspension : **0-825-022-021 (0,99 F la minute).**
Internet : **http: // www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

Le foot gratuitement

LES Français pourront voir gratuitement l'intégralité des matches de la Coupe du monde de football. TF1 en a acquis les droits de retransmission en France auprès de Leo Kirch, le magnat allemand des médias qui a acheté les droits mondiaux auprès de la Fédération internationale de football (FIFA). Cette décision de TF1 est bien entendu une bonne nouvelle pour les téléspectateurs du pays champion du monde, qui ont failli être privés de retransmission à cause de l'escalade des prix des matches et de l'incapacité des chaînes françaises à y faire face.

Leo Kirch avait acheté en 1996 auprès de FIFA les droits exclusifs de retransmission des matches des Coupes du monde de football 2002 (en Corée et au Japon) et 2006 (en Allemagne), pour une somme estimée à 1,70 milliard d'euros, qui représentait un décuplement des prix de la Coupe 1998 en France. Le contexte était à l'inflation boursière et le foot était aspiré dans la bulle spéculative qui emportait les médias. M. Kirch, pour rentrer dans ses fonds, devait revendre les droits aux chaînes nationales à des coûts que celles-ci jugeaient exorbitants. La compétition est, certes, la plus prestigieuse et la plus porteuse d'audience et de publicité (avec les Jeux olympiques), mais elle se déroulera, au printemps prochain, en Extrême-Orient à des horaires (le matin) peu propices à rassembler des millions de téléspectateurs devant leurs postes.

Devant la position monopolistique du groupe allemand, les chaînes ont finalement dû céder. Telefonica en Espagne, BBC-ITV en Grande-Bretagne et Globo-TV Direct pour l'Amérique latine ont payé les prix demandés. Sur injonction du gouvernement allemand ARD et ZDF ont dû s'entendre et signer. Seule l'Italie n'a pas encore conclu, la RAI cherchant encore un accord avec le groupe Berlusconi pour régler l'addition.

Les chaînes françaises, pendant longtemps, ont tergiversé. France Télévision, Canal + ou M6 n'avaient pas ou plus les moyens de se lancer dans une aussi aventureuse escalade. TF1 a pris tous les risques, s'engageant seule, après avoir tenté sans succès de s'entendre avec ses concurrentes. TF1 a obtenu une importante ristourne en ne payant « que » 168 millions d'euros (pour 221 millions demandés) et en obtenant pour ce prix l'exclusivité pour la France des 64 matches de 2002, mais aussi les 24 « meilleurs matches » de 2006 (ceux de l'équipe de France, les quarts de finale, les demi-finales et la finale).

TF1 ne partagera qu'avec ses propres filiales (Eurosport et LCI principalement). La ministre de la communication, Catherine Tasca, a dénoncé cette *« exclusivité absolue »*. Des critiques qui sont justifiées : les monopoles ne sont jamais des solutions satisfaisantes. Mais pourquoi n'a-t-elle pas donné à France Télévision les moyens de s'allier à la chaîne de Martin Bouygues ? L'essentiel reste que la compétition populaire sera retransmise gratuitement en France.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette ; *adjoint* : François Lolichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer,
Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
Alain Debove *(International)* ; Anne-Line Roccati *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ;
Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ;
Josyane Savigneau *(Culture)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La règle intangible de l'amateurisme

TOUTE L'HISTOIRE du quinze français n'est que brouilles et réconciliations. 1906 : début des matches internationaux contre les Britanniques ; interruption de 1914 à 1918 pour cause de guerre ; reprise en 1920 ; rupture en 1931 ; reprise en 1946 ; rupture peut-être en 1952.

Sans doute le rugby français a-t-il fort à faire contre la concurrence du jeu à treize. Mais c'est moins le professionnalisme avoué et par moment naïf des « treizistes » qui est à craindre que l'esprit faussé du véritable rugby. Que certains prétendent que « notre » rugby est assez grand garçon pour se passer des Britanniques témoigne d'une effarante inconscience des réalités.

Le grand malheur du rugby français est de n'être pas national mais méridional, d'avoir tendance à devenir un rugby différent du rugby anglo-saxon par un simple effet d'éloignement et de nature. Il est certain que si les Anglais décidaient une fois encore de ne plus se commettre avec cette plèbe qui dénature ce sport d'élite qu'ils entendent maintenir dans sa pure tradition, notre « quinze » en recevrait un coup dont il aurait beaucoup de mal à se remettre.

Car la porte serait alors ouverte à tous les excès du championnat, et, par voie de réaction, les meilleurs des « quinzistes », lassés de voir leur sport revenir aux plus tristes obstructions, n'auraient plus de scrupules à passer aux treize, qui seraient en définitive les grands bénéficiaires de ce divorce qu'il faut éviter à tout prix.

André Chassaignon
(27 novembre 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-89.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Le pourquoi d'un malaise *par Ivan Sainsaulieu*

HOSPITALIERS, gardiens de prison, policiers, assistantes sociales, professeurs, conducteurs de transports en commun... : pourquoi donc ces métiers hétérogènes dénoncent-ils tous un manque de moyens et de reconnaissance ? Parce qu'ils font partie de la fonction publique et qu'ils peuvent encore faire grève ou défiler pour exprimer un ras-le-bol général ? Cette fonction de défense des salariés en général a été beaucoup discutée en 1995, mais à l'époque c'était la retraite qui était mise en cause.

Aujourd'hui, les professions « publiques » qui protestent ne ripostent pas contre la remise en cause des conditions de travail. Elles reprochent à leur hiérarchie de ne pas faire attention à elles et de ne pas leur donner suffisamment de moyens pour faire leur métier.

C'est plus qu'un mouvement corporatif : il s'agit d'un état d'esprit commun aux métiers et corporations du social. Par *« social »*, il faut entendre le traitement sociétal de la pauvreté. Ces professionnels sont tous confrontés à une pauvreté croissante, qui porte des stigmates et comprend des degrés variés, mais bien connus : difficultés d'expression et de communication, dégradation physique et morale, turbulence, agressivité. Rien de bien joyeux en somme : si la chaleur humaine n'habite pas non plus les hautes sphères de la société, elle ne rayonne plus guère dans les caves des HLM ou sur les trottoirs des boulevards périphériques. Au contraire, la confrontation au social tend à embourber ceux qui s'y aventurent.

Si certains s'y engagent avec une haute conception de leur mission de service public, si des vocations se font jour pour soulager la souffrance humaine, tous ne sont pas des héros, et tous ont une patience et une capacité de résistance limitées. Personne ne peut résister au-delà de certaines limites sur le front social : on voit des gardiens de HLM, des policiers de proximité, des infirmières des urgences, des professeurs en banlieue, des assistantes sociales revenir sur leur attachement initial à leur métier, chercher des postes moins exposés, consommer des médicaments antistress ou se replier sur un minimum réglementaire.

Du gardien d'immeuble à l'infirmière, du professeur au conducteur, partout il est demandé, particulièrement dans les milieux difficiles, d'être à l'écoute. Mais avec quels moyens et pour quelle reconnaissance ?

Le sens de la fatalité, le dégoût alimentent le retrait et la déprime. La révolte provient au contraire du sentiment que l'on pourrait mieux faire. On pourrait mieux faire si l'on s'en donnait les moyens : voilà la conviction des mobilisés sur ce front. L'argent ne fait pas le bonheur, mais il y contribue, dit-on. S'il n'y suffit pas, c'est qu'une politique sociale ne consiste pas seulement à aider des professions à aider et à contrôler les pauvres. Une politique sociale suppose une mobilisation collective, par en haut et par en bas. Et la reconnaissance demandée, nécessaire, est un enjeu à la fois professionnel, politique et sociétal.

Du gardien d'immeuble à l'infirmière, du professeur au conducteur, partout il est demandé, particulièrement dans les milieux difficiles, d'être à l'écoute, de prévenir les problèmes par un suivi relationnel, fait de pédagogie, d'animation et de contact humain, de ne pas se limiter à l'approche technicienne ou réglementaire relevant du corps de métier. Mais avec quels moyens et pour quelle reconnaissance ? La reconnaissance (comme les moyens) supposent une valorisation par les autres, en haut, en bas et à côté. Non pas comme un acte de charité occasionnel, sans rapport avec le cœur de l'activité de tous, non pas comme le rôle échu à quelques-uns, que l'on plaint plus qu'on ne les admire, mais comme une pratique sociale commune, égalitaire, libre et fraternelle.

C'est beaucoup demander, certes, mais ceux qui font un travail anonyme de prise en charge quotidienne des difficultés des autres ressentent le manque de considération de la société pour ce genre de pratique, aussi bien de la part de personnes désocialisées que des autres professions ou de leur hiérarchie, qui prône certes la qualité du service social mais ignore une relation sociale de service.

Les missions de prévention, de sécurité, d'aide sociale, de socialisation et de responsabilisation ne se limitent pas à des missions de contrôle social, mais conduisent au seuil d'un engagement au changement social. C'est cette contradiction que vivent les hommes du front social, même des policiers, voire des militaires, censés exercer un contrôle social, mais parfois avec une intelligence et une approche qui relèvent du changement social – le dialogue, l'humanitaire, l'empathie avec les opprimés.

Le signal du changement, ce sera quand en haut on voudra et qu'en bas on pourra. En attendant, le changement social restera, simplement, à l'ordre du jour.

***Ivan Sainsaulieu** est sociologue, chargé d'études au CNRS (LSCI).*

Aujourd'hui et demain

par Alain Touraine

DANS une situation de guerre, il faut être d'un côté ou de l'autre. Or, aujourd'hui, un tel choix est impossible pour un grand nombre d'Européens. C'est parce que nous ne nous sentons pas engagés dans un combat, mais dans deux, bien différents l'un de l'autre.

Le premier est la lutte contre le terrorisme. Il appelle une réponse aussi violente que l'attaque terroriste. On ne peut pas condamner l'attentat du 11 septembre sans soutenir l'action américaine en Afghanistan. Ceux qui condamnent cette intervention tout en rejetant le terrorisme sont des hypocrites, car l'adversaire actuel est l'ennemi de toutes nos convictions. On ne voit pas des féministes défendre les talibans ! Il faut donc soutenir ouvertement l'intervention américaine jusqu'à la destruction complète des talibans et d'Al-Qaida.

Le second problème est d'une tout autre nature. Depuis la chute du système soviétique triomphe dans le monde entier un capitalisme extrême, c'est-à-dire la destruction de toutes les formes de contrôle politique ou social de l'économie. Ce qui a abouti au triomphe d'une économie financière, largement indépendante de l'économie de production et de consommation, et à une destruction des principales institutions politiques : parlements, syndicats, lois sociales et même débats intellectuels.

A l'échelle mondiale, le vide se creuse entre la globalisation déchaînée et l'inaction ou l'incompréhension des gouvernements et des nations. Devant une telle situation, il faut prendre une position aussi nette que devant les attentats terroristes et condamner ce processus dit de globalisation qui subordonne la plus grande partie du monde à la logique financière – plus qu'économique – des réseaux mondiaux. Et comme leur pouvoir se confond en grande partie avec le pouvoir hégémonique des Etats-Unis, il faut prendre parti contre cette destruction des demandes sociales et des forces politiques. Il faut reconstruire le contrôle politique de l'économie, partout et à tous les niveaux. Ce qui n'a rien d'utopique et correspond même à l'enseignement des économistes, qui ont toujours souligné, avec Robert Solow, que plus une économie est avancée et plus les facteurs non économiques de la croissance économique sont importants.

L'éducation est le facteur le plus important de la croissance et le bon fonctionnement de l'Etat est un facteur essentiel de la réussite économique. Les mouvements opposés à la globalisation réclament avant tout cette repolitisation. La critique de l'ordre – ou du désordre –, qui a régné pendant toute la période qui va de la chute du mur de Berlin à la destruction des Twin Towers, doit être radicale et son but doit être de mettre fin au triomphe du pouvoir financier, comme il a été mis fin en 1989 au pouvoir soviétique.

Il existe donc une opposition complète entre la réponse à donner au terrorisme et l'action qui doit être menée contre le capitalisme extrême de la dernière décennie. Cette affirmation suscitera une objection : les deux problèmes ne sont-ils pas au contraire étroitement liés l'un à l'autre ? N'est-ce pas l'inégalité croissante et la pauvreté qui déclenchent des révoltes et finalement des attentats ? Mais cette objection est aisément rejetée : combattre le terrorisme n'est pas synonyme de détruire l'Afghanistan, mais d'éliminer les talibans et Al-Qaida, qui ne sont pas mus par la misère mais par un intégrisme religieux extrême, et Ben Laden appartient, plus que vous ou moi, aux réseaux capitalistes qu'il cherche à détruire pour des raisons religieuses et politiques, mais pas économiques. L'injustice économique est une chose, le fanatisme religieux en est une autre.

Mais si nous admettons la séparation des deux problèmes, ne sommes-nous pas enfermés dans une contradiction paralysante entre deux objectifs à atteindre ? Non, car la destruction du terrorisme doit être rapide, même s'il est difficile de construire en Afghanistan une solution politique après la défaite des talibans, tandis que le renversement du système économique mondial ne peut être obtenu que par des mouvements sociaux et politiques de grande ampleur et de longue durée. La véritable difficulté est de reconnaître la séparation des deux problèmes et l'opposition des solutions à leur apporter.

Si nous sommes incapables de les distinguer, nous ne pourrons que nous épuiser dans une opposition à l'intervention américaine, alors que celle-ci attaque une force religieuse et politique qui contredit toutes nos croyances. L'Europe, si elle se laissait aller au double jeu et à la confusion, perdrait le peu de capacité de décision qui lui reste et s'enfermerait dans la dénonciation d'une lutte contre un ennemi, lui-même tout aussi fortement dénoncé. Pour demain, il faut nous donner comme objectif principal la lutte contre le capitalisme sauvage. Mais aujourd'hui, il faut détruire le repère des auteurs des attentats.

Il existe une opposition complète entre la réponse à donner au terrorisme et l'action qui doit être menée contre le capitalisme extrême de la dernière décennie

Ce qui rapproche ces deux combats est qu'ils doivent être menés au niveau planétaire, car c'est là qu'apparaissent les problèmes les plus graves. Notre vie politique doit s'élever à ce niveau. Il faut cependant constater que, malgré quelques déclarations vagues, cette lutte contre le capitalisme global est très loin d'être acceptée comme une nécessité. Depuis plus de dix ans au moins, nous avons vu augmenter les inégalités et reculer les acquis sociaux sans rien dire, peut-être même sans rien penser. Aujourd'hui, tous les pays cherchent un projet pour la gauche, mais jusqu'ici la seule proposition a été une *« troisième voie »* presque sans contenu. Le projet évidemment nécessaire est celui qui saura replacer l'économie sous le contrôle des Etats – dont la mort a été trop vite annoncée par les défenseurs du capitalisme global, eux-mêmes poussés par des mouvements réclamant plus de justice et moins d'inégalités.

Ne confondons pas les deux problèmes que nous avons à résoudre et ne nous laissons pas détourner de la tâche principale qui doit nous occuper aujourd'hui et demain par une opposition hypocrite à la destruction nécessaire des auteurs d'attentats, dès aujourd'hui.

***Alain Touraine** est sociologue.*

AU COURRIER DU « MONDE »

RYTHMES SCOLAIRES

Il y a peu, j'ai reçu, en tant que mère de trois enfants scolarisés à Paris aux écoles maternelle et élémentaire, une demande d'avis pour les états généraux des rythmes scolaires les 27 et 28 novembre. Cette lettre était signée par le maire de Paris et le recteur d'académie. Elle ne formulait aucune proposition mais laissait le champ libre à toute réflexion sur l'organisation des journées et des semaines scolaires. Vos articles laissent entendre que les jeux sont déjà faits en faveur de la suppression des cours le samedi matin et pour l'organisation des cours le mercredi matin (*Le Monde* du 16 novembre). *(...)*

Cette façon de forcer la main des parents qui ne sont pas tous, loin s'en faut, favorables à cette mesure est d'autant plus choquante qu'elle s'accompagne de cette pseudo-concertation. Les droits de l'enfant à un rythme scolaire harmonieux, permis par la pause du mercredi, sont bien oubliés.

Aurore L'Herminé-Coulomb
Paris

ÉNERGIE **Premier producteur européen d'électricité, la France se dote, à compter du lundi 26 novembre, d'une Bourse aux kilowattheures, Powernext. ● CETTE NOUVELLE place de marché, initiée par Euronext et RTE, le gestionnaire des lignes à haute tension en France, permettra de négocier au jour le jour des « blocs » d'électricité d'au minimum 1 megawattheure. ● POWERNEXT s'inspire de Nord Pool, le marché scandinave de l'électricité, qui sera son partenaire technique. Plus sophistiquée, cette bourse connaît une croissance rapide. ● ANDRÉ MERLIN, le patron de RTE, confirme, avec ce nouvel instrument de dérégulation, son émancipation croissante vis-à-vis d'EDF. ● PROFITANT des possibilités offertes par la déréglementation, la SNCF a choisi de conserver sa filiale de production électrique SHEM et de lui trouver un partenaire industriel et non capitalistique.**

Avec Powernext, la France se dote d'une Bourse de l'électricité

Le lancement, lundi 26 novembre, d'un marché aux kilowattheures doit permettre aux concurrents d'EDF de vendre leur énergie et aux entreprises clientes de bénéficier d'un approvisionnement plus fluide et à meilleur prix. C'est une étape essentielle de la libéralisation du marché voulue par Bruxelles

LA FRANCE, premier producteur européen d'électricité, était l'un des derniers grand pays à ne pas avoir sa Bourse aux kilowattheures. Une lacune comblée depuis ce lundi 26 novembre, avec l'ouverture de Powernext. Cette place d'échanges est lancée par Euronext, le gestionnaire des Bourses de Paris, Amsterdam et Bruxelles, qui détient 34 % de Powernext SA, et la Holding de gestionnaires de réseau de transport d'électricité (HGRT), créée pour l'occasion, et qui détiendra 17 % de la nouvelle Bourse électrique. Les 49 % restant sont répartis entre deux partenaires financiers, BNP Paribas et Société générale, et un pool de producteurs d'énergie, principaux opérateurs intéressés par ce nouveau marché boursier : EDF, le belge Electrabel, l'espagnol Endesa (actionnaire à 30 % de l'électricien français SNET) ou le géant pétrolier TotalFinaElf.

Moins de deux ans après le vote de la loi du 10 février 2000, fixant les règles de la libéralisation du marché français, voulue par la Commission européenne, la France parachève ainsi son dispositif institutionnel d'ouverture à la concurrence d'un secteur dominé jusqu'à récemment par le monopole d'EDF. Elle dispose dorénavant de quatre instruments essentiels pour favoriser l'émergence de concurrents privés face au mastodonte public présidé par François Roussely : la Commission de régulation de l'électricité (CRE), l'Union française d'électricité (UFE), qui prend le relais d'EDF et de ses syndicats pour les négociations sociales du secteur, le Réseau de transport d'électricité (RTE), exploitant des 100 000 kilomètres de lignes à haute tension, constitué en *« entité autonome »* au sein d'EDF depuis mai 2000, et, enfin, Powernext.

Ces deux dernières entités sont étroitement liées, puisque RTE, actionnaire à 51 % de la holding HGRT, sera la cheville ouvrière technique de la Bourse, assurant la mise à disposition des moyens de transport de l'électricité négociée sur Powernext et les éventuels ajustements ou compensations à réaliser en temps réel, compte tenu du caractère particulier de la *« marchandise »* électricité.

A la différence des autres marchés de matières premières, une Bourse de l'électricité n'a, par définition, pas de stocks. Elle s'apparente à un marché de gré à gré entre producteurs et négociants. Il n'y a aucune « autorité de marché » classique, capable de jouer les arbitres entre les différents intervenants et de garantir la continuité et la bonne fin des opérations.

L'électricité est liée à la qualité du transport et des réseaux. Sur ce point, le marché est loin d'être parfait. Des goulets d'étranglement existent. L'Espagne et l'Italie sont ainsi considérées comme des péninsules électriques en Europe. Deux lignes à haute tension seulement relient l'Espagne et la France. Dans ce contexte, le gestionnaire de réseau a un rôle essentiel. C'est lui qui détermine les priorités de passage et d'approvisionnement sur le réseau. La bonne exécution des contrats signés en bourse dépend donc de ses décisions. D'où l'intérêt d'avoir un deuxième niveau de production, reposant sur des barrages, ou des micro-centrales, permettant des ajustements rapides à un point ou un autre du réseau. RTE prépare déjà, pour février 2002, l'ouverture d'un deuxième marché, dit d'ajustement, auquel pourraient participer tous ces petits producteurs.

> La nouvelle entité vise dans un premier temps à traiter 10 % du marché français

La création de cet outil boursier consacre ainsi la montée en puissance, discrète mais réelle, de RTE et de son patron, André Merlin, dans le paysage électrique français. Powernext est d'ailleurs présidée par un des proches collaborateurs de M. Merlin, Pierre Bornard, directeur de la division système électrique à RTE. La constitution d'une telle place, qui n'était pas spécifiquement prévue dans la loi de février 2000, a été « imposée » par la CRE, avec l'appui de RTE, qui ne manque pas une occasion de s'émanciper davantage d'EDF, en imposant sa légitimité de gestionnaires autonome « au-dessus des partis ». La CGT a senti l'importance de cette nouvelle étape de la libéralisation, puisqu'elle a lancé pas moins de cinq recours, *« tous perdus »,* selon RTE, contre la création de Powernext.

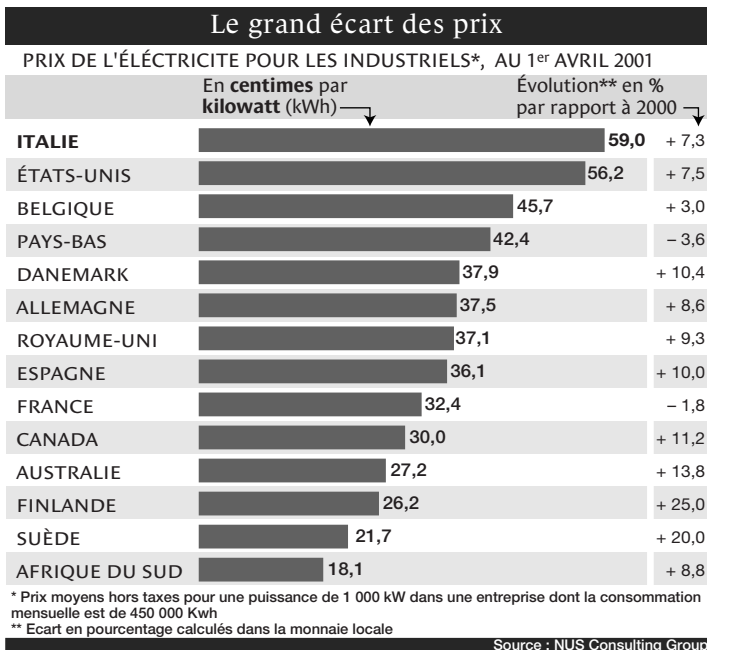

Dans un premier temps, la nouvelle entité boursière se contentera certes d'objectifs mesurés : elle vise à faire transiter au mieux 10 % du total du marché français par ses « carnets d'ordre », d'ici 2003-2004, alors que son modèle Nord Pool, la bourse scandinave, a déjà capté 25 % des échanges en Scandinavie. Les clients concernés par une mise en bourse de l'électricité, les grandes entreprises industrielles et sociétés de service – le contrat mininum d'achat sur Powernext est de 1 megawatt – n'auront pas le droit d'intervenir directement à la Bourse, où ils seront représentés par des courtiers. Mais une fois le fonctionnement de Powernext rodé, ses promoteurs envisagent de développer, comme aux Etats-Unis ou en Scandinavie, aux côtés du marché *« spot »*, un marché de contrats financiers à terme, comme les *« futures »*, qui permettent aux intervenants de se prémunir contre les risques de variations du marché, particulièrement spectaculaires dans l'électricité.

« Powernext sera à la fois un régulateur de marché et une référence de prix », se félicite M. Merlin. Jusqu'ici, le marché français repose sur des contrats de gré à gré entre les producteurs et les consommateurs dits « éligibles », à savoir les gros industriels consommant plus de 16 gigawattheures. EDF demeurant de loin le premier fournisseur de courant en France, il continue à donner le « la » en matière de prix. Et peut se targuer d'être, grâce à ses centrales nucléaires, à l'origine du prix très bas de l'électricité en France, comparativement aux autres marchés. A Paris, les *« blocs »* d'électricité, de 1 megawatheure, sont négociés du jour pour le lendemain, à raison de 24 tranches d'une heure par jour, selon la loi de l'offre et de la demande.

La Bourse de l'électricité va accroître encore la volatilité des prix, d'autant que ceux-ci sont très variables d'un pays à l'autre. Ainsi, les cours de l'électricité sur les bourses de Londres et des Pays-bas sont beaucoup plus élevés que sur la scandinave Nord Pool, par exemple.

Pascal Galinier et Martine Orange

Nord Pool, le précurseur scandinave, a contribué à la baisse des prix

STOCKHOLM
de notre correspondant

L'avance prise sur ses concurrentes européennes par Nord Pool, la Bourse scandinave de l'électricité, tient à la précoce déréglementation des secteurs électriques norvégien et suédois, intervenue en 1991 et 1992. Créée en 1993, Nord Pool rassemble 300 acteurs (producteurs, fournisseurs, consommateurs) sous le contrôle de deux actionnaires à part égale, Statnett (Norvège) et Svenska Krafnät (Suède), tous deux gestionnaires de réseau de transport.

Les régulateurs nordiques ont trouvé dans cette Bourse une parade au manque de diversité de leur structure énergétique. La production de la Norvège est exclusivement hydroélectrique (et couvre juste ses besoins) ; celles de la Suède (excédentaire) et de la Finlande sont à plus de 40 % nucléaires. Les sites de production se trouvent au nord de la péninsule scandinave (nucléaire excepté), alors que les pôles industriels et les régions les plus peuplées se trouvent au sud. *« L'arrivée de Nord Pool a stimulé la concurrence et rendu la distribution plus efficace »*, note Hans Randen, directeur de surveillance des marchés. Certes, les fournisseurs se multiplient, mais le marché reste dominé par un nombre très réduit de producteurs, comme les suédois Sydkraft et Vattenfall. *« Cette tendance persistante explique la réticence des sociétés d'investissement et des banques à développer un marché d'actions sur Nord Pool »*, explique Olev Trygg, responsable des marchés chez Swedbank. Dans ses premières années de fonctionnement, Nord Pool a contribué à faire baisser les prix, mais ils sont de nouveau orientés à la hausse. La récente fermeture en Suède d'un réacteur, conformément au plan de dénucléarisation adopté au début des années 1980, conjuguée aux faibles précipitations en Norvège, a renchéri le coût de l'électricité. Le prix de l'électricité (1,2 cent d'euros/kWh TTC en moyenne sur les trois dernières années) est monté à 2,2 cents fin novembre en Scandinavie.

AU JOUR LE JOUR

Nord Pool est divisé en trois compartiments. Le marché « spot » (ou physique) règle les livraisons horaires, du jour pour le lendemain (dans les 24 heures). Les prix sont calculés en fonction de l'offre et de la demande. Les clients ou leurs mandataires présentent une demande de volume assortie d'un prix plafond sur la plate-forme de négociation électronique El-Web, utilisée aussi par la nouvelle Bourse française Powernext. Les contrats horaires permettent d'acheter au meilleur prix, en suivant les cours du marché au jour le jour. Ils permettent également aux acheteurs de passer des ordres selon leurs besoins spécifiques. Un marché complémentaire au marché « spot », le marché Elbas, permet de régler les livraisons en temps réel. Deuxième grand compartiment, le marché à terme (ou financier) propose des contrats à long terme (jusqu'à quatre ans) : les contractants s'engagent pour un approvisionnement en électricité en fixant le prix unitaire du kWh. Enfin, une chambre de « compensation » (*clearing*) permet à Nord Pool de régler les écarts de livraison d'énergie sur « spot » et de compenser les contrats financiers non honorés. C'est le plus gros compartiment de cette Bourse électrique.

Au total, en 2000, 1 635,3 TWh (térawattheures ou milliards de kilowattheures) ont été échangés *via* Nord Pool, pour l'équivalent de 22 milliards d'euros. Les échanges se montaient à 2 460 TWh pour la période janvier-novembre 2001 et le volume annuel devrait doubler par rapport à 2000. Forte de son succès, Nord Pool, qui a réalisé en 2000 un bénéfice net de 5 millions d'euros, ne fait pas mystère de ses ambitions européennes. Actionnaire de la Bourse de Leipzig à hauteur de 25 %, elle juge centrale la position de l'Allemagne dans le processus de libéralisation de l'électricité en Europe.

Boris Lévy

La SHEM, filiale de la SNCF, à la recherche d'un partenaire

LA SOCIÉTÉ hydro-électrique du Midi (SHEM) appartient à... la SNCF. Cette filiale à 99,6 % de l'entreprise publique, dont la vente totale ou partielle fut un moment évoquée, est à la recherche d'un partenaire commercial pour l'aider à exploiter l'électricité qu'elle produit. Ce partenariat, sans participation au capital, se ferait sur le mode de celui qui lie Electrabel et la Compagnie nationale du Rhône – dont la SNCF détient un sixième du capital – au sein d'Énergie du Rhône. L'avantage d'une telle structure est de familiariser l'entreprise avec le secteur concurrentiel tout en ménageant les salariés qui, s'ils ne sont plus cheminots, ont opté pour le statut des industries électriques et gazières, marquant leur attachement au service public. Le mandat pour trouver un partenaire a été confié à la banque JP Morgan et certains dossiers *« sont déjà bien avancés »*, dit-on à la SHEM. L'annonce devrait être faite dans le courant de 2002.

QUARANTE-NEUF CENTRALES

Le choix du partenariat se justifie par le fait que la filiale de la SNCF est trop petite pour se doter d'une salle de marché ou d'un service commercial important. Le partenaire aura donc pour mission de placer sa production, sur le marché français dans un premier temps puis, très rapidement, sur le marché européen. Rien n'empêchera l'entreprise de répondre à des besoins de pointe en Belgique ou en Allemagne. La SHEM va devoir vivre dans un environnement complètement modifié par la loi de février 2000. C'est pour *« assurer la pérennité et le développement de l'entreprise qu'il faut trouver un bon partenaire commercial »*, note sa direction.

La SHEM gère 49 centrales électriques. Certaines sont comparables à celles d'EDF (300 gigawattheures, par exemple dans le Massif central). D'autres sont plus petites, à l'image de celles exploitées par certains industriels ou propriétaires indépendants. La production de la SHEM est estimée à 2 terrawatts/heure, soit 30 % de la consommation de la SNCF. Pendant de longues années, l'électricité produite par la SHEM était échangée contre de l'électricité d'EDF, qui était directement livrée aux bornes fournissant les sous-stations qui alimentent les caténaires de la SNCF. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Selon un spécialiste, la SHEM est capable de fournir très rapidement de l'énergie dite « de pointe », de haute valeur – par opposition aux deux autres types d'électricité, « de base » et « de demi-base » qui correspond à l'énergie consommée lors de phénomènes saisonniers. L'écart de prix apparaît très nettement dans les pays qui ont déjà une Bourse de l'électricité.

La SHEM devrait donc tirer profit de la naissance de Powernext. L'entreprise, parfois qualifiée de « pépite de la SNCF », vaudrait quelque 6 milliards de francs, indique-t-on de source syndicale. Ce chiffre n'est pas confirmé, mais les 220 personnes chargées de l'exploitation et de l'essentiel de la maintenance contribuent à un résultat avant impôts de 300 millions de francs.

François Bostnavaron

ACTION RC
EXPERTISES ET CONTENTIEUX FINANCIERS
• Enquête sur la solvabilité
• Gère les contentieux
• Recouvre les créances
6, rue Rampon 75011 Paris
Tél 01 48 07 11 66 - Fax 01 48 07 88 66
www.actionrc.fr

Plus de 20 000 suppressions d'emplois dans les banques japonaises

LES QUATORZE principales banques du Japon envisageraient de supprimer plus de 20 000 emplois au cours des cinq prochaines années. Selon la presse japonaise du dimanche 25 novembre, ces restructurations, qui devraient être annoncées à la fin du mois lors de la publication des résultats semestriels, font partie d'un vaste plan d'assainissement du secteur bancaire mis à mal par dix ans de marasme et le poids des créances douteuses.

Ces quatorze établissements prévoient d'éliminer jusqu'à 52 milliards de dollars (57,1 milliards d'euros) de mauvaises créances durant l'exercice qui s'achèvera en mars 2002. Alors que Mitsubishi Tokyo Financial Group (MTFG) a annoncé un déficit de 780 millions de dollars pour les six premiers mois de l'exercice 2001-2002, la presse japonaise affirme que la plupart des banques accuseront des pertes en fin d'exercice.

British Telecom cède son parc immobilier pour 3,97 milliards d'euros

L'OPÉRATEUR de télécommunications britannique British Telecom a annoncé, lundi 26 novembre, la signature de l'accord définitif de cession de la majeure partie de son parc immobilier à la holding Telereal pour un montant de 2,38 milliards de livres sterling (3,97 milliards d'euros). Cette cession concerne 6 700 locaux pour une surface totale de 5,5 millions de mètres carrés. Telereal, filiale commune aux deux groupes immobiliers britanniques, Land Securities Trillium et William Pears, sera chargée de la gestion des immeubles et devrait encaisser 190 millions de livres (317 millions d'euros) de loyers.

BT espère ainsi réduire son endettement, qui s'élève à 16,5 milliards de livres (27,5 milliards d'euros). France Télécom a, elle aussi, conclu, le 7 novembre, la cession de 473 immeubles, pour 2,97 milliards d'euros.

La première encyclopédie du numérique

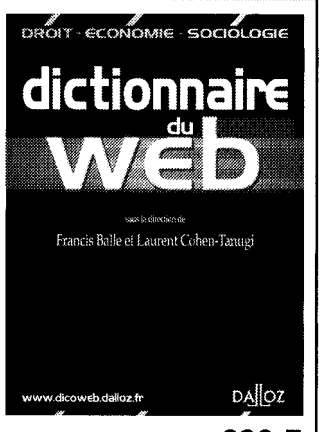

228 F

Sous la direction de Francis BALLE et Laurent COHEN-TANUGI

« Cet ouvrage, qui est plus une encyclopédie qu'un dictionnaire, s'intéresse non seulement à la Toile, mais aussi à Internet dans son ensemble, et à d'autres technologies numériques. »

Le Monde

« La première tentative réalisée en France pour appréhender de manière synthétique et pédagogique les perspectives ouvertes par la révolution numérique. »

Antennes

« Un pari réussi : riche de 171 entrées, l'ouvrage pourrait bien faire référence dans l'univers multidimensionnel et sinueux des technologies de l'information. »

Les Échos.net

DALLOZ

(Publi

Les Français vivent leur journal télévisé comme une souffrance

Une enquête exclusive de l'Observatoire du débat public pour « Le Monde » montre les relations intimes et douloureuses nouées chaque soir par les téléspectateurs avec leur « JT » de TF1, France 2 ou France 3. Les chaînes scénarisent plus ou moins l'information pour en atténuer l'horreur

LUNDI 19 NOVEMBRE, le journal de 20 heures de TF1 présenté par la star de la chaîne, Patrick Poivre d'Arvor (PPDA), est regardé par un peu plus de dix millions de personnes ; celui de France 2, avec le nouveau présentateur, David Pujadas, arrivé le 3 septembre de LCI, attire six millions et demi de personnes, comme le 19/20, dont l'édition nationale est présentée par Elise Lucet. Quelle est la recette de TF1 pour s'attirer les faveurs de près de la moitié des télespectateurs français ? Quelle importance accordent-ils au présentateur ? Qu'est-ce qui différencie les journaux télévisés de TF1 et de France 2 ? Le service public offre-t-il un traitement spécifique de l'information ?

L'Observatoire du débat public, dirigé par Denis Muzet, a réalisé pour *Le Monde* une étude exclusive qui fournit des amorces de réponses. Trois échantillons de téléspectateurs réguliers du journal télévisé de TF1, de France 2 et de France 3 ont réagi en direct lors d'un même journal télévisé diffusé lundi 19 novembre. Munis d'un boîtier gradué de 0 à 10, ils ont indiqué leur niveau d'*« intérêt »* pour ce qu'ils voyaient en direct sur l'écran de télévision. Ensuite, huit téléspectateurs de chacun des trois groupes ont commenté ce qu'ils venaient de voir. Qu'apprend-on ?

Avant tout, regarder un journal télévisé est une épreuve psychologique et physique. Quelle que soit la chaîne, c'est une sorte de vertige *« lié à la fois à la quantité et à la diversité, qui est source d'angoisses »*, explique Denis Muzet. Les téléspectateurs disent se sentir, après le « JT », *« comme une cocotte-minute prête à exploser »* ou *« une souris dans la tempête »*. Ils sont *« abattus »*, ils se sentent prisonniers du flux d'information qui leur arrive, ils *« ingurgitent »*, se disent *« gavés »*. L'image du monde, ainsi faite de violence et de mouvements, leur est pénible.

Ensuite, on découvre que TF1 a le « JT » le plus *« maternant »*, France 2 le plus *« dynamique »*, et France 3 le plus *« proche »* et qui *« simplifie le monde »*. Même si les informations présentées sont globalement toutes les mêmes. Pourquoi ?

Au départ, le journal télévisé est une sorte d'avalanche d'informations disparates, *« un discours organisé en ce qu'on appelle en grammaire la parataxe, une succession d'éléments sans liens entre eux »*, explique la sémiologue Mariette Darrigrand, consultante à l'Observatoire. Alors, les chaînes interviennent, plus ou moins, pour scénariser, organiser, faire vivre une expérience au téléspectateur qui doit apprendre sans se lasser. Toutes ritualisent la catastrophe en la banalisant, toutes compensent le désarroi par des tranches d'informations positives. Leur différence tient au travail sur le rythme et les liaisons entre les sujets.

ARTIFICES DÉNONCÉS

Selon les chaînes, l'intervention éditoriale est plus ou moins visible. Le « JT » de France 2 a plutôt tendance à respecter la diversité naturelle de l'information, les sujets s'y succèdent sans transition. Quitte à ce que les téléspectateurs vivent une course. Celui de TF1 fonctionne par larges séquences, avec à chaque fois, une dynamique interne entre les faits présentés. Il prend son temps. Le « JT » de France 3, lui, joue sur les deux styles.

L'étude montre que les téléspectateurs se rendent compte des artifices, des effets de manche, et les dénoncent. La présentation des informations qui crée de fausses similitudes ou fait croire qu'une actualité est la solution de l'actualité précédente est décriée. Officiellement, ils refusent les faux liens. Pourtant, sur TF1, chaîne plébiscitée pour son « JT », les enchaînements concourent à la dramatisation. Paradoxe du téléspectateur qui aime être plongé dans une fiction, ressentir le danger en crescendo, mais qui dénonce, en même temps, les mises en scène spectaculaires qui le piègent.

La différence d'un « JT » sur TF1, France 2, ou France 3 ? La forme narrative et sa figure *« totem inamovible »*, le présentateur. A travers lui, on voit poindre les différents systèmes télévisés d'atténuation de la catastrophe. Le présentateur est le principal mécanisme de contrepoids psychologique – qui évite au téléspectateur de fuir devant tant d'horreur. *« Avant d'être un rendez-vous avec l'actualité, le "JT" est d'abord un rendez-vous avec quelqu'un »*, explique Mariette Darrigrand.

Le succès de TF1 ? D'après l'Observatoire, *« TF1 nous raconte le monde »*. Les sujets sont ordonnés selon une logique dramaturgique. Comme dans un récit, les éléments liés les uns aux autres, créent tensions et espaces de respiration. *« TF1 excelle dans le double discours, selon une dialectique bien huilée, PPDA rassure à mesure que les images accélèrent l'angoisse »*, expliquent les experts.

UN PUBLIC « ADULTE »

Pour chaque thème abordé, la construction s'exécute en trois temps. Un : PPDA ouvre le sujet et donne l'angle, c'est-à-dire amorce l'histoire. Deux : le reportage donne à voir en images. Trois : la voix off donne *« la morale de l'histoire »* empruntée à un style narratif plus littéraire que journalistique, systématiquement, marquée par un pic d'intérêt de la part des téléspectateurs. Ce trait propre à PPDA, n'est pas utilisé par David Pujadas, ni par Elise Lucet.

Le procédé permet à TF1 d'imposer son présentateur, qui pèse de tout son poids rassurant, tout en donnant plus de place aux images. Le temps de parole de PPDA est de 21 % sur l'ensemble du journal contre 25 % pour Elise Lucet et 30 % pour David Pujadas. Dans cette posture distante, PPDA n'est ni journaliste, ni téléspectateur, il est le conteur derrière la vitre qui protège des éclaboussures.

France 2, elle, *« nous emmène dans l'actualité »*. Son « JT » est plus journalistique dans son rythme et son style. Le présentateur veut nous faire passer derrière l'écran. Il introduit souvent ses sujets par des questions. *« C'est un Tintin, dynamique, entraînant, rapide »*, explique Denis Muzet. David Pujadas, pas encore installé, construit une relation plus égalitaire avec le téléspectateur, il s'adresse à un public « adulte » auquel il promet un transfert de compétence. *« Avec le "JT" de France 2, vous aussi vous allez être journaliste »*, semble dire le présentateur. Sur France 3, *« le "JT" résume l'information du jour »*, expliquent les experts.

D'après leurs analyses, Elise Lucet se fond dans le rôle du téléspectateur moyen, elle efface son statut de journaliste, interroge les envoyés spéciaux, comme si elle était une simple téléspectatrice. Ce faisant, France 3 offre un bénéfice d'ordre pratique. Elise Lucet rend simple un monde complexe. Cette attitude lui confère tous les attributs de la proximité (*« tranquille »*, *« sympa »*...). Même ses bafouillages se muent en garanties de naturel et d'authenticité. Contrairement à David Pujadas auquel le moindre dérapage est encore reproché. Gentiment.

Florence Amalou

Trois étapes dans l'enquête de l'Observatoire

L'Observatoire du débat public est une entreprise privée indépendante spécialisée dans la veille sociologique. Elle rend compte, à la demande de ses abonnés (groupes politiques, professionnels de la communication, médias...), des opinions des Français en tant qu'électeurs, consommateurs, téléspectateurs, salariés, etc. Ses études donnent uniquement des informations qualitatives.

Les réactions et les raisonnements sont analysés à travers trois outils. La Médiascopie mesure, seconde par seconde, au moyen d'un boîtier, les réactions spontanées des téléspectateurs pendant une émission. Les réunions de groupe *« permettent d'appréhender, au-delà des opinions déclarées, l'ensemble des représentations associées à un sujet »*. L'analyse est complétée par des critères sémio-linguistiques.

TROIS QUESTIONS À...

PATRICK POIVRE D'ARVOR

1 En tant que présentateur du « JT » de TF1, pourquoi avoir ouvert sur le procès Bonnet, ce lundi 19 novembre ?

Nous n'avons pas ouvert sur l'Afghanistan, ce que nous faisions depuis six semaines. Ce matin, j'ai senti que c'était la première fois que l'on pouvait parler d'autre chose. Je voulais que le conflit ait une part importante dans le journal, mais les informations n'étaient pas suffisamment *« lourdes »* pour faire l'ouverture. Aucune ville n'est tombée aujourd'hui. Le procès Bonnet était très attendu. Je voulais le faire de la façon la plus équilibrée possible. On m'avait proposé un entretien avec le préfet. J'ai refusé, estimant que ce n'était pas possible ni avant ni pendant le procès.

2 Etes-vous satisfait de ce journal ?

Il était équilibré. J'ai apprécié le dossier sur la grogne des policiers. J'ai un regret, celui d'avoir mis un peu trop tôt un sujet sur la pédophilie. J'avais entendu qu'une marche blanche aurait lieu à Genève. Je pouvais lier l'information avec l'anniversaire des droits de l'enfant mais en fait, cette marche n'a pas eu lieu. Du coup, le dossier sur l'Afghanistan est arrivé un peu tard. Nous y avons consacré plus de dix minutes passionnantes, sur le marché, les archives et l'émeute devant le cinéma, qui nous apportent les premières scènes quotidiennes dans Kaboul libéré.

3 Qu'est-ce qui fait la spécificité de votre journal ?

Nous formons une rédaction soudée, parce que nous travaillons depuis longtemps ensemble. Tout le monde s'est mis en quatre pour trouver cette information sur la marche blanche. L'interface entre le présentateur et la rédaction est excellente grâce à un rédacteur en chef et à deux chefs d'informations sur qui je peux compter. Je suis le patron de ce journal. Je décide, mais je suis prêt à débattre : j'aime les gens qui argumentent, ce qui a été le cas ces dernières semaines. Je crois que je sais les écouter.

Propos recueillis par Bénédicte Mathieu

TROIS QUESTIONS À...

DAVID PUJADAS

1 Vous présentez le « JT » de France 2. Pourquoi avoir choisi le procès Bonnet pour ouvrir votre journal ?

Bernard Bonnet ne s'imposait pas à 100 %, mais je pense que c'était le meilleur choix. A titre personnel, j'aurais eu envie de savoir ce que donnait ce procès. Le choix des sujets résulte d'une discussion qui a lieu après la conférence de 15 h 30, entre Pascal Guimier, Jean-Michel Carpentier, respectivement rédacteur en chef et rédacteur en chef adjoint du « 20 heures », et moi-même – je suis aussi rédacteur en chef–. C'est à ce moment-là que nous décidons des sujets. Nous ne sommes pas forcément d'accord. Le véritable changement par rapport à la saison dernière, c'est que les rédacteurs en chef ont leur mot à dire. Le présentateur ne mène pas seul sa barque. Je suis ravi de cela.

2 Etes-vous satisfait de cette édition ?

Ce soir, cela manquait d'aération ! C'était trop soutenu, surtout parce qu'on nous a demandé au dernier moment de faire court. Nous avons pris de mauvaises habitudes avec la guerre en Afghanistan. Celle de faire des « JT » assez longs. J'ai le sentiment que depuis le 11 septembre il y a une soif d'informations, que nous ne sommes plus des spectateurs distanciés de l'information du monde. En revanche, je trouve qu'on ne fait pas assez de sujets sur la vie quotidienne, ce n'est pas la culture de la maison. Nous avons aussi une petite tendance à nous focaliser sur l'actualité internationale, la politique. Sans nous rendre compte que, de temps en temps, il faut simplement aller regarder ce qui se passe près de nous.

3 Quelle est la spécificité de votre journal ?

L'essentiel de l'information doit être dans le « JT ». Le présentateur trouve sa justification en donnant des informations sur les sujets qui ne sont pas illustrés d'images. J'aime ajouter des petites informations refermant un sujet. Sur France 2, c'est l'information qui guide la hiérarchie du « JT ».

Propos recueillis par Guy Dutheil

TROIS QUESTIONS À...

ELISE LUCET

PHOTOS AFP

1 Vous êtes la présentatrice du journal de France 3. Pourquoi avoir ouvert sur le procès Bonnet ?

C'est avant tout l'actualité qui dirige nos choix. Aujourd'hui, à Kaboul, c'était la réouverture du cinéma : ça ne justifiait pas l'ouverture du journal. La grosse actualité, c'était le procès Bonnet. J'écris mon journal mais le choix des sujets se fait de manière collégiale. Je discute sans cesse avec Gilles Trenel, le rédacteur en chef, et Jean-Jacques Basier, le rédacteur en chef adjoint, sans compter les deux conférences de rédaction.

2 Etes-vous satisfaite de votre journal ?

C'était calme ce soir. Ça s'est bien passé, avec un regret pour un direct de Kaboul qui ne s'est pas fait. De toute façon, nous anticipons beaucoup, au cas où des sujets n'arrivent pas. Nous avions 14 minutes en trop, pour un journal de 26 minutes. Nous avons passé des sujets que nous n'avions pas prévus : le réseau de pédophilie à Boulogne-sur-Mer, parce que l'on apprend que ça concerne 25 enfants et des notables de la ville, celui sur le match de football France-Algérie parce que le témoignage de la jeune femme condamnée est fort. Cela correspond au droit de suite : nous donnons le prolongement d'un sujet qui a déjà fait la « une » de l'actualité.

3 Quelles sont les spécificités du 19/20 ?

Nous passons plus tôt, nous ne voyons donc pas ce que font la Une et la Deux. Nous sommes plus courts avec un format de 26 minutes à l'américaine. Dès lors, nous ne pouvons pas être exhaustifs, mais c'est une de nos forces. Les gens n'ont peut-être pas 45 minutes à consacrer chaque soir à leur « JT ». Nous avons aussi une spécificité régionale avec beaucoup d'investigation. Nous nous sommes également renforcés là où nous étions assez faibles : la politique et l'international. Actuellement, nous avons quatre équipes en Afghanistan. A Mazar-e-Charif, nous avons même prêté nos locaux à CNN.

Propos recueillis par José Barroso

Soixante « cobayes »

L'échantillon des téléspectateurs était constitué de soixante personnes, réparties en trois groupes de vingt. Lundi 19 novembre, le premier groupe, constitué de résidents d'Ile-de-France téléspectateurs réguliers du « 20 heures » de TF1, a suivi ce journal ; un second groupe de Franciliens, habitués du « 20 heures » de France 2 , a regardé le « JT » de cette chaîne. Le troisième groupe, des habitants de Tours et des environs, a visionné l'édition nationale du journal de France 3 à 19 h 30, dont ils sont des téléspectateurs réguliers.

Chacun de ces groupes était constitué suivant des quotas précis : 50 % d'hommes, 50 % de femmes ; 50 % de vingt-cinq à trente-neuf ans, 50 % de quarante à soixante-cinq ans ; moitié de sensibilité de gauche, moitié de sensibilité de droite, et de catégories socioprofessionnelles diversifiées.

Après ces visionnages, trois réunions de groupes de huit personnes ayant regardé séparément TF1, France 2 et France3 ont été organisées, selon ces mêmes critères.

« Stressant », « pas gai » ou « varié », les téléspectateurs jugent le « JT » de TF1, France 2 et France 3

Chronologie des principaux sujets des « JT » du lundi 19 novembre	**Globalement, comment avez-vous trouvé le journal que vous venez de voir ?**	**Après avoir vu ce journal, dans quel état d'esprit êtes-vous ?**	**Comment trouvez-vous la forme générale du journal télévisé que vous venez de regarder ?**	**Que pensez-vous du présentateur ou de la présentatrice ?**
TF1 - Corse : le procès Bonnet - match France-Algérie - attaque du fourgon de la Brink's - le malaise des policiers - reprise de la vie à Kaboul - grèves des internes des hôpitaux	Il est « négatif », « varié », « triste », c'est du « déjà-vu », on ne parle que de « police », on est face à la « répétition », il est « morbide », on en a « ras-le-bol », toujours des « catastrophes », de la « violence », que des « problèmes », du « sensationnalisme »...	Les téléspectateurs de TF1 s'estiment « déprimés », « révoltés », « pessimistes », « en colère », « abattus » ou encore « fatigués ». « Je me sens comme un volcan prêt à exploser », dit l'un d'eux ; « comme quelqu'un de gavé », ajoute un autre...	« C'est un peu comme un show avec des sensations fortes », « ça coule », « c'est accessible », « comme un livre », « la caméra embarquée c'est pour les spectacles », « riche », « documenté », « mieux monté » que les autres « JT », « c'est le présentateur qui y fait »...	Patrick Poivre d'Arvor est « décontracté », « très pro », il « vit le journal avec le téléspectateur », c'est « une machine », il est « solennel mais pas trop », « pas souriant », un peu « grand-père », « pantouflard », « rétro », « rassurant », « consciencieux »...
France 2 - Corse : interview du préfet Bonnet - convoyeurs de fonds de la Brink's - Afghanistan - ETA - match France-Algérie - social : Moulinex, Howmet	Le JT de France 2 est « équilibré », « banal », il concourt à la « sinistrose », il est « incisif », « rapide », « intéressant », mais « brouillon », « classique » et « répétitif »...	Les téléspectateurs de France 2 se sentent « mal », « révoltés », « un peu dupés ». « Je reste sur ma faim », dit l'un ; « je me sens comme un poisson en quête d'eau », « un boulet », expliquent d'autres.	Pour les sondés de France 2 , c'est « authentique », « austère », « carré », « ça coule », « les sujets sont bien expliqués », « trop de sujets traités », « ça va trop vite », « tous les sujets ont le même calibre », c'est « un peu indigeste »...	David Pujadas est « bien », « sûr de lui », « à l'aise », « agréable », « moyen mais s'améliore », « un peu agressif ». Il « maîtrise son sujet » mais « manque d'objectivité », il est « trop figé », il « coupe la parole », « on ne le voit pas dans la presse à scandale »...
France 3 - Corse : le procès Bonnet - convoyeurs de fonds - Daniel Vaillant et la police - pédophilie - Afghanistan - Louis Chédid	Sur France 3, il génère un sentiment de « malaise », il est « mélangé », on passe un peu « du coq à l'âne », il est « négatif », « redondant », il donne « la pêche », il est « instructif » mais « fouillis »...	Pour les téléspectateurs de France 3, ce n'est « pas gai », « ça rend agressif ». « Cela nous laisse une impression de dégoût », « ça ne remonte pas le moral », « c'est stressant », disent-ils.	« Uniforme », « linéaire », « on ne voit pas d'intervenants », « pas d'invités », « les éclairages, le décor ça fait bricolage », « le rythme est rapide mais clair », « le ton est un peu terne » disent les spectateurs de France 3...	Elise Lucet est « sympa », « naturelle », « pas bêcheuse », « elle fait très France 3 », « province » ; c'est « une professionnelle », mais « elle ne semblait pas très concernée parce qu'elle disait » ; « c'est la bonne copine », dit un autre.

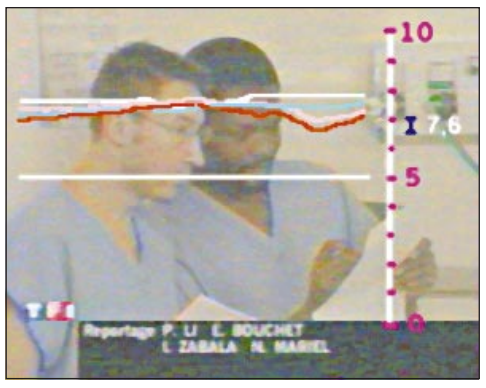

TF1. Grève des internes. En voix off : *« Des milliers de personnes sont opérées en France sans savoir que leur vie est entre les mains des Français qui font les horaires les plus longs. »* Intérêt des téléspectateurs : 7,6/10.

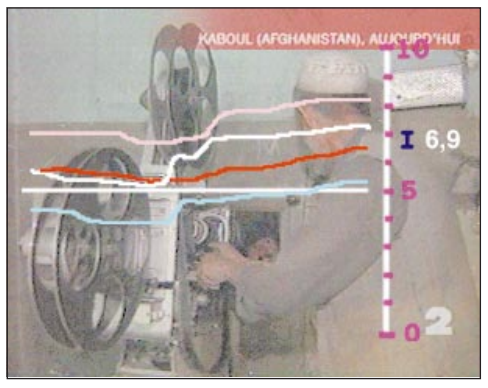

France 2. Afghanistan. A propos de la première projection d'un film à Kaboul, David Pujadas dit : *« On a frôlé l'émeute (...), les Afghans aiment le cinéma, il y avait dix-sept salles autrefois à Kaboul. »* L'intérêt du public augmente : 6,9/10.

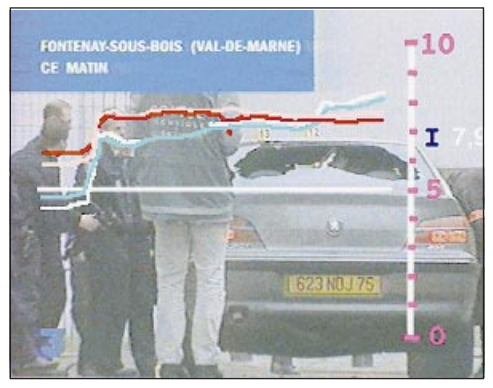

France 3. Attaque d'un fourgon de la Brink's. La voix off ne craint pas la redondance : *« Les images témoignent de la violence de l'attaque. »* Les téléspectateurs manifestent un intérêt fort et consensuel : 7,9/10.

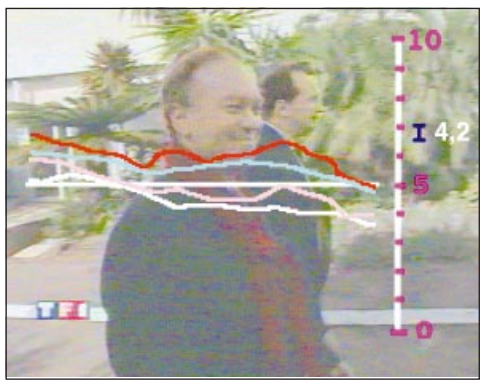

TF1. Procès Bonnet. Commentaire du journaliste : *« Le préfet marche dans les rues d'Ajaccio (...) et affiche sa tranquillité en déclarant : "sérénité, détermination, confiance" ».* Note des téléspectateurs : 4,2/10.

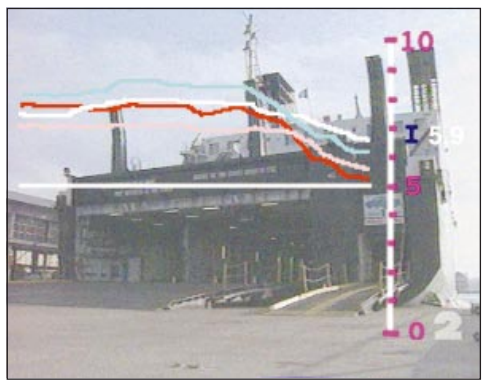

France 2. Mouvement social à Marseille. Le présentateur évoque *« encore le Port (...) paralysé par une grève des personnels de maintenance et d'exploitation ».* L'intérêt décroît vivement sur une information locale devenue rituelle : 5,9/10.

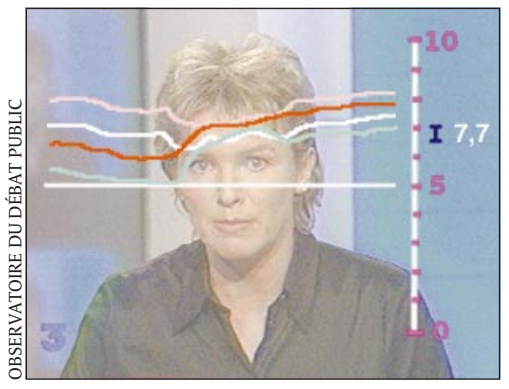

OBSERVATOIRE DU DÉBAT PUBLIC

France 3. Pédophilie. Elise Lucet évoque un thème dérangeant qui suscite une attention soutenue des téléspectateurs. Ils accordent 7,7/10 au sujet.

25-39 ans
40-65 ans
HOMMES
FEMMES

« Mesdames, messieurs bonsôôôôîîîîr »....

LA RÉGIE bouillonne, le studio n'est pas loin, tout peut commencer. Il est 19 h 29, ce lundi 19 novembre, à France 3. Les éditions régionales du 19/20 s'achèvent et le basculement vers le canal unique national s'opère avec la diffusion de quelques bandes-annonces. Elise Lucet est, depuis trois minutes, sur le plateau du studio 300, au rez-de-chaussée de l'immeuble France Télévision. Elle jette un dernier coup d'œil au conducteur, le menu du journal qu'elle présente depuis bientôt douze ans et dont elle a supervisé l'élaboration tout au long de la journée. A l'issue de la première conférence de rédaction, à 10 heures, une première ébauche en a été dessinée et n'a cessé d'être modifiée, au gré de l'actualité et de l'évolution des sujets (Elise Lucet, comme les autres présentateurs, visionnera les reportages prêts-à-diffuser). Ce lundi matin, il était question d'ouvrir sur la traque d'Oussama Ben Laden, mais il n'y a pas suffisamment d'images fraîches. Au fil de la journée, le procès Bonnet s'impose. Dans toutes les chaînes, ce sera la tendance du jour.

RÉCIT

La régie s'agite : « Apparemment, nous n'aurons pas de direct de Kaboul »

CRAINTE DE LA CHAISE VIDE

A France 3, alors que le sujet sur le procès Bonnet défile, Elise Lucet est déjà en Afghanistan : une technicienne de la régie s'agite *« apparemment, nous n'aurons pas de direct de Kaboul »*. Les coupures d'électricité paralysent la ville et les télévisions. En coulisse, on s'ingénie à trouver une solution pendant que la présentatrice enchaîne. Quelques minutes plus tard, la responsable d'édition souffle dans son oreillette que le direct est raté. L'Afghanistan reste un sujet important, comme un pilier dans ce journal. Des supporteurs algériens coupables d'avoir interrompu le match France-Algérie, à l'allumage de la flamme olympique pour les Jeux olympiques d'hiver de Salt Lake City 2002, le journal suit son cours, tranquillement. Il est 19 h 55, Elise Lucet lance la météo, Foot3 et le programme du soir.

Sur la rive droite de la Seine, à TF1, la régie s'installe sur le grill et s'offre un premier frisson presque banal : il est 19 h 59, l'heure du 20 heures. Patrick Poivre d'Arvor se glisse dans son fauteuil juste à temps pour lancer les titres derrière le générique philharmonique de TF1. Quelques soupirs de soulagement se font entendre, une fois encore le péril de la chaise vide est écarté, le présentateur est coutumier de cette apparition de dernière minute, *« pas par jeu mais parce que je travaille jusqu'au dernier moment »*, précisera-t-il plus tard. Le studio, surveillé par un pompier, est plus petit que ne le laisse suggérer le téléviseur – le grand qui accueille habituellement les journaux est en cours de numérisation. Tout est dépouillé à l'exception de ce plafond hérissé d'innombrables stalagtites-projecteurs. Le décor est bleuté, les accessoires peu nombreux, il y a une chaise, quelques écrans de contrôle. Les mots feutrés contrastent avec le petit froid vivifiant qui y règne.

Rive gauche, pendant qu'Elise Lucet regagne la rédaction au quatrième étage pour la conférence critique, David Pujadas rajuste sa cravate et ses manches. Il est arrivé à 19 h 57, trois minutes avant : le 20 heures de France 2 commence à 20 heures. Pour son premier « JT » sur la chaîne, en septembre, il n'a pas ménagé le suspense. Alors que Claude Sérillon, son prédécesseur, descendait, du troisième, étage de la rédaction, au rez-de-chaussée, où est situé le studio un quart d'heure avant le début du « JT », il est arrivé à 19 h 58. Une erreur de jeunesse. A LCI, son ancienne maison, il n'y avait qu'une salle à traverser pour passer de la rédaction à la présentation.

SEUL DANS LE STUDIO

Il relit un lancement, griffonne quelques notes. Dans ce studio aux allures de bunker, il est seul, éloigné des autres, comme si la proximité de millions de personnes devait se faire en quarantaine. Sur l'autre rive parisienne, à TF1, les titres se déroulent. Sur un écran de contrôle, les images qui vont les accompagner attendent figées comme dans des starting-blocks. A une minute d'intervalle, comme en écho, le procès Bonnet fait l'ouverture. Pendant le premier reportage, Patrick Poivre d'Arvor dicte le lancement du procès des supporteurs algériens à une jeune femme qui compose le texte du « prompteur », l'écran sur lequel défile le texte lu par le présentateur ; *« dix secondes »*, lance une assistante du réalisateur. Le présentateur plante son regard dans la caméra. Retour plateau. Le ton est presque intime : le micro suffit à porter la voix.

Le procès de supporteurs du match de football France-Algérie, PPDA écoute et gronde d'une voix cette fois forte : *« On n'utilise pas le terme écoper pour une peine de prison ! »*. Il ne manquera pas de le dire à la conférence critique : *« Pas de la part d'un bon journaliste comme toi, Pierre ! »*

A France 3, les équipes sont au quatrième étage pour la conférence critique. On reste debout, on parle d'abord rapidement de ce qui a fait plaisir : *« L'articulation des sujets était bien, claire »*, dit Elise Lucet ; *« c'était un journal riche en infos »*, note Hervé Brusini, directeur de la rédaction. On partage surtout des idées de sujets : *« Il faut qu'on fasse une journée avec un ministre de l'Alliance du Nord. Comment il a vécu la prise de pouvoir, tout ça. On ne l'a vu nulle part. »*

CONFÉRENCE CRITIQUE

Un problème technique vite ficelé, un lancement remanié, un raccord maquillage, les journaux de TF1 et de France 2 se poursuivent et rien, à part le temps qui contraint à « trapper » des sujets, ne vient détourner leur cours. Patrick Poivre d'Arvor semble impressionné par les images de la vie à Kaboul, il esquisse un sourire amusé sur le reportage du raid en Guyane. David Pujadas n'oublie pas en fin de journal, de vanter, à l'antenne, les prochains journaux du soir et du lendemain sur France 2. Dès sa sortie de piste, il est rejoint par Jean-Michel Carpentier, rédacteur en chef adjoint du 20 heures pour le quart d'heure critique.

Rive droite, le journal s'étire un peu, trois minutes de plus. Patrick Poivre d'Arvor annonce Titanic, *« le film tant attendu »*, dit-il, faisant malicieusement référence à la polémique sur le découpage du long-métrage. Geneviève Galey, la rédactrice en chef, vient à sa rencontre et lui livre ses premières impressions. Il sort, plaisante *« allons démaquiller la bête »*. La conférence critique se fait en coup de vent sur la Une, il y a peu de monde ce soir, comme si chacun avait profité de cette journée presque normale dans l'actualité pour respirer un peu. Jusqu'à la prochaine fois.

Section communication

TF1 et l'utilisation du mot « violence »

Le mot *« violence »* apparaît treize fois en dix minutes dans le journal télévisé diffusé lundi 19 novembre sur TF1. Sur France 2, David Pujadas utilise ce mot une fois à propos de l'ETA, mais ni à propos des policiers ni à propos de l'attaque du fourgon. Sur France 3, le mot est employé à propos de l'attaque du fourgon.

Selon les experts de l'Observatoire du débat public, le mot *« violence »* est utilisé sur TF1 pour évoquer des situations très différentes dans une période courte. Conséquence, le journal ne rend plus compte de quatre ou cinq faits distincts, mais propose *« le spectacle d'un seul et même phénomène »*. Le téléspectateur a ainsi sous les yeux *« la violence actuelle dans l'ensemble de la société et, effet cumulatif oblige, sa "montée" »*, analyse la sémiologue Mariette Darrigrand. Ce faisant, le « JT » de TF1 prend le risque, selon elle, *« d'accentuer les peurs issues de connexions fausses »*.

La proximité, la vie quotidienne : de « bons » ingrédients du « JT »

LES JOURNAUX télévisés de TF1, France 2 et France 3 ont ouvert, lundi 19 novembre, sur la Corse et le procès du préfet Bonnet. Ce choix a été critiqué au sein des trois groupes de téléspectateurs qui avouent un intérêt faible pour un thème traité, selon eux, de façon *« théâtrale »*, *« lointaine »* et *« pauvre en information »*. Ce sujet institutionnel, qui met pourtant en cause le fonctionnement supérieur de l'Etat, n'arrive qu'en septième position en termes d'intérêt déclaré par les sondés. Aujourd'hui, les ingrédients d'un « bon » journal télévisé semblent être ceux de la vie quotidienne et de la proximité.

Les reportages consacrés par TF1 et France 3 à la pédophilie sont les plus plébiscités alors qu'ils ne se rattachent pas directement à une actualité du jour – France 2 n'a pas traité le sujet. Il est dramatique et interpelle les familles. Les reporters jouent la proximité et interrogent des gens de la rue. L'attaque du fourgon blindé et les images d'impacts de balles captivent aussi les téléspectateurs. Sur les trois chaînes, ce sujet va déclencher, selon l'étude, l'intérêt pour le journal.

Les informations internationales basées sur des images de terrain sont également plébiscitées. Un mois et demi après le début des bombardements, les sujets qui concernent l'Afghanistan – la reprise de la vie à Kaboul, le cinéma qui ouvre, l'aide humanitaire bloquée aux frontières – recueillent toujours un niveau d'intérêt élevé auprès des téléspectateurs, même si ceux qui regardent les chaînes de service public disent en avoir *« un peu assez »*. Les téléspectateurs de TF1 veulent en revanche en savoir plus, en partie parce que la chaîne gère différemment la durée du conflit en le plaçant, ce soir-là, à la 23e minute du journal. France 2 rend compte de la situation en Afghanistan à la 12e minute, France 3 à la 8e.

Sur les trois chaînes, l'actualité sociale est traitée en fin de journal, ce qui ne l'empêche pas de recueillir un bon niveau d'intérêt. Les meilleurs scores sont obtenus par les sujets sur la grève des internes en médecine, construits par TF1 et France 2 sur le mode « reportage/témoignage », le traitement de l'information préféré des téléspectateurs.

Les sujets qui donnent la parole aux intéressés, sans passer par des intermédiaires (institutionnels, officiels...) même légitimes, sont jugés plus intéressants que les autres. La médiation est vécue comme une volonté des journalistes de *« cacher »* des choses, ou une tentative *« d'usurpation »* par les institutionnels. Les téléspectateurs veulent qu'on leur parle, à la télévision, de gens qui leur ressemblent. *« On s'intéresse davantage au gardien d'immeuble de la banlieue d'Amiens qu'au maire de la ville en visite dans un commissariat »*, décrypte Denis Muzet, le directeur de l'Observatoire du débat public. La grève des internes retient l'attention *« parce qu'on peut tous en être victime »* (l'image montre un interne opérant après 40 heures de garde), et celle de Moulinex suscite l'émotion, *« parce que ça peut nous arriver »*.

Les téléspectateurs veulent qu'on leur parle, à la télévision, de gens qui leur ressemblent

Globalement, les reportages sont perçus très positivement. Ils sont bien *« construits »*, les images sont *« bonnes »*, *« sans parti pris »*. Elles ne bénéficient pas de la même suspicion que le commentaire, *« les images gardent une dimension de véracité incroyable, alors qu'elles sont aussi construites dans une optique narrative »*, indique Mariette Darrigrand, consultante à l'observatoire.

F. Am.

Thalys, encore plus de services !

Confort 1 C'est le plaisir de...

déguster le plateau repas servi à votre place (du lundi au vendredi), être au cœur de l'actualité grâce au "Thalyscope" (magazine sur l'actualité des villes desservies) et grâce à la presse internationale mis à votre disposition, commander votre taxi à bord pour gagner du temps à l'arrivée, tout en profitant des avantages spécifiques du Programme Thalys Entreprises.

Paris • Bruxelles • Cologne • Amsterdam • Genève

Informations et réservations : 08 92 35 35 36 (2,21 F soit 0,34 € la minute), agences de voyages agréées, gares et boutiques SNCF, www.thalys.com.

THALYS

TABLEAU DE BORD

AGENDA

MERCREDI 28 NOVEMBRE

■ **JAPON :** publication des ventes de détail en octobre.
■ **UNIO EUROPÉENNE :** ouverture de la session du Parlement européen, qui dure jusqu'au 29 novembre.
■ **HONG KONG :** conférence sur la coopération économique de la région Pacifique jusqu'au 30 novembre.

JEUDI 29 NOVEMBRE

■ **JAPON :** réunion du comité de politique monétaire de la Banque du Japon.
■ **GB :** sommet franco-britannique en Grande-Bretagne.
■ **RUSSIE :** sommet de la Communauté des Etats indépendants (CEI) réunissant les chefs d'Etat, du gouvernement et ministres des affaires étrangères.
■ **ETATS-UNIS :** publication des chiffres des commandes de biens durables et des ventes de logements neufs en octobre.

VENDREDI 30 NOVEMBRE

■ **JAPON :** Publication de l'indice des prix à la consommation pour le mois d'octobre.
■ **FRANCE :** publication des statistiques d'octobre du chômage et des demandeurs d'emplois et de l'indice des prix de vente industriels Insee en octobre.
■ **ALLEMAGNE :** conférence de presse du ministre des finances Hans Eichel à Francfort.
■ **CANADA :** Publication des chiffres du PIB de septembre

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **NKK : le géant de l'acier japonais** ainsi que les groupes de mécanique lourde Sumitomo Heavy Industries et Hitachi Zosen ont annoncé lundi 26 novembre qu'ils allaient accélérer la fusion de leurs activités de construction de complexes sidérurgiques, au sein d'un société commune JP Steel.

● **CEGELEC : le groupe d'ingénierie électrique**, né en juillet de la cession du secteur Contracting d'Alstom à ses principaux dirigeants, va ouvrir à partir de lundi jusqu'à 12 % de son capital à l'ensemble de ses salariés, répartis dans 24 pays, a indiqué Cegelec à l'AFP.

● **LVMH : le groupe français, numéro un mondial du luxe**, et l'italien Prada ont conclu un accord portant sur l'acquisition par LVMH de la participation de 25,5 % que Prada détenait dans Fendi, ont-ils annoncé dans un communiqué samedi. A la suite de cette opération, LVMH devient majoritaire dans le capital de Fendi.

● **EADS : le leader européen de la défense** négocie l'achat d'une participation de 5 % dans la société espagnole de satellites Hispasat, selon le journal hispanique *ABC dimanche*, qui précise que Hispasat rechercherait plutôt un associé espagnol.

SERVICES

● **RAILTRACK : l'opérateur ferroviaire britannique,** qui fait face à de grosses difficultés financières, restera sous tutelle judiciaire durant plus de six mois. Le gouvernement devrait injecter 3,5 milliards de livres (564 millions d'euros) dans le groupe, pour assurer sa gestion courante dans les mois qui viennent.

FINANCES

● **EURO : le ministère de l'économie et des finances a annoncé lundi avoir récupéré des poinçons de frappe** de l'euro pour éviter que l'enlisement du conflit à l'Hôtel de la Monnaie de Pessac (Gironde), paralysé par une grève des salariés engagée depuis le 14 novembre, ne menace le pré-approvisionnement des pièces en euros.

● **FIMATEX : la société de courtage en ligne,** filiale de la Société générale, est intéressée par le rachat de son homologue allemand Consors, affirme son président, Vincent Taupin, dans un entretien publié lundi, par *La Tribune*.

● **LLOYDS TSB : la banque britannique** serait sur le point d'engager des discussions en vue d'une fusion avec l'allemande Deutsche Bank, selon *The Independant on Sunday*. Cependant, un point important n'est pas réglé sur la répartition des postes et la localisation du siège du groupe. LLoyds TSB a qualifié ces informations de *« spéculations »*.

● **BANK OF AMERICA : la banque américaine** a indiqué, vendredi 23 novembre, qu'elle prévoyait d'embaucher 350 personnes dans ses métiers de banque d'investissement et de courtage en 2002, si ses prévisions d'activités se confirment l'an prochain.

EUROPE

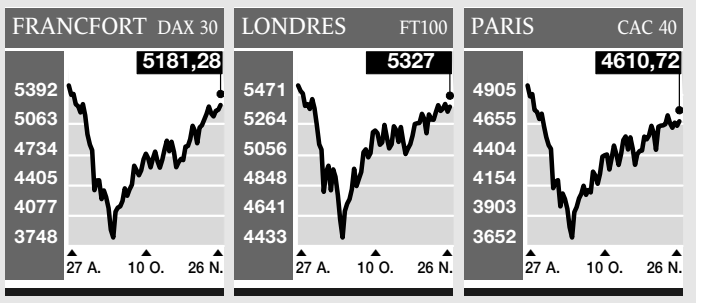

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 26/11	Var. % 23/11	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3803,78	0,84	– 20,30
EUROPE	STOXX 50	3712,69	0,64	– 18,53
EUROPE	EURO STOXX 324	314,94	0,85	– 19,62
EUROPE	STOXX 653	298,84	0,71	– 16,94
PARIS	CAC 40	4610,72	0,81	– 22,20
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	3166,27	0,80	– 21,29
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	510,13	0,69	– 19,99
BRUXELLES	BEL 20	2677,06	0,17	....
FRANCFORT	DAX 30	5181,28	0,59	....
LONDRES	FTSE 100	5327	0,64	– 14,39
MADRID	STOCK EXCHANGE	8603,90	0,85	– 5,55
MILAN	MIBTEL 30	32880,00	0,80	– 24,79
ZURICH	SPI	6496,50	0,58	....

AMÉRIQUES

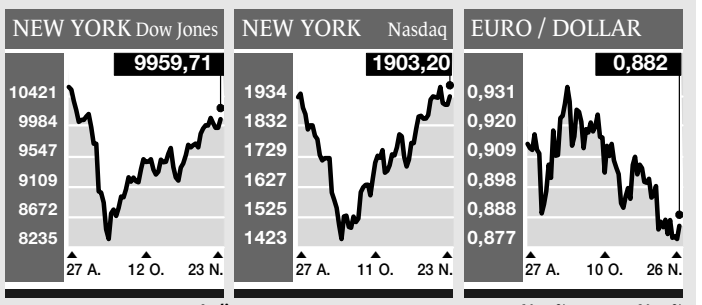

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 23/11	Var. % 22/11	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9959,71	1,27	....
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1150,34	1,17	– 12,87
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	1903,20	1,50	– 22,96
TORONTO	TSE INDEX	7432,43	0,68	– 16,80
SAO PAULO	BOVESPA	13423,86	....	– 12,03
MEXICO	BOLSA	323,61	1,05	2,41
BUENOS AIRES	MERVAL	213,23	2,16	– 48,84
SANTIAGO	IPSA GENERAL	113,11	0,05	17,82
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6364,33	1,21	– 6,75

ASIE - PACIFIQUE

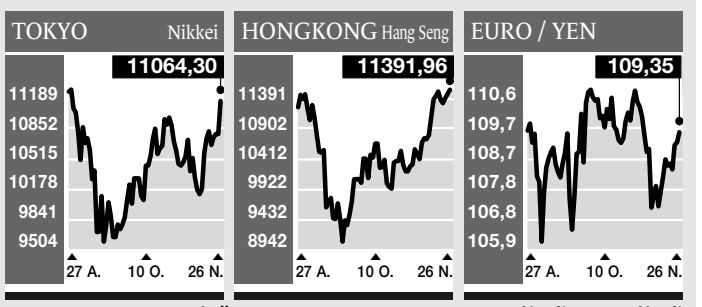

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 26/11	Var. % 23/11	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	11064,30	3,44	– 19,74
HONGKONG	HANG SENG	11391,96	0,61	– 24,53
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1475,55	1,19	– 23,42
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	84,20	4,53	32,91
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3284,70	0,43	4,12
BANGKOK	SET	19,29	– 0,98	3,54
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3320,67	2,11	– 16,40
WELLINGTON	NZSE-40	2009,35	0,30	5,66

ÉCONOMIE

Reprise aux Etats-Unis « au tout début de 2002 »

L'ÉCONOMIE américaine devrait connaître une reprise *« au tout début de l'année prochaine »*, a affirmé, dimanche 25 novembre, le secrétaire au Trésor Paul O'Neill, lors d'un entretien accordé à la chaîne de télévision ABC. *« Nous sommes bien placés pour une reprise »* économique en raison notamment d'une amélioration de nombreux indicateurs comme la progression des ventes de détail ou la hausse des cours boursiers, a-t-il expliqué. M. O'Neill a toutefois de nouveau appelé le Congrès à adopter rapidement un programme de relance économique fondé sur des réductions d'impôts, comme le propose le président George W. Bush. Ce plan est actuellement bloqué au Sénat en raison des fortes divisions entre républicains et démocrates. Ce programme, en réduisant les impôts à la fois pour les particuliers et les entreprises, permettra de *« revenir rapidement à un bon taux de croissance »* économique, a-t-il souligné.

■ **Le secrétaire au Trésor n'a pas voulu** commenter les informations de presse faisant état de l'annonce dans les prochains jours, par le Bureau national de recherche économique (NBER), un institut privé chargé de la datation officielle des cycles économiques aux Etats-Unis, que l'économie américaine est entrée en récession. M. O'Neill a simplement rappelé que le NBER utilise, pour déterminer une récession, d'autres critères que la définition habituelle qui est deux trimestres consécutifs de croissance négative.

■ **Selon les chiffres du département du Commerce,** l'économie américaine a enregistré, pour l'instant, seulement un trimestre de croissance négative (produit intérieur brut en baisse de 0,4 % au 3e trimestre en rythme annuel), les statistiques du quatrième trimestre n'étant pas encore connues.

■ **JAPON : le gouvernement a donné, lundi 26 novembre, son feu vert à un nouveau collectif budgétaire** pour empêcher le pays de tomber dans la récession. Ce deuxième collectif, d'une valeur de 2 500 milliards de yens (22,9 milliards d'euros), fait suite à un autre collectif budgétaire de 3 000 milliards de yens promulgué il y a moins de deux semaines. Ces deux collectifs font planer un doute sur la capacité du premier ministre, Junichiro Koizumi, à maîtriser la dette massive du pays. Cette crainte est reflétée par la décision de l'agence Fitch, qui a annoncé qu'elle déclassait la dette long terme du Japon en monnaie locale et en devises, la note passant de AA + à AA, et ajouté que les perspectives restaient négatives.

■ **ALLEMAGNE :** le président de la fédération des patrons allemands (BDA) a appelé les chefs d'entreprise à réfléchir à des solutions alternatives aux licenciements massifs qui se sont multipliés dans le pays ces derniers mois. Dans une entretien paru samedi 24 novembre dans le quotidien régional allemand *Sïdkurier*, il a notamment évoqué l'aménagement du temps de travail et la réduction des heures de récupération accumulées par les salariés.

■ **SUÈDE : la ministre des affaires étrangères, Anna Lindh,** s'est dite vendredi *« convaincue »* que la Suède devrait rejoindre la zone euro, lors d'un colloque bancaire à Francfort. Elle a *« espéré »* que l'introduction des pièces et billets en euros *« ouvrira la voie à un résultat positif du futur référendum suédois sur l'euro »*, dont la date n'a pas encore été définie.

■ **PORTUGAL : le gouvernement a révisé en baisse d'un quart de point** sa prévision médiane de croissance du PIB pour 2002 à 1,75 %, a annoncé vendredi le ministre des finances.

■ **ESTONIE : le taux de chômage a baissé de 0,8 %, à 12 % de la population active**, au troisième trimestre, comparé à la même période de 2000, a indiqué vendredi le Bureau national des statistiques.

■ **ARGENTINE : les banques privées opérant en Argentine participeront à hauteur de 12,5 milliards de dollars** (14,2 milliards d'euros) à la première phase de restructuration de la dette argentine, a annoncé vendredi l'Association des banques d'Argentine (ABA).

■ **PÉTROLE : la Russie, deuxième exportateur mondial de brut, a décidé de diminuer sa production pétrolière** de 50 000 barils par jour au quatrième trimestre, au lieu de 30 000 barils par jour proposés précédemment, a annoncé vendredi le vice-premier ministre russe, Viktor Khristenko. Cette décision a déçu le marché, le cours du pétrole brent ayant chuté vendredi de près d'un dollar le baril à 19,08 dollars (21,7 euros) le baril.

■ **Le dialogue se poursuit avec les pays producteurs de pétrole non-OPEP** *« pour stabiliser les prix »*, a affirmé samedi à Alger le ministre algérien de l'énergie, Chakib Khelil, président en exercice de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

VALEUR DU JOUR

Les Peugeot se renforcent dans PSA

LA FAMILLE Peugeot renforce son contrôle sur le capital de PSA. Le groupe a annoncé, vendredi 23 novembre, qu'il avait procédé à l'annulation de 8,30 % de son capital, à la suite du rachat de 23,4 millions d'actions entre octobre 1999 et octobre 2001. Cette opération permet à la famille de détenir désormais 26,5 % du capital du constructeur automobile et 40 % des droits de vote. En l'espace de sept ans, les héritiers du fondateur ont donc grignoté près de 4 % du capital, retrouvant ainsi leur niveau de contrôle de 1986.

Parallèlement, on assiste au dénouement des liens capitalistiques avec les actionnaires *« amis »* du groupe automobile. La Société générale et PSA Peugeot Citroën ont mis fin le 14 novembre à leur droit de préemption réciproque sur leurs titres (la banque détient 3,26 % de PSA et 4,28 % des droits de vote). En juin, c'est Michelin qui avait réduit de 3,8 % à 1 % sa participation dans le constructeur automobile, après plus de soixante-sept ans d'histoire commune avec Citroën.

En renforçant son contrôle, la famille apporte en tout cas une nouvelle fois la preuve de son attachement au groupe. Voilà deux ans, des rumeurs avaient prêté à certains membres l'intention de se désengager du capital et d'ouvrir ainsi la voie à une offre hostile d'un concurrent. Or PSA reste un des trois derniers groupes automobiles complètement indépendants à capitaux familiaux, avec l'allemand BMW et le japonais Honda.

Action Peugeot

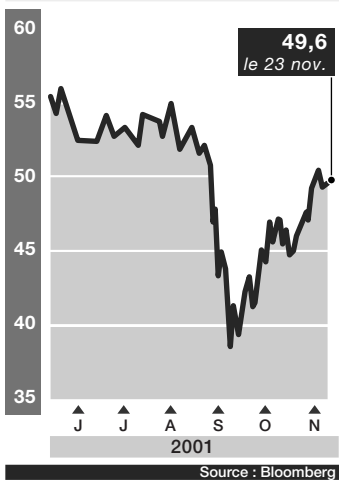

Cette indépendance lui coûte cher. Peugeot a consacré à ces rachats d'actions l'équivalent d'un tiers de ses investissements du premier semestre. Sur trois ans, c'est près de 1,66 milliard d'euros qui ont été ainsi engloutis.

Cet effort n'a pu être possible que dans un contexte extrêmement porteur pour PSA. Le groupe, qui a augmenté ses ventes de 50 % en quatre ans, a enregistré au premier semestre un bénéfice net de 1 milliard d'euros, en hausse de 36 %. A l'ouverture de la Bourse de Paris, lundi 26 novembre, le titre Peugeot était en progression de 0,52 %, à 49,86 euros, et enregistre une hausse de plus de 22 %, la plus forte du CAC 40 depuis le début de l'année.

Stéphane Lauer

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE BAROMÈTRE des grandes valeurs françaises, l'indice CAC 40, a ouvert la séance, lundi 26 novembre, en hausse de 1,03 %, à 4 620,71 points. Le CAC 40 avait terminé la séance de vendredi sur une perte de 0,56 %, à 4 573,82 points, après avoir évolué durant la journée entre 4 634,35 et 4 536,40 points. Le montant des échanges sur les valeurs bénéficiant du Service à règlement différé (SRD) est resté médiocre, à 2,79 milliard d'euros.

FRANCFORT

L'INDICE des trente principales valeurs allemandes, le DAX a débuté la séance de lundi en hausse de 0,17 %, à 5 159,81 points. Vendredi, l'indice de référence DAX avait progressé de 0,52 % pour s'établir à 5 150,97 points.

LONDRES

L'INDICATEUR des valeurs britanniques, le Footsie, a ouvert en légère hausse de 0,09 %, à 5 298,2 points, après avoir fini vendredi sur un recul de 0,99 %, à 5 293,2 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo, qui a réouvert lundi après un week-end de trois jours, a terminé la séance sur son plus haut niveau depuis trois mois, favorisée par la fermeté de Wall Street et la baisse du yen. L'indice Nikkei a progressé de 367,48 points, à 11 064,30 points, soit une hausse de 3,44 %.

NEW YORK

LES MARCHÉS américains ont progressé, vendredi 23 novembre, entraînés par les espoirs de reprise de l'activité économique en 2002 aux Etats-Unis. Les places boursières américaines, fermées la veille pour la fête de Thanksgiving, ont terminé trois heures plus tôt que la normale vendredi, dans de très faibles volumes. L'indice Dow Jones a progressé de 1,27 % (125,03 points), à 9 959,71 points, et l'indice composite du Nasdaq, riche en valeurs de technologie, a gagné 1,5 % (28,15 points), à 1 903,19 points. L'indice Standard and Poor's 500, plus représentatif de la tendance générale, a fini en hausse de 1,17 %, à 1 150,34 points.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat européens (qui évolue à l'inverse des cours des obligations) se détendait lundi 26 novembre dans les premiers échanges. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans s'établissait à 4,708 %, tandis que celui de son homologue allemand, le Bund, s'inscrivait à 4,578 %. Les investisseurs restent intéressés par les placements les plus sûrs, malgré l'évolution de la situation en Afghanistan. Ils plébiscitent toujours les marchés obligataires au détriment des marchés actions.

MONNAIES

LA DEVISE européenne restait en dessous de 0,88 dollar, à 0,8794 dollar lundi matin. Le yen perdait du terrain, à 124,09 yens pour 1 dollar.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME CREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	23/11
COURONNE DANOISE.	7,4410
COUR. NORVÉGIENNE	7,9290
COUR. SUÉDOISE	9,3611
COURONNE TCHÈQUE	33,1330
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7010
DOLLAR CANADIEN	1,4055
DOLLAR HONGKONG	6,8592
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1415
FORINT HONGROIS	251,8000
LEU ROUMAIN	27617
ZLOTY POLONAIS	3,6077

Cours de change croisés

26/11 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,80648	0,88225	0,13445	1,41915	0,60219
YEN	123,99500	.....	109,35000	16,67500	175,96000	74,65500
EURO	1,13347	0,91449	.....	0,15245	1,60855	0,68260
FRANC	7,43760	5,99640	6,55957	.....	10,55125	4,47735
LIVRE	0,70465	0,56830	0,62165	0,09475	.....	0,42435
FRANC SUISSE	1,66060	1,33935	1,46465	0,22335	2,35655	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 23/11	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,40	3,26	4,74	5,24
ALLEMAGNE	3,34	3,37	4,60	5,15
GDE-BRETAG.	3,25	3,84	4,71	4,50
ITALIE	3,34	3,32	4,93	5,47
JAPON	0,01	0,02	1,32	2,38
ÉTATS-UNIS	2,03	1,99	4,97	....
SUISSE	1,93	2,03	3,11	3,77
PAYS-BAS	3,31	3,32	4,76	5,23

Matières premières

En dollars	Cours 23/11	Var. % 22/11
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1487	+ 0,47
ALUMINIUM 3 MOIS	1355	+ 0,07
PLOMB 3 MOIS	490	....
ETAIN 3 MOIS	4165	+ 0,36
ZINC 3 MOIS	803	+ 0,25
NICKEL 3 MOIS	5235	+ 1,45
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,07	– 0,37
PLATINE A TERME	57526,00	....
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	289,50	+ 0,17
MAIS (CHICAGO)	212,25	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	162,30	– 0,06
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1279	....
CAFÉ (LONDRES)	....	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 9 h 57	Volume 26/11	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	252	90,92	90,65
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 23/11	Var. % 22/11
BRENT (LONDRES)	18,65	– 3,27
WTI (NEW YORK)	18,80	– 0,84
LIGHT SWEET CRUDE	18,38	– 1,76

Or

En euros	Cours 23/11	Var % 22/11
OR FIN KILO BARRE	9930	– 0,70
OR FIN LINGOT	9990	– 0,40
ONCE D'OR (LO) $	273,10	– 11,04
PIÈCE FRANCE 20 F	57	– 1,21
PIÈCE SUISSE 20 F	57	– 1,04
PIÈCE UNION LAT. 20	57	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	215	+ 9,69
PIÈCE 20 DOLLARS US	396,50	+ 1,67
PIÈCE 50 PESOS MEX.	372	+ 0,74

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● A Zurich, l'action du groupe horloger **Swatch** s'est appréciée de 2,74 %, vendredi 23 novembre, pour atteindre 150 francs suisses, réagissant favorablement *« aux ventes d'octobre de ses montres en plastique, au-dessus des attentes »*, a indiqué Damien Dusonchet, courtier chez UBS Private Banking.

● Sur le marché suisse, l'action **Novartis** s'est dépréciée de 1,70 %, vendredi, cotant 60,65 francs suisses, tandis que le titre **Roche** a limité son recul à 0,60 %, s'établissant à 124,50 francs suisses. Sur fond de rumeurs – non vérifiées – de fusion entre ces deux groupes pharmaceutiques, des arbitragistes ont vendu des actions Novartis pour acheter des actions Roche.

● A Milan, l'action **Alitalia** a bondi de 5,18 %, vendredi, s'inscrivant à 1,138 euro, au lendemain de l'annonce d'un plan de relance. La compagnie aérienne va supprimer 14 % de ses effectifs, réaliser une levée de fonds de 1,03 milliard d'euros en 2002 et procéder à des cessions d'actifs. Parallèlement, le gouvernement pourrait céder au secteur privé le contrôle majoritaire de la société.

● A Amsterdam, le titre **KPN Telecom** a encore grimpé de 6,92 %, vendredi, à 5,87 euros, après avoir annoncé la suppression de 1 300 postes, en plus des 4 800 déjà prévus.

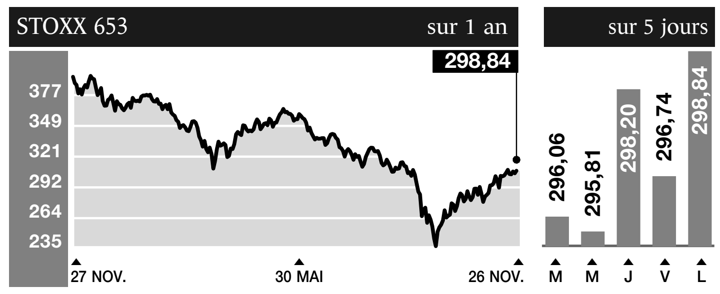

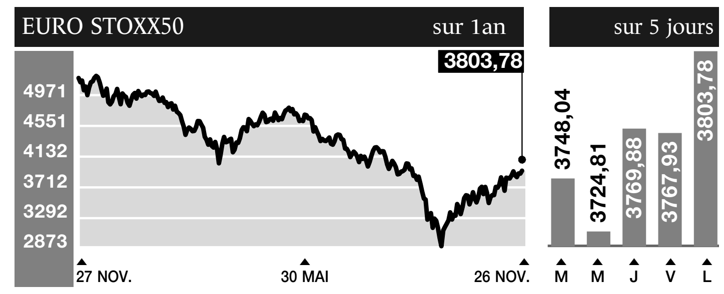

26/11 10 h 00 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
AUTOLIV SDR	SE	21,85	....
BASF AG	BE ★	42,80	+ 0,28
BMW	DE ★	39	+ 0,52
CONTINENTAL AG	DE ★	14,10	− 0,70
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	50,45	+ 2,54
FIAT	IT ★	19,15	....
FIAT PRIV.	IT ★	14,80	....
MICHELIN	FR ★	37,55	+ 0,13
PEUGEOT	FR ★	50,10	+ 1,01
PIRELLI SPA	IT ★	2	....
DR ING PORSCHE	DE ★	393	+ 0,26
RENAULT	FR ★	40,06	+ 1,99
VALEO	FR ★	43,50	+ 0,09
VOLKSWAGEN VZ	DE ★	35,70	+ 0,56
▶ DJ E STOXX AUTO P		219,11	+ 1,17

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
ABBEY NATIONAL	GB	16,71	− 0,10
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	18,87	+ 0,48
ALL & LEICS	GB	12,25	− 1,04
ALLIED IRISH BA	GB	18,27	− 0,18
ALMANIJ	BE ★	35,30	+ 0,86
ALPHA BANK	GR	20,10	....
B.P.C.INDUSTRIA	IT ★	9,70	....
B.P.EMILIA ROMA	IT ★	30,45	....
B.P.LODI	IT ★	9,53	....
B.P.NOVARA	IT ★	6,15	....
B.P.SONDRIO	IT ★	10,25	....
B.P.VERONA E S.	IT ★	10,25	....
BANCA ROMA	IT ★	2,55	....
BANCO SABADELL	ES ★	15,29	....
BANK OF IRELAND	GB	16,64	....
BANK OF PIRAEUS	GR	9,92	....
BANKINTER R	ES ★	34,29	+ 0,70
BARCLAYS PLC	GB	35,20	+ 1,81
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	40,05	+ 0,88
BBVA R	ES ★	14,15	+ 0,93
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	8,95	....
BCA FIDEURAM	IT ★	8,64	....
BCA LOMBARDA	IT ★	8,96	....
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	18,10	....
BCA P.MILANO	IT ★	3,93	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	37,60	....
BCP R	PT ★	4,48	....
BIPOP CARIRE	IT ★	2,08	....
BK OF SCOTLAND	GB	13,30	....
BNL	IT ★	2,64	....
BNP PARIBAS	FR ★	100,10	+ 0,75
BSCH R	ES ★	9,92	+ 0,92
COMM.BANK OF GR	GR	36,60	....
COMMERZBANK	DE ★	21,60	+ 1,17
CREDIT LYONNAIS	FR ★	37,98	− 0,31
CS GROUP N	CH	45,63	+ 1,06
DANSKE BANK	DK	18,01	+ 1,13
DEUTSCHE BANK N	DE ★	74,25	+ 0,88
DEXIA	BE ★	18,03	+ 0,17
DNB HOLDING	NO	4,70	....
DRESDNER BANK N	DE ★	40,25	− 0,12
EFG EUROBK ERGA	GR	16,02	....
ERSTE BANK	AT ★	57,01	....
ESPIRITO SANTO	PT ★	14,38	....
FOERENINGSSB A	SE	12,77	....
HALIFAX GROUP	GB	13,38	....
HSBC HLDG	GB	13,81	+ 0,23
IKB	DE ★	13,70	− 0,72
INTESABCI	IT ★	2,87	....
JULIUS BAER HLD	CH	402,96	− 0,17
KBC BANCASSURAN	BE ★	33,59	+ 0,48
LLOYDS TSB	GB	12,06	+ 0,67
MONTE PASCHI SI	IT ★	3,05	....
NAT BANK GREECE	GR	26,64	....
NATEXIS BQ POP.	FR ★	96,50	− 0,72
NORDEA	SE	5,55	....
ROLO BANCA 1473	IT ★	17,10	....
ROYAL BK SCOTL	GB	27,19	+ 1,38
S-E-BANKEN -A-	SE	9,83	....
SAN PAOLO IMI	IT ★	13	....
STANDARD CHARTE	GB	13,51	+ 2,07
STE GENERAL-A-	FR ★	64,55	+ 1,33
SVENSKA HANDELS	SE	15,17	....
SWEDISH MATCH	SE	5,39	....
UBS N	CH	58,22	+ 0,65
UNICREDITO ITAL	IT ★	4,51	....
▶ DJ E STOXX BANK P		276,25	+ 0,52

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
ACERALIA	ES ★	16,50	+ 1,41
ACERINOX R	ES ★	34,25	+ 0,74
ALUMINIUM GREEC	GR	35,50	....
ANGLO AMERICAN	GB	16,48	....
ASSIDOMAEN AB	SE	27,45	....
BEKAERT	BE ★	35,55	− 1,77
BHP BILLITON	GB	5,35	+ 1,83
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	43,90	....
BUNZL PLC	GB	6,82	....
CORUS GROUP	GB	1,05	− 1,52
ELVAL	GR	3,84	....
HOLMEN -B-	SE	26,01	....
ISPAT INTERNATI	NL ★	1,84	....
JOHNSON MATTHEY	GB	15,68	....
M-REAL -B-	FI ★	6,90	....
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	53,35	....
OUTOKUMPU	FI ★	10,05	....
PECHINEY-A-	FR ★	52,35	− 0,48
RAUTARUUKKI K	FI ★	4,36	− 0,91
RIO TINTO	GB	21	....
SIDENOR	GR	4,04	....
SILVER & BARYTE	GR	8,44	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,35	....
STORA ENSO -A-	FI ★	14,50	....
STORA ENSO -R-	FI ★	14,60	....
SVENSKA CELLULO	SE	28,36	....
THYSSENKRUPP	DE ★	15,70	+ 1,03
UMICORE	BE ★	42,50	− 1,14
UPM-KYMMENE COR	FI ★	38,25	− 0,65
USINOR	FR ★	13,15	− 0,38
VIOHALCO	GR	10,18	....
VOEST-ALPINE AG	AT ★	32,16	....
WORMS N	FR ★	18,60	+ 0,54
▶ DJ E STOXX BASI P		191,97	− 0,21

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
AIR LIQUIDE	FR ★	162,40	+ 0,25
AKZO NOBEL NV	NL ★	51,35	− 0,29
BASF AG	DE ★	42,80	+ 0,28
BAYER AG	DE ★	38,22	+ 1,81
BOC GROUP PLC	GB	16,71	....
CELANESE N	DE ★	20	+ 0,50
CIBA SPEC CHIMI	CH	75,08	....
CLARIANT N	CH	23,19	+ 1,80
COLOPLAST -B-	DK	75,53	+ 0,90
DEGUSSA (NEU)	DE ★	29,20	+ 1,74
DSM	NL ★	39,99	+ 1,09
EMS-CHEM HOLD A	CH	4275,84	....
ICI	GB	6,48	− 0,49
KEMIRA	FI ★	7,77	− 1,02
KON. VOPAK NV	NL ★	17,25	+ 0,29
LONZA GRP N	CH	699,87	+ 0,99
NORSK HYDRO	NO	44,02	....
RHODIA	FR ★	10,65	+ 0,47
SOLVAY	BE ★	60,40	....
SYNGENTA N	CH	58,84	+ 1,18
TESSENDERLO CHE	BE ★	26,53	− 0,08
▶ DJ E STOXX CHEM P		346,75	+ 0,38

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
D'IETEREN SA	BE ★	150	+ 1,01
GBL	BE ★	300,10	....
GEVAERT	BE ★	26,52	+ 0,04
INCHCAPE	GB	9,33	− 1,36
KVAERNER -A-	NO	1,55	....
MYTILINEOS	GR	5,76	....
UNAXIS HLDG N	CH	118,36	+ 2,22
ORKLA	NO	18,04	....
SONAE SGPS	PT ★	0,82	....
▶ DJ E STOXX RETL P		300,93	+ 1,04

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
EQUANT NV	NL ★	13,88	+ 2,44
ATLANTIC TELECO	GB	0,08	....
BRITISH TELECOM	GB	5,72	....
CABLE & WIRELES	GB	5,85	+ 1,96
COLT TELECOM NE	GB	2,80	+ 5,45
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	19,50	+ 0,78
E.BISCOM	IT ★	57,60	+ 0,17
EIRCOM	IR ★	1,34	....
ELISA COMMUNICA	FI ★	14,21	− 0,28
ENERGIS	GB	1,33	+ 5,06
EUROPOLITAN HLD	SE	7,37	....
FRANCE TELECOM	FR ★	46,10	+ 0,99
HELLENIC TELE (	GR	19,72	....
KINGSTON COM	GB	1,90	+ 0,85
KONINKLIJKE KPN	NL ★	6,09	+ 3,75
KPNQWEST NV -C-	NL ★	8,94	+ 1,94
LIBERTEL NV	NL ★	10,50	+ 2,44
VODAFONE N	DE ★	210	....
MOBILCOM	DE ★	26,38	+ 1,07
OLD MUTUAL	GB	1,78	....
OLIVETTI	IT ★	1,39	....
PANAFON HELLENI	GR	5,94	....
PT TELECOM SGPS	PT ★	8,76	....
SONERA	FI ★	6,45	+ 4,03
SONG NETWORKS	SE	1,26	....
SWISSCOM N	CH	300,34	+ 0,46
T.I.M.	IT ★	6,39	....
TDC	DK	39,51	+ 1,03
TELE2 -B-	SE	35,04	....
VODAFONE	PT ★	9	....
TELECOM ITALIA	IT ★	9,86	....
TELECOM ITALIA	IT ★	5,92	....
TELEFONICA	ES ★	15,78	+ 1,94
TELEF.MOVILES	ES ★	8,98	+ 1,35
TELENOR	NO	4,55	....
TELIA	SE	5,23	....
TISCALI	IT ★	11,55	− 1,70
VERSATEL TELECO	NL ★	1,36	+ 0,74
VODAFONE GROUP	GB	2,99	+ 1,09
▶ DJ E STOXX TCOM P		490,76	+ 0,88

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
ACCIONA	ES ★	41,69	+ 1,19
ACESA R	ES ★	10,19	+ 0,39
ACS	ES ★	28	+ 0,18
AGGREGATE IND	GB	1,43	....
AKTOR SA	GR	8,02	....
AMEY	GB	6,17	− 0,26
AUREA R	ES ★	23,07	+ 0,52
BOUYGUES	FR ★	36,90	+ 1,57
BPB	GB	4,44	....
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	9,59	....
BUZZI UNICEM	IT ★	7,28	....
CIMPOR R	PT ★	18,70	....
COLAS	FR ★	64	....
CRH PLC	GB	28,54	....
FCC	ES ★	23,34	+ 0,82
GRUPO DRAGADOS	ES ★	13,91	+ 0,43
GRUPO FERROVIAL	ES ★	21,18	+ 0,19
HANSON PLC	GB	7,53	....
HEIDELBERGER ZE	DE ★	45,79	− 0,24
HELL.TECHNODO.R	GR	6,68	....
HERACLES GENL R	GR	14,36	....
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	15,29	+ 1,59
HOLCIM	CH	236,37	+ 0,44
IMERYS	FR ★	105,50	+ 0,48
ITALCEMENTI	IT ★	8,45	....
LAFARGE	FR ★	102,40	− 0,10
MICHANIKI REG.	GR	2,58	....
NOVAR	GB	1,93	....
PILKINGTON PLC	GB	1,77	....
RMC GROUP PLC	GB	9,73	....
SAINT GOBAIN	FR ★	168,40	+ 0,24
SKANSKA -B-	SE	7,16	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,57	+ 7,38
TECHNIP-COFLEXI	FR ★	135	− 1,89
TITAN CEMENT RE	GR	38,84	....
UPONOR -A-	FI ★	18,50	+ 0,54
CIMENTS VICAT /	FR ★	60,20	....
VINCI	FR ★	65	− 0,46
WIENERBERGER AG	AT ★	14,89	....
▶ DJ E STOXX CNST P		223,79	+ 0,22

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
ACCOR	FR ★	38,09	+ 1,20
ADIDAS-SALOMON	DE ★	72	....
AGFA-GEVAERT	BE ★	11,32	+ 1,16
AIR FRANCE	FR ★	15,92	+ 0,13
AIRTOURS PLC	GB	3,55	− 1,78
ALITALIA	IT ★	1,14	....
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	7,05	....
AUTOGRILL	IT ★	9,91	....
BANG & OLUFSEN	DK	24,19	....
BENETTON	IT ★	12,09	....
BERKELEY GROUP	GB	10,74	....
BRITISH AIRWAYS	GB	3,51	+ 1,87
BULGARI	IT ★	9,65	....
CHRISTIAN DIOR	FR ★	35,10	− 0,82
CLUB MED.	FR ★	41,70	− 0,24
COMPASS GROUP	GB	7,59	+ 1,72
DT.LUFTHANSA N	DE ★	15,78	+ 1,48
ELECTROLUX -B-	SE	16,45	....
EM.TV & MERCHAN	DE ★	2,02	− 0,98
EMI GROUP	GB	5,76	− 0,56
EURO DISNEY	FR ★	0,95	+ 1,06
HDP	IT ★	3,33	....
HERMES INTL	FR ★	170	− 1,05
HILTON GROUP	GB	3,42	....
HUGO BOSS AG VZ	DE ★	24	+ 0,84
HUNTER DOUGLAS	NL ★	26,15	− 0,61
INDITEX R	ES ★	21,22	+ 1,53
J D WETHERSPOON	GB	5,97	− 0,54
KLM	NL ★	13,55	− 1,81
LVMH	FR ★	47,19	+ 1,70
MEDION	DE ★	46,44	+ 0,41
MOULINEX	FR ★	0,01	....
NH HOTELES	ES ★	11,25	+ 1,35
NXT	GB	2,67	+ 5,06
P & O PRINCESS	GB	5,76	+ 0,85
PERSIMMON PLC	GB	4,92	− 0,33
PREUSSAG AG	DE ★	30,50	+ 1,67
RANK GROUP	GB	3,31	....
RICHEMONT UNITS	CH	23,02	+ 2,44
RYANAIR HLDGS	IR ★	12,78	....
SAIRGROUP N	CH	2,87	+ 0,96
SAS DANMARK A/S	DK	9,81	....
SEB	FR ★	59,35	− 1,08
SIX CONTINENTS	GB	11,58	+ 0,70
SODEXHO ALLIANC	FR ★	44,97	+ 1,24
THE SWATCH GRP	CH	101,94	− 0,67
THE SWATCH GRP	CH	21,99	+ 1,42
TELE PIZZA	ES ★	1,93	+ 1,05
THOMSON MULTIME	PA	33,20	+ 2,47
WILSON BOWDEN	GB	12,28	....
WM-DATA -B-	SE	2,85	....
WOLFORD AG	AT ★	10,64	....
WW/WW UK UNITS	IR ★	0,82	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		124,56	+ 1,67

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
ACTELION N	CH	42,79	+ 0,89
ALTANA AG	DE ★	58,45	+ 1,48
AMERSHAM	GB	10,42	....
ASTRAZENECA	GB	51,81	....
AVENTIS	FR ★	79,25	+ 1,54
BB BIOTECH	CH	82,10	....
CELLTECH GROUP	GB	15,68	....
DISETRONIC HLDG	CH	786,76	....
ELAN CORP	IR ★	51,10	....
ESSILOR INTL	FR ★	33	....
FRESENIUS MED C	DE ★	73	+ 0,55
H. LUNDBECK	DK	32,79	+ 1,24
GALEN HOLDINGS	GB	11,90	− 1,07
GAMBRO -A-	SE	7,32	....
GLAXOSMITHKLINE	GB	30,07	+ 1,19
H. LUNDBECK	DK	32,79	+ 1,24
NOVARTIS N	CH	41,80	+ 0,74
NOVO-NORDISK -B	DK	42,33	+ 0,64
NOVOZYMES -B-	DK	21,70	....
ORION B	FI ★	19,49	+ 0,46
OXFORD GLYCOSCI	GB	10,45	+ 1,40
PHONAK HLDG N	CH	26,34	....
QIAGEN NV	NL ★	23,65	+ 1,11
ROCHE HLDG G	CH	85,86	+ 0,80
SANOFI SYNTHELA	FR ★	76,50	+ 0,39
SCHERING AG	DE ★	61,85	+ 0,57
SERONO -B-	CH	946,84	+ 0,95
SHIRE PHARMA GR	GB	14,20	+ 0,34
SMITH & NEPHEW	GB	5,87	....
SSL INTL	GB	8,72	....
SULZER AG 100N	CH	171,03	....
SYNTHES-STRATEC	CH	790,18	+ 1,23
UCB	BE ★	42,50	− 0,47
WILLIAM DEMANT	DK	28,63	....
WS ATKINS	GB	10,37	....
ZELTIA	ES ★	9,67	+ 0,21
▶ DJ E STOXX HEAL		532,47	+ 0,77

(Publicité)

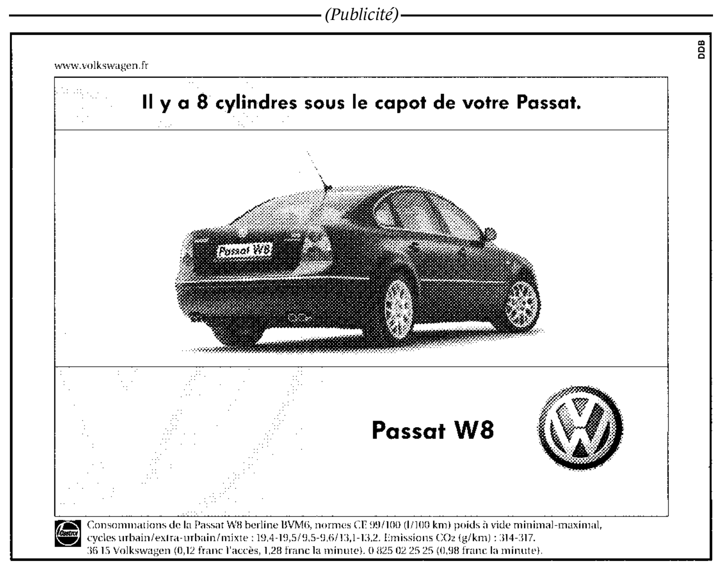

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
BG GROUP	GB	4,13	....
BP	GB	8,52	....
CEPSA	ES ★	12,79	− 0,08
COFLEXIP	FR ★	154,20	− 0,84
DORDTSCHE PETRO	NL ★	2,51	....
GBL	BE ★	57,35	....
ENI	IT ★	13,48	....
ENTERPRISE OIL	GB	7,33	+ 1,11
HELLENIC PETROL	GR	8,20	....
LATTICE GROUP	GB	2,44	....
OMV AG	AT ★	87,99	....
PETROLEUM GEO-S	NO	5,88	....
REPSOL YPF	ES ★	16,20	+ 0,62
ROYAL DUTCH CO	NL ★	57	+ 0,62
SAIPEM	IT ★	5,07	....
SHELL TRANSP	GB	8,04	+ 1,42
STATOIL	NO	7,19	....
TOTAL FINA ELF	FR ★	148,90	− 0,40
IHC CALAND	NL ★	50	− 0,40
▶ DJ E STOXX ENGY P		317,42	+ 0,16

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
3I GROUP	GB	15,57	+ 10
ALPHA FINANCE	GR	44,90	....
AMVESCAP	GB	16,34	....
BHW HOLDING AG	DE ★	34	....
BPI R	PT ★	2,40	....
BRITISH LAND CO	GB	7,41	....
CALEDONIA INV.S	GB	13,28	....
CANARY WHARF GR	GB	7,51	....
CATTLES ORD.	GB	4,68	+ 0,69
CLOSE BROS GRP	GB	13,59	− 1,29
COBEPA	BE ★	60,20	− 3,06
CONSORS DISC-BR	DE ★	8,92	− 1,76
CORIO NV	NL ★	25,70	+ 1,18
CORP FIN ALBA	ES ★	24	+ 2,26
DAB BANK AG	DE ★	15,40	+ 1,85
DEPFA-BANK	DE ★	67,15	+ 0,22
DROTT -B-	SE	11,38	....
EURAZEO	FR ★	61	+ 0,16
EURONEXT	NL ★	22	+ 0,69
FINAXA	FR ★	86,40	....
FORTIS (B)	BE ★	26,79	+ 0,79
FORTIS (NL)	NL ★	26,78	+ 0,79
GECINA	FR ★	85	− 0,29
GIMV	BE ★	29,29	....
GREAT PORTLAND	GB	3,94	....
HAMMERSON	GB	7,32	....
ING GROEP	NL ★	31,15	+ 0,48
LAND SECURITIES	GB	13,01	....
LIBERTY INTL	GB	8,02	+ 0,20
LONDON STOCK EX	GB	6,11	....
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	58,60	....
MEDIOBANCA	IT ★	12,40	....
METROVACESA	ES ★	14,80	+ 0,95
MONTEDISON	IT ★	2,72	....
PROVIDENT FIN	GB	10,52	....
RODAMCO EUROPE	NL ★	39,88	− 0,30
RODAMCO NORTH A	NL ★	45,50	− 0,11
ROLINCO NV	NL ★	25	....
SCHRODERS	GB	13,19	....
SIMCO N	FR ★	75,60	− 0,13
SLOUGH ESTATES	GB	5,29	+ 0,61
TECAN GRP N	CH	72,52	+ 1,19
UNIBAIL	FR ★	57	+ 0,62
VALLEHERMOSO	ES ★	7,45	+ 0,54
WCM BETEILIGUNG	DE ★	13,55	+ 0,74
▶ DJ E STOXX FINS P		246,09	+ 0,51

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
ALLIED DOMECQ	GB	6,24	+ 0,78
ASSOCIAT BRIT F	GB	7,99	....
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	38,07	....
BRAU UNION	AT ★	38,90	....
CADBURY SCHWEPP	GB	7,25	+ 1,35
CARLSBERG -B-	DK	46,36	....
CARLSBERG AS -A	DK	41,39	....
COCA COLA HBC	GR	15,50	....
DANISCO	DK	40,85	....
DANONE	FR ★	129,70	+ 0,46
DELTA HOLDINGS	GR	8,38	....
DIAGEO	GB	12	+ 0,13
ELAIS OLEAGINOU	GR	19,20	....
HEINEKEN HOLDIN	NL ★	31,90	+ 1,27
HELLENIC SUGAR	GR	9,70	....
KAMPS	DE ★	8,70	− 1,14
KERRY GRP-A-	GB	22,79	....
KINGFISHER	GB	6,40	+ 0,51
KONINKLIJKE NUM	NL ★	27,34	− 0,29
MONTEDISON	IT ★	2,72	....
NESTLE N	CH	238,42	+ 0,72
NORTHERN FOODS	GB	2,60	....
PARMALAT	IT ★	2,97	....
PERNOD RICARD	FR ★	80,50	+ 0,63
RAISIO GRP -V-	FI ★	0,97	....
SCOTT & NEWCAST	GB	8,23	− 1,16
SOUTH AFRICAN B	GB	7,17	....
TATE & LYLE	GB	5,26	....
TOMKINS	GB	3,17	....
UNILEVER	NL ★	64,85	+ 0,62
WHITBREAD PLC	GB	9,12	....
▶ DJ E STOXX F & BV P		225,37	+ 0,21

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
ABB N	CH	13,14	+ 2,13
ADECCO N	CH	57,81	+ 1,02
AGGREKO	GB	6,11	....
ALSTOM	FR ★	14,35	+ 1,56
ALTRAN TECHNO	FR ★	52,45	+ 2,04
ALUSUISSE GRP N	CH	862,01	....
ARRIVA	GB	5,10	....
ASSA ABLOY-B-	SE	15,65	....
ASSOC BR PORTS	GB	6,87	....
ATLAS COPCO -A-	SE	25,32	....
ATLAS COPCO -B-	SE	23,88	....
ATTICA ENTR SA	GR	5,02	....
BAA	GB	9,31	− 2,03
BBA GROUP PLC	GB	4,52	....
BODYCOTE INTL	GB	3,38	− 2,33
BRAMBLES INDUST	GB	5,53	+ 2,08
BUDERUS AG	DE ★	27,60	− 1,32
CAPITA GRP	GB	7,61	+ 0,42
CDB WEB TECH IN	IT ★	4,04	− 1,70
CGIP	FR ★	34,32	+ 0,94
CHUBB	GB	2,57	....
CIR	IT ★	1,08	....
COBHAM	GB	17,64	+ 0,37
COOKSON GROUP P	GB	1,22	....
COPENHAGEN AIRP	DK	65,18	....
DAMPSKIBS -A-	DK	6638,89	....
DAMPSKIBS -B-	DK	7257,09	....
DAMSKIBS SVEND	DK	9582,05	....
DE LA RUE	GB	8,18	+ 0,79
E.ON AG	DE ★	59,20	+ 0,34
ELECTROCOMPONEN	GB	8,26	....
ENIRO	SE	7,48	....
EPCOS	DE ★	56,80	+ 1,30
EUR AERO DEFENC	FR ★	13,91	+ 1,53
EUROTUNNEL	FR ★	0,97	....
EXEL	GB	12,78	....
FINMECCANICA	IT ★	1	....
FINNLINES	FI ★	21,48	....
FKI	GB	2,96	....
FLS IND.B	DK	9,07	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	29,72	....
GAMESA	ES ★	16,86	+ 2,43
GKN	GB	4,82	....
GROUP 4 FALCK	DK	139,77	+ 0,97
GROUP 4 FALCK	DK	139,77	+ 0,97
GUARDIAN IT	GB	7,01	....
HAGEMEYER NV	NL ★	18,80	− 0,53
HALKOR	GR	4,20	....
HAYS	GB	3,25	....
HEIDELBERGER DR	DE ★	46,10	− 0,86
HUHTAMAKI	FI ★	32,65	....
IFIL	IT ★	5,84	....
IMI PLC	GB	3,88	....
IND.VAERDEN -A-	SE	16,99	....
INDRA SISTEMAS	ES ★	9,81	+ 0,20
INVENSYS	GB	1,72	....
INVESTOR -A-	SE	12,34	....
INVESTOR -B-	SE	12,45	....
ISS	DK	59,54	− 1,56
JOT AUTOMATION	FI ★	0,64	+ 1,59
KINNEVIK -B-	SE	16,29	....
KONE B	FI ★	76	....
LEGRAND	FR ★	157,10	....
LINDE AG	DE ★	48	+ 0,63
MAN AG	DE ★	23	....
MEGGITT	GB	2,89	+ 1,69
METSO	FI ★	10,40	....
MG TECHNOLOGIES	DE ★	9,85	+ 2,07
MORGAN CRUCIBLE	GB	3,26	+ 1,50
EXEL	GB	12,78	....
PACE MICRO TECH	GB	6,38	....
PARTEK	FI ★	8,80	....
PENINS.ORIENT.S	GB	3,97	....
PERLOS	FI ★	12,50	+ 0,32
PREMIER FARNELL	GB	4,60	....
RAILTRACK	GB	4,50	....
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	13,03	....
RENTOKIL INITIA	GB	3,96	− 0,40
REXAM	GB	5,66	....
REXEL	FR ★	61,95	+ 3,25
RHI AG	AT ★	7,05	....
RIETER HLDG N	CH	246,29	....
ROLLS ROYCE	GB	3,04	+ 9,25
SANDVIK	SE	24,46	....
SAURER N	CH	21,76	....
SCHNEIDER ELECT	FR ★	53,90	+ 1,70
SEAT PAGINE GIA	IT ★	0,96	....
SEAT PAGINE GIA	IT ★	0,96	....
SECURICOR	GB	1,77	....
SECURITAS -B-	SE	19,98	....
SERCO GROUP	GB	6,91	− 2,27
SGL CARBON	DE ★	26,40	+ 0,19
SHANKS GROUP	GB	2,81	− 0,57
SIDEL	FR ★	50	....
SINGULUS TECHNO	DE ★	28,89	+ 1,01
SKF -B-	SE	20,62	....
SMITHS GROUP	GB	10,63	....
SOPHUS BEREND -	DK	22,71	+ 0,60
SPIRENT	GB	2,97	− 2,63
STOLT NIELSEN	LU ★	124	....
TELE2 -B-	SE	35,04	....
THALES	FR ★	39,96	+ 1,68
TOMRA SYSTEMS	NO	12,04	....
TPI	ES ★	4,63	+ 2,66
TRAFFICMASTER	GB	1,01	....
UNAXIS HLDG N	CH	118,36	+ 2,22
VA TECHNOLOGIE	AT ★	21,65	....
VEDIOR NV	NL ★	11,90	....
VESTAS WIND SYS	DK	35,61	+ 0,95
VINCI	FR ★	65	− 0,46
VIVENDI ENVIRON	FR ★	43,34	+ 0,72
VOLVO -A-	SE	17,52	....
VOLVO -B-	SE	18,27	....
WARTSILA CORP A	FI ★	20,50	+ 1,49
XANSA	GB	5,63	....
ZARDOYA OTIS	ES ★	9,92	− 0,30
▶ DJ E STOXX IND GO P		346,06	+ 0,84

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
AEGIS GROUP	GB	1,67	+ 4
AEGON NV	NL ★	30,15	− 0,50
AGF	FR ★	57,75	+ 1,58
ALLEANZA ASS	IT ★	11,98	....
ALLIANZ N	DE ★	268,50	+ 1,32
ASR VERZEKERING	NL ★	81,10	....
AXA	FR ★	25,78	+ 0,70
BALOISE HLDG N	CH	103,99	− 0,82
BRITANNIC	GB	13,06	....
CATTOLICA ASS	IT ★	25	....
CGNU	GB	13,67	− 0,47
CNP ASSURANCES	FR ★	35,81	− 0,56
CODAN	DK	16,40	....
CORP MAPFRE R	ES ★	18,50	....
ERGO VERSICHERU	DE ★	160	....
ETHNIKI GEN INS	GR	11,48	....
EULER	FR ★	45	+ 2,27
FONDIARIA ASS	IT ★	5,95	....
FORTIS (B)	BE ★	26,79	+ 0,79
FRIENDS PROVIDE	GB	3,12	+ 0,52
GENERALI ASS	IT ★	30,45	....
GENERALI HLD VI	AT ★	147	....
INDEPENDENT INS	GB	0,10	....
INTERAM HELLEN	GR	4,98	....
IRISH LIFE & PE	GB	12,19	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,51	....
MEDIOLANUM	IT ★	10,36	....
MUENCH RUECKVER	DE ★	300	....
POHJOLA GRP.B	FI ★	18,77	....
PRUDENTIAL	GB	12,41	....
RAS	IT ★	13,60	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,42	+ 1,79
SAI	IT ★	14,99	....
SAMPO-LEONIA -A	FI ★	8,75	+ 1,16
SCHW NATL VERS	CH	577,41	....
SCOR	FR ★	39,35	+ 1,92
SKANDIA INSURAN	SE	8,44	....
ST JAMES'S PLAC	GB	5,64	− 1,13
STOREBRAND	NO	6,05	....
SWISS LIFE REG	CH	560,99	+ 0,61
SWISS RE N	CH	115,62	+ 0,75
TOPDANMARK	DK	25,67	− 1,04
ZURICH FINL SVC	CH	295,89	+ 1,76
▶ DJ E STOXX INSU P		339,59	+ 0,19

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
B SKY B GROUP	GB	13,04	− 0,12
CANAL PLUS	FR ★	3,69	− 0,27
CAPITAL RADIO	GB	12,59	− 2,25
CARLTON COMMUNI	GB	3,75	+ 0,87
DLY MAIL & GEN	GB	11,63	....
ELSEVIER	NL ★	13,15	+ 1,15
EMAP PLC	GB	11,34	....
FOX KIDS EUROPE	NL ★	12,60	....
FUTURE NETWORK	GB	0,77	+ 2,13
GRANADA	GB	2,32	+ 2,13
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	3,61	....
GWR GROUP	GB	4,08	....
HAVAS ADVERTISI	FR ★	9,40	+ 1,18
INDP NEWS AND M	IR ★	1,85	....
INFORMA GROUP	GB	3,52	....
LAGARDERE SCA N	FR ★	46,80	+ 4
LAMBRAKIS PRESS	GR	5,44	....
M6 METROPOLE TV	FR ★	28,01	− 0,88
MEDIASET	IT ★	8,38	....
MODERN TIMES GR	SE	24,89	....
MONDADORI	IT ★	7,11	....
NRJ GROUP	FR ★	21,90	− 0,45
PEARSON	GB	13,30	....
PRISA	ES ★	11,95	+ 1,27
PROSIEBEN SAT.1	DE ★	7,75	− 4,91
PT MULTIMEDIA R	PT ★	8,27	....
PUBLICIS GROUPE	FR ★	28,10	+ 0,18
PUBLIGROUPE N	CH	238,08	− 0,57
REED INTERNATIO	GB	9,28	....
REUTERS GROUP	GB	12,01	− 0,40
RTL GROUP	LU ★	40,10	....
SMG	GB	2,46	+ 7,75
SOGECABLE R	ES ★	27,57	+ 2,07
TAYLOR NELSON S	GB	3,38	+ 2,44
TELEWEST COMM.	GB	1,21	+ 2,74
TF1	FR ★	31,74	+ 3,90
TRINITY MIRROR	GB	6,82	....
UNITED PAN-EURO	NL ★	0,59	− 3,28
UTD BUSINESS ME	GB	11,46	....
VIVENDI UNIVERS	FR ★	59,45	+ 1,45
VNU	NL ★	37	+ 1,34
WOLTERS KLUWER	NL ★	24,06	+ 0,04
WPP GROUP	GB	11,16	....
▶ DJ E STOXX MEDIA P		314,75	+ 1,42

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
AHOLD	NL ★	33,31	+ 0,18
ALTADIS	ES ★	17,95	+ 1,64
AMADEUS GLOBAL	ES ★	6,49	+ 2,69
ATHENS MEDICAL	GR	4,28	....
AUSTRIA TABAK A	AT ★	84,55	....
AVIS EUROPE	GB	2,35	....
BEIERSDORF AG	DE ★	118,40	+ 0,51
BIC	FR ★	37,40	− 0,27
BRIT AMER TOBAC	GB	8,80	− 1,26
CASINO GP	FR ★	85,05	+ 0,89
CLARINS	FR ★	60,85	+ 0,41
COLRUYT	BE ★	46,60	− 0,38
DELHAIZE	BE ★	60,85	+ 1,59
FIRSTGROUP	GB	4,57	....
GALLAHER GRP	GB	7,03	− 3,96
GIB	BE ★	50,45	....
GIVAUDAN N	CH	346,86	+ 0,20
HENKEL KGAA VZ	DE ★	67,80	+ 1,80
ICELAND GROUP	GB	2,73	....
IMPERIAL TOBACC	GB	14,15	+ 1,85
JERONIMO MARTIN	PT ★	7,93	....
KESKO -B-	FI ★	9,14	− 0,11
L'OREAL	FR ★	76,70	+ 1,59
LAURUS NV	NL ★	4,90	− 0,81
MORRISON SUPERM	GB	3,34	....
RECKITT BENCKIS	GB	15,57	....
SAFEWAY	GB	5,40	+ 2,44
SAINSBURY J. PL	GB	6,13	+ 0,53
STAGECOACH GROU	GB	1,11	....
TERRA NETWORKS	ES ★	10,15	+ 3,78
TESCO PLC	GB	3,92	+ 0,41
TPG	NL ★	22,70	+ 0,44
WANADOO	FR ★	6,60	+ 1,07
WELLA AG VZ	DE ★	54	+ 1,89
▶ DJ E STOXX N CY G P		391,44	+ 0,81

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
ALLIANCE UNICHE	GB	8,63	....
AVA ALLG HAND.G	DE ★	42,50	− 1,16
BOOTS CO PLC	GB	9,60	....
BUHRMANN NV	NL ★	12,79	+ 4,41
CARREFOUR	FR ★	58,55	+ 1,12
CASTO.DUBOIS	FR ★	58,40	+ 1,65
CC CARREFOUR	ES ★	14,50	+ 1,61
CHARLES VOEGELE	CH	51,31	+ 0,74
D'IETEREN SA	BE ★	150	+ 1,01
DEBENHAMS	GB	6,21	− 0,26
DIXONS GROUP	GB	3,71	− 1,70
GAL LAFAYETTE	FR ★	145	+ 1,47
GEHE AG	DE ★	43,25	− 0,12
GUCCI GROUP	NL ★	98,60	− 0,40
GUS	GB	8,88	....
HENNES & MAURIT	SE	22,91	....
KARSTADT QUELLE	DE ★	39	− 0,51
KINGFISHER	GB	5,90	....
MARKS & SPENCER	GB	5,32	− 0,60
MATALAN	GB	5,11	+ 1,60
METRO	DE ★	38,70	+ 0,78
MFI FURNITURE G	GB	2,25	....
NEXT PLC	GB	14,71	....
PINAULT PRINT.	FR ★	149,70	+ 1,01
SIGNET GROUP	GB	1,35	+ 3,70
VALORA HLDG N	CH	177,88	....
VENDEX KBB NV	NL ★	10,80	+ 0,84
W.H SMITH	GB	7,65	....
WOLSELEY PLC	GB	7,83	....
▶ DJ E STOXX RETL P		300,93	+ 1,04

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
AIXTRON	DE ★	28,70	+ 0,70
ALCATEL-A-	FR ★	21,60	+ 2,61
ALTEC	GR	2,97	....
ARC INTERNATION	GB	0,87	+ 1,89
ARM HOLDINGS	GB	6,45	+ 2,56
ASML HOLDING	NL ★	21,07	+ 3,54
BAAN COMPANY	NL ★	2,67	....
BAE SYSTEMS	GB	5,50	+ 0,59
BALTIMORE TECH	GB	0,32	....
BROKAT TECHNOLO	DE ★	0,40	+ 2,56
BULL	FR ★	1,30	− 0,76
BUSINESS OBJECT	FR ★	38,30	+ 2,27
CAP GEMINI	FR ★	73,55	+ 1,31
COMPTEL	FI ★	4,07	+ 2,78
DASSAULT SYST.	FR ★	51,50	+ 0,98
ERICSSON -B-	SE	6,30	....
F-SECURE	FI ★	1,43	+ 0,70
FILTRONIC	GB	6,51	+ 2,79
FINMATICA	IT ★	19,98	− 4,40
GETRONICS	NL ★	4,13	+ 2,74
GN GREAT NORDIC	DK	6,92	+ 3
INFINEON TECHNO	DE ★	23,45	+ 2,40
INFOGRAMES ENTE	FR ★	15,17	+ 2,85
INTRACOM R	GR	15,08	....
KEWILL SYSTEMS	GB	1	....
LEICA GEOSYSTEM	CH	130,67	+ 1,06
LOGICA	GB	13,88	+ 2,74
LOGITECH INTL N	CH	39,17	+ 0,79
MARCONI	GB	0,63	+ 2,63
MB SOFTWARE	DE ★	0,20	....
NOKIA	FI ★	28,19	+ 2,06
OCE	NL ★	9,75	+ 0,93
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	32,85	+ 2,75
PSION	GB	1,69	+ 22,09
SAGE GRP	GB	4,08	+ 2,42
SAGEM	FR ★	62	− 1,90
SAP AG	DE ★	135,50	+ 1,96
SAP VZ	DE ★	153,99	....
SEZ HLDG N	CH	45,15	....
SIEMENS AG N	DE ★	69,10	+ 1,47
SPIRENT	GB	2,97	− 2,63
STMICROELECTRON	FR ★	39,85	+ 2,13
THINK TOOLS	CH	20,46	....
THUS	GB	0,93	....
TIETOENATOR	FI ★	29,90	+ 1,01
▶ DJ E STOXX TECH P		501,10	+ 2,10

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 23/11
ACEA	IT ★	8,55	....
AEM	IT ★	2,29	....
BRITISH ENERGY	GB	4,13	....
CENTRICA	GB	3,47	....
EDISON	IT ★	8,92	....
ELECTRABEL	BE ★	228,60	+ 0,04
ELECTRIC PORTUG	PT ★	2,55	....
ENDESA	ES ★	18,17	+ 0,39
ENEL	IT ★	6,59	....
EVN	AT ★	41,90	....
FORTUM	FI ★	4,88	....
GAS NATURAL SDG	ES ★	18,42	+ 0,93
HIDRO CANTABRIC	ES ★	26	....
IBERDROLA	ES ★	14,88	+ 0,20
INNOGY HOLDINGS	GB	3,30	....
ITALGAS	IT ★	10,02	....
KELDA	GB	6	....
NATIONAL GRID G	GB	7,56	+ 0,43
INTERNATIONAL P	GB	3,49	+ 3,33
OESTERR ELEKTR	AT ★	73,30	....
PENNON GROUP	GB	10,02	....
POWERGEN	GB	11,95	....
SCOTTISH POWER	GB	6,32	− 0,51
SEVERN TRENT	GB	11,69	....
SUEZ	FR ★	34,46	+ 1,12
FENOSA	ES ★	17,74	+ 1,03
UNITED UTILITIE	GB	10,15	+ 0,96
VIRIDIAN GROUP	GB	8,70	+ 4,04
▶ DJ E STOXX PO SUP P		302,78	+ 0,33

EURO NOUVEAU MARCHÉ

26/11 10 h 00 ▶

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. 23/11
AIRSPRAY NV	17	− 1,73
ANTONOV	0,67	+ 4,69
C/TAC	3,05	+ 5,17
CARDIO CONTROL	3,50	+ 3,24
CSS	23,90	....
HITT NV	6,52	+ 1,09
INNOCONCEPTS NV	17,90	....
NEDGRAPHICS HOLD	4	....
SOPHEON	0,48	+ 2,13
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	0,03	....
UCC GROEP NV	7	....

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. 23/11
ARTHUR	2,80	....

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne
IT : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande
LU : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche
FI : Finlande - **BE** : Belgique - **GR** : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **SE** : Suède
GB : Grande-Bretagne - **DK** : Danemark.

VALEURS FRANCE

● L'action **LVMH** gagnait 1,08 %, lundi 26 novembre dans les premiers échanges, à 46,9 euros. Le groupe a annoncé, samedi, un accord en vue du rachat de la participation de Prada dans la maison de mode Fendi. LVMH, qui avait déjà 25,5 % du capital de Fendi, en détiendra 51 %, et la famille Fendi 49 %. Le montant payé par LVMH serait d'environ 295 millions d'euros.

● Le titre **TF1** progressait de 3,70 %, lundi 26 novembre au matin, à 31,68 euros. Le groupe de télévision a annoncé, dimanche, qu'il avait acheté pour 168 millions d'euros les droits de retransmission en France de la Coupe du monde de football 2002, qui aura lieu en Corée et au Japon.

● Le titre **Air France** était en hausse de 0,31 %, lundi matin, à 15,95 euros. La compagnie aérienne doit publier mardi soir ses résultats du deuxième trimestre de l'exercice 2001-2002. Selon cinq analystes interrogés par l'agence Reuters, la compagnie devrait annoncer un résultat d'exploitation réduit de plus de moitié.

● L'action **Vivendi Universal** gagnait 1,62 %, lundi, à 59,55 euros. British Telecom (BT) souhaite se défaire des 26 % qu'il détient dans Cegetel, la filiale de télécommunications de Vivendi Universal, a indiqué Pierre Danon, le directeur général des activités commerciales de BT, BT Retail.

PREMIER MARCHÉ

LUNDI 26 NOVEMBRE **Cours à 9 h 57**

Dernier jour de négociation des OSRD : 26 novembre

France ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ACCOR ❯	38,50	252,54	+2,28	−14,44
AFFINE	36,84	241,65	−0,16	+2,33
AGF ❯	57,35	376,19	+0,88	−22,50
AIR FRANCE G ❯	15,79	103,58	−0,69	−36,84
AIR LIQUIDE ❯	163,30	1071,18	+0,80	+2,76
ALCATEL A ❯	21,97	144,11	+4,37	−63,68
ALCATEL O	9,86	64,68	+4,01	−79,02
ALSTOM ❯	14,45	94,79	+2,26	−47,45
ALTRAN TECHN ❯	52,90	347	+2,92	−34,14
ARBEL	3,39	22,24	+6,94	−66,10
AREVA CIP	154,40	1012,80	+0,46	−16,08
ATOS ORIGIN ❯	77,95	511,32	+1,43	+3,93
AVENTIS ❯	79,30	520,17	+1,60	−15,18
AXA ❯	25,90	169,89	+1,17	−32,72
BACOU DALLOZ	84,15	551,99	+4,28	+8,86
BAIL INVESTI ❯	122	800,27	+0,41	+3,47
BAZAR HOT. V	...	...	...	+2,68
BEGHIN SAY ❯	38,17	250,38	−0,60	...
BIC ❯	37,31	244,74	−0,51	−10,93
BNP PARIBAS ❯	100,20	657,27	+0,86	+7,16
BOLLORE ❯	240,10	1574,95	+0,04	+14,44
BOLLORE INV	51,20	335,85	+2,20	+25,86
BONGRAIN	42,50	278,78	+1,19	+21,42
BOUYGUES ❯	36,83	241,59	+1,38	−23,66
BOUYGUES OFF ❯	36,70	240,74	+0,55	−24,32
B T P (LA CI	...	...	...	...
BULL# ❯	1,31	8,59	...	−73,15
BURELLE (LY)	52	341,10	...	−33,33
BUSINESS OBJ ❯	38,64	253,46	+3,18	−7,69
CANAL + ❯	3,69	24,20	−0,27	−3,40
CAP GEMINI ❯	74,60	489,34	+2,75	−56,57
CARBONE-LORR ❯	35,39	232,14	+0,11	−33,22
CARREFOUR ❯	58,80	385,70	+1,55	−12,10
CASINO GUICH	60,25	395,21	+1,86	−10,95
CASINO GUICH ❯	85,85	563,14	+1,84	−18,61
CASTORAMA DU ❯	59	387,01	+2,70	−14,49
CEGID (LY)	87,30	572,65	−0,34	+23,56
CEREOL ❯	29,90	196,13	+1,36	...
CERESTAR ❯	30,87	202,49	−0,03	...
CFF.RECYCLIN	42	275,50	+2,44	+6,06
CGIP ❯	34,70	227,62	+2,06	−31,28
CHARGEURS	...	...	...	...
CHRISTIAN DI ❯	35,23	231,09	−0,45	−30,98
CIC -ACTIONS	121	793,71	...	+2,97
CIMENTS FRAN ❯	47	308,30	−0,53	−14,54
CLARINS ❯	60,80	398,82	+0,33	−21,37
CLUB MEDITER ❯	43,50	285,34	+4,07	−52,14
CNP ASSURANC ❯	35,85	235,16	−0,44	−16,02
COFACE ❯	56	367,34	−0,88	−48,62
COFLEXIP ❯	154,30	1012,14	−0,77	...
COLAS ❯	63,65	417,52	−0,55	+16,68
CONTIN.ENTRE	44,21	290	+1,40	+5,26
CRED.FON.FRA	15,01	98,46	−0,27	+18,75
CREDIT LYONN ❯	38,42	252,02	+0,84	+3,27
CS COM.ET SY	8,70	57,07	...	...
DAMART	79,50	521,49	+1,02	−1,85
DANONE ❯	131,40	861,93	+1,78	−18,18
DASSAULT-AVI	320	2099,06	...	+45,45
DASSAULT SYS ❯	52,40	343,72	+2,75	−28,21
DEV.R.N-P.CA	14,40	94,46	+1,05	+2,85
DEVEAUX(LY)#	65	426,37	+0,31	−22,61
DMC (DOLLFUS	7,61	49,92	+0,66	−28,47
DYNACTION	...	...	...	−21,14
EIFFAGE ❯	68,90	451,95	+2,53	+8,12
ELECT.MADAGA	22,70	148,90	+0,44	+4,27
ELIOR ❯	8,78	57,59	−0,23	−35,25
ENTENIAL(EX	27	177,11	−0,59	−9,36
ERAMET ❯	34,50	226,31	+1,77	−20,78
ESSILOR INTL ❯	33,01	216,53	+0,03	−5
ESSO	78,80	516,89	+0,06	+22,17
EULER ❯	45	295,18	+2,27	−17,50
EURAZEO ❯	60,85	399,15	−0,08	−21,38
EURO DISNEY ❯	0,94	6,17	...	+74,07
EUROTUNNEL ❯	0,96	6,30	−1,03	−9,43
FAURECIA ❯	62,15	407,68	+0,24	+47,97
F.F.P. (NY)	100,40	658,58	+3,61	+34,04
FIMALAC ❯	39,19	257,07	−0,13	+9,22
FINAXA	...	...	...	−33,53
FONC.LYON.#	26,57	174,29	−0,04	−7,80
FRANCE TELEC ❯	46	301,74	+0,77	−49,97
FROMAGERIES	91	596,92	−0,05	+19,10
GALERIES LAF ❯	143	938,02	+0,07	−29,90
GAUMONT #	34,49	226,24	+4,52	−17,48
GECINA ❯	84,50	554,28	−0,88	−17,15
GENERALE DE	16	104,95	−0,56	...
GEOPHYSIQUE ❯	37,25	244,34	+0,95	−47,97
GFI INFORMAT ❯	12,40	81,34	+3,33	−50,73
GRANDVISION ❯	17,10	112,17	+0,59	−11,07
GROUPE GASCO	70	459,17	...	−16,86
GROUPE PARTO	60	393,57	−0,99	+4,34
GR.ZANNIER (	80	524,77	−0,99	+30,08
GUYENNE GASC ❯	88	577,24	−0,34	+6,02
HAVAS ADVERT ❯	9,43	61,86	+1,51	−38,76
IMERYS ❯	105,70	693,35	+0,67	−12,64
IMMEUBLES DE	22,30	146,28	−2,62	+16,14
IMMOBANQUE	115,50	757,63	+0,43	−7,60
IM.MARSEILLA	2998	19665,59	+10,59	−4,82
INFOGRAMES E ❯	15,10	99,05	+2,37	−21,35
INGENICO ❯	26,94	176,71	+1,28	−4,40
ISIS ❯	141	924,90	−2,08	...
JC DECAUX ❯	11,25	73,80	+1,35	...
KAUFMAN ET B ❯	15,10	99,05	−0,20	−20,52
KLEPIERRE ❯	107,40	704,50	−0,56	+7,29
L'OREAL ❯	76,80	503,77	+1,72	−15,88
LAFARGE ❯	102,90	674,98	+0,39	+17,73
LAGARDERE ❯	46,73	306,53	+3,84	−24,38
LAPEYRE ❯	46	301,74	−0,22	−29,23
LEBON (CIE)	...	...	...	−7,50
LEGRAND ORD.	157	1029,85	−0,06	...
LEGRAND ADP	...	...	...	...
LEGRIS INDUS ❯	19,82	130,01	+0,10	−58,70
LIBERTY SURF	4,69	30,76	+5,87	...
LOCINDUS	125	819,95	+1,21	+10,42
LOUVRE #	64	419,81	...	−0,38
LVMH MOET HE ❯	47,05	308,63	+1,40	−33,26
MARINE WENDE ❯	61,35	402,43	+3,63	−31,83
MARIONNAUD P	51,65	338,80	+3,30	−23,07
MATUSSIERE F	7,69	50,44	+0,26	+18,30
MAUREL ET PR	14,87	97,54	+0,13	+48,84
METALEUROP	3,55	23,29	+1,14	−30,25
MICHELIN ❯	37,95	248,94	+1,20	−1,55
MONTUPET SA	11,30	74,12	+0,71	−42,11
NATEXIS BQ P ❯	96,50	633	−0,72	+2,17
NEOPOST ❯	34	223,03	−0,79	+36
NEXANS ❯	17,20	112,82	+1,47	...
NORBERT DENT	22,10	144,97	+0,45	+22,77
NORD-EST	26,55	174,16	+0,42	+1,52
NRJ GROUP ❯	22	144,31	...	−27,72
OBERTHUR CAR ❯	8,40	55,10	+2,69	−50,87
OLIPAR	6,28	41,19	−5,14	−8,72
ORANGE ❯	9,77	64,09	+1,35	...
OXYG.EXT-ORI	346,10	2270,27	+0,03	−4,91
PECHINEY ACT ❯	51,90	340,44	−1,33	+6,59
PECHINEY B P	...	...	...	+4,06
PENAUILLE PO ❯	33,74	221,32	+0,72	−49,71
PERNOD-RICAR ❯	80,60	528,70	+0,75	+9,65
PEUGEOT ❯	49,99	327,91	+0,79	+23,79
PINAULT-PRIN ❯	149,30	979,34	+0,74	−34,77
PLASTIC OMN ❯	65	426,37	−1,37	−40,09
PROVIMI ❯	17,79	116,69	−0,06	...
PSB INDUSTRI	77,55	508,69	+0,65	+8
PUBLICIS GR. ❯	28,57	187,41	+1,85	−20,61
REMY COINTRE ❯	26,40	173,17	+2,13	−41,33
RENAULT ❯	40,74	267,24	+3,72	−26,59
REXEL ❯	61	400,13	+1,67	−32,22
RHODIA ❯	10,88	71,37	+2,64	−34,06
ROCHETTE (LA	6,06	39,75	−0,66	−1,46
ROUGIER #	56,25	368,98	+1,99	−7,78
ROYAL CANIN ❯	133,80	877,67	−0,15	+17,36
RUE IMPERIAL	1660,50	10892,17	+0,03	−15,28
SADE (NY)	...	...	...	+4,48
SAGEM ADP	47,70	312,89	+0,63	−44,53
SAGEM S.A. ❯	62,95	412,92	−0,40	−55,79
SAINT-GOBAIN ❯	169,70	1113,16	+1,01	+1,43
SALVEPAR (NY	50	327,98	+0,40	−19,74
SANOFI SYNTH ❯	76,60	502,46	+0,52	+7,88
SCHNEIDER EL ❯	53,65	351,92	+1,23	−30,95
SCOR SVN ❯	39,44	258,71	+2,15	−28,67
S.E.B. ❯	59,55	390,62	−0,75	+2,76
SEITA	45,20	296,49	−0,13	+4,33
SELECTIBAIL(	16,40	107,58	+2,44	+10,81
SIDEL	50	327,98	...	...
SILIC	157,20	1031,16	−0,19	−3,79
SIMCO ❯	75,50	495,25	−0,26	+2,58
SKIS ROSSIGN	14,69	96,36	+2,80	−13,58
SOCIETE GENE ❯	64,80	425,06	+1,73	−2,11
SODEXHO ALLI ❯	44,94	294,79	+1,17	−6,95
SOGEPARC (FI	...	...	...	+20,48
SOPHIA ❯	30,40	199,41	−0,33	+1,33
SOPRA GROUP ❯	41,60	272,88	−0,43	−33,44
SPIR COMMUNI ❯	69	452,61	+0,29	−4,10
SR TELEPERFO ❯	21,56	141,42	+2,67	−48,48
STERIA GROUP	32,10	210,56	+1,23	−8,54
SUCR.PITHIVI	...	...	...	+26,58
SUEZ ❯	34,70	227,62	+1,82	−10,79
TAITTINGER ●	...	...	...	−18,76
TECHNIP-COFL ❯	135,60	889,48	−1,45	−12,28
TF1 ❯	32,17	211,02	+5,30	−44,05
THALES ❯	39,90	261,73	+1,53	−21,84
THOMSON MULT ❯	33,66	220,80	+3,89	−32,46
TOTAL FINA E ❯	147,30	966,22	−1,47	−7
TRANSICIEL # ❯	35,80	234,83	+1,85	−6,03
UBI SOFT ENT ❯	39,35	258,12	+0,38	−5,18
UNIBAIL (POR ❯	57	373,90	+0,62	+0,77
UNILOG ❯	70,20	460,48	+1,15	−17,41
USINOR ❯	13,11	86	−0,68	−6,75
GROUPE ANDRE	119,80	785,84	+1,18	−14,12
VALEO ❯	43,80	287,31	+0,78	−7,90
VALLOUREC ❯	51,75	339,46	+1,07	−9,05
VICAT	60,20	394,89	...	+7,11
VINCI ❯	65,30	428,34	...	−0,30
VIVENDI ENVI ❯	43,44	284,95	+0,95	−6,58
VIVENDI UNIV ❯	59,60	390,95	+1,71	−14,97
WANADOO ❯	6,63	43,49	+1,53	−23,79
WORMS (EX.SO	18,80	123,32	+1,62	+7,12
ZODIAC ❯	206	1351,27	+0,59	−29,93

International ▶ Une sélection	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
ADECCO	57,10	374,55	+0,97	−14,26
AMERICAN EXP	38,75	254,18	−1,25	−32,55
AMVESCAP EXP	...	...	...	−19,05
ANGLOGOLD LT	38,68	253,72	+0,21	+22,01
A.T.T. #	19,23	126,14	−0,26	+8,89
BARRICK GOLD	16,30	106,92	+0,31	−5,28
COLGATE PAL.	67,15	440,48	−0,74	−4,07
CROWN CORK O	1,63	10,69	−9,44	−79,10
DIAGO PLC	...	...	...	+3,07
DOW CHEMICAL	42,78	280,62	+0,66	+5,89
DU PONT NEMO	51,80	339,79	+0,29	−2,63
ECHO BAY MIN	0,65	4,26	+1,56	+71,05
ELECTROLUX	12,02	78,85	−26,71	−9,07
ELF GABON	157	1029,85	+0,06	+29,96
ERICSSON # ❯	6,47	42,44	+4,02	−46,12
FORD MOTOR #	20,25	132,83	+0,90	−20,89
GENERAL ELEC	46,80	306,99	+0,52	−10
GENERAL MOTO	54,50	357,50	−0,55	+1,86
GOLD FIELDS	5,14	33,72	+0,78	+42,77
HARMONY GOLD	6,05	39,69	+2,20	+30,95
HITACHI #	8,60	56,41	+2,75	−7,62
HSBC HOLDING ❯	13,81	90,59	+0,07	−10,38
I.B.M. ❯	131,30	861,27	+0,77	+43,18
I.C.I.	6,17	40,47	−5,22	−29,16
ITO YOKADO #	48,71	319,52	+2,96	−5,60
I.T.T. INDUS	55,35	363,07	+0,54	+37,27
MATSUSHITA	14,68	96,29	−1,48	−42,43
MC DONALD'S	31,21	204,72	+0,55	−8,25
MERK AND CO	74,80	490,66	...	−23,75
MITSUBISHI C	7,98	52,35	+4,04	−0,99
NESTLE SA # ❯	238	1561,18	+0,59	−1,89
NORSK HYDRO	43	282,06	+0,35	+0,44
PFIZER INC	49,50	324,70	+0,41	+0,97
PHILIP MORRI	53,15	348,64	−0,47	+12,98
PROCTER GAMB	88,80	582,49	−0,39	+12,33
RIO TINTO PL	21	137,75	−0,71	+17,12
SCHLUMBERGER	53,80	352,90	−1,01	−36,66
SEGA ENTERPR	23,50	154,15	−0,09	+142,01
SHELL TRANSP	8	52,48	+3,49	−7,83
SONY CORP. # ❯	54	354,22	+1,89	−26,33
T.D.K. #	62,30	408,66	+7,79	−38,92
TOSHIBA #	5,10	33,45	+5,81	−26,82
UNITED TECHO	67,35	441,79	−0,66	−21,18
ZAMBIA COPPE	0,32	2,10	...	−28,88

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 23 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 16**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
A NOVO # ❯	16,65	109,22	+0,42
AB SOFT	6	39,36	...
ABEL GUILLEM	6,75	44,28	+0,60
ACCESS COMME	4,69	30,76	−0,21
ACTEOS	1,60	10,50	...
ADL PARTNER	8,15	53,46	+0,12
ALDETA	2,50	16,40	...
ALGORIEL #	4,65	30,50	...
ALPHA MOS #	3,40	22,30	+0,29
ALPHA MOS BO	0,24	1,57	−4
ALPHAMEDIA ◆	0,52	3,41	...
ALTAMIR & CI	70,15	460,15	−0,07
ALTI #	9,09	59,63	−0,44
ARTPRICE COM	5,91	38,77	−1,50
ASTRA	0,51	3,35	−1,92
AUFEMININ.CO	1,20	7,87	−0,83
AUTOMA TECH	2,84	18,63	+3,27
AVENIR TELEC	0,17	1,12	...
AVENIR TELEC ❯	2,16	14,17	+0,93
BAC MAJESTIC	2,09	13,71	−5,86
BARBARA BUI	12,40	81,34	−1,59
BCI NAVIGATI	4,95	32,47	+1,85
BELVEDERE	21,18	138,93	+0,62
BOURSE DIREC	2,46	16,14	+0,41
BRIME TECHN	0,25	1,64	...
BRIME TECHNO	34,59	226,90	+2,95
BUSINESS ET	7,28	47,75	−0,14
BUSINESS INT	1,85	12,14	+3,93
BVRP ACT.DIV ❯	7,69	50,44	+3,78
CAC SYSTEMES	4,11	26,96	...
CALL CENTER	9,60	62,97	−4
CARRERE GROU	17,58	115,32	+2,21
CAST	3,41	22,37	−5,01
CEREP	18,10	118,73	+1,97
CHEMUNEX	0,30	1,97	...
CMT MEDICAL	12,35	81,01	−1,04
COALA #	19	124,63	...
COHERIS ATIX	9,90	64,94	−2,46
COIL	13,25	86,91	...
CION ET SYS	1,50	9,84	−3,23
CONSODATA ◆	7	45,92	...
CONSODATA NV ◆	19,50	127,91	...
CONSORS FRAN	2	13,12	−4,31
CROSS SYSTEM	1,13	7,41	−4,24
CRYO #	5,01	32,86	−3,09
CRYONETWORKS.	4,20	27,55	−2,33
CYBERDECK #	0,68	4,46	...
CYBER PRES.P	10,85	71,17	+0,46
CYBERSEARCH	1,88	12,33	+1,62
CYRANO # ◆	...	...	...
D INTERACTIV	1,25	8,20	+14,68
DIREKT ANLAG	15	98,39	−1,32
DIREKT ANLAG	11,61	76,16	−6,75
DALET #	1,13	7,41	−8,13
DATASQUARE #	0,51	3,35	−29,17
DESK # ◆	0,89	5,84	...
DEVOTEAM # ❯	20,03	131,39	+0,15
DMS #	12	78,71	+3,36
DURAN DUBOI	11,10	72,81	−3,90
DURAND ALLIZ	0,37	2,43	−2,63
DURAN BS 00 ◆	0,10	0,66	...
EFFIK #	21	137,75	+5
EGIDE #	78,50	514,93	+1,95
EMME NV	13,80	90,52	−1,08
ESI GROUP	12,50	81,99	...
ESKER	5,25	34,44	+0,96
EUROFINS SCI	20,70	135,78	−0,81
EURO.CARGO S	13,45	88,23	+0,37
FI SYSTEM # ❯	2,30	15,09	+1,32
FIMATEX # ❯	3,34	21,91	+1,52
FLOREANE MED	7,74	50,77	−1,90
FI SYSTEM BS	0,10	0,66	−9,09
GAMELOFT COM	0,91	5,97	+21,33
GAUDRIOT #	33,90	222,37	−0,26
GENERIX #	14,21	93,21	−5,89
GENESYS #	15,40	101,02	−0,65
GENSET ❯	7,70	50,51	−1,79
GENUITY INC	1,64	10,76	−0,61
GL TRADE #	38,40	251,89	+0,52
GPE ENVERG.C	0,80	5,25	−5,88
SILICOMP #	23,64	155,07	−0,46
GUILLEMOT BS ◆	8,65	56,74	...
GUILLEMOT #	19,31	126,67	−0,97
GUYANOR ACTI	0,18	1,18	+5,88
GENESYS BS00	1,21	7,94	−6,92
HF COMPANY	26,70	175,14	+2,69
HIGH BON DE ◆	3,50	22,96	...
HIGH CO.#	99,05	649,73	+0,41
HIGHWAVE OPT ❯	4,20	27,55	+2,44
HIMALAYA	1,62	10,63	+5,19
HI MEDIA	0,85	5,58	+4,94
HOLOGRAM IND	4,29	28,14	+3,13
HUBWOO.COM	1,58	10,36	+16,18
IB GROUP.COM	2,60	17,05	−5,45
IDP	0,92	6,03	−7,07
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	...
IGE +XAO	8,65	56,74	−0,57
ILOG #	10,70	70,19	−1,65
IMECOM GROUP	1,08	7,08	...
INFOSOURCES	0,70	4,59	...
INFOTEL #	27,75	182,03	−0,89
INFO VISTA	3,52	23,09	−0,28
INTEGRA ❯	1,57	10,30	+1,29
INTEGRA ACT.	...	...	...
INTERACTIF B ◆	0,15	0,98	...
INTERACTIF B ◆	0,30	1,97	...
INTERCALL RE	12,80	83,96	+12,48
IPSOS # ❯	62,50	409,97	−0,79
IPSOS BS00	1,20	7,87	...
IT LINK	2,95	19,35	+0,34
ITESOFT	1,88	12,33	−1,05
IXO	0,64	4,20	+6,67
INFOSOURCE B	0,01	0,07	...
KALISTO ENTE	1,95	12,79	−4,88
ORCHESTRA KA	0,83	5,44	...
KEYRUS PROGI	1,10	7,22	−8,33
LA COMPAGNIE	7,70	50,51	+13,24
TETE DS LES	1,16	7,61	...
LEXIBOOK # S	17,49	114,73	−0,06
LINEDATA SER	19,30	126,60	−0,52
LYCOS EUROPE	0,91	5,97	−2,15
LYCOS FRANCE	1,91	12,53	...
MEDCOST #	1,64	10,76	−5,20
MEDIDEP #	18,10	118,73	−0,55
MEMSCAP	2,41	15,81	−1,23
METROLOGIC G	52	341,10	+1,96
MICROPOLE UN	4,45	29,19	+1,60
MILLIMAGES	8,05	52,80	+4,55
MONDIAL PECH	4,99	32,73	−3,11
NATUREX	14,90	97,74	+6,50
NATUREX DS 0	0,56	3,67	+9,80
NET2S #	5,66	37,13	−0,53
NETGEM ❯	2,84	18,63	−2,07
NETVALUE #	1,41	9,25	...
NEURONES #	3,80	24,93	...
NICOX #	53,05	347,99	+0,19
OLITEC	8,25	54,12	−1,20
OPTIMS #	1,69	11,09	+12,67
OXIS INTL RG	0,28	1,84	+27,27
PERF.TECHNO. ◆	0,01	0,07	...
PERFECT TECH ◆	4,29	28,14	...
PHARMAGEST I	11,40	74,78	...
PHONE SYS.NE	2,55	16,73	+2
PICOGIGA	4,15	27,22	−1,19
PROLOGUE SOF	5,32	34,90	+2,70
PROSODIE #	33,20	217,78	−0,90
PROSODIE BS ◆	8,46	55,49	...
JEAN CLAUDE	1,45	9,51	−9,38
QUALIFLOW	5,87	38,50	−0,51
QUANTEL	4,15	27,22	...
R2I SANTE	4,35	28,53	+2,35
R2I SANTE BO ◆	0,02	0,13	...
RECIF #	16,75	109,87	+4,69
REGINA RUBEN	0,34	2,23	...
REPONSE #	12,89	84,55	−2,35
RIBER #	4,70	30,83	+1,95
RIGIFLEX INT	28,39	186,23	+2,71
RISC TECHNOL	8,55	56,08	−1,61
SAVEURS DE F	12,88	84,49	+6,45
SELF TRADE	2,85	18,69	−0,70
SITICOM GROU	5,35	35,09	+1,90
SODITECH ING	3,60	23,61	−3,49
SOFT COMPUTI	3,80	24,93	...
SOI TEC SILI ❯	19,18	125,81	+0,95
SOLUCOM	31,45	206,30	+4,83
SQLI	1,28	8,40	+6,67
STACI #	1,35	8,86	−2,17
STELAX	0,78	5,12	+9,86
SYNELEC #	10,24	67,17	−2,66
SYSTAR #	3,95	25,91	−1
SYSTRAN	1,70	11,15	+2,41
SOI TEC BS 0	10,95	71,83	+9,50
TELECOM CITY	2,63	17,25	−4,71
TEL.RES.SERV	2,01	13,18	...
THERMATECH I	9,36	61,40	−3,41
TISCALI SPA	11,50	75,44	+1,23
TITUS INTERA	4,24	27,81	+6,53
TITUS INTER	1,25	8,20	+11,61

SECOND MARCHÉ

LUNDI 26 NOVEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE	29	190,23	+3,57
ACTIELEC TEC	4,60	30,17	...
ALGECO #	87	570,68	+0,35
ALTEDIA	31,17	204,46	+0,55
ALTEN (SVN) ❯	17,45	114,46	+1,63
APRIL S.A.#(	16,50	108,23	−1,73
ARKOPHARMA #	41,69	273,47	−0,33
ASSYSTEM #	37	242,70	+2,49
AUBAY	4,32	28,34	+0,23
BENETEAU #	81,55	534,93	...
BOIRON (LY)#	72,05	472,62	−3,93
BONDUELLE	46	301,74	+1,55
BQUE TARNEAU ◆	79,30	520,17	...
BRICORAMA #	52,50	344,38	...
BRIOCHE PASQ	65,15	427,36	+1,01
BUFFALO GRIL	8,70	57,07	+0,93
C.A. OISE CC ◆	88,50	580,52	...
C.A. PARIS I	66	432,93	...
C.A.PAS CAL	138	905,22	−0,36
CDA-CIE DES	57	373,90	+7,24
CEGEDIM #	49	321,42	+0,62
CIE FIN.ST-H ◆	122	800,27	...
CNIM #	48,80	320,11	+0,10
COFITEM-COFI ◆	62,45	409,65	...
DANE-ELEC ME	3	19,68	+2,39
ETAM DEVELOP	9	59,04	−1,64
EUROPEENNE C	38,90	255,17	+1,04
EXPAND S.A.	55	360,78	...
FINATIS(EX.L ◆	116,10	761,57	...
FININFO	31,90	209,25	+2,90
FLEURY MICHO	22,50	147,59	−0,40
FOCAL GROUPE	46,89	307,58	+0,09
GECI INTL	8,04	52,74	+0,50
GENERALE LOC	10,20	66,91	+0,99
GEODIS	25,50	167,27	+6,25
GFI INDUSTRI	19,10	125,29	+0,16
GRAND MARNIE ◆	7500	49196,78	...
GROUPE BOURB ◆	54,10	354,87	...
GROUPE CRIT	17,50	114,79	+4,17
GROUPE J.C.D	153,60	1007,55	...
HERMES INTL ❯	169,70	1113,16	−1,22
HYPARLO #(LY	32,50	213,19	−1,22
IMS(INT.META	7,15	46,90	+2
INTER PARFUM	58,50	383,73	+0,52
JET MULTIMED	17	111,51	−3,95
LAURENT-PERR	24,20	158,74	...
LDC	113,80	746,48	+5,76
LECTRA (B) #	4,18	27,42	−0,24
LOUIS DREYFU	14,52	95,24	−0,14
LVL MEDICAL	25,09	164,58	+4,54
M6-METR.TV A ❯	28,18	184,85	−0,28
MANITOU #	67,20	440,80	+1,05
MANUTAN INTE	39	255,82	+1,27
PARC DES EXP ◆	117	767,47	...
PCAS #	20,78	136,31	+0,34
PETIT FOREST	46,45	304,69	−0,96
PIERRE VACAN	63,50	416,53	−2,31
PINGUELY HAU ❯	10,58	69,40	+0,09
POCHET ◆	110	721,55	...
RADIALL #	65	426,37	+3,17
RALLYE (LY) ❯	49,25	323,06	+1,23
RODRIGUEZ GR ❯	53,20	348,97	+0,19
SABATE-DIOSO	17	111,51	+3,03
SECHE ENVIRO	77,65	509,35	+0,19
SINOP.ASSET ◆	27,50	180,39	...
SIPAREX CROI	26,85	176,12	+0,19
SOLERI ◆	134,70	883,57	...
SOLVING #	48,67	319,25	+1,57
STEF-TFE #	56,60	371,27	+0,18
SYLEA ◆	40	262,38	...
SYLIS #	20,83	136,64	+0,14
SYNERGIE (EX	26,95	176,78	+6,52
TEAM PARTNER	4,32	28,34	...
TRIGANO ❯	24,10	158,09	+0,42
UNION FIN.FR	34	223,03	−0,15
VILMOR.CLAUS	72	472,29	...
VIRBAC	90,15	591,35	+0,11

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 23 novembre**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires ★ Euros	francs ★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	25,65	168,25	23/11
AGIPI ACTIONS (AXA)	26,68	175,01	23/11
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2500,91	16404,89	25/11
BNP MONÉ PLACEMENT C	13713,07	89951,84	25/11
BNP MONÉ PLACEMENT D	11972,83	78536,62	25/11
BNP MONÉ TRÉSORERIE	78156,15	512670,74	25/11
BNP OBLI. CT	167,17	1096,56	25/11
BNP OBLI. LT	34,67	227,42	25/11
ANTIN OBLI. MT C	155,06	1017,13	25/11
ANTIN OBLI. MT D	142,31	933,49	25/11
ANTIN OBLI. SPREADS C	188,51	1236,54	25/11
KLEBER EURO SOUVERAIN C	1977,82	12973,65	25/11
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1831,96	12016,87	22/11
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 01 58 19 40 00			
BP OBLI HAUT REND.	107,72	706,60	22/11
BP MEDITERRANÉE DÉV.	56,57	371,07	22/11
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	97,34	638,51	22/11
BP OBLIG. EUROPE	52,59	344,97	23/11
BP SÉCURITÉ	103314,88	677701,19	23/11
CYCLEO EUROPE CYCLIQUE.	108,96	714,73	22/11
CYCLEO EUROPE CROISSAN	119,61	784,59	22/11
CYCLEO EUROPE DÉFENSIV.	101,66	666,85	22/11
EUROACTION MIDCAP	126,49	829,72	23/11
FRUCTI EURO 50	99,58	653,20	23/11
FRUCTIFRANCE C	82,07	538,34	25/11
FRUCTIFONDS FRANCE NM	179,90	1180,07	25/11
CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr			
MULTI-PROMOTEURS			
LIVRET BOURSE INVEST.	188,45	1236,15	20/11
NORD SUD DÉVELOP. C	529,41	3472,70	20/11
NORD SUD DÉVELOP. D	408,57	2680,04	20/11
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 92 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR D	51,32	336,64	25/11
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	17,82	116,89	25/11
ÉCUR. ACTIONS FUTUR D	65,07	426,83	25/11
ÉCUR. CAPITALISATION C	44,48	291,77	25/11
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA.	43,33	284,23	25/11
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	44,32	290,72	25/11
ÉCUR. EXPANSION C	14789,23	97010,99	25/11
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	42,27	277,27	22/11
ÉCUR. INVESTISSEMENTS D	53,14	348,58	25/11
ÉCUR. MONÉTAIRE C	224,09	1469,93	25/11
ÉCUR. MONÉTAIRE D	186,66	1224,41	25/11
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT. D.	180,59	1184,59	25/11
ÉCUR. TECHNOLOGIES C	39,47	258,91	25/11
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	275,06	1804,28	25/11
ÉPARCOURT-SICAV D	28,50	186,95	25/11
GÉOPTIM C	2341,96	15362,25	25/11
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	37,98	249,13	25/11
ÉCUREUIL PRUDENCE C	34,65	227,29	25/11
ÉCUREUIL VITALITÉ C	41,19	270,19	25/11
CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE D	336,73	2208,80	23/11
ATOUT EUROPE C	517,48	3394,45	23/11
ATOUT FRANCE C	197,85	1297,81	23/11
ATOUT FRANCE D	179,29	1176,07	23/11
ATOUT FRANCE ASIE D	77,63	509,22	23/11
ATOUT FRANCE EUROPE D	178,69	1172,13	23/11
ATOUT FRANCE MONDE D	44,78	293,74	23/11
ATOUT MONDE C	53,18	348,84	23/11
ATOUT SÉLECTION D	107,83	707,32	23/11
CAPITOP EUROBLIG C	101,86	668,16	23/11
CAPITOP EUROBLIG D	84,04	551,27	23/11
CAPITOP MONDOBLIG C	45,17	296,30	23/11
CAPITOP REVENUS D	174,08	1141,89	23/11
DIÈZE C	443,70	2910,48	23/11
INDICIA EUROLAND D	113,57	744,97	22/11
INDICIA FRANCE D	373,69	2451,25	22/11
INDOCAM AMÉRIQUE C	40,83	267,83	23/11
INDOCAM ASIE C	18,10	118,73	23/11
INDOCAM FRANCE C	339,97	2230,06	23/11
INDOCAM FRANCE D	279,45	1833,07	23/11
INDOCAM MULTI OBLIG. C	187,99	1233,13	23/11
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR D	79,72	522,93	22/11
CAPITOP MONÉTAIRE C	192,41	1262,13	27/11
CAPITOP MONÉTAIRE D	189,60	1243,69	27/11
INDOCAM FONCIER	92,38	605,97	23/11
INDOCAM VAL. RESTR. C	271,87	1783,35	22/11
MASTER ACTIONS C	41,18	270,12	21/11
MASTER DUO C	14,22	93,28	21/11
MASTER OBLIGATIONS C	31,05	203,67	21/11
MASTER PEA D	12,32	80,81	21/11
OPTALIS DYNAMIQ. C	18,60	122,01	22/11
OPTALIS DYNAMIQ. D	17,44	114,40	22/11
OPTALIS ÉQUILIB. C	18,83	123,52	22/11
OPTALIS ÉQUILIB. D	17,13	112,37	22/11
OPTALIS EXPANSION C	14,78	96,95	22/11
OPTALIS EXPANSION D	14,42	94,59	22/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,98	117,94	22/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	15,79	103,58	22/11
PACTE SOL. LOGEM.	76,90	504,43	20/11
PACTE SOL.TIERS MONDE	81,91	537,29	20/11
CIC BANQUES — www.cic-am.com			
CIC CAPIRENTE MT C	36,02	236,28	23/11
CIC CAPIRENTE MT D	26,75	175,47	23/11
CIC AMÉRIQUE LATINE	104,35	684,49	23/11
CIC CONVERTIBLES	5,50	36,08	23/11
CIC COURT TERME C	34,22	224,47	23/11
CIC COURT TERME D	27,07	177,57	23/11
CIC DOLLAR CASH	1422,71	....	23/11
CIC ECOCIC	371,30	2435,57	23/11
CIC ELITE EUROPE	133,55	876,03	23/11
CIC EUROLEADERS	396,67	2601,98	23/11
CIC FRANCE C	35,86	235,23	23/11
CIC FRANCE D	35,86	235,23	23/11
CIC HORIZON C	68,43	448,87	23/11
CIC HORIZON D	65,99	432,87	23/11
CIC MENSUEL	1437,95	9432,33	23/11
CIC MONDE PEA	28,56	187,34	23/11
CIC OBLI COURT TERME C	24,70	162,02	23/11
CIC OBLI COURT TEME D	19,61	128,63	23/11
CIC OBLI LONG TERME C	15,62	102,46	23/11
CIC OBLI LONG TERME D	15,43	101,21	23/11
CIC OBLI MONDE	405,27	2658,40	23/11
CIC OR ET MAT	97,90	642,18	23/11
CIC ORIENT	153,76	1008,60	23/11
CIC PIERRE	33,79	221,65	23/11
Fonds communs de placements			
CIC EUROPEA C	10,72	70,32	23/11
CIC EUROPEA D	10,44	68,48	23/11
CIC EURO OPPORTUNITÉ	30,65	201,05	23/11
CIC GLOBAL C	248,68	1631,23	23/11
CIC GLOBAL D	248,68	1631,23	23/11
CIC HIGH YIELD	102,76	674,06	10/07
CIC JAPON	8,47	55,56	23/11
CIC MARCHÉS ÉMERGENTS	103,94	681,80	16/11
CIC NOUVEAU MARCHÉ	5,52	36,21	23/11
CIC PROFIL DYNAMIQUE	23,49	154,08	22/11
CIC PROFIL ÉQUILIBRE	18,74	122,93	22/11
CIC PROFIL TEMPÉRÉ	135,80	890,79	22/11
CIC TAUX VARIABLES	197,48	1295,38	16/11
CIC TECHNO. COM	81,23	532,83	23/11
CIC USA	18,70	122,66	23/11
CIC VAL. NOUVELLES	280,87	1842,39	23/11
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	231,80	1520,51	22/11
LION 20000 C/3 11/06/99	491,37	3223,18	22/11
LION 20000 D/3 11/06/99	413,81	2714,42	22/11
SICAV 5000	161,20	1057,40	23/11
SLIVAFRANCE	277,60	1820,94	23/11
SLIVARENTE	39,95	262,05	23/11
SLIVINTER	154,28	1012,01	23/11
TRILION	748,19	4907,80	22/11
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C	182,70	1198,43	23/11
ACTILION DYNAMIQUE D	172,09	1128,84	23/11
ACTILION PEA DYNAMIQUE	67,16	440,54	23/11
ACTILION ÉQUILIBRE C	178,50	1170,88	22/11
ACTILION ÉQUILIBRE D	166,89	1094,73	22/11
ACTILION PEA ÉQUILIBRE	167,32	1097,55	23/11
ACTILION PRUDENCE C	174,26	1143,07	23/11
ACTILION PRUDENCE D	162,38	1065,14	23/11
INTERLION	235,01	1541,56	22/11
LION ACTION EURO	90,97	596,72	23/11
LION PEA EURO	91,92	602,96	23/11
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	21,88	143,52	23/11
CM EUROPE TECHNOL	4,50	29,52	23/11
CM FRANCE ACTIONS	34,87	228,73	23/11
CM MID. ACT. FRANCE	30,37	199,21	23/11
CM MONDE ACTIONS	320,06	2099,46	23/11
CM OBLIG. LONG TERME	109,46	718,01	23/11
CM OPTION DYNAM.	31,16	204,40	23/11
CM OPTION ÉQUIL.	54,31	356,25	23/11
CM OBLIG. COURT TERME	165,47	1085,41	23/11
CM OBLIG. MOYEN TERME.	343,59	2253,80	23/11
CM OBLIG. QUATRE	166,45	1091,84	23/11
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	19,44	127,52	23/11
LCF ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT			
AMÉRIQUE 2000	129,25	847,82	23/11
ASIE 2000	74,73	490,20	23/11
NOUVELLE EUROPE	219,26	1438,25	23/11
SAINT-HONORÉ CAPITAL C	3667,65	24058,21	23/11
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3323,34	21799,68	23/11
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	337,45	2213,53	23/11
ST-HONORÉ FRANCE	57,33	376,06	23/11
ST-HONORÉ PACIFIQUE	85,24	559,14	23/11
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	112,12	735,46	23/11
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	374,42	2456,03	23/11
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	96,70	634,31	23/11
WEB INTERNATIONAL	26	170,55	22/11
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	203,03	1331,79	22/11
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	5933,31	38919,96	22/11
STRATÉGIE INDICE USA	9397,05	61640,61	21/11
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 92 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	107,24	703,45	25/11
ADDILYS D	106,40	697,94	25/11
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	25,55	167,60	25/11
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	24,74	162,28	25/11
AMPLITUDE EUROPE C	33,07	216,92	25/11
AMPLITUDE EUROPE D	31,67	207,74	25/11
AMPLITUDE FRANCE	85,29	559,47	25/11
AMPLITUDE MONDE C	228,17	1496,70	25/11
AMPLITUDE MONDE D	204,66	1342,48	25/11
AMPLITUDE PACIFIQUE C	15,90	104,30	25/11
AMPLITUDE PACIFIQUE D	15,19	99,64	25/11
ÉLANCIEL EURO D PEA	100,75	660,88	25/11
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	41,04	269,20	25/11
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	31,25	204,99	25/11
GÉOBILYS C	122,50	803,55	25/11
GÉOBILYS D	111,69	732,64	25/11
INTENSYS C	20,72	135,91	25/11
INTENSYS D	17,61	115,51	25/11
KALEIS DYNAMISME C	222,38	1458,72	25/11
KALEIS DYNAMISME D	216,28	1418,70	25/11
KALEIS DYN. FRANCE C PEA	81,10	531,98	25/11
KALEIS ÉQUILIBRE C	204,60	1342,09	25/11
KALEIS ÉQUILIBRE D	198,21	1300,17	25/11
KALEIS SÉRÉNITÉ C	192,77	1264,49	25/11
KALEIS SÉRÉNITÉ D	186,34	1222,31	25/11
KALEIS TONUS C PEA	70,93	465,27	25/11
LIBERTÉS ET SOLIDARITÉ	102,71	673,73	25/11
OBLITYS C	114,64	751,99	25/11
OBLITYS D	112,84	740,18	25/11
PLÉNITUDE D PEA	43,08	282,59	25/11
POSTE GESTION C	2621,57	17196,37	25/11
POSTE GESTION D	2323,97	15244,24	25/11
POSTE PREMIÈRE	7120,58	46707,94	25/11
POSTE PREMIÈRE 1 AN	42532,88	278997,40	25/11
POSTE PREMIÈRE 2-3	9239,24	60605,44	25/11
PRIMIEL EURO C	53,58	351,46	25/11
REVENUS TRIMESTRIELS	789,73	5180,29	25/11
SOLSTICE D	365,02	2394,37	25/11
THÉSORA C	190,05	1246,65	25/11
THÉSORA D	158,65	1040,68	25/11
TRÉSORYS C	47543,49	311864,85	25/11
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	84,12	551,79	25/11
DÉDIALYS MULTI-SECTEURS	64,33	421,98	25/11
DÉDIALYS SANTÉ	95,07	623,62	25/11
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	37,36	245,07	25/11
DÉDIALYS TELECOM	47,78	313,42	25/11
POSTE EUROPE C	93,64	614,24	25/11
POSTE EUROPE D	89,31	585,84	25/11
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	202,41	1327,72	25/11
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	185,81	1218,83	25/11
REMUNYS PLUS	103,16	676,69	25/11
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	157,05	1030,18	23/11
CADENCE 2 D	154,90	1016,08	23/11
CADENCE 3 D	154,99	1016,67	23/11
CONVERTIS C	230,54	1512,24	23/11
INTEROBLIG C	60,15	394,56	23/11
INTERSÉLECTION FR. D	75,11	492,69	23/11
SÉLECT DÉFENSIF C	193,52	1269,41	23/11
SÉLECT DYNAMIQUE C	239,91	1573,71	23/11
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	168,84	1107,52	23/11
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	143,12	938,81	23/11
SÉLECT PEA 1	206,55	1354,88	23/11
SG FRANCE OPPORT. C	424,99	2787,75	23/11
SG FRANCE OPPORT. D	397,93	2610,25	23/11
SOGENFRANCE C	469,19	3077,68	23/11
SOGENFRANCE D	422,81	2773,45	23/11
SOGEOBLIG C	114,16	748,84	23/11
SOGÉPARGNE D	44,50	291,90	23/11
SOGEPEA EUROPE	223,48	1465,93	23/11
SOGINTER C	53,38	350,15	23/11
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	15,40	101,02	22/11
DÉCLIC ACTIONS FRANC	52,38	343,59	22/11
DÉCLIC ACTIONS INTER	33,59	220,34	23/11
DÉCLIC BOURSE PEA	50,80	333,23	22/11
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	16,62	109,02	22/11
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,56	115,19	22/11
DÉCLIC PEA EUROPE	23,95	157,10	22/11
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	59,09	387,60	22/11
FAVOR	310,54	2037,01	23/11
SOGESTION C	48,18	316,04	22/11
SOGINDEX FRANCE C	518,95	3404,09	22/11

LÉGENDE : ★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

SPORTS **TF1 a acheté pour 1,1 milliard de francs (168 millions d'euros) les droits de retransmission pour les Coupes du monde de football 2002 et 2006. ● LA FRANCE était une des dernières grandes nations européennes à ne pas avoir conclu d'accord avec le groupe allemand Kirch, propriétaire des droits mondiaux. ● TF1 va payer moins cher que les autres diffuseurs européens mais vingt-cinq fois plus que les sommes déboursées en 1998 par les chaînes françaises. ● FRANCE TÉLÉVISION n'était pas candidate et M6 a fait une tentative d'offre partielle. ● L'OPÉRATION devrait être *« légèrement déficitaire »*, annonce d'ores et déjà la Une, qui va associer ses filiales au projet. ● VIVIANE REDING, commissaire européen à la culture, à l'éducation et aux sports, estime que les autres disciplines et programmes télévisés vont pâtir de cette surenchère.** ***(Lire aussi notre éditorial page 15.)***

TF1 s'assure l'exclusivité des deux prochaines Coupes du monde de football

Le groupe allemand Kirch a vendu à la Une les droits de retransmission de la totalité des matches de 2002 et d'une partie de ceux de 2006. Malgré l'abscence de rivaux sérieux, le groupe de Patrick Le Lay a dû payer 1,1 milliard de francs, ving-cinq fois plus que ce qui avait été déboursé en 1998

EN FRANCE, la Coupe du monde de football 2002 sera exclusivement diffusée sur TF1 et ses chaînes satellites, LCI et Eurosport. La Une a annoncé, dimanche 25 novembre, l'acquisition des 64 matches de la compétition qui se déroulera en Corée du Sud et au Japon du 31 mai au 30 juin 2002. TF1 s'est aussi adjugé les droits de diffusion de 24 des 64 rencontres de la Coupe du monde 2006 qui aura lieu en Allemagne. Pour cette dernière compétition, la chaîne présidée par Patrick Le Lay dispose aussi d'une option pour acquérir les 40 autres matches. Elle peut l'exercer jusqu'au 31 décembre 2003. L'exclusivité des deux Coupes du monde a un prix : TF1 devra verser 168 millions d'euros (environ 1,1 milliard de francs), loin du 1,3 milliard de francs demandé au départ par le groupe Kirch aux chaînes françaises pour la seule Coupe 2002.

FOOTBALL

Avec l'Italie, la France était l'une des dernières grandes nations européennes à n'avoir pas cédé au diktat financier du groupe allemand Kirch, propriétaire des droits mondiaux de diffusion des deux prochaines Coupes du monde (un investissement évalué à 1,71 milliard d'euros).

Le groupe TF1 a finalement décidé d'acheter la Coupe du monde *« il y a huit jours»*, fait savoir Etienne Mougeotte, son vice-président. L'accord a été finalisé vendredi à Munich. En fait, TF1 n'a pas rencontré trop de difficultés pour s'adjuger les deux prochaines Coupes du monde. Les clients français étaient rares. Sollicité par TF1, un ou deux jours avant le rendez-vous de Munich, pour constituer une offre commune avec la Une, Marc Tessier, président de France Télévision, aurait décliné la proposition faute de disposer des moyens financiers suffisants. Charles Biétry, conseiller pour le sport auprès de M. Tessier, a expliqué, lundi sur France-Inter, que France Télévision *« n'aurait pas pu, n'aurait pas dû. Un milliard de francs, c'est mon budget [*des sports] *d'une année »*.

M6 MONTRE SON NEZ

De son côté, Canal+, codiffuseur de la dernière Coupe du monde, en 1998, avec TF1 et France Télévision, *« n'était pas candidat depuis le début »* pour 2002 ou 2006. In fine, la seule proposition tangible concurrente de TF1 est venue de M6. Officiellement, elle n'a jamais été *« formalisée »*, affirme Nicolas de Tavernost, président du directoire de la chaîne. Selon lui, *« M6 ne pouvait mettre que 200 millions de francs pour acquérir certains matches de l'équipe de France et les résumés des meilleurs moments des autres rencontres »*. M6 *« n'était pas prête à mettre les tiers ou le quart de son budget annuel dans la Coupe du monde »*, ajoute M. de Tavernost. Selon lui, la somme mise en jeu par TF1 *« exprime bien la difficulté de la chaîne leader, qui, coûte que coûte, doit se payer des exclusivités pour rester en tête »*. Il y a quelques semaines, M6 aurait aussi fait une proposition d'un montant de 450 millions de francs pour disposer d'une partie des rencontres de la Coupe du monde 2002.

Kirch a préféré retenir l'offre globale de TF1, notamment parce que la Une était candidate à l'achat des droits de diffusion des deux prochains Mondiaux. Mais aussi pour ne pas apporter cette épreuve à une filiale de Bertelsmann (via RTL Group actionnaire de M6), son concurrent allemand. *« On ne va pas laisser les apprentis de M6 entrer dans la cour des grands »*, aurait déclaré Leo Kirch à M. Le Lay. Outre M6, une dernière proposition serait parvenue au groupe Kirch. Elle émanerait du groupe Lagardère, qui aurait souhaité prendre une option sur la Coupe du monde 2006 en cas de privatisation de France 2, dont il pourrait être candidat au rachat.

Malgré un investissement de 1,1 milliard de francs, TF1 aura payé moins cher que les autres chaînes européennes déjà engagées avec le groupe Kirch. Pour tenter de rentabiliser son investissement, TF1 va s'appuyer sur ses chaînes thématiques regroupées dans TF1 Digital (Eurosport, LCI, Tv Breizh, Odyssée, TF6, Série Club et Shopping avenue). A l'écran, 42 matches seront proposés en direct sur TF1, qui programmera aussi un résumé quotidien à 18 h 30 et à 20 heures et rediffusera des grands matches en troisième partie de soirée. Eurosport et LCI seront aussi mises à contribution. LCI mettra en place *« un fil d'info continu sur la Coupe du monde »*, tandis qu'Eurosport France proposera *« 22 matches en direct et en exclusivité et toutes les autres rencontres en différé »*.

UNE OPÉRATION DÉFICITAIRE

Sur le plan financier, TF1 va étaler son investissement. La Une devrait affecter 400 millions de francs pour l'achat de la Coupe du monde 2002 et 700 millions de francs pour celle de 2006. Pour conserver la confiance des analystes financiers et des investisseurs, TF1 va aussi tenir une double comptabilité de ses achats de programmes. *« Nous proposerons un coût de grille de TF1 hors Coupe du monde avec la hausse annoncée de 5 % »*, signale M. Mougeotte, et *« nous en établirons un autre intégrant la Coupe du monde »*.

Selon lui, la Coupe du monde 2002 devrait être une opération *« légèrement déficitaire »*. TF1 va faire le forcing auprès des annonceurs et des sponsors. La chaîne a déjà prévu *« une offre commerciale alléchante »*. En clair, ses tarifs publicitaires seront adaptés pour l'occasion. Pour faire venir les annonceurs, TF1 va proposer *« six mois de programmes liés à la Coupe du monde »* et un couplage des trois supports de la compétition : TF1, Eurosport et LCI. Cette première Coupe du monde servira de test à TF1 pour lever ou non son option sur le reliquat des matches de 2006. A cette date, elle espère que les portefeuilles d'abonnés d'Eurosport et LCI auront fortement augmenté pour engranger des recettes publicitaires complémentaires aux siennes.

Guy Dutheil

Le mécontentement de Catherine Tasca

L'acquisition exclusive par TF1 des deux prochaines Coupes du monde n'a guère été appréciée par Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication. *« Je pense que c'est un problème pour l'ensemble du paysage audiovisuel et pour l'ensemble des publics, qui se voient, si j'ose dire, condamnés à n'aller que sur une seule antenne pour accéder à une manifestation dont on sait qu'elle passionne très largement tous les publics »*, a déclaré, dimanche 25 novembre, Mme Tasca au micro de France-Info.

Pour la ministre, *« l'idée même d'une exclusivité absolue est peu compatible avec l'idée* [qu'elle se fait] *de l'accès à tous à un certain nombre de ressources culturelles au sens large »*. Au journal de 20 heures de la Une, dimanche, Etienne Mougeotte, vice-président de TF1, a manifesté *« son étonnement devant cette indignation sélective »* de la ministre. Il a pointé du doigt les exclusivités de France Télévision, tels le Tour de France cycliste ou le tournoi de tennis de Roland-Garros.

Ce que coûte le sport aux chaînes françaises

● **Le football** est le sport-roi du petit écran français. Il coûte aux opérateurs hexagonaux – hors événements exceptionnels tels que la Coupe du monde ou le Championnat d'Europe des nations, qui ont lieu tous les quatre ans – plus de 450 millions d'euros par an.
– *Pour les matches de l'équipe de France* (hors phases finales) et de la Coupe de France, TF1 verse 38,11 millions d'euros par saison jusqu'à 2004.
– *Le championnat de D1* coûte à Canal+ et à TPS, qui se sont offert les images jusqu'en 2004, la somme de 308,71 millions d'euros par an.
– *Pour le championnat de D2,* Eurosport verse 8,38 millions d'euros par saison.
– *Pour la Coupe de la Ligue,* France Télévision verse 11,18 millions d'euros par an jusqu'en 2003.
– *La principale compétition européenne, la Ligue des champions,* coûte 70,13 millions d'euros par an à TF1 et Canal+, versés à l'agence Team, qui gère les droits pour l'Union européenne de football (UEFA).
– *Pour la Coupe de l'UEFA,* l'autre compétition continentale, les clubs sont propriétaires de leurs droits et négocient leurs matches au cas par cas. A noter que le groupe Jean-Claude Darmon, qui vient de fusionner avec Sport+ (Canal+) et UFA Sports (RTL Group), est propriétaire des droits d'une vingtaine de clubs français.
– *En outre,* TF1 verse 13,11 millions d'euros par an pour l'émission « Téléfoot » et France 3 règle 4,57 millions d'euros par an pour le magazine « Foot 3 ».
● **Les Jeux olympiques** n'échappent pas à l'inflation des droits du ballon rond. La diffusion des JO de Sydney en 2000 a coûté aux opérateurs à travers le monde 1,418 milliard d'euros, dont 54,88 millions pour les chaînes françaises, France Télévision et Canal+.
● **Les Internationaux de tennis de Roland-Garros** coûteraient 9,15 millions d'euros par an à France Télévision.
● **Pour le Tour de France,** le service public verserait 15,24 millions d'euros par an.

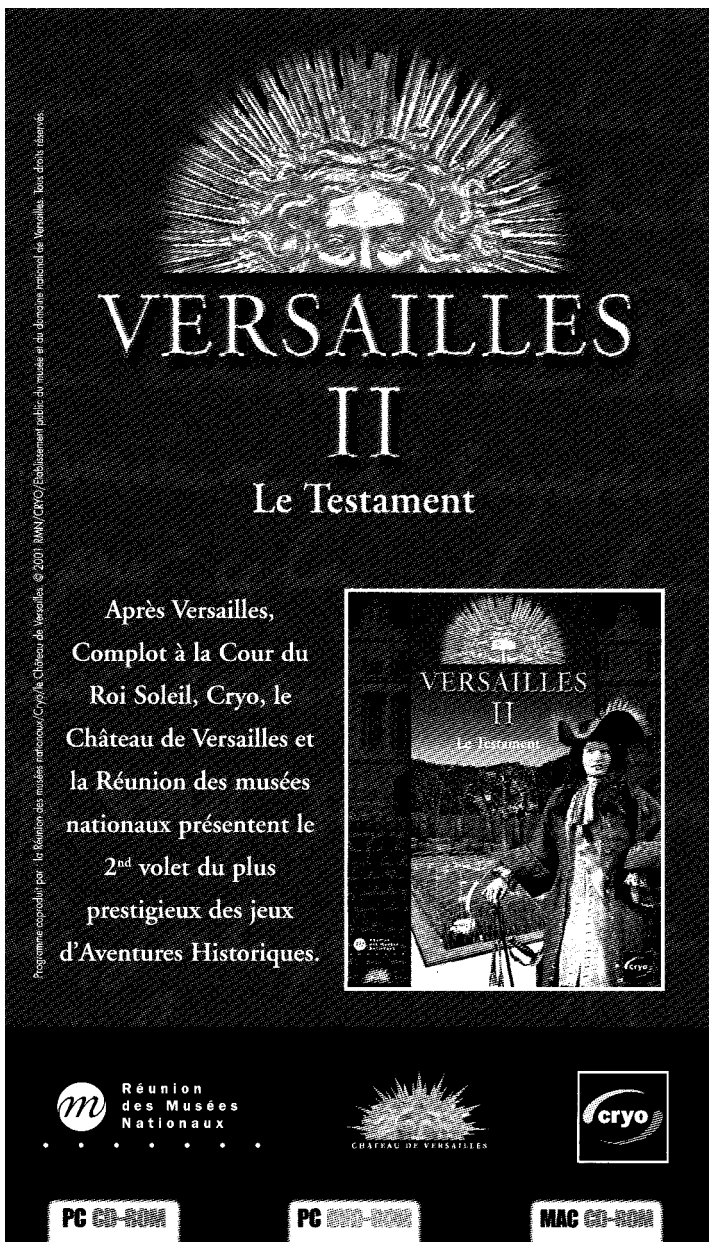

TROIS QUESTIONS À...

VIVIANE REDING

1 En tant que commissaire européen à la culture, à l'éducation et aux sports, que vous inspire la vente des droits télévisés de la Coupe du monde 2002 à TF1 ?

Le problème, pour moi, ne concerne pas l'acheteur des droits, mais celui qui les vend, c'est-à-dire la Fédération internationale de football (FIFA). Leo Kirch, dans cette affaire, n'a fait que son métier d'intermédiaire. Il me semble que le Comité international olympique a un meilleur système. Le CIO fait en sorte que le plus grand nombre possible de citoyens ait accès librement aux images. Est-ce que la FIFA doit aller au bout d'une logique uniquement commerciale ou est-ce que le football n'a pas d'autres valeurs à véhiculer ? Certains sports, comme le football justement, ont une dimension sociale, éducative et civilisatrice. Le sport-spectacle ne doit pas prendre le dessus sur ces fonctions.

2 Etes-vous choquée par les sommes d'argent nécessaires pour ces droits télévisés ?

Ces sommes sont effectivement importantes. Je ne dis pas que les retransmissions de la Coupe du monde de football doivent êtres gratuites, mais j'espère arriver prochaînement à une certaine modération. C'est un peu comme dans le dossier des transferts de joueurs. La commission a obtenu que le football redistribue une partie des sommes pour les petits clubs et pour la formation des jeunes joueurs, au nom d'un principe de solidarité.

3 En quoi ce système de vente au plus offrant vous semble t-il préjudiciable ?

Quand autant d'argent est proposé pour un seul et même sport, ce sont les autres disciplines, et les autres programmes télévisés, qui en pâtissent. Il n'y a pas que le football à la télévision. Moi, je veux que les chaînes puissent investir dans des programmes culturels européens. Injecter une telle manne dans un seul sport, fût-il le football, est exagéré. Je vous rappelle enfin que la France n'a toujours pas établi, pour le compte de la directive européenne « Télévision sans frontières », la liste des événements sportifs devant être diffusés intégralement en clair. Eurosport, une chaîne payante, va donc retransmettre une partie des matches en France. Cela ne me choque pas à condition que les principales rencontres – et notamment celles de l'équipe nationale – soient retransmises sur une chaîne gratuite.

Propos recueillis par Philippe Le Cœur et Frédéric Potet

Comment Kirch a remporté la partie de poker avec les diffuseurs

RÉCIT

D'abord horrifiées par le prix demandé, les chaînes finissent par négocier

L'ACCORD SIGNÉ entre Kirch et TF1 met fin à des mois de tractations entre le groupe de médias allemand et les chaînes françaises pour la retransmission des matches de la Coupe du monde 2002. Après avoir acheté les droits télévisés pour l'Europe en 1996, Kirch annonce la couleur en 2000 : les chaînes françaises devront payer 221 millions d'euros pour acquérir les 64 matches de la compétition. Devant le peu d'entrain des diffuseurs, qui crient au scandale, Kirch fait un geste début 2001 : il ramène à 200 millions d'euros la somme à débourser – soit, si l'on en croit les chiffres publiés par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, vingt-cinq fois ce que les chaînes françaises avaient versé pour la Coupe du monde 1998. Un investissement d'autant plus onéreux qu'il s'annonce difficile à rentabiliser, vu l'horaire de diffusion des matches en France (le matin, en raison du décalage horaire avec l'Asie), qui rend peu probables des audiences et des recettes publicitaires exceptionnelles.

Longtemps, les chaînes françaises vont résister aux exorbitantes prétentions financières du groupe Kirch. A la radio, dans les journaux, leurs responsables multiplient les déclarations sur le thème *« c'est trop cher, nous ne paierons pas »*. La situation patine. Pendant ce temps-là, Kirch profite de la mise en faillite de la société suisse de marketing ISL et devient l'unique propriétaire des droits des Coupes du monde 2002 et 2006 pour un total de 1,71 milliard d'euros. Dans la foulée, il cède les droits des deux compétitions pour l'Amérique du Sud contre 940 millions d'euros, puis signe avec les principaux pays asiatiques dont les co-organisateurs, le Japon et la Corée du Sud. En Europe, si l'Espagne ne lui cause pas trop de soucis (la plate-forme numérique Via Digital acquiert l'ensemble des matches 2002 pour 152 millions d'euros), Kirch ne conclut avec Allemands et Britanniques qu'après l'intervention des gouvernements de Gerhard Schröder et de Tony Blair. Les sommes demandées obligent à une coalition forcée, tant outre-Rhin, où les chaînes publiques ARD et ZDF achètent une vingtaine de matches pour 129,5 millions d'euros, qu'outre-Manche, où la publique BBC et la privée ITV lâchent 250 millions d'euros pour les compétitions 2002 et 2006.

A la mi-novembre, coup de théâtre en France : le journal *L'Equipe* révèle que M6 a déposé deux offres auprès de Kirch, l'une pour la diffusion d'un résumé quotidien, l'autre pour un résumé et une dizaine de matches. Dès lors, l'union sacrée observée jusque-là, qui n'avait d'autre but que d'amener Kirch à accorder un nouveau rabais, vole en éclats. Dans le plus grand secret, et à l'inverse des alliances observées chez les diffuseurs britanniques et allemands, chacun prépare son offre en solitaire. Canal +, qui ne peut avoir d'exclusivité sur les matches de l'équipe de France, ne cache pas son peu d'intérêt et se dit *« hors du débat »*. France Télévision se montre plus emballée mais avance, selon un proche de Charles Biétry, *« avec une enveloppe encore moins importante que pour la Coupe du monde 1998 alors que les prix ont été multiplié par dix »*.

SEULE L'ITALIE RÉSISTE ENCORE

Quant à TF1, échaudée par l'épisode « Loft Story » et piquée au vif par les offres-surprises de M6, elle n'entend pas laisser à « la petite chaîne qui monte » l'occasion de réaliser un nouveau coup médiatique en enlevant un événement planétaire. C'est finalement la Une qui arrachera le (gros) morceau, pour le plus grand plaisir de Kirch... et de la Fédération internationale de football (FIFA).

La France est le vingtième pays avec lequel Kirch signe un contrat pour les droits de la Coupe du monde 2002. Reste le cas de l'Italie, qui ne devrait pas aboutir avant le printemps prochain. *« La RAI n'a pas l'argent pour payer les 128 millions d'euros demandés par Kirch. Il faudra attendre le début 2002 et la nomination des nouveaux administrateurs pour débloquer de l'argent. Après cette date, nous négocierons, seuls ou dans le cadre d'un achat commun avec Mediaset »*, le groupe de Silvio Berlusconi, indique Paolo Francia, directeur général de la société qui gère les droits sportifs de la chaîne publique italienne.

Etrangement silencieuse pendant les négociations, la FIFA se contente de mettre en avant la clause qu'elle a introduite dans son contrat avec Kirch, qui garantit la diffusion des matches de chaque participant sur une chaîne gratuite de son pays. Mais la fédération reste muette sur l'inflation des droits. Elle aurait du mal à reprocher à Kirch l'inflation qu'il pratique sur les prix : elle lui a cédé les droits de la Coupe du monde 2002 pour 746 millions d'euros, soit près de neuf fois le prix qu'avait déboursé ISL pour les droits de la Coupe du monde 1998.

Kirch, qui vient de gagner la partie de poker menteur engagé avec les diffuseurs, est déjà assuré de rentabiliser son investissement.

José Barroso

L'Uruguay écarte l'Australie et renoue avec la Coupe du monde de football

L'URUGUAY est devenu le 32e et dernier pays qualifié pour la phase finale de la Coupe du monde de football 2002 en dominant l'Australie (3-0) en barrage retour (0-1 au match aller), dimanche 25 novembre, au stade du Centenaire de Montevideo. L'Uruguay, deux fois champion du monde (en 1930 à domicile et en 1950 au Brésil), s'est qualifié pour la première fois depuis 1990 en refaisant son retard lors de cette deuxième manche du barrage entre le 5e de la zone Amérique du Sud et le vainqueur de la zone Océanie.

Dario Silva, d'un tir croisé après un coude à coude avec Eddy Murphy (15e minute), Richard Morales de la tête sur une passe d'Alvaro Recoba (71e), puis Richard Morales de nouveau en fin de match (90e), ont conduit la « Celeste » vers la Corée du Sud et le Japon, qui coorganisent le Mondial (31 mai-30 juin 2002). Les locaux ont nettement dominé les Australiens, dont les arguments offensifs se résumaient à quelques ballons aériens.

L'Uruguay a rejoint l'Argentine, l'Equateur, le Brésil et le Paraguay parmi les représentants de l'Amérique du Sud. Pour le reste du continent américain, les qualifiés sont les Etats-Unis, le Mexique et le Costa Rica ; pour l'Afrique : l'Afrique du Sud, le Cameroun, le Nigeria, le Sénégal et la Tunisie ; pour l'Asie : l'Arabie saoudite, la Chine, la Corée du Sud et le Japon ; pour l'Europe : l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, la Croatie, le Danemark, l'Eire, l'Espagne, la France, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Russie, la Slovénie, la Suède et la Turquie.Le tirage au sort des huit groupes de quatre équipes de la phase finale du Mondial 2002 aura lieu samedi 1er décembre à Busan, en Corée du Sud. – (*AFP*)

Peugeot pose sa griffe sur le championnat du monde des rallyes

La firme sochalienne a gagné son quatrième titre mondial des constructeurs à l'issue d'une saison 2001 qui l'a vue remporter six courses. La 206 WRC rejoint la mythique 205 T 16 dans la légende des rallyes

Le Finlandais Marcus Grönholm (Peugeot 206 WRC) a gagné le 57e rallye de Grande-Bretagne, offrant à la firme sochalienne son quatrième titre mondial des constructeurs. *« C'est exceptionnel !*, s'est exclamé Corrado Provera, directeur de Peugeot Sport. *A notre bonheur s'ajoute un peu d'orgueil. Nous avons gagné six rallyes cette année et chacun de nos pilotes a remporté au moins une victoire. »* Depuis son arrivée en championnat du monde, la 206 WRC domine toutes ses concurrentes. Le titre des pilotes, lui, est revenu à l'Anglais Richard Burns (Subaru), qui devrait rejoindre l'écurie française pour la saison 2002. Un accident, impliquant Carlos Sainz (Ford), qui a fait une quinzaine de blessés parmi les spectateurs, a conduit le constructeur américain à retirer ses voitures de l'épreuve alors que le pilote espagnol conservait des chances de s'adjuger le titre mondial.

DANS un épais brouillard et sur les chemins boueux du pays de Galles qui ont donné à ce final des airs d'apocalypse, le Finlandais Marcus Grönholm (Peugeot 206 WRC) a gagné, dimanche 25 novembre, la 57e édition du rallye de Grande-Bretagne (RAC) devant son compatriote et équipier Harri Rovanpera. Ce doublé de la marque au Lion lors de la dernière épreuve de la saison 2001 permet à Peugeot de gagner le titre de champion du monde des constructeurs pour la deuxième année consécutive.

Malgré des routes rendues glissantes par une pluie incessante et une visibilité ne permettant pas de voir au-delà de 10 mètres, Marcus Grönholm n'a pas commis la moindre faute et atteignait Cardiff avec une avance de presque 2 min 30 s sur son premier poursuivant.

Le Britannique Richard Burns (Subaru) s'empare de son côté, et pour la première fois de sa carrière, du titre de champion du monde des rallyes en terminant « prudemment » troisième au volant d'une Subaru Impreza, une quatrième place lui suffisant pour décrocher le titre. *« Je ressens quelque chose de fabuleux. Je n'arrive pas encore à y croire*, avouait l'Anglais qui avait gagné les trois précédentes éditions du rallye de Grande-Bretagne. *Il est dommage que je n'ai pas pu gagner le rallye, mais le titre était notre priorité. Il m'a fallu complètement changer ma façon d'aborder la course après le premier jour. »*

Après avoir terminé à la seconde place du championnat en 1999 et en 2000, il est le premier Anglais (mais pas le premier Britannique qui était Colin McRae) à décrocher une couronne que s'étaient accaparés depuis 1996 les Finlandais Tommi Makinen et Marcus Grönholm.

NOMBREUX ABANDONS

Vendredi 23 novembre, quatre pilotes (Colin McRae, Tommi Makinen, Richard Burns et Carlos Sainz) pouvaient encore prétendre au titre de champion du monde des rallyes. Les inévitables prises de risque qu'un tel enjeu impliquait ont provoqué de nombreux abandons dont Colin McRae (Ford) et Tommi Makinen (Mitsubishi), dès vendredi, faisaient les frais.

Puis, Carlos Sainz, sur l'autre Ford, effectuera une sortie de piste, samedi, qui devait blesser un groupe de treize spectateurs.

« Cela n'a pas été une bataille car Colin [McRae, jusqu'alors leader du championnat du monde] *est sorti immédiatement, et à partir de ce moment il nous restait plus qu'à contrôler la course*, a déclaré, dimanche après sa victoire, Marcus Grönholm. *Je n'ai jamais ressenti de pression aujourd'hui. Bien sûr, les conditions n'étaient pas idéales, mais mon avance était tellement importante que je n'ai pas eu à prendre de risque (...) Les dernières épreuves me donnent sincèrement beaucoup de confiance pour l'an prochain. »*

Le champion du monde 2000 aura bien besoin de cette confiance car il aura affaire à la concurrence de Richard Burns qui devrait rejoindre Peugeot en 2002.

Malgré les difficultés qu'a connues son équipe durant la première moitié de la saison, ne marquant que 20 points durant lors des 7 premiers rallyes, la firme sochalienne a véritablement remis ses bolides sur les rails à partir du rallye de Finlande, le 26 août, enlevé par Marcus Grönholm. A l'issue de l'épreuve anglaise, Corrado Provera, le directeur de Peugeot Sport ne cachait pas sa satisfaction, ni son soulagement.

« NOUS N'AVONS JAMAIS DOUTÉ »

L'écurie s'est offert une fin de saison en forme d'apothéose en gagnant cinq des six dernières épreuves. Surtout, chacun des pilotes a au moins gagné une course. *« C'est fantastique ! C'est la quatrième fois cette saison que Peugeot marque le maximum de points possible*, exulte Corrado Provera. *C'est une fin d'année extraordinaire. Nous n'avons jamais douté que ce soit réalisable même avec 40 points de retard sur nos rivaux. »*

Du côté de Subaru, les sentiments étaient partagés entre la joie de voir Richard Burns s'adjuger le titre et la déception de savoir qu'il le défendra, lors de la saison 2002, dans une autre équipe. *« Pour l'instant, nous préférons goûter la joie du titre et profiter de la fête organisée dimanche soir*, indiquait-on chez le constructeur japonais. *Mais nous allons discuter cette semaine avec Richard Burns pour la saison prochaine. Une décision sera prise ensuite. »* Décision que peugeot attend avec sérénité.

J.-J. L.

Septième titre mondial

● Les classements

Constructeurs : 1. Peugeot, 106 pts ; 2. Ford, 86 ; 3. Mitsubishi, 69 ; 4. Subaru, 66 ; 5. Skoda et Hyundaï, 17.
Pilotes : 1. Richard Burns (GBR, Subaru), 44 pts ; 2. McRae (GBR, Ford), 42 ; 3. Makinen (Fin, Mitsubishi), 41 ; 4. Grönholm (Fin, Peugeot), 36 ; 5. Rovanpera (Fin, Peugeot), 36 ; 6. Sainz (Esp, Ford), 33 ; 7. **Auriol** (Fra, Peugeot), 23 ; 8. **Panizzi** (Fra, Peugeot), 22, etc.

● Palmarès

Peugeot s'est imposé quatre fois chez les constructeurs (1985, 1986, 2000, 2001) et trois fois chez les pilotes (Timo Salonen, 1985 ; Juha Kankkunen, 1986 ; Marcus Grönholm, 2000), avec 33 victoires, dont 6 en 2001 (Suède : Rovenpera ; Catalogne : Auriol ; Finlande, Australie, Grande-Bretagne : Grönholm ; San Remo : Panizzi).

TROIS QUESTIONS À...

CORRADO PROVERA

1 En tant que directeur de Peugeot Sport, quels enseignements tirez-vous de la saison 2001 ?

Au vu des chiffres et des résultats, notre saison a été flamboyante : nous avons engrangé six victoires, quatre doublés, et chaque pilote a remporté au moins une course durant la saison. Enfin, nous décrochons le titre constructeurs, qui est pour Peugeot Sport le premier des objectifs : au même endroit, le même lion figure sur la calandre de la 206 de M. Tout-le-Monde. Nous avons trébuché en début de saison et certains se sont demandé alors si notre succès en 2000 n'était pas dû au hasard. L'équipe a su accepter la critique sans jamais se désolidariser et, à partir du rallye du Kenya, les choses ont changé. Cette difficile première partie de la saison 2001 et notre capacité à l'affronter ont fait de nous des adultes. Le rallye est un sport d'équipe. C'est la marque, avec ses objectifs, qui anime cette affaire. C'est le territoire qu'on défend.

2 Marcus Grönholm, champion du monde 2000, au côté de Richad Burns, champion 2001 ? Ne craignez-vous pas un mélange explosif ?

Avant de contacter le pilote anglais, nous avons demandé son aval à Marcus Grönholm, qui ne nous l'avait pas donné pour d'autres pilotes. Richard Burns est un pilote flamboyant, sans doute un petit peu mal élevé, mais nous l'aiderons à s'améliorer. Cette année, avant chaque épreuve, il nous fallait choisir ceux qui marqueraient des points. Dès la saison prochaine, cette règle ridicule disparaît : les deux meilleurs pilotes de chaque écurie pourront marquer des points. Même s'ils se mettent le couteau entre les dents au point de devoir abandonner la course, il nous restera toujours une voiture.

3 L'écurie Subaru semble contester le contrat qui vous lie pour deux ans avec Richard Burns. Qu'en est-il ?

Richard Burns a tellement envie de nous rejoindre et nous avec qu'il n'y a aucun problème. Nous sommes tous d'une grande sérénité. Nous avons signé un contrat en bonne et due forme. C'est un problème qui concerne Subaru, pas nous.

Propos recueillis par Jean-Jacques Larrochelle

Lens garde la tête du championnat de France, Nantes s'enfonce

JOËL MULLER, l'entraîneur du Racing Club de Lens, leader du championnat de France de division 1, a eu une pensée pour son homologue auxerrois Guy Roux, victime d'un malaise cardiaque et opéré vendredi 23 novembre d'un double pontage coronarien : *« On lui souhaite tous de retrouver la plénitude de ses moyens. Nous sommes tous conscients de la pression et du stress de cette profession. Aucun de nous ne peut dire qu'il est hors de danger »*, a commenté le président du syndicat des entraîneurs, l'Unecatef.

A Lyon, c'est Alain Fiard, l'adjoint de Guy Roux, qui a pris place, dimanche 25 novembre, sur le banc de touche auxerrois : *« On voulait bien faire pour Guy Roux »*, déclarait-il. Mais ses joueurs se sont lourdement inclinés face aux Lyonnais (3-0). Les Rhodaniens enregistrent leur troisième succès d'affilée et restent deuxièmes, à deux points du leader lensois, auteur d'un bon match nul à Troyes (1-1). Lille a confirmé son invincibilité à domicile (sept victoires en sept matches) face à Rennes (1-0). Les Nordistes prennent la troisième place, à trois points du voisin lensois.

Dimanche toujours, le FC Nantes s'est un peu plus enfoncé et a subi face au Paris-Saint-Germain sa neuvième défaite de la saison, et sa troisième à domicile, en sept matches. Pourtant réduits à dix au bout d'une demi-heure de jeu et menés 1-0, les Parisiens ont renversé la tendance en six minutes grâce au Nigerian Ogbeche et au Brésilien Ronaldinho. Les Nantais restent derniers, à quatre points désormais de Sedan, large vainqueur de Lorient (5-0). Les joueurs de la capitale sont désormais huitièmes et devancent l'Olympique de Marseille, qu'ils accueilleront jeudi 29 novembre.

Les joueurs marseillais ont réalisé samedi une belle performance face à Sochaux (4-2). *« Notre public a rarement vu autant de buts »*, s'est félicité l'entraîneur de l'OM, le Croate Tomislav Ivic. Ses joueurs ont réussi à inscrire en un match autant de buts qu'en sept rencontres au Stade-Vélodrome. A noter également la sixième défaite de Monaco en sept rencontres à l'extérieur et la victoire des Girondins de Bordeaux, qui se sont imposés à Bastia (2-1) grâce à un doublé de leur attaquant Pauleta. Le Portugais a inscrit son neuvième but de la saison et n'est plus désormais qu'à une longueur de l'attaquant de Lorient Jean-Claude Darcheville au classement des buteurs.

E. La.

Championnat de France de football de D1 (15e journée)

• LES RÉSULTATS

MARSEILLE	4 - 2	SOCHAUX
André Luiz (26e) ; Bakayoko (34e, 53e) ; Swierczewski (80e)		Meriem (18e) ; Pagis (48e)
• spectateurs		52 000
TROYES	1 - 1	LENS
Celestini (50e)		Moreira (45e)
• spectateurs		15 314
SEDAN	5 - 0	LORIENT
Le Lan (11e, c.s.c.) ; N'Diefi (23e) ; Camara (29e, 34e) Gauvin (64e ,c.s.c.)		
• spectateurs		12 500
METZ	1 - 0	MONACO
Jager (93e)		
• spectateurs		15 557
GUINGAMP	2 - 2	MONTPELLIER
Guivarc'h (21e) ; Baret (67e)		Al. Cissé (41e) ; Ab. Cissé (75e)
• spectateurs		10 681
BASTIA	1 - 2	BORDEAUX
Vairelles (62e)		Pauleta (45e, 51e sp)
• spectateurs		6 068
LYON	3 - 0	AUXERRE
Chanelet (15e) ; Luyindula (44e) ; Violeau (83e)		
• spectateurs		39 165
LILLE	1 - 0	RENNES
Sy. N'Diaye (49e)		
• spectateurs		17 134
NANTES	1 - 2	PARIS-SG
Bonilla (31e)		Ogbeche (57e) ; Ronaldinho (63e)
• spectateurs		34 000

• LE CLASSEMENT

		Points	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Marqués	Encaissé	Diff.	Cartons Jaunes	Cartons Rouges
1	Lens	32	14	9	5	1	23	12	+ 11	31	1
2	Lyon	30	15	9	3	3	31	13	+ 18	23	2
3	Lille	29	15	8	5	2	18	11	+ 7	33	2
4	Auxerre	26	15	7	5	3	22	17	+ 5	13	1
5	Bordeaux	24	15	6	6	3	13	9	+ 4	24	2
6	Troyes	24	15	7	3	5	20	17	+ 3	28	1
7	Sochaux	23	15	6	5	4	23	18	+ 5	25	2
8	Paris-SG	23	15	5	8	2	18	13	+ 5	29	2
9	Marseille	18	15	4	6	5	13	13	0	30	3
10	Rennes	17	15	5	2	8	16	25	- 9	24	3
11	Guingamp	17	15	4	5	6	14	24	- 10	36	4
12	Monaco	16	15	4	4	7	14	16	- 2	35	2
13	Montpellier	16	15	3	7	5	12	14	- 2	36	4
14	Bastia	16	15	5	1	9	15	20	- 5	26	0
15	Metz	16	15	5	1	9	9	16	- 7	32	3
16	Lorient	15	15	4	3	8	22	31	- 9	27	1
17	Sedan	14	15	3	5	7	17	19	- 2	28	3
18	Nantes	10	15	2	4	9	10	22	- 12	27	1

• LE CHIFFRE

7 C'est le nombre de victoires lilloises à domicile sur sept matches disputés. un sans-faute impressionnant pour les hommes de Vahid Halilhodzic qui restent sur sept mois d'invincibilité.

• LA PHRASE

« On a encore chuté et ça devient grave. » **Stéphane Ziani**, *milieu de terrain nantais, après la défaite de son équipe face au Paris-SG (1-2).*

• LES BUTEURS 1. Darcheville (Lorient.), **10** buts ; 2. D. Cissé (Auxerre), Pauleta (Bordeaux) **9**, 4. Moreira (Lens) +1, **8**.

• LES PASSEURS 1. Pédron (Lens) et Le Pen (Lorient), **7** passes 3. Juninho (Lyon) et Rothen (Troyes), **6**.

16e JOURNÉE : Mercredi 28 novembre : Montpellier-Lyon, Monaco-Lille, Troyes-Sedan, Sochaux-Auxerre, Rennes-Metz, Lorient- Nantes, Lens-Bastia, Bordaux-Guingamp ; **Jeudi 29 novembre :** Paris-SG-Marseille

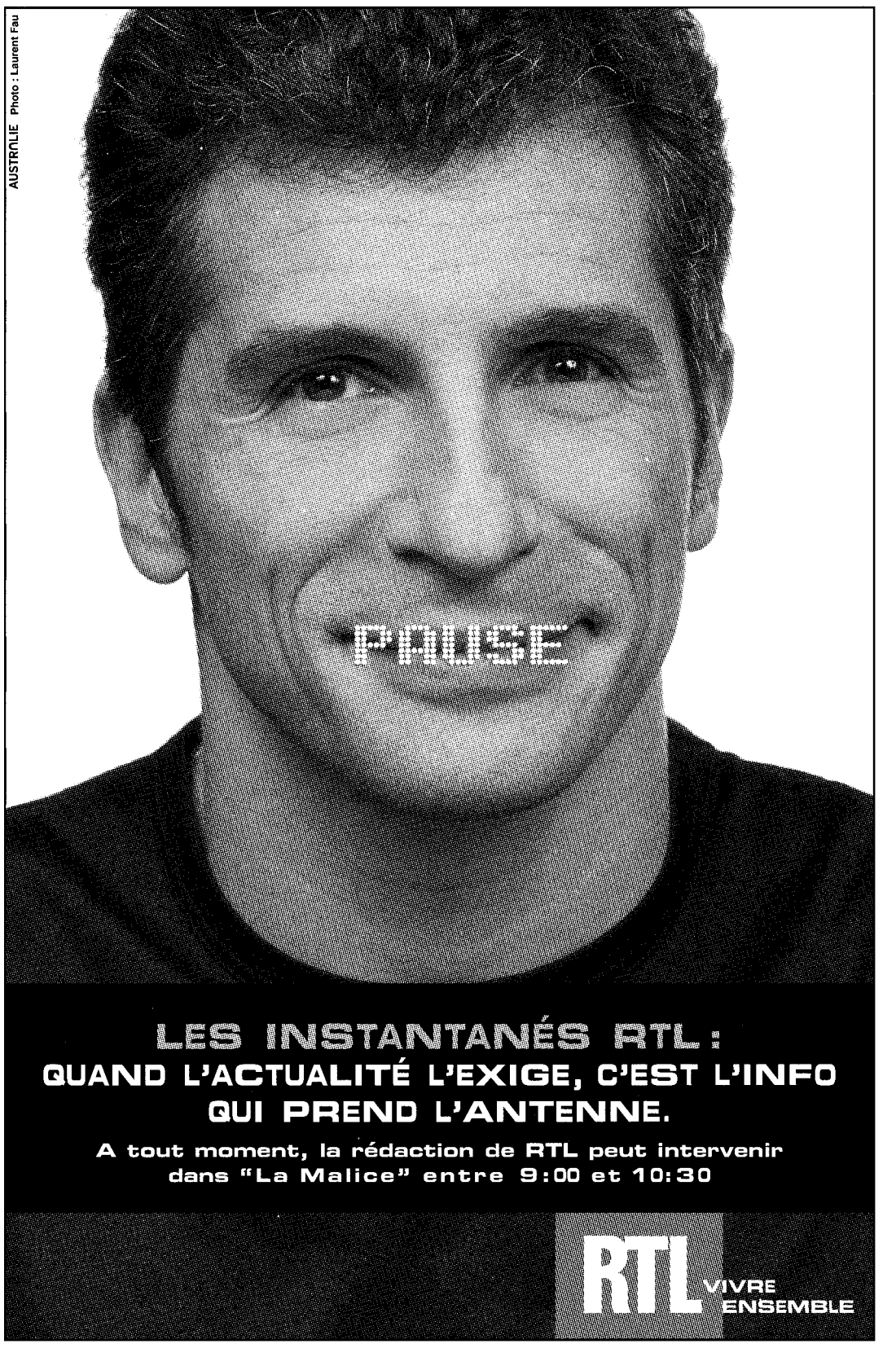

Le XV de France boucle son automne enchanté par une nette victoire sur les Fidji

Les joueurs de Bernard Laporte ont battu le record de points marqués par les Bleus (77-10)

Après avoir battu l'Afrique du Sud (20-10) et l'Australie (14-13), l'équipe de France de rugby s'est imposée face à la sélection des Fidji (77-10), battant son record de points en match international. Ce nouveau succès devant une nation de l'hémisphère Sud, même s'il est moins probant que les deux précédents, laisse espérer une bonne prestation lors du Tournoi des six nations 2002, un an avant la Coupe du monde 2003.

SAINT-ÉTIENNE
de notre envoyé spécial

Un tour d'honneur et des vivats après un match à sens unique, face à une très faible opposition, était-ce bien raisonnable ? N'était-ce pas là une faute de goût, la seule, la première d'un mois de novembre presque parfait ? Les joueurs du XV de France ne se sont pas posé ces questions après leur large victoire (77-10) sur les modestes Fidjiens, samedi 24 novembre, à Saint-Etienne. Portée par cet enthousiasme et cet esprit de groupe qui font sa grande force, cette équipe pleine de promesses avait tout simplement envie de communier avec le public de province ; elle voulait se réjouir sans arrière-pensées avec ces authentiques amateurs qui la trouvent si belle dans ses beaux habits bleu quand quelques ingrats professionnels, là-haut à Paris, font la fine bouche devant sa mine radieuse de jeune première talentueuse.

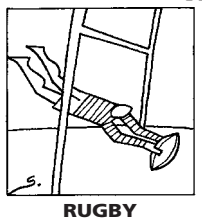

RUGBY

En s'attardant sur la pelouse du stade Geoffroy-Guichard, Fabien Galthié et ses coéquipiers tenaient sans doute à prolonger quelques instants leur lune de miel, étirer encore un peu la parenthèse de ce mois de enchanté, se regarder au fond des yeux pour se jurer que le succès de cette tournée en France ne resterait pas sans lendemain. Après avoir imposé sa fougue et sa discipline à l'Afrique du Sud (20-10), puis à l'Australie (14-13), cette *« équipe bosseuse »* s'est offert à Saint-Etienne un succès certes dénué de prestige mais pas inutile.

Les douze essais et les 77 points – un record pour une équipe de France – infligés par les Bleus à de pâles Fidjiens totalement désorganisés témoignent du sérieux et de la concentration des joueurs de Bernard Laporte, mais aussi de leur désir de plaire. *« On s'est amusés, on s'est dit qu'il ne fallait pas finir sur une mauvaise note »*, souligne le Palois Damien Traille, la grande révélation française de cette tournée automnale : même Bernard Laporte *« n'imaginait pas qu'il puisse évoluer à un tel niveau »*.

Trois samedis d'affilée, face à l'Afrique du Sud, à l'Australie et aux îles Fidji, les blancs-becs et les aînés, les novices et les briscards ont voulu démontrer à leur entraîneur qu'il pouvait compter sur eux. Tout de suite, mais aussi pour la suite, le Tournoi des six nations, et puis la Coupe du monde, en 2003. Pendant trois semaines, Bernard Laporte les a regardés droit dans les pupilles, et il a cru discerner quelque chose d'irremplaçable : *« une âme »*. Il en a conçu quelques rêves pour l'avenir : *« On reconnaît une grande équipe au fait qu'elle prend peu de points, qu'elle en donne très peu, en commettant très peu de fautes. Tant que nous aurons toutes ces qualités, nous pourrons exister. »*

Le XV de France existe, son public l'a rencontré. Il vit bien. Il bosse, il joue, il gagne. Il ne se départ jamais de son sourire serein, marque du travail bien fait. Depuis cinq ans qu'il exerce le métier de manager du XV de France, Jo Maso n'a, dit-il, *« jamais vu une équipe nantie de telles qualités et de telles vertus »*. *« Ce groupe est bâti sur de bonnes bases*, précise Fabien Galthié. *Simplicité, humilité, fierté, honneur : des mots simples, mais qui pèsent lourd. »* Et *« bonne humeur »*, ajoutent les nouveaux venus, tous séduits par *« l'esprit de groupe »* qui préside au sein de ce club France.

« LE TOURNOI COMMENCE »

Ces valeurs, qui ont fait le printemps en plein automne, survivront-elles au rude hiver qui s'annonce ? *« Messieurs, le Tournoi des six nations commence aujourd'hui »*, a rappelé, dès la réception d'après-match, Bernard Laporte à tous ceux qui auraient été tentés par la griserie. De février à avril 2002, le XV de France va retrouver ses vieilles connaissances du Vieux Continent, pour essayer de faire oublier ses prestations dans les derniers trois Tournois, plutôt pitoyables.

« Nous allons partir avec les mêmes ambitions », insiste Clément Poitrenaud, le jeune arrière pour qui le Tournoi demeure *« un mythe »* à découvrir. Ceux qui ont déjà beaucoup vécu, comme Olivier Magne, pourront toujours lui expliquer que ce bon vieux *championship* restera toujours *« à part »*, et qu'il se dispute à une période où *« les organismes ont déjà souffert de six mois de compétition »*. Il faudra faire vite. D'ici au premier match des Six nations, le 2 février, face à l'Italie, Bernard Laporte n'aura qu'une occasion de voir ses joueurs, le 14 janvier. A moins que Serge Blanco, le président de la Ligue nationale, ne parvienne à convaincre les clubs de libérer leurs internationaux plus souvent.

Eric Collier

La fiche technique

FRANCE - FIDJI : 77-10

Stade Geoffroy-Guichard, à Saint-Etienne ; Temps froid ; Bon terrain ; 33 390 spectateurs
Arbitre : M. Lawrence (AfS).

LES POINTS

FRANCE : 12 essais : Betsen (10e, 48e), Galthié (27e), Bory (40e), Poitrenaud (40e), Magne (41e), Dominici (43e, 52e) Jeanjean (65e), Rougerie (69e, 80e), Poux (74e) ; 7 transformations Merceron (10e, 27e, 40e, 43e, 48e, 52e, 65e) ; 1 pénalité : Merceron (32e).
FIDJI : 1 essai : Lasagabivau (60e) 1 transformation : Little (60e) ; 1 pénalité : Little (45e)

• LES ÉQUIPES

FRANCE (entraîneur : Laporte) : Poitrenaud (Jeanjean, 61e) • Dominici, Marsh, Traille, Bory (Rougerie, 61e) • (o) Merceron, (m) Galthié (cap.) (Michalak, 61e) • Magne (Chabal, 61e), Tabacco, Betsen • Privat, Auradou (Nallet, 41e) • De Villiers (Poux, 61e), Ibanez (Bru, 61e), Crenca.

FIDJI (entraîneur : Fawake) : Serevi • Vunibaka, Stala, Derenalagi, Delasau (Lasagavibau, 31e) • (o) Little, (m) Rabaka (Waka, 73e) • Doviverata (cap.), Tuikabe, Davu • Katalau (Koyamaibole, 59e), Domolailai (Tuisese, 71e) • Cavubati, Biu, Qiodravu (Nagi, 66e).

Un examen d'humilité

ON POUVAIT toujours redouter le pire. Que l'équipe de France, par exemple, ne tombe une fois de plus dans le monde de l'inconstance paradoxalement régulière de ses prestations de trapéziste sans filet. Ou que, après avoir tendu de si beaux pièges à Kangourous et à Springboks, elle ne s'affale à son tour dans celui de se laisser bercer par la jouissance, en jouant prétentieusement à la « baballe ». Bref, on pouvait redouter qu'à la suite de deux combats gagnés avec autant d'héroïsme lyrique que de talent à l'état brut ce XV de la France des têtards ne se fasse, par manque d'application, la bonne tache de gros rouge sur la chemise de smoking au banquet des anciens combattants.

ANALYSE

77 points, 12 essais, et un record. C'est dire combien la chose a été prise au sérieux

Bien sûr, on ne parle pas ici de l'issue finale d'un match dont on devinait où la victoire s'installerait avant même qu'il fût organisé, mais plutôt de la manière dont cette équipe habillerait cette dernière. Voilà pourquoi conclure cette quinzaine commerciale du rugby français par un match contre les Fidjiens, dont on connaissait les faiblesses exotiques, c'était obliger l'équipe de France à se concentrer en urgence après son élection au paradis des superlatifs, et à corriger ce défaut de n'être que l'ombre d'elle-même au soleil.

Du coup, ce qui aurait pu représenter une erreur de programmation s'avérait être un excellent examen en blanc pour cette jeunesse insolente que l'on avait vue à l'épreuve du feu, mais pas encore à celle de l'humilité. On allait vite réaliser que, passé les hymnes et un haka fidjien – injustement sifflé –, cette équipe de Bleus n'était pas venue dans l'antre des Verts avec la seule intention de faire des dessins d'enfants mais plutôt pour fixer dans le ciel le dessein de ses jeunes étoiles.

Jouant avec un sérieux déroutant, respectant les bases élémentaires de ce jeu comme s'il s'agissait de contrer la plus grande sélection de tout l'Univers, l'équipe de France ne laissait pas l'ombre d'une croyance à des Fidjiens transis de froid depuis leur arrivée en Europe : 77 points, 12 essais, et un record. C'est dire combien la chose a été prise au sérieux.

Au-delà de tout, s'il fallait retenir une image de ces trois victoires, c'est celle de Frédéric Michalak, le plus jeune des demis d'ouverture titularisés en équipe de France depuis le début du monde, qui étreignait son ami, Clément Poitrenaud, dans les vestiaires, avant le match contre l'Australie. C'est deux-là n'ont que 19 ans, ils jouent ensemble depuis l'âge de 7 ans, à Toulouse. Ils étaient comme deux frères. Là, en plein milieu de ce rugby irréversiblement professionnel aux intérêts grandissants. Là, dans ce rugby qui n'a plus de clochers, où l'on change de club comme de chemise. Là, donc, deux gosses se sont étreints avec émotion, et ça, ce n'est pas que du talent, c'est aussi une âme.

Philippe Guillard

★ Philippe Guillard est journaliste à Canal+, écrivain et ancien rugbyman.

Les autres rencontres entre le Nord et le Sud

Avant son ultime match de gala qu'elle disputera mercredi au Millennium, où elle fut sacrée championne du monde en 1999, l'Australie a terminé, dimanche 25 novembre à Cardiff (pays de Galles), sa série de test-matchs européens en s'imposant (21-13) face au XV de Galles. Dans un Millennium fermé en raison d'une pluie incessante, les champions du monde n'ont pas réussi à inscrire le moindre essai et ont dû se contenter de la botte de Matthew Burke, auteur de sept pénalités.

Samedi, à Murrayfield (Ecosse), les All Blacks ont dicté leur loi aux Ecossais (37-6) en marquant trois essais en fin de match. Le même jour, à Twickenham, l'Angleterre avait battu l'Afrique du Sud, grâce à la botte de son buteur Jonny Wilkinson (29-9). Depuis novembre 2000, c'est la troisième victoire d'affilée du XV de la Rose – vainqueur également des Australiens il y a quinze jours face aux Springboks. Enfin, samedi à L'Aquila (Italie), les Samoa ont dominé l'Italie (17-9).

Le Cubain Javier Sotomayor à nouveau contrôlé positif

Le recordman du monde de saut en hauteur, qui a annoncé en octobre sa retraite, se voit cette fois reprocher l'usage de nandrolone

LA FIN de la carrière de l'athlète cubain Javier Sotomayor aura été placée sous le signe de la suspicion. Le détenteur du record du monde (2,45 m) du saut en hauteur, déjà positif à la cocaïne en 1999, a en effet été contrôlé positif à la nandrolone (stéroïde anabolisant), le 14 juillet 2001, lors d'un meeting organisé à Tenerife (Espagne). La sanction prévue par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) en cas de récidive est la radiation à vie.

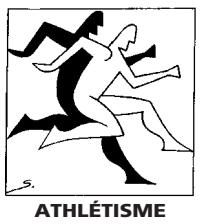

ATHLÉTISME

Selon les radios espagnoles, qui ont dévoilé l'information, dimanche 25 novembre, l'échantillon d'urine de Javier Sotomayor prélevé à l'issue de la réunion de Tenerife contenait un taux de nandrolone quatre fois supérieur au plafond autorisé (2 nanogrammes par millilitre). La nouvelle a été confirmée par l'IAAF, qui a toutefois souligné que ce contrôle posait *« problème »*. *« Les résultats qui nous sont parvenus montrent un taux positif dans les deux cas, mais il y a un problème, car les taux sont différents entre les deux échantillons*, a déclaré le secrétaire général de l'IAAF, le Hongrois Istvan Gyulai. *L'échantillon A a un taux très élevé alors que, dans le B, le taux est deux fois moins important. Nous voulons savoir ce qui s'est passé, car ce n'est pas normal. »*

Contrôlé positif à la cocaïne aux Jeux panaméricains de Winnipeg (Canada), en 1999, Javier Sotomayor, soutenu par les hautes instances cubaines, et même par Fidel Castro, avait juré son innocence et crié au *« complot »*. Il avait bénéficié d'une réduction de peine (un an de suspension au lieu de deux) de la part de l'IAAF pour *« circonstances exceptionnelles »* et, de ce fait, avait pu participer en septembre 2000 aux Jeux de Sydney, où il avait décroché la médaille d'argent, huit ans après avoir remporté l'or à Barcelone.

Quatrième des championnats du monde d'Edmonton, en août, le champion cubain, âgé de 34 ans, avait annoncé son intention d'effectuer une dernière saison en 2002 avant, le 12 octobre, d'annoncer qu'il avait finalement décidé de prendre sa retraite.

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : l'Américaine Stacy Dragila**, championne du monde de saut à la perche, et le Marocain Hicham El-Guerrouj, triple champion du monde du 1 500 m, ont été désignés, dimanche 25 novembre à Monaco, athlètes de l'année par la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF).

■ **BASKET-BALL : l'équipe de France masculine a battu la Biélorussie (85-61)** à Minsk, samedi 24 novembre, en match de qualification pour le championnat d'Europe 2003. Les Français occupent la première place du groupe D, dont les deux premiers seront qualifiés pour la phase finale de l'Euro 2003, qui se déroulera en Suède.

■ **FOOTBALL : Saint-Leu, Issy-les-Moulineaux et Millau**, trois clubs de Ligue, se sont qualifiés pour les 32es de finale de la Coupe de France, samedi 24 et dimanche 25 novembre. Avion (CFA) a signé l'exploit du week-end en battant un club de D2, Wasquehal (4-3). Le tirage au sort du prochain tour, qui aura lieu les 15 et 16 décembre et verra l'entrée en lice des clubs de D1, doit avoir lieu mardi 27.

■ **Liverpool, vainqueur de Sunderland (1-0)**, a profité du match nul de Leeds devant Aston Villa (1-1) pour prendre la tête du championnat d'Angleterre, lors de la 14e journée, dimanche 26 novembre. Arsenal (3e) a battu (3-1) Manchester United (6e), grâce notamment à deux buts de Thierry Henry qui a exploité des erreurs de Fabien Barthez, le gardien mancunien.

■ **Le Deportivo La Corogne, leader du championnat d'Espagne**, s'est incliné à Majorque (4-1) lors de la 14e journée. Le club reste en tête, avec deux points d'avance sur Alavès, défait à Villarreal (1-0), et le Betis Séville, vainqueur à Osasuna (1-2).

■ **Leverkusen, leader du championnat d'Allemagne** et vainqueur de Hambourg (4-1), a porté son avance à quatre points sur le Bayern Munich, tenu en échec par Nuremberg (0-0), dimanche 25 novembre, au terme de la 14e journée.

■ **Chievo Vérone, vainqueur à domicile de Pérouse** (2-0), a conservé la tête du championnat d'Italie à l'issue de la 12e journée, dimanche 25 novembre. Chievo devance d'un point l'Inter Milan, venu à bout de la Fiorentina (2-0).

■ **SKI ALPIN : le Croate Ivica Kostelic**, frère aîné de la slalomeuse Janica, a enlevé, dimanche 25 novembre à Aspen (Colorado), le premier slalom de Coupe du monde de la saison.

■ **LOTO : résultats des tirages n° 94** effectués samedi 24 novembre. **Premier tirage :** 8, 9, 10, 27, 32, 41 ; complémentaire : 39. Rapports pour 6 numéros : 3 851 990 F (587 283 €) ; 5 numéros et complémentaire : 257 990 F (39 333 €) ; 5 numéros : 7 495 F (1 142 €) ; 4 numéros et complémentaire : 294 F (44,82 €) ; 4 numéros : 147 F (22,41 €) ; 3 numéros et complémentaire : 28 F (4,26 €) ; 3 numéros : 14 F (2,13 €). **Second tirage :** 1, 16, 24, 25, 27, 37 ; complémentaire : 13. Pas de gagnants pour 6 numéros. 5 numéros et complémentaire : 89 175 F (13 595 €) ; 5 numéros : 8 995 F (1 371 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 308 F (46,95 €) ; 4 numéros : 154 F (23,47 €) ; 3 numéros et complémentaire : 28 F (4,26 €) ; 3 numéros : 14 F (2,13 €).

LES UNIVERSITÉS
NOMADES
À CHINGUETTI
À LA DÉCOUVERTE DE L'ISLAM
avec Ahmed Baba Miské, Pierre Lafrance, Ghaleb Bencheikh El Hocine
du 7 au 14 déc. 01
à partir de 4 800 F* ou 731,75 €
Informations et réservations :
VIRGINIE 04 75 04 16 11 - N° Indigo 0 820 830 255
universites@point-afrique.com
www.point-afrique.com
Point-Afrique
*hors taxes d'aéroport et visa

ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.
VOLS A/R* TTC
Berlin 1712 F
Montréal 2423 F
Los Angeles 2903 F
Bangkok 3935 F
CIRCUIT* VOL - HOTEL*** (9j/7n, 1/2 pension)
Bangkok/Phuket 6375 F
0 825 008 008** www.anyway.com
3615 anyway***
*Prix par personne à partir de. Pour la validité, nous consulter. Lic 075960011 **0,99F/min ***2,23F/min

EMPLOI
DEMANDES
Assistante freelance fr./angl. courants + ital. et arabe
01-43-20-84-74
06-84-59-79-85
INFIRMIÈRE
EN PSYCHIATRIE
Soins/garde à domicile
Paris-16e.
01-47-27-07-46 (soir).
OFFRES
Ch. prof. FLE. anglais courant. Exp. indispensable. Poste permanent. 9 h-17 h. Ecrire, CV + photo :
INSTITUT DE FRANÇAIS
06230 Villefranche-sur-Mer.
Homme 38 ans
15 ANS D'EXPERIENCE EN MARKETING / COMMUNICATION :
RESEAU DISTRIBUTION, CREDIT CONSOMMATION & SERVICES FINANCIERS
Marketing stratégique, Marketing opérationnel (Etudes Clients, Marketing Direct, PLV, Stimulation)
Recherche poste à responsabilités
Tél. 06 76 41 85 19
Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe afin que l'on puisse transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

Entre deux perturbations

MARDI. Alors qu'une perturbation pluvieuse quitte le pays par l'est en cours de journée, de nouvelles pluies abordent les côtes de la Manche dans l'après-midi. Entre ces deux perturbations, le soleil fait de belles percées.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. La matinée est ensoleillée puis le ciel s'ennuage à partir de la mi-journée. Il pleut en fin d'après-midi sur la Bretagne et la Normandie et le vent souffle à près de 90 km/h près des côtes de la Manche. Il fait de 10 à 13 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Le matin, quelques brumes se forment surtout sur la région Centre alors qu'ailleurs le soleil domine. Dans l'après-midi, les nuages font leur retour et amènent pluies et vent sur les côtes. Il fait de 7 à 10 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Il pleut encore faiblement le matin avant que des éclaircies se dessinent sur la Champagne, la Bourgogne et la Lorraine. La neige tombe sur le Jura au-dessus de 700 m. Les températures vont de 4 à 6 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Des brouillards localement givrants se forment en fin de nuit. Après leur dissipation, la journée est ensoleillée. Les nuages sont plus nombreux sur les Pyrénées. Les températures s'échelonnent entre 8 et 11 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Encore beaucoup de grisaille le matin, accompagnée sur le relief de petites pluies ou de neige au-dessus de 600 m. L'après-midi, des éclaircies se dessinent sur le Limousin et les pluies et les chutes de neige deviennent plus éparses. Il fait de 4 à 7 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Nuages et pluies sont le lot de la matinée. Le soleil revient l'après-midi sur le continent alors que des pluies parfois orageuses se maintiennent sur la Corse. Les températures affichent de 10 à 15 degrés.

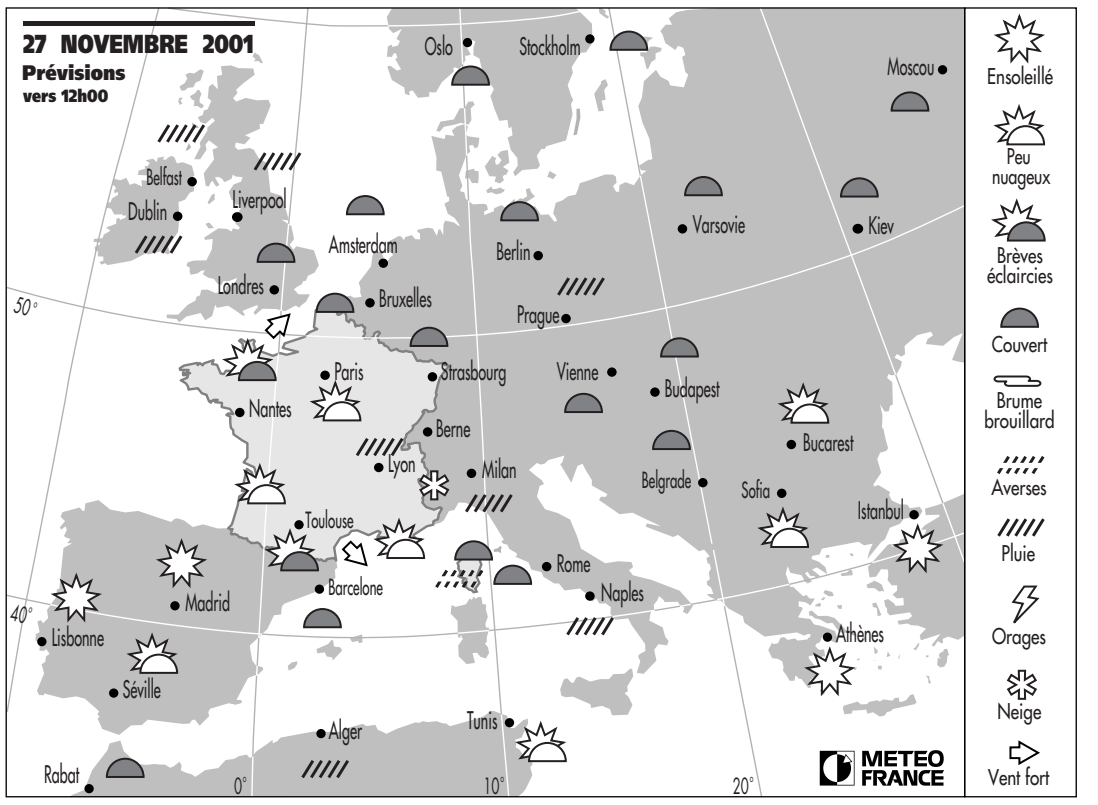

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **MAROC.** Le groupe Accor Tour propose de découvrir, à un prix avantageux, le Sofitel Palais Jamai, un hôtel 5 étoiles qui surplombe la médina de Fès, au royaume du Maroc. Ancien palais du XVIIIe siècle, ce bijou hispano-mauresque est au cœur d'un jardin andalou semé de fontaines, où les lauriers roses et les grenadiers s'épanouissent. Le prix par personne est de 564 € (3 699,60 F), pour un séjour de 5 jours et 4 nuits en chambre double, petits déjeuners et vols inclus. Cette offre exceptionnelle est valable jusqu'au 10 décembre. Réservations au 0-825-01-23-45 et www.accortravel.com

■ **AÉRIEN.** La compagnie British Airways assure désormais, quatre fois par semaine, la continuité du vol Montpellier - Londres Gatwick, via Nantes-Atlantique, vers d'autres destinations de Grande-Bretagne. Renseignements au 0-825-825-400.

PRÉVISIONS POUR LE 27 NOVEMBRE 2001
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	9/15	P
BIARRITZ	7/12	N
BORDEAUX	3/11	S
BOURGES	3/7	N
BREST	6/12	C
CAEN	6/9	N
CHERBOURG	5/13	P
CLERMONT-F.	2/6	S
DIJON	2/6	P
GRENOBLE	1/6	P
LILLE	2/7	C
LIMOGES	2/5	N
LYON	3/7	P
MARSEILLE	4/11	S
NANCY	2/6	N
NANTES	3/12	N
NICE	8/14	N
PARIS	3/8	N
PAU	4/8	N
PERPIGNAN	8/11	S
RENNES	4/12	C
ST-ETIENNE	3/8	C
STRASBOURG	3/5	P
TOULOUSE	4/9	N
TOURS	1/8	N
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	23/30	P
FORT-DE-FR.	24/29	S
NOUMEA	22/29	C
PAPEETE	25/29	C
POINTE-A-PIT.	21/30	S
ST-DENIS-RÉ.	22/28	S
EUROPE		
AMSTERDAM	4/7	C
ATHENES	10/15	S
BARCELONE	6/11	C
BELFAST	4/6	P
BELGRADE	-1/4	C
BERLIN	1/2	C
BERNE	-2/6	C
BRUXELLES	2/6	C
BUCAREST	-7/6	S
BUDAPEST	-4/1	C
COPENHAGUE	2/6	C
DUBLIN	3/7	P
FRANCFORT	2/6	C
GENEVE	2/6	C
HELSINKI	1/3	C
ISTANBUL	7/10	S
KIEV	-1/2	C
LISBONNE	9/14	S
LIVERPOOL	5/9	P
LONDRES	3/10	C
LUXEMBOURG	2/4	C
MADRID	2/9	S
MILAN	4/6	P
MOSCOU	-3/2	C
MUNICH	1/4	C
NAPLES	9/14	P
OSLO	-7/-1	C
PALMA DE M.	7/13	P
PRAGUE	2/5	P
ROME	10/16	C
SEVILLE	7/16	S
SOFIA	-3/4	S
ST-PETERSB.	-1/2	C
STOCKHOLM	2/4	C
TENERIFE	17/21	S
VARSOVIE	-4/1	C
VENISE	6/9	P
VIENNE	-1/1	C
AMÉRIQUES		
BRASILIA	19/26	P
BUENOS AIR.	15/23	S
CARACAS	26/28	C
CHICAGO	5/11	C
LIMA	16/19	C
LOS ANGELES	10/14	S
MEXICO	7/23	S
MONTREAL	4/6	P
NEW YORK	8/14	S
SAN FRANCIS.	10/13	S
SANTIAGO/CHI	11/25	S
TORONTO	4/9	P
WASHINGTON	9/21	C
AFRIQUE		
ALGER	8/16	P
DAKAR	25/28	C
KINSHASA	23/32	S
LE CAIRE	15/24	S
NAIROBI	14/24	S
PRETORIA	17/23	P
RABAT	10/17	C
TUNIS	10/18	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	20/30	S
BEYROUTH	15/20	S
BOMBAY	21/33	S
DJAKARTA	27/29	C
DUBAI	19/28	S
HANOI	17/25	S
HONGKONG	16/24	S
JERUSALEM	13/20	S
NEW DEHLI	11/26	S
PEKIN	-4/6	S
SEOUL	-4/4	S
SINGAPOUR	26/30	C
SYDNEY	18/22	S
TOKYO	7/13	S

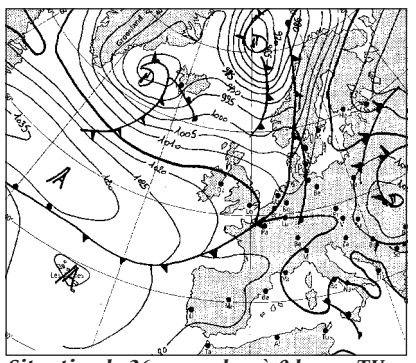

Situation le 26 novembre à 0 heure TU

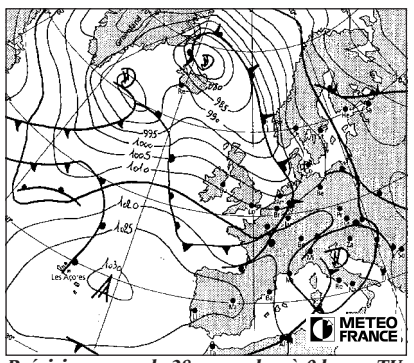

Prévisions pour le 28 novembre à 0 heure TU

ASTRONOMIE

Ciel de décembre

EN DÉCEMBRE de cette année s'absentent les planètes internes, c'est-à-dire celles qui évoluent entre le Soleil et la Terre. Exit, donc, Vénus et Mercure, insaisissables car trop proches de la lumière. Des cinq planètes visibles à l'œil nu ne subsistent plus que Mars, Jupiter et Saturne. La première, magnifique dès la fin du crépuscule, donnera rendez-vous à la Lune dans la nuit du 20 au 21 décembre. La deuxième fera de même à deux reprises dans le mois, au matin du 3 et au soir du 30.

Quant à Saturne, elle s'approchera tant de notre satellite que celui-ci finira par l'engloutir le 1er décembre. A Paris, l'occultation se produira à partir de 3 h 31 et durera une heure. Le phénomène sera visible dans toute l'Europe, mais aussi sur une zone comprise entre notre continent et l'est des Etats-Unis. Le lendemain, ce sera à Saturne de jouer le rôle d'écran. Il arrive en effet de temps en temps qu'une planète passe devant une étoile et nous la masque. Mais ce spectacle s'apprécie d'autant plus lorsque Saturne en est le principal acteur, car c'est un délice de fin gourmet que d'essayer de voir l'étoile en question jouer à cache-cache entre les anneaux et le corps de la planète. Le 2 décembre, vers 2 heures du matin, Saturne éclipsera l'astre catalogué sous le nom TYC 1275-00354-1. Son éclat étant très faible, il faudra un instrument puissant et de bonnes conditions d'observation pour assister à l'occultation.

A ceux qui ne sont pas équipés mais qui allient voyages et phénomènes astronomiques rares, décembre réserve une autre surprise : une éclipse annulaire de Soleil. Ce type d'éclipse survient lorsque la Lune, dont l'orbite est elliptique et non circulaire, se trouve trop loin de la Terre pour que son disque cache suffisamment celui de notre étoile. Survit donc un mince cercle de feu que l'on doit impérativement contempler avec des lunettes spéciales. Le 14 décembre, pendant trois minutes environ, les habitants du nord du Costa Rica et du sud du Nicaragua auront droit, en fin de journée, à cet anneau de Soleil.

A ceux, enfin, qui n'ont ni instrument ni portefeuille garni, qui jettent simplement un coup d'œil dans la nuit, décembre apportera son lot d'étoiles filantes. Plusieurs essaims marquent le dernier mois de l'année, mais, pour 2001, les conditions seront optimales pour celui des Géminides. Semblant jaillir tout droit de la constellation des Gémeaux – facile à repérer en ce moment car Jupiter y campe –, ces étoiles filantes peuvent se compter par dizaines en moins d'une heure. Le maximum d'activité se situe entre le 7 et le 17 décembre et, cette année, il est conseillé de tenter sa chance le 14, jour de nouvelle lune. Que l'on se vête chaudement, car, le 21 décembre, sonne l'hiver.

Pierre Barthélémy

★ Une nouvelle édition augmentée de l'ouvrage collectif *Le Grand Livre du ciel* vient de paraître chez Bordas (478 p., 250 F, 38,11 €).

SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE
• vendredi 30 novembre 2001 (à Paris) •

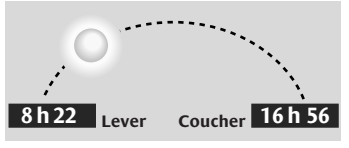

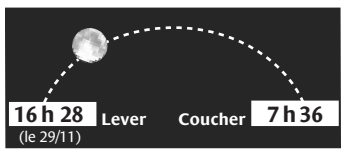

Jupiter au cœur des Gémeaux

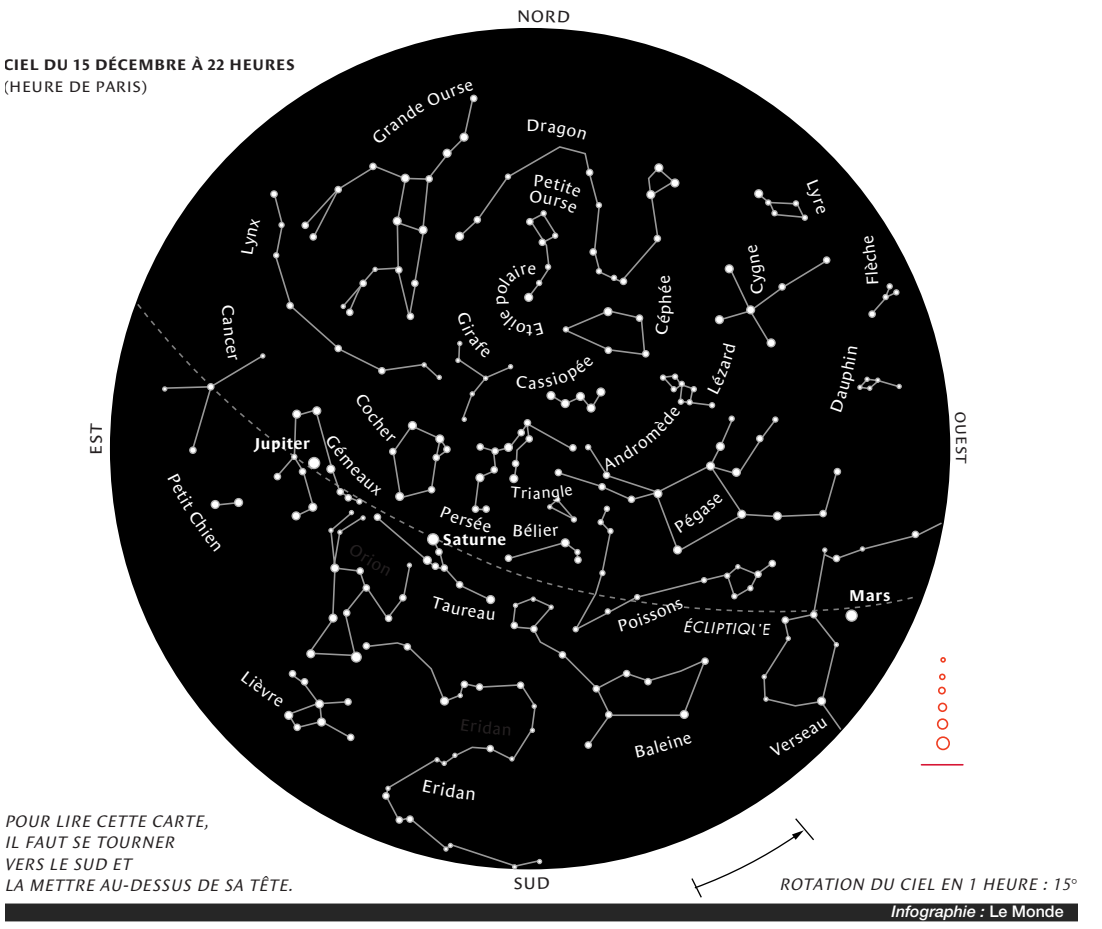

Infographie : Le Monde

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 279

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

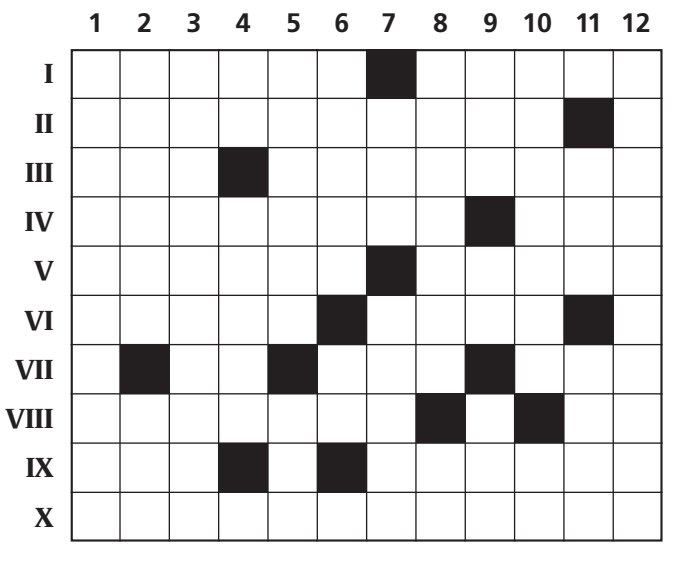

HORIZONTALEMENT

I. N'ayant pas réussi à résoudre tous ses problèmes, il nous les a laissés. Peut aider à régler nos problèmes. - II. Rend le jugement partial. - III. Donnée à l'arrivée, reprise au départ. Bonnes rentrées. - IV. Reproduit. Sans beaucoup de connaissances. - V. Mouvement de foule. Bien compris. - VI. Certains aimeraient se la faire. Possessif. - VII. Personnel. Se fit salement remarquer. Sans couleur, en général sans saveur, mais indispensable. - VIII. Contraire à la raison. Démonstratif. - IX. Garda pour lui. En dessous de la moyenne. - X. Très simples.

VERTICALEMENT

1. Sésame à l'office. - 2. Grandeur indéterminée. Sans aucun intérêt. - 3. En deux ou quatre temps, c'est un spécialiste aux mains habiles. - 4. Bout de fil. Support pour panser. - 5. L'équilibre des genres. D'abord à l'eau avant de goutter au vin. - 6. Raccourci. Partage non sans mal le pouvoir. - 7. VGE en voulait... la boulangère en a. Descendent. - 8. Beau et parfumé en bouquet. Arrose le Nord. - 9. Le petit est sympathique. Voyelles. A la taille du Nippon. - 10. A laissé les rênes du pouvoir à Vladimir. Vendu en feuilles. - 11. Belle Hellène. Division de la pièce. - 12. Sans charges et sans grades.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 278

Horizontalement

I. Cheval. Vache. - II. Râtelier. Hem. - III. Orangeraie. - IV. CM. Te. Eiffel. - V. Hou. Bois. Co. - VI. En. Brun. Tory. - VII. Pigée. Terrée. - VIII. Iéna. Débattu. - IX. Otée. Acier. - X. Dune. Buttées.

Verticalement

1. Croche-pied. - 2. Harmonie. - 3. Eta. Gnon. - 4. Vent. Béate. - 5. Algèbre. - 6. Lie. Ou. Deb. - 7. Ereinté. - 8. Vrais. Ebat. - 9. If. Tract. - 10. Chef. Ortie. - 11. Hé. Ecrêtée. - 12. Employeurs.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 250

La baguette cassée

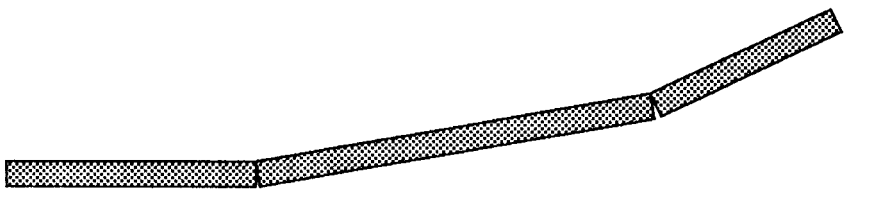

ON CASSE une baguette en trois morceaux. On suppose que les deux points de rupture sont totalement aléatoires, c'est-à-dire que toutes les configurations possibles de ces deux points sont équiprobables.

Quelle est la probabilité que les trois morceaux puissent être les trois côtés d'un même triangle ?

Elisabeth Busser et Gilles Cohen
© POLE 2001

Solution dans *Le Monde* du 4 décembre.

Solution du jeu n° 249 paru dans *Le Monde* du 20 novembre.

Un même plan peut traverser au maximum 12 segments.

Si un plan ne passe par aucun des sept points, il divise l'espace en deux parties : A contenant p points et B contenant (7 – p) points.

Un segment traversera le plan s'il joint un point de A à un point de B.

Le nombre de tels segments est $p \times (7 - p)$. Il sera maximal pour $p = 3$ ou $p = 4$.

Pour un nombre quelconque N de points, un raisonnement analogue s'applique :

– Si $N = 2n$ est pair, le maximum de $p \times (N - p)$ est $\mathbf{n^2}$, obtenu pour $p = n$.

– Si $N = 2n + 1$ est impair, le maximum de $p \times (N - p)$ est $\mathbf{n \times (n + 1)}$, obtenu pour $p = n$ ou $(n + 1)$.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

Chaque jeudi
LE MONDE DES LIVRES
avec Le Monde
DATÉ VENDREDI

DISPARITIONS

Nicolas Ruwet

Spectateur et acteur des sciences du langage

NICOLAS RUWET se plaignait parfois, dans un demi-sourire, d'être né, en 1932, le 31 décembre : ces quelques heures d'avance que le destin lui avait fait prendre le vieillissaient d'un an... Mort mercredi 14 novembre, il a fortement marqué l'histoire des sciences du langage en France – et dans les pays francophones – pendant le demi-siècle qui vient de s'achever.

Après des études à Liège (il était belge de naissance), puis à Paris et au MIT – où il rencontre Chomsky et Halle –, Nicolas Ruwet entre comme « aspirant » au Fonds national belge de la recherche scientifique. C'est la brève aurore du non moins bref « triomphe du structuralisme ». Il publie, dans *Esprit* (en 1963), puis dans les *Archives européennes de sociologie* (en 1964), deux beaux articles sur le statut de la linguistique dans les sciences humaines : vaste panorama parfaitement informé – seul absent : Lacan – de la fonction de « sciencepilote » qu'avait alors la linguistique.

C'est aussi en 1963 que Ruwet traduit et préface, pour les Editions de Minuit, les *Essais de linguistique générale* de Roman Jakobson. Il faut insister sur un point : c'est Ruwet qui est l'auteur, au sens fort du terme, du concept d'« embrayeur », que Jakobson, à la suite de Jespersen, dénomme en anglais *shifter*. C'est que la métaphore est toute différente. Le *shifter* se contente de changer de référent selon les circonstances de l'énonciation. Accédant au statut d'embrayeur, il met en relation l'instance de l'énonciation et le discours : ainsi le mot « je » désigne dans l'énoncé la personne qui le profère. En français, l'embrayeur s'est substitué à toute autre désignation, par exemple le fugitif « indicateur » de Benveniste.

UN REGARD AMUSÉ

Survient en 1967 la publication, chez Plon, de l'*Introduction à la grammaire générative* : excellente présentation technique des théories chomskyennes, alors fort mal connues en France, même chez les linguistes, mais aussi ample réflexion historique et épistémologique sur l'évolution de la linguistique. Sur le modèle de Jakobson, Ruwet s'intéresse à la poétique. Il publie quelques articles théoriques et de nombreuses analyses de poèmes ou, parfois, de segments de poèmes : ainsi le vers de Baudelaire *« Le navire glissant sur les gouffres amers »*. Certaines de ces contributions seront reprises, en 1972, au Seuil, dans *Langage, musique, poésie*. Car Ruwet, musicologue, s'interrogeait aussi, non sans quelque perplexité, sur ce que la *« sémantique musicale gagnerait à s'inspirer de la linguistique »*.

Nicolas Ruwet ne s'est pas contenté d'introduire ou de traduire les théories des autres. Sa *Grammaire des insultes et autres études* (Seuil, 1982) réunit des études de syntaxe française d'une extrême subtilité. Et son ouvrage en anglais *Syntax and human experience* (Chicago, 1991) revient aux préoccupations générales de ses premiers travaux. Nicolas Ruwet promenait sur le spectacle de la linguistique – et, semble-t-il, sur tout spectacle humain – un regard à la fois informé, amusé et légèrement distant.

Professeur à l'université Paris-VIII-Vincennes jusqu'à 1999, il consacrait une part non négligeable de son temps à des travaux de *« patalinguistique »* pas toujours très obligeants – quoique jamais méchants – à l'égard de ses bons collègues. Les *Recherches linguistiques de Vincennes* comportent dans presque tous leurs fascicules des articles signés de noms bizarres : Traï Zattab, Gérard Zamioune, Minamoto no Nisho, Norbert Rastreins, etc. Selon certains murmures, quelques-uns de ces noms pourraient masquer celui de Nicolas Ruwet.

Michel Arrivé

Norman Granz

Producteur de concerts et de disques de jazz

LA LISTE des musiciens de jazz qui ont été en contact, plus ou moins long, avec Norman Granz, remplirait aisément un ouvrage encyclopédique, de Louis Armstong à Lester Young, en passant par Count Basie, John Coltrane, Duke Ellington, Ella Fitzgerald, Stan Getz, Charlie Parker ou Art Tatum. Celui qui avait mené, en tant qu'organisateur de concerts sur les plus prestigieuses scènes du monde, un combat constant pour que le jazz soit considéré comme la grande musique du XXe siècle est mort des suites d'un cancer de la prostate, vendredi 23 novembre, à Genève où il résidait depuis une quinzaine d'années. Son nom restera aussi lié à celui de plusieurs compagnies phonographiques dont il a été le créateur et le producteur, en particulier la marque Verve, toujours en activité.

Né le 6 août 1918 à Los Angeles, en Californie, Norman Granz, étudiant en philosophie à l'University of California-Los Angeles (UCLA), commence à s'intéresser au jazz en 1937. Il n'est pas musicien, mais son sens de l'entreprise et son amour du jazz l'amèneront à devenir l'un des hommes les plus importants du milieu lorsqu'il parvient à monter, en 1944, puis à développer les concerts intitulés Jazz at the Philharmonic (JATP).

CONTRE LA SÉGRÉGATION RACIALE

Il met alors à la portée d'un nouveau public, hors des clubs ou des salles de danses, la formule des *jam-sessions,* ces rencontres de musiciens autour d'un répertoire destiné à valoriser les interventions des solistes. Il luttera aussi contre la ségrégation raciale, que cela soit sur scène, dans le public ou lors des étapes dans les hôtels durant les tournées, ce qui, jusqu'au milieu des années 1960, correspond à un engagement permanent et épuisant.

Parallèlement à l'organisation des JATP, qu'il exporte en Europe et au Japon, Norman Granz fonde les labels Clef (1946), puis Norgran (1953), afin de conserver des traces des concerts, qui sont enregistrés systématiquement, ou de permettre ces réunions de stars du jazz dans les meilleures conditions du travail en studio. Il devient aussi le manager de la chanteuse Ella Fitzgerald pour laquelle il crée la marque Verve en 1956, un label qui accueillera rapidement les plus grands noms du jazz dans les années 1950 et 1960, avant d'être vendu à la compagnie MGM qui y développera un temps un catalogue rock réputé (Frank Zappa, le Velvet Underground). Norman Granz sera aussi le manager du pianiste canadien Oscar Peterson. En 1973, il fonde une nouvelle marque, Pablo Records, sous laquelle il publie de nombreux concerts et des séances en studio des artistes qu'il a sous contrat, comme Peterson ou le guitariste Joe Pass.

Norman Granz aura été, avec George Wein, plus particulièrement de 1944 au milieu des années 1970, celui à qui s'adressaient la plupart des festivals de jazz et des salles de concerts pour faire venir les stars américaines. Verve, remis en activité au milieu des années 1980, reste aujourd'hui, avec Blue Note, l'une des compagnies phares du jazz moderne.

Sylvain Siclier

■ **RALPH BURNS,** pianiste de jazz, compositeur et chef d'orchestre américain, est mort mercredi 21 novembre à Los Angeles. Né le 29 juin 1922 à Newton (Massachusetts), Ralph Burns avait fait ses débuts de soliste en 1940, puis d'arrangeur dans la formation de Charlie Barnet en 1942. C'est principalement avec le clarinettiste et saxophoniste Woody Herman qu'il jouera ensuite, avant de mener une carrière de compositeur et d'arrangeur pour la radio, la télévision et le cinéma (notamment pour le film *New York, New York*, de Martin Scorsese en 1977).

■ **SYLVIE NERSON ROUSSEAU,** psychanalyste, est morte mercredi 7 novembre. Née le 5 août 1945, Sylvie Nerson Rousseau avait fait ses études à Paris et à Jérusalem. Membre du Cercle freudien, elle était psychologue clinicienne à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris, et exerçait en cabinet. Auteur de nombreux articles sur les problèmes de société vus par la psychanalyse, Sylvie Nerson Rousseau avait publié en 2000 son premier essai, *Le Divan dans la vitrine,* dont le sous-titre était : « La psychanalyse à tort et à travers » (Nil éditions).

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 21 novembre sont publiés :

● **Personnes âgées :** quatre décrets d'application de l'allocation personnalisée d'autonomie, qui va remplacer la prestation spécifique dépendance à partir du 1er janvier 2002.

Au *Journal officiel* du jeudi 22 novembre est publié :

● **Accord international :** un décret portant publication de l'accord sur le statut des missions et des représentants d'Etats tiers auprès de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, signé à Bruxelles le 14 septembre 1994.

Au *Journal officiel* du vendredi 23 novembre sont publiés :

● **Alimentation :** un décret relatif au traitement par ionisation des denrées destinées à l'alimentation humaine ou animale.

● **Accord international :** un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Guatemala sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signé à Guatemala le 27 mai 1998.

Au *Journal officiel* du samedi 24 novembre sont publiés :

● **AOC :** deux décrets relatifs aux appellations d'origine contrôlée montravel et côtes-de-provence.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

Fabien TASSEL

a trente ans aujourd'hui,

et l'envie de dévorer le monde !

Bon anniversaire, Fabio.

Joie et bonheur tous les jours de ta vie.

Savé.

Décès

– Mme Simone Chiron,
son épouse,
M. et Mme Franck Chiron,
M. Xavier Chiron,
M. et Mme Fabien Chiron,
M. Pascal Chiron,
ses enfants,
Cécile, Mélanie, Lucile, Juliette, Bastien et Sophie,
ses petits-enfants,
Mme Jeanine Meunier,
sa sœur,
Ses neveux, nièces,
Parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre CHIRON,
inspecteur général de l'administration de l'Education nationale (h),
ENA, promotion Saint-Just,

survenu à Paris, le 22 novembre 2001, à l'âge de soixante-douze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 28 novembre, à 9 h 30, en la chapelle du Val-de-Grâce, 1, place Alphonse-Laveran, Paris-5e.

163, rue de Charenton,
75012 Paris.

– Geneviève Esclapez,
née Mauriès,
son épouse,
Le docteur Françoise Esclapez-Sebag et Alain Sebag,
Anne-Marie Esclapez-Daubet et Michel Daubet,
Le docteur Paule Esclapez-Susic et Zlatko Susic,
ses enfants,
Gilles, Franck, Antoine, David, François et Valérie,
Yann, Julien, Raphaël, Frédéric, Yelena et Jean-Baptiste,
ses petits-enfants,
Les familles Esclapez, Mauriès, Sanchez,
Parents et alliés,
ont la tristesse de faire part de la mort, le 23 novembre 2001, dans sa quatre-vingt-septième année, de

François ESCLAPEZ,
directeur d'école honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire,
croix de guerre 1939-1945,
chevalier des Palmes académiques,

et y associent le souvenir de son fils

Jean,
1944-1991.

31, avenue des Baléares,
66740 Laroque-des-Albères.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30
Permanence le samedi jusqu'à 16 heures

– Militant du Bloc ouvrier et paysan et du POUM pendant les révolutions de 1934 et 1936 en Catalogne, lieutenant de la 29e division de l'armée républicaine ; en France, militant actif de Socialisme ou barbarie, puis de Pouvoir ouvrier,

Alberto MASO-MARCH
(Véga, Maille, Julio Gil),

nous a quittés le 21 novembre 2001.

Les obsèques auront lieu, au cimetière du Père-Lachaise, mercredi 28 novembre, à 11 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Patrice Rénier,
son époux,
Alban Rénier,
son beau-fils,
M. et Mme Xavier Sallantin,
ses parents,
Mme Denise Rénier,
sa belle-mère,
Vincent et Marie Renard,
Jean et Francine Sallantin-Baudou,
Yves et Béatrice Caumel,
Christian et Odile Escriva-Sallantin,
Albert et Claire Pavy,
Jacques et Valérie Sallantin,
Didier et Annick Rénier,
Michel et Marie Auville,
ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, avec tous ses neveux et nièces,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Françoise RÉNIER,
née **SALLANTIN,**

le 23 novembre 2001, à l'âge de cinquante et un ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le lundi 26 novembre, en l'église d'Angoustrine (Cerdagne).

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Brangoly, Enveitg (Pyrénées-Orientales), dans l'intimité familiale.

– Paris.

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de
M. et Mme Augustin Terrin,
M. Yvan Tran,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Me Jean-Augustin TERRIN,
ancien 2e secrétaire de la conférence du stage des avocats du barreau de Paris,

survenu à Paris, le 21 novembre 2001.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 27 novembre, à 11 heures, en la chapelle de Jésus-Enfant, 29, rue Las Cases, Paris-7e.

Condoléances sur registres.

2, avenue Frochot,
75009 Paris.
14, rue de Martignac,
75007 Paris.

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans, aujourd'hui,

Robert GUIHÉNEUF,
professeur émérite à la faculté de droit et de sciences économiques de Nice,

nous quittait.

Souvenons-nous.

3 *bis*, avenue de Bilbao,
06000 Nice.

– Il y a deux ans, le 27 novembre 1999,

Alain PEYREFITTE

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée et une prière pour lui.

Colloques

– L'Association des amis de la revue ***Passages*** - **ADAPes,** la revue ***Passages*** et **Alstom**, avec le concours du ministère des affaires étrangères, de l'Ademe, d'Aéroports de Paris, du CNAM, de l'ANAH et de la mairie de Paris, organisent un colloque sur le thème : **« Technologie, transports et modes de vie »,** qui se tiendra le **jeudi 6 décembre 2001** (de 9 h 30 à 17 h 30) au Sénat, palais du Luxembourg.

Intervenants : Jean-Pascal Assailly, Pierre Beuzit, Pierre Bilger, Wandell Cox, Michel Derdevet, Serge Federbusch, Gérard Feldzer, William Fisher, Xavier Godard, Jean-Pierre Hauet, Michel Huther, Didier Hamon, Jacques Labeyrie, Alain Lecomte, Robert Mahler, Emile Malet, Alain Morcheoine, Pierre Papon, Christian Philip, Vincent Piron, Pierre Pommellet, Luc Roger, André Santini, Jean-Louis Zentelin, Jean-Claude Ziv.

Inscriptions obligatoires :
Tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.
E-mail : passages@club-internet.fr

Conférences

Les Eglises, l'Etat et la société :
les chrétiens ont-ils leur mot à dire dans le débat public ?
Avec le pasteur
Jean-Arnold de Clermont,
président de la Fédération protestante de France
Jeudi 29 novembre 2001, 20 h 30.
Eglise réformée de la Bastille,
7 *bis*, rue du Pasteur-Wagner, Paris-11^e^

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

Séminaires

Alain David : **« Philosophie et actualité : recherches sur l'extériorité ».**
30 novembre 2001, 18 heures-20 heures, 14 décembre, 18 h 30-20 h 30, 11 janvier et 25 janvier, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Philippe Hamou et Marta Spranzi-Zuber : **« Science et théologie à l'Age classique ».**
4 décembre, amphi A, 18 décembre, amphi B, 8 et 22 janvier, amphi A, 18 heures-20 heures, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Consultation du site :
www.ci-philo.asso.fr
Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

Communications diverses

– **Centre communautaire de Paris** : **mardi 27 novembre**, à **20 h 30.** Rencontre **« Les Juifs de Balzac »,** présentée par **Michael Bar-zvi**, professeur, avec **Betty Kupfer**, professeur de littérature à l'université de Jérusalem, 119, rue La Fayette, Paris-10e. Tél. : 01-53-20-52-52. (PAF.)

CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001-2002 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 22 € - 144,31 F TTC
TARIF ABONNÉS 18,50 € - 121,35 F TTC

NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
FORFAIT 10 LIGNES
120 € - 787,15 F TTC
La ligne suppl. : 12 € - 78,71 F TTC
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC
La ligne suppl. : 10 € - 65,60 F TTC

THÈSES - ÉTUDIANTS : 13,35 € - 87,55 F TTC
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Chaque samedi avec
Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI
retrouvez
LE MONDE TÉLÉVISION

DEBARRAS
integral, tous locaux, récupérations.
BIGUES BENNES
01 49 95 95 42
Service rapide tous les jours

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS
LES CLES DE L'INFO
Au sommaire du numéro de décembre
Energie : les scénarios du futur
• Le tout-nucléaire traité diversement selon les pays.
• Les sources d'hydrocarbures en voie d'épuisement.
• Comment concilier croissance et environnement : économie et renouvellement des énergies ?
• Quelles énergies possibles pour demain ?
Et les Clés de l'info :
Les nouveaux maîtres de Kaboul.
La population du monde musulman condamne majoritairement la guerre.
Chez votre marchand de journaux
13 F - 1,98 €

MUSIQUE La vingt-troisième édition des Transmusicales de Rennes a lieu du 28 novembre au 1er décembre. Parmi les quatre-vingts artistes au programme, beaucoup d'inconnus et aucune tête d'affiche. ● DEPUIS sa création, ce festival revendique son indépendance artistique et sa curiosité, qui le conduisent à préférer les découvertes aux opérations de marketing. Il a ainsi révélé des groupes comme Nirvana, Noir Désir ou Daft Punk. ● LE PROGRAMME n'avait jamais été aussi ouvert, même si les groupes inspirés par la chaleur du funk et de la soul semblent particulièrement nombreux. ● LE PUBLIC rennais pourra notamment découvrir l'électronique aérienne et musclée du Brésilien DJ Patife, la « slam poetry » au groove profond de Carl Hancock Rux, de Harlem, et la musique malgache de N'java, formé de cinq frères et sœurs élevés au son du marovany, la guitare locale.

Les Transmusicales ajoutent un étage funk à leur tour de Babel

La vingt-troisième édition du festival rennais consacre une large place aux artistes inspirés par les musiques noires des années 1960 et 1970. Sa palette, plus large que jamais, confirme son goût de la découverte : parmi les quatre-vingts invités, beaucoup d'inconnus et pas de tête d'affiche

UNE PHRASE est souvent revenue, ces jours-ci, dans la bouche des professionnels des multinationales du disque : *« Je ne vais pas aux Trans cette année. Je n'y ai pas d'artiste.* » On pourra se désoler de ce manque de curiosité, mais surtout se réjouir de l'indépendance, plus que jamais revendiquée, des Transmusicales de Rennes. Du 28 novembre au 1er décembre, la vingt-troisième édition du festival breton proposera près de quatre-vingts artistes, mais aucune tête d'affiche. Ce qui, chez d'autres, pourrait traduire un manque d'ambition prouve là le culot intact d'un événement unique. Piochée dans une quinzaine de pays, cette programmation, pleine d'inconnus, célèbre l'effervescence d'une scène musicale aux allures de tour de Babel. Créations électronique, rock, hip-hop, soul, dub – et surtout les fruits d'innombrables croisements d'où se dégagent cette année des envies de sueur, d'émotions live et de pulsations funk.

Ne pas voir dans ces choix la quête d'un avant-gardisme absolutiste. *« Certains ont dit que nous nous radicalisions,* déplore Béatrice Macé, codirectrice du festival avec Jean-Louis Brossard. *Nous restons en fait fidèles à notre principe de départ, qui est de parier sur la curiosité du public. C'est plutôt l'industrie et le monde qui se radicalisent dans la recherche du profit à court terme, dans la logique de la duplication du produit. En tant que lieu artisanal cherchant à développer un caractère propre, nous nous sentons de plus en plus en décalage.* »

Rétives au marketing de masse, les Transmusicales sont en revanche une aubaine pour les structures vouées à la diffusion de l'underground. Pour Pierre-Louis Berlatier, collaborateur du petit distributeur Discograph – dont sept artistes sont invités à Rennes – et DJ programmé jeudi sous le nom de Bobby Hardcore Liberace, *« les Transmusicales sont un des seuls festivals européens à lutter contre l'uniformisation qui mine de plus en plus les médias et les productions* ».

D. R.

D. R.

Ci-contre : la chanteuse du groupe malgache N'java, qui se produira à la Cité le 28 novembre, entourée de ses quatre frères et sœurs. Ci-dessus : le duo norvégien de Röyksopp, qui fera entendre son électronique festive à la Liberté le 29.

RIGUEUR BUDGÉTAIRE

La rigueur budgétaire du moment – un budget 2001 de 10,7 millions de francs (1,62 million d'euros), soit une baisse de près de 300 000 francs par rapport à l'an passé, due au reflux des partenaires privés depuis le 11 septembre – n'a apparemment pas eu de répercussion artistique. *« Le budget artistique* [1,35 million de francs, 205 000 euros] *n'a pas changé,* précise Jean-Louis Brossard. *Faire venir des inconnus du Japon ou des Etats-Unis peut coûter aussi cher que de programmer des vedettes dont le concert sera "subventionné" par les maisons de disques.* »

Seul aux commandes de la programmation depuis le départ de Hervé Bordier, en 1996, Jean-Louis Brossard ne veut connaître d'autres règles que celles de ses désirs. Il n'a pas vingt ans quand, étudiant à Rennes au début des années 1970, il croise Bordier dans le magasin de disques de ce dernier. La préfecture d'Ille-et-Vilaine est alors une ville morte pour les amateurs de rock. Vite rejoint par Béatrice Macé, le duo produit ses premiers concerts – Higelin, Gong, Nico, Can... En juin 1979, le déficit de leur association les pousse à organiser un concert de soutien. On le baptise Transmusicales sans qu'il soit destiné à devenir un festival. Un an et demi plus tard, l'idée resurgit pourtant, et l'impact du rock rennais – Marquis de Sade, Les Nus, Ubik, Etienne Daho – fait de cette deuxième édition l'événement qu'il est resté depuis.

Le directeur artistique des Trans – qui est aussi programmateur à l'année de la petite salle de l'Ubu – y a imprimé jusqu'à aujourd'hui son flair, sa curiosité, sa passion dévorante des disques. Il mêle un insatiable appétit de nouveauté et une fidélité au rock, au blues et au jazz de ses racines, qui le prémunissent en grande partie contre les emballements artificiels. *« Mon propos n'est que musical. Chaque soirée est composée au feeling. Cette année, il y a un groupe, The Bays, qui façonne ses concerts en fonction du public du moment et de l'environnement. Je me sens proche de cette façon de faire.* »

L'événement rennais aura suscité des vocations. Pour Manu Barron, coprogrammateur du Printemps de Bourges et du Festival de Dour en Belgique, *« Brossard a toujours été la référence en matière de programmation et de culture musicales. Il fait partie des gens qui m'ont donné envie de faire ce métier.* » Tout pourtant n'est pas qu'éloges. *« Je trouve dommage que les Trans imposent l'exclusivité aux groupes programmés. Quand on aime les artistes, on a envie qu'ils jouent et se développent. Beaucoup viennent à Rennes sans pouvoir profiter de leur passage en France pour donner d'autres concerts.* »

INTUITIONS GÉNIALES

Ce goût de la découverte a provoqué quantité d'intuitions géniales (Nirvana, Mano Negra, Portishead, Noir Désir, Ben Harper, Lenny Kravitz, Daft Punk, Saïan Supa Crew..., quasi inconnus lors de leur passage), quelques fiascos mémorables (Sigue Sigue Sputnik) et des concerts de légende sans lendemain (Mint Juleps, Doctor & The Medics). Longtemps capteur des tendances du rock, les Trans ont été le premier festival en France à comprendre l'impact du phénomène techno, à organiser des raves crédibles musicalement et techniquement. Le festival rennais a aussi, en pionnier, poussé sur scène les « électroniciens » qui voulaient s'éloigner des pistes de danse. Après avoir également relayé les mutations les plus progressistes du hip-hop, Jean-Louis Brossard impose aujourd'hui ses désirs de swing plus calorifère. *« J'avais envie cette année de quelque chose de chaud et funky, qui fasse le lien entre les vieux disques de soul et les musiques d'aujourd'hui.* »

Si la palette musicale de l'édition 2001 est plus large que jamais, elle se signale aussi par quantité de références aux musiques noires de la fin des années 1960 et des années 1970. Poètes soul (Ursula Rucker, Carl Hancock Rux, Sheik Omar Sanogo Group), fêtards aux rhythm'n'blues futuristes (US3, Mo Solid Gold), fusions rock'n'funk'n'soul (Drugs, The Dirtbombs, Juan Rozoff) témoignent d'un besoin de kermesse sensuelle.

Gageons que le public rennais l'acceptera. Son sens de la fête, son esprit d'ouverture, formés par deux décennies de Trans en ont fait un des atouts du festival. De la même façon qu'il avait invité des chanteurs pakistanais en même temps que les rappeurs de Public Enemy ou fait triompher le Réunionnais Danyel Waro avant Macy Gray, Jean-Louis Brossard propose cette année des Maliens (Tinariwen), des Malgaches (N'Java) à un public qui saura les apprécier.

Le 1er décembre, Greg Dread connaîtra ses troisièmes Transmusicales. Pionnier des mélanges dub-electro-rock, cet ancien complice de Mick Jones au sein de B.A.D. avait découvert la Bretagne avec son groupe Screaming Target, avant de revenir avec Dreadzone et comme DJ en 2001. *« C'est aux Trans,* reconnaît-il, *que Screaming Target a donné le meilleur concert de sa carrière. Le public n'avait jamais entendu parler de nous, il nous a fait un triomphe. Même souvenir avec Dreadzone, même si notre ingénieur du son, un ivrogne, s'était battu avec les gens de la sécu. Je ne connais pas d'équivalent à ce festival et à son accueil. J'ai même écrit un jour au maire de Londres pour qu'il prenne en exemple l'engagement d'une municipalité comme celle de Rennes* [la mairie est le principal partenaire des Transmusicales, avec 3 millions de francs] *dans son soutien aux musiques populaires innovatrices.* »

L'histoire du festival est aussi celle de dettes chroniques et d'une crise de croissance – au milieu des années 1990, les Trans ont déménagé l'essentiel de la programmation de la légendaire petite salle de la Cité (1 200 places) dans l'ancienne salle omnisports, le Liberté (6 000 places) – qui ont un temps brouillé son image. Avec 25 000 billets vendus, l'édition 2000 avait été un succès historique. Quelques jours avant la dégustation d'un nouveau cru plein de mystère, le rythme des locations était comparable à celui de l'an passé.

Stéphane Davet

PROFIL

L'ÉLECTRO BRÉSILIENNE DE DJ PATIFE

Le mouvement électronique brésilien a trouvé ses chefs de file dans un mélange dansant, alliance singulière de légèreté et de rythmiques imparables. Ici, la drum n'bass est reine, même si dans les raves du pays tropical le *hard core* parfois massif et brutal se taille la part du lion. En 1995, Marky et Patife, deux DJ de Sao Paulo, mégalopole percluse de *warehouses,* entrepôts et hangars laissés en friche chers au mouvement électronique, ont ouvert la voie aux mélanges bossanovistes, repris dès lors par un nombre incalculable de candidats à la présidence de la danse en club ou au garage.

Marky et Patife – finalement unis au sein de DJ Marky's SP Kollective – ont tous deux effectué un stage à Londres, notamment dans les soirées Movement du jeudi soir, formule importée dans le sud du Brésil à partir de 1998.

Ces influences britanniques, qui ont conduit Patife vers une gymnastique à la fois aérienne et musclée, n'ont pas écarté le DJ de son ancrage brésilien. Musicien issu de la petite bourgeoisie paulista, Patife commence sa carrière par le hip-hop, au sein du groupe Fatos Reais (faits réels) dont l'un des grands succès, *Terror no Carandiru,* décrivait les émeutes meurtrières de la prison paulista de Carandiru.

Résident dans plusieurs grands clubs brésiliens, dont l'Arena Music Hall à Interlagos (le circuit de F1), dans la banlieue de Sao Paulo, Patife appartient à l'excellente équipe de la maison de disques Trama, jeune compagnie indépendante férue d'avant-garde (à écouter : *Sambaloco, Espiritual Drum n'Bass*, 1 CD SambaLoco Records/Trama, en import).

Véronique Mortaigne

PROFIL

CARL HANCOCK RUX, « SLAM POET » NOIR

L'an dernier, les scansions incandescentes du *slam poet* Saul Williams avaient enflammé le public des Trans. Au cœur d'une programmation très axée sur le funk, des voix de poètes noirs résonneront de nouveau à Rennes : la délicatesse électro-soul d'Ursula Rucker, la fièvre plus jazz de Sheik Omar Sanogo, la grave prestance de Carl Hancock Rux.

Auteur, en 1999, d'un petit chef-d'œuvre, l'album *Rux Revue,* inédit en France, ce dernier s'est affirmé comme un auteur prolifique et talentueux aussi bien dans la musique, au théâtre (il a écrit et mis en scène une demi-douzaine de pièces), dans la danse que dans la littérature (avec une douzaine d'ouvrages publiés dans les années 1990).

Originaire de Harlem, ce jeune homme au phrasé suave aime parer ses *spoken words* d'un groove profond, devant autant à la tradition soul, aux tempos latinos (l'irrésistible *Miguel*), au jazz rock qu'au hip-hop le plus excentrique (l'album a été réalisé par les Dust Brothers, producteurs de Beck et des Beastie Boys ; y figure aussi le très innovateur DJ Money Mark).

La soie de sa voix de basse décrit la dureté de la vie urbaine et de la condition afro-américaine avec une élégance faite de tension et de sex appeal. Un timbre, des ambiances, un engagement qui évoqueront les envolées mélancoliques et révoltées du « Moïse noir » Isaac Hayes et, surtout, les incantations du chantre soul, funk et jazz Gil Scott-Heron, qui, au début des années 1970, se révélait le précurseur des mots du rap et de la *slam poetry.*

S. D.

PROFIL

LES FUSIONS MALGACHES DE N'JAVA

D'une passionnante diversité, la musique malgache s'exprime d'abord, bien sûr, à Madagascar. Des « bals poussière » aux cérémonies liées au culte des ancêtres, elle irrigue, enchante et adoucit le quotidien de la Grande Ile. Elle se développe aussi à travers les musiciens de la diaspora. Quand ils ont « choisi » l'exil pour donner plus de chance à leur carrière, certains artistes ont opté pour la France (Justin Vali, Régis Gizavo, Erick Manana), d'autres pour l'Angleterre (Tarika).

Les membres du groupe N'java, eux, ont jeté l'ancre à Bruxelles. L'histoire de N'java, dont le passage à Rennes coïncide avec la sortie de son deuxième album (*Source*/EMI), c'est d'abord celle d'une famille. Cinq frères et sœurs qui ont grandi dans le sud-ouest de Madagascar. Ils s'y sont imprégné du *jihé,* un rythme vif en 6/8, utilisé pendant la *tromba* (cérémonie de possession), se sont nourris des polyphonies chatoyantes tels que le *beko,* un style de chants sacrés interprétés lors des funérailles, ou encore le *rimotse,* réservé aux cérémonies de mariage et de circoncisions.

Des traditions fortes qui imprègnent leur musique aujourd'hui, même si, avec ses épanchements de violoncelle et d'orgue hammond, ses climats trip-hop, ses boucles électroniques, celle-ci affiche un parti pris évident pour la fusion tous azimuts. Lauréat du Prix Média au concours Découvertes de RFI en 1992, remarqué au Festival Africolor en 1995, N'java navigue avec aisance dans cet entre-deux incertain où se croisent et se mélangent tradition et modernité.

Patrick Labesse

Au programme

● **Mercredi 28.** Village, de 14 h 30 à 18 h 20, gratuit : Andy Bag, Mary Lake, Président Chirac. Cité, de 19 heures à 1 h 40, 100 F (15,24 €) : DJ Big Buddha, Tinariwen, Pascals, Lila Downs, N'Java, Wagner P.A.

● **Jeudi 29.** Village, de 14 h 30 à 18 h 20, gratuit : Pandip, Dahlia, Funky Karma. Antipode, de 16 h 30 à 20 heures, 60 F (9,15 €) : Abstrackt Keal Agram, In Vivo, Mouloud. Liberté, de 20 h 30 à 6 heures, 130 F (19,82 €) : Soul Jazz DJ's, Cleveland Watkiss, Bauchklang, US3, Ugly Duckling, Drugs, Bobby Hardcore Liberace, Axel Krygier, Sheik Omar Sanogo Group, Psyco On Da Bus, Röyksopp, Shalark, Zero DB.

● **Vendredi 30.** Village, de 14 h 30 à 18 h 20, gratuit : Blind, Bikini Machine, Attila Project. Antipode, de 16 h 30 à 20 heures, 60 F (9,15 €) : Mitsu, Bobby Conn, Atom Rumba. Cité, de 19 heures à 23 h 30, 100 F (15,24 €) : DJ Azaxx, Ursula Rucker, Gotan Project, Modjo. Liberté, de 20 h 30 à 6 heures, 130 F (19,82 €) : The Strut Players DJs, Juan Rozoff, Zero 7, Carl Hancock Rux, Mo Solid Gold, Breakestra, Pat Panik & La Rayure, Nicola Conté, Slovo, Jimmy Luxury & The Tommy Rome Orchestra, Kinky, The Bays, DJ Patife & Stamina MC.

● **Samedi 1er décembre.** Village, de 14 heures à 19 heures, gratuit : DCA. Antipode, de 16 h 30 à 20 heures, 60 F (9,15 €) : Overhead, Sondre Lerche, Kaolin. Cité, de 19 heures à 1 h 50, 100 F (15,24 €) : DJ Eyed Spoon, Programme, Ghinzu, Bantam Rooster, The Come Ons, The Dirtbombs. Liberté, de 22 heures à 6 heures, 150 F (22,87 €) : DJ Morpheus, Stanton Warriors, Greg Dread, Soul of Man, Fisherspooner, DJ Hell, Lefto & ID, La Caution, DJ Netick, Aesop Rock, Cannibal Ox, Russell Gunn & Ethnomusicology, Techno Animal.

● **Du 28 novembre au 1er décembre.** Aire libre, de 20 heures à 22 heures, 80 F (12,20 €) : Kohann.

● **Transmusicales de Rennes,** du 28 novembre au 1er décembre. Forfait quatre jours : 500 F (76,22 €). Tarifs réduits pour étudiants et chômeurs. Renseignements et réservations : 02-99-31-13-10 ou par e-mail : billetterie@lestrans.com/ Site Internet : www.lestrans.com/

Henry Rousso, président des Entretiens du patrimoine

« Le patrimoine, indice du rapport de la société à l'histoire »

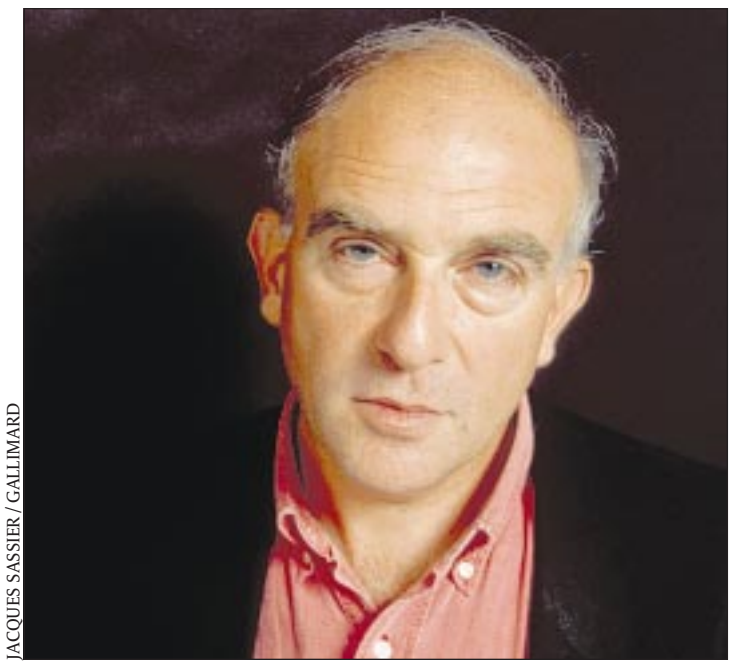

JACQUES SASSIER / GALLIMARD

Henry Rousso est chercheur à l'Institut d'histoire du temps présent, spécialiste de la deuxième guerre mondiale.

HENRY ROUSSO préside les XIIes Entretiens du patrimoine. Organisés par la direction de l'architecture et du patrimoine (ministère de la culture), ils se tiennent cette année au Cirque d'hiver. Ce n'est pas la première fois qu'un historien est appelé à tenir un tel rôle puisque Pierre Nora, Jacques Le Goff ou François Furet avaient déjà été sollicités. En revanche, le thème de cette année étant le patrimoine du XXe siècle, il pouvait paraître paradoxal de faire appel à un chercheur, certes responsable de l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), mais surtout auteur d'ouvrages centrés sur la seconde guerre mondiale.

« La proposition que l'on vous a faite de présider ces Entretiens du patrimoine vous a-t-elle étonné ?

– Le thème de ces Entretiens est l'histoire de la notion de patrimoine au XXe siècle, il n'est donc pas surprenant qu'on ait fait appel à un historien du temps présent. Ayant par ailleurs travaillé sur l'histoire de la mémoire et des usages du passé dans des périodes très récentes, ce qui m'a intéressé dans cette proposition, c'était d'aborder le patrimoine comme un indice parmi d'autres de la manière dont une société donnée, à un moment donné, envisage son rapport à l'histoire.

» De manière plus précise, j'ai proposé de réfléchir à une dialectique qui peut concerner le patrimoine : la mise en histoire du présent et la mise au présent du passé. Dans le premier cas, il s'agit d'analyser les modalités par lesquelles un événement, un personnage, un lieu, deviennent "historiques" et franchissent ainsi une frontière imaginaire entre l'"actuel" et le "passé" ; dans l'autre, il s'agit de voir comment on rend présente une trace du passé, ce qui nous renvoie à la mémoire, aussi bien qu'au patrimoine, entendu ici comme préservation d'une trace d'un passé collectif.

– Retrouvez-vous cette question dans vos travaux ?

– Oui. Le souvenir du génocide nous hante depuis une vingtaine d'années. Avec une question lancinante : peut-il entrer dans l'Histoire et pouvons-nous prendre de la distance ? Le classement du camp de Drancy au titre des Monuments historiques est directement lié à cette dialectique. Que doit-on faire ici pour donner du sens à l'Histoire qui y a eu lieu ? On a récemment protesté parce que la restauration de l'église Saint-Roch, à Paris, n'avait pas pris en compte les dégâts causés lors de la rébellion royaliste du 13 Vendémiaire 1795. Faut-il donc non seulement conserver un bâtiment mais, avec lui, toutes les marques successives du temps ? La demande sociale à l'égard du patrimoine est profondément marquée par la peur de la perte, de l'avenir, de la sélection "naturelle" qu'il opère.

– Qu'avez-vous proposé à ces professionnels du patrimoine ?

– J'ai suggéré de considérer le regard historique comme une possible mise à distance, qui permettrait de situer dans une évolution longue l'extension sans limites de la notion de patrimoine, sans considérer que l'"obsession patrimoniale", dénoncée notamment par Pierre Nora, soit le seul horizon possible. Un événement brutal comme le 11 septembre rend certes l'avenir encore plus incertain, mais il oblige également nos sociétés à rouvrir les possibles, à réapprendre la guerre, la violence extrême de manière plus ou moins directe, et non plus seulement par la médiation de la mémoire.

» On a assisté en Europe, ces dernières années, à une "patrimonialisation du crime" et à la constitution d'une mémoire négative : on parle même depuis peu de la Shoah comme d'un mythe fondateur de l'Europe ! La commémoration de la rafle du Vel'd'Hiv, instaurée en 1994, constitue en ce sens une première dans l'histoire : jamais une commémoration nationale n'a concerné un crime d'Etat, considéré à tort ou à raison comme un crime de la nation. On assiste, dans le domaine du patrimoine, à des phénomènes du même ordre, où tout lieu lié à l'histoire traumatique du siècle se doit d'être conservé, comme si le souvenir ne pouvait s'incarner que dans sa dimension matérielle, patrimoniale, et non plus dans un registre symbolique. C'est le cas de Drancy : il aurait été regrettable de raser la cité de la Muette, mais l'aurait-on fait que cela n'aurait pas forcément entraîné une déficience de mémoire. Or, si nos sociétés connaissent à nouveau la guerre, il est probable que l'obsession patrimoniale ou mémorielle s'atténue.

> « Voulons-nous garder des traces, nous lier à ceux qui nous ont précédés ou prouver que nous sommes meilleurs qu'eux ? »

– La protection d'un lieu de mémoire comme Drancy est-elle une nouveauté ? Cela fait un demi-siècle que le camp du Struthof, en Alsace, ou Oradour-sur-Glane ont été préservés.

– Non sans quelques débats en ce qui concerne ce dernier. La création toute récente, ici, d'un nouveau lieu de mémoire marque précisément un tournant par rapport à la vision qui avait prévalu après la guerre et qui avait fait d'Oradour presque le seul exemple en France de village "vitrifié", forme sans doute extrême de la patrimonialisation. Du moins c'est l'une des questions qui sera soulevée lors des Entretiens, en n'oubliant pas non plus que le patrimoine relève aujourd'hui non seulement d'une économie de la mémoire, mais d'une économie politique, notamment dans le cadre du développement local.

– La guerre d'Algérie ne pose-t-elle pas des questions du même ordre ?

– Sans doute. On y voit à l'œuvre, malgré les différences entre les événements historiques, la même volonté d'agir rétroactivement sur le passé, de le réparer avec plus ou moins de discernement, de refaire en quelque sorte l'histoire "en mieux". L'une des questions qui m'intéresse est de repérer les liens éventuels entre cette posture à l'égard du passé, qui se joue surtout sur la scène politique, les tendances lourdes des politiques et des demandes concernant le patrimoine : la remémoration, la conservation ou la restauration du passé ont-elles pour objectif de garder des traces, de nous lier à ceux qui nous ont précédés, ou de prouver que nous sommes "meilleurs" qu'eux ? »

Propos recueillis par Emmanuel de Roux

★ XIIes Entretiens du patrimoine, Cirque d'Hiver, 110, rue Amelot, Paris-11e. Du 26 au 28 novembre, de 9 heures à 18 heures, le 28, de 9 heures à 13 heures. Renseignements : 01-55-39-40-28. Entrée libre.

A Bourges, l'hommage officiel à André Malraux

ORLÉANS
de notre correspondant régional

En présidant à Bourges, dimanche 25 novembre, l'hommage officiel à André Malraux (*Le Monde* du 23 novembre), Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, tout en rappelant le rôle culturel joué par Jean Zay et le Front populaire, a salué le premier ministre de la culture à avoir affirmé *« la responsabilité de l'Etat dans le domaine de la culture »*.

Le 18 avril 1964, André Malraux inaugura ici la Maison de la culture, une des toutes premières du plan gouvernemental qui en prévoyait vingt, premier acte d'une décentralisation culturelle voulue par le ministre des affaires culturelles pour faire oublier *« ce mot hideux de province »* qui choquait tant l'écrivain.

Surtout Malraux prononça à Bourges un de ses discours fameux : *« Ce qu'on appelle la culture, c'est l'ensemble des réponses mystérieuses que peut se faire un homme lorsqu'il regarde dans une glace ce que sera son visage de mort... La culture, c'est* (...) *l'ensemble de toutes les formes, fussent-elles les formes du rire, qui ont été plus fortes que la mort... Il faut qu'à tous les jeunes hommes de cette ville soit apporté un contact avec ce qui compte au moins autant que le sexe et le sang, car il y a peut-être une immortalité de la nuit, mais il y a sûrement une immortalité des hommes. »* Etrange adresse masculine, où alternent la claque du périssable et la caresse de l'immortalité. Jean Lacouture note qu'à cette époque le visage de l'écrivain est celui d'un prieur de Memling.

La voix haletante se fit entendre l'année suivante. Le 14 mai 1965, Malraux revint à Bourges, cette fois accompagné de de Gaulle. *« Il faut que le général voie ça ! »*, avait-il dit à son entourage. On pensait que le public hésiterait à franchir le seuil du nouveau temple. Or, en six mois, un habitant sur dix s'était inscrit. Malraux fit un discours tout aussi vertigineux, mais le général fut plus prosaïque. Des tapisseries de Lurçat étaient accrochées aux murs. Malraux expliquait que l'exposition faisait le tour des maisons de la culture. On entendit le général lui glisser : *« Vous avez raison, cela ne s'use pas ! »* C'est du moins ce que rapporte la mémoire locale. En 1966, le ministre défendit son projet à l'Assemblée nationale : *« Pour le prix de 25 kilomètres d'autoroute, la France peut, dans les dix années qui viendront, redevenir, grâce aux maisons de la culture, le premier pays culturel du monde. »* La même année, il inaugura la maison d'Amiens, celle encore de Firminy (Loire), œuvre de Le Corbusier, puis en février 1968 la maison de Grenoble. C'est bien à Bourges qu'avait démarré l'aventure.

« NOUVEL ÉLAN »

La façade arts déco de brique rouge de la maison – une ancienne salle des fêtes des années 1930 remaniée – était ornée, dimanche 25 novembre, de portraits de l'écrivain. Invitation avait été faite à tous ceux, encore là, qui avaient servi la « grande idée », notamment à Gabriel Monnet, le premier directeur de la maison, fondateur de la Comédie de Bourges.

Dans son discours, Catherine Tasca a rappelé les intentions de cette politique de décentralisation culturelle, destinée à rendre accessibles au plus grand nombre *« les œuvres capitales de l'humanité »* et à favoriser la création. *« Aujourd'hui, "le mot hideux de province" a cessé d'exister, car il est démenti par la richesse des initiatives des collectivités locales, par la modernité des équipements, le nombre des équipes de création et d'animation, et la diversité des programmations »*, a déclaré la ministre, après avoir souligné *« le nouvel élan et les moyens sans précédent »*, mis en œuvre par la gauche à partir de 1981. *« Les intuitions d'André Malraux gardent aujourd'hui une vigoureuse actualité. Nous sommes portés par le même rêve. Les grands rêves sont beaucoup plus durables que nos pauvres vies humaines »*, a conclu Catherine Tasca.

Après l'hommage au ministre, on en revint à l'écrivain. Des textes, lus par les comédiens, dirigés par Marcel Bozonnet, administrateur général de la Comédie-Française, extraits principalement des *Antimémoires,* furent un moment d'une surprenante actualité : ils évoquaient le séjour du père d'André Malraux en Afghanistan. *« Je vous parle comme quelqu'un qui a beaucoup vu mourir »*, lançait l'écrivain. Au milieu de cultures jetant leurs ultimes feux, on fit avec lui une lugubre traversée d'un siècle où *« l'ombre de Satan s'est étendue sur le monde »*. Hommage et requiem, le genre convient aux grands hommes.

Régis Guyotat

DÉPÊCHES

■ **VARIÉTÉS : MC Solaar, De Palmas et Zazie sont les artistes francophones les plus cités pour les NRJ Music Awards 2002**, retransmis en direct sur TF1 et NRJ le 19 janvier 2002, depuis Cannes (Alpes-Maritimes), à l'occasion du 36e Marché international du disque et de l'édition musicale. Au total, 44 artistes français et étrangers se disputeront quinze trophées. Les nommés ont été désignés selon les titres programmés et plébiscités par les auditeurs de NRJ.

■ **CINÉMA : le cinéaste Emmanuel Finkiel a reçu le prix Mémoire de la Shoah** pour l'année 2001. Créé en 1988, le prix Mémoire de la Shoah est décerné sous les auspices de la fondation Jacob Buchman. Il revient cette année au jeune réalisateur de *Madame Jacques sur la Croisette*, qui avait reçu le César du meilleur court métrage en 1996. Emmanuel Finkiel a aussi réalisé *Voyages* (1999), qui met en scène l'univers des juifs originaires d'Europe orientale, après la catastrophe du génocide.

■ **HOMMAGE : le centenaire du compositeur bordelais Henri Sauguet**, figure marquante du Paris artistique du milieu du XXe siècle, est salué par une exposition à l'Opéra de Paris jusqu'au 24 février, un ouvrage sous la direction de Bruno Berenguer (*Henri Sauguet et la scène*, Séguier éditions, 176 p., 25 €, 164 F) et un livre-CD d'inédits réunis par l'INA.

Théâtre de la Ville PARIS
DIRECTION GERARD VIOLETTE
SAM. 1er DÉC. 17H
Muzsikás Hongrie
Márta Sebestyén
Árpád Tóni cymbalum
2 PLACE DU CHÂTELET PARIS 4
01 42 74 22 77
www.theatredelaville-paris.com

À LILLE
58, rue Esquermoise, 03 20 13 25 80
le mercredi 28 novembre à 19 h.
à la librairie
L'ARBRE A LETTRES
MARIE BOREL, FLORENCE DELAY, MARIE DEPUSSÉ, JEAN ECHENOZ
liront des extraits de
LA NOUVELLE TRADUCTION DE LA BIBLE
(Editions Bayard)

Quand Amanda Miller ruse avec Shakespeare

Pour le ballet du Grand Théâtre de Genève, la chorégraphe américaine donne sa version du « Songe d'une nuit d'été »

LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ, d'Amanda Miller, assistée de Rebecca Jefferson. Seth Tillett (décors, lumières, montage sonore, dramaturgie). Henry Purcell et John Zorn (musiques). André Serré (ingénieur du son). Ballet du Grand Théâtre de Genève, au Bâtiment des forces motrices, (20 heures) ; jusqu'au 29 novembre. Tél. : 41-22-418-31-30. Prochains spectacles : « Cendrillon », de Maguy Marin, le 15 décembre, à 20 heures ; le 16, à 15 heures.

GENÈVE
de notre envoyée spéciale

L'Américaine Amanda Miller jouit d'une assez belle réputation, sauf en France, où on ne l'invite jamais. Longtemps au côté de William Forsythe, à Francfort, elle crée en 1993 Pretty Ugly, sa propre compagnie, avant de prendre en 1996 la direction de la danse au Stadttheater de Fribourg. Elle vient d'accepter la proposition de Giorgio Mancini du Grand Théâtre de Genève de mettre en danse un ballet inspiré du *Songe d'une nuit d'été,* de Shakespeare. Le genre d'histoire qu'un chorégraphe se doit d'aborder une serpette à la main. Parce que, pour y voir clair dans cette nuit d'été qui cahote d'histoires d'amour en histoires de sexe, contrariées ou favorisées par les effets d'un philtre magique, il faut être sorcier soi-même.

Mais qu'elle est sage Amanda Miller ! Elle ruse, feignant de croire que le désir n'est qu'une formule chimique qu'il suffit de décomposer. Et prend le parti de montrer les moments qui ont précédé le déroulement de cette nuit d'été. Bref, l'envers du décor. Soit les préparatifs affairés, dans lesquels elle projette quelques situations-clés de l'action à venir. Afin de parfaire son esquive, elle mêle aux partitions de Henry Purcell (*King Arthur*, *Fairy Queen*) des bruits d'oiseaux ou d'animaux nocturnes. Résonnent le braiment de l'âne, les clochettes des chèvres et des boucs.

D'entrée de jeu, pour bien faire comprendre au spectateur qu'elle se situe du côté de la structure qui sous-tend l'action, elle laisse la salle allumée quand débute la pièce. Sur scène, d'immenses planches de sciences naturelles racontent les éternelles liaisons du pistil et du pollen. Les danseurs viennent, à tour de rôle, se présenter dans des costumes coupés dans des tons, aubergine et prune, évoquant la générosité de la nature. Amanda Miller sait ce qu'est une mise en scène. Mais quelle danse va-t-elle choisir pour traverser cette brillante coquille ? La chorégraphe prend son temps. Trop. On ne sait si elle tente de ménager un suspense ou si elle a déjà perdu son fil. Les évolutions des vingt-quatre danseurs empruntent aux danses de cour et au ballet classique. Si le geste qui consiste à se lécher les doigts exprime à lui seul le plaisir, c'est un peu court. Si l'agitation des corps est là pour dire la folie, c'est un peu plat. Donc, on attend qu'il se passe quelque chose.

MI-LUTINS MI-LAPINS

Rien ne vient, car rien n'est développé. Ni la danse, imprécise, répétitive dans son propos, ni l'idée de cet espace indéterminé qui se situerait dans le récit, et en dehors. « In/out », martèle au loin la bande-son. On avait compris.

Et pourtant il y a une très belle idée dans ce *Songe d'une nuit d'été* : une avant-scène entièrement plantée de hautes herbes dans lesquelles les fées et les elfes, cachés, regardent ce qui se passe sur le plateau quand l'espace de la nuit est livré à des créatures, vêtues de sombre. Dans l'ombre, on aperçoit juste des têtes qui dépassent, mi-lutins mi-lapins : on se retrouve chez Lewis Caroll. Loin, très loin du *Songe* jaloux et bestial de Shakespeare.

Quand une voix dit : *« Vas-y, raconte-la, ton histoire ! »*, on observe, en ombres chinoises, la fée Titiana commencer ses ébats avec l'âne. Il était temps. Lorsque Shakespeare commence, le ballet d'Amanda Miller s'achève. Le problème n'est pas que la chorégraphe refuse la narration – la danse n'en n'est plus là – mais c'est tout Shakespeare qu'elle escamote. Depuis Marius Petipa qui tentait la première version du *Songe* en 1876, suivi de Fokine en 1906, les plus grands s'y sont risqués. Seul l'extrémiste Lindsay Kemp a su, en 1979, sur les rythmes de Carlos Miranda, rendre la poésie de cette énorme pagaille sexuelle.

Dominique Frétard

Aventures sous les mers dans le vaisseau Disney

Atlantide, l'empire perdu. Une production moins puérile qui renouvelle l'esthétique du studio

Film d'animation américain de Gary Trousdale et Kirk Wise. (1 h 35.) En exclusivité au Grand Rex, à Paris, jusqu'au 27 novembre ; sortie en France le 28 novembre.

Sorti au mois de juillet aux Etats-Unis, pour un succès commercial et critique mitigé, *Atlantide*, la nouvelle production Disney, s'est vu voler la vedette par *Shrek*, produit par son rival DreamWorks. Cette perte de vitesse ne marque en aucun cas un essoufflement artistique. Réalisé par Gary Trousdale et Kirk Wise – *Le Bossu de Notre-Dame*, *La Belle et la Bête* –, *Atlantide* rompt avec plusieurs figures classiques de l'animation disneyienne.

Alors que son scénario – Milo, un jeune linguiste, emmène une équipe d'explorateurs à la recherche de l'Atlantide – reprend la thématique des récentes productions Disney, à savoir la défense d'une société ou d'une espèce en voie de disparition, *Atlantide* amorce un virage esthétique. L'absence bienvenue de numéros musicaux, celle aussi – si l'on excepte Gaétan la taupe – d'animaux humanisés destinés à alimenter les produits dérivés, donnent un tour moins puéril au film.

Utilisant Disneyland comme paradigme, Gary Trousdale et Kirk Wise ont décrit leur film comme un voyage à *« Adventureland »* plus qu'à *« Fantasyland »*. En toute logique, *Atlantide* se passe en 1914, juste à la fin de l'époque des grandes explorations soutenues par la reine Victoria. Plusieurs scènes font directement référence à deux films inspirés de Jules Verne, *Voyage au centre de la Terre* (1959), d'Henry Levin, et surtout *20 000 Lieues sous les mers* (1954), autre production Disney, signée Richard Fleisher. La mort violente de plusieurs personnages, dont l'un réduit à l'état de squelette, donne à *Atlantide* un ton moins jovial. Il s'agit de la première production d'animation Disney à hériter aux Etats-Unis du label PG, qui recommande la présence des parents aux côtés de leurs enfants durant la projection du film.

L'esthétique d'*Atlantide* doit tout au dessinateur de BD Mike Mignola. Il s'agit du graphisme le plus audacieux observé dans une production Disney depuis bien longtemps. Inspirée du style technologique industriel des années 1910, cette production possède un ton rétro qui lui donne une véritable ampleur. La séquence où la princesse d'Atlantide est absorbée par une source d'énergie qui assure la pérennité de la ville engloutie montre aussi que Gary Trousdale et Kirk Wise se sont inspirés de l'animation japonaise.

Disney est le seul studio hollywoodien à avoir maintenu son esthétique au fil des ans, même si celle-ci ne cesse d'emprunter à d'autres styles d'animation. L'immense pyramide qui orne le centre d'Atlantide – un mélange de tous les styles, des statues aztèques à l'architecture chinoise – paraît comme une métaphore de l'empire Disney : une citadelle omnisciente qui intègre tous les genres pour les plier à ses propres règles.

Samuel Blumenfeld

INSTANTANÉ

ÉLECTRE CHEZ VITEZ

Chaque matin que sa passion cinéphile fait, Maria Koleva projette elle-même aux Cinoches de Saint-Germain ses films, dont elle vend par ailleurs les cassettes vidéo. Travail au long cours qui vient d'accoucher d'un nouveau titre, *Electre, le droit à la folie pour tous, ou la vengeance en question.* Il s'agit de la onzième des leçons d'Antoine Vitez filmée par la réalisatrice au Conservatoire national d'art dramatique en 1976, lors du travail avec les élèves sur plusieurs scènes des *Electre* de Sophocle et d'Eschyle.

Entre pédagogie et installation, entre écrans noirs laissant toute latitude à la voix et présence mouvante et émouvante de Vitez, de photos de vases antiques en manifs modernes, Maria Koleva suggère un dialogue entre l'héroïne mythique de la révolte intransigeante d'il y a quelque 3 200 ans, le temps politique des dramaturges grecs, celui de l'ère de colonels face auxquels le poète Ritsos reprit le mythe d'Electre, l'époque de celui-ci au milieu des années 1970 et la contestation d'aujourd'hui. Archéologie du théâtre contemporain, agit-prop classique et sens du jeu provocateur se combinent selon des voies inattendues et suggestives.

Jean-Michel Frodon

★ Les Cinoches de Saint-Germain, 1, rue de Condé (Paris-6e). Tél. : 01-46-33-24-56. Cassettes en vente à la librairie L'Harmattan, 21 *bis*, rue des Ecoles, Paris-5e.

CONCERTS

SALLE CORTOT
mardi 27 novembre à 20 h 30
SERGUEÏ MILSTEIN
Beethoven, Schubert, Liszt, Moussorgski
Fnac – France Billet – Carrefour
08-92-68-36-22 (2,21 F/min.
3615 billetel (2,21 F/min.
www.fnac.com
Valmalete

cité de la musique
musée, concerts, centre d'information
un automne baroque
René Jacobs
Freiburger Barockorchester
Haendel, *il delirio amoroso*
7 et 8 décembre > 20h
Frans Brüggen, dir
Orchestre de Paris
concert pour les jeunes
Haydn, *La Création* (extraits)
8 décembre > 11h
un automne baroque
Isabelle Poulenard, soprano
œuvres de Montéclair Jacquet de la Guerre, d'Anglebert et Rameau
8 décembre > 16h30
9 décembre > 15h
Hommage à Henri Dutilleux
Yan Pascal Tortelier, dir
Orchestre du Conservatoire de Paris
œuvres de Rachmaninov Dutilleux et Chausson
9 décembre > 16h30
www.cite-musique.fr
01 44 84 44 84

OPÉRA NATIONAL DE PARIS
Dimanche soir au Palais Garnier
Musique de chambre
Par les musiciens de l'Orchestre de l'Opéra
Stravinski
L'Histoire du soldat
2 décembre – 20h30
Palais Garnier
Informations – Réservations
0 892 69 78 68*
www.opera-de-paris.fr
*2,21FF/0,34€ TTC/mn

JEUDI 6 DÉCEMBRE
VENDREDI 7 DÉCEMBRE - 20 H
SALLE PLEYEL
FRANS BRÜGGEN direction
SANDRINE PIAU soprano
SIBYLLA RUBENS soprano
CHRISTOPH PRÉGARDIEN ténor
VICTOR TORRES baryton
DAVID WILSON-JOHNSON basse
ENSEMBLE VOCAL MICHEL PIQUEMAL
MICHEL PIQUEMAL chef de chœur
FRANZ JOSEPH HAYDN
La Création
Avec le soutien du Festival d'Art Sacré de la Ville de Paris
ORCHESTRE CHRISTOPH ESCHENBACH DE PARIS
Présentation des concerts par Marc-André Dalbavie, jeudi et vendredi à 18 h 30 - salle Pleyel - Accès libre
de 120 F à 380 F - TARIF JEUNES : 50 F
RÉSERVATIONS
0 825 000 821 (0,99F/mn)
www.ticketclic.fr

Auditorium du Louvre
Jeudi 29 novembre à 12h30
Lang Lang, piano
HAYDN, RACHMANINOV
BRAHMS, BALAKIREV
LOC : 01 40 20 84 00

SAMEDI 1er DÉCEMBRE - 11 H
MUSIQUE DE CHAMBRE À L'OPÉRA COMIQUE
MUSICIENS ET SOLISTES DE L'ORCHESTRE DE PARIS
« Mozart Highlights »
sur une idée d'André Cazalet
WOLFGANG AMADEUS MOZART
La Flûte enchantée - Don Juan
extraits transcrits pour instruments à vent
ORCHESTRE CHRISTOPH ESCHENBACH DE PARIS
• Tarif plein : 60 F • En famille, gratuit pour les moins de 12 ans • Tarif groupe scolaire : 30 F •
RÉSERVATIONS
0 825 000 058 (0,99F/mn)

ensemble intercontemporain
Mardi 4, mercredi 5 décembre
20 h - salle des concerts
Pierre Boulez dirige l'Ensemble Intercontemporain
Claude Debussy
Danses, pour harpe et cordes
Pierre Boulez
Dérive 1
Dérive 2, *création de la nouvelle version*
Arnold Schoenberg
Pierrot lunaire, opus 21
Anja Silja, soprano
Frédérique Cambreling, harpe
cité de la musique
01 44 84 44 84

SORTIR

PARIS

Catoblépas
C'est le titre de la première pièce du Québécois Gaétan Soucy, plus connu pour ses romans *(La Petite Fille qui aimait trop les allumettes...)*, mis en scène par le fondateur du Théâtre Ubu, Denis Marleau. Pour incarner cette *« première prise de parole théâtrale d'un auteur »*, qui oscille entre *« le romanesque et le théâtre, les fols espoirs et la mort des illusions, l'exclusion et l'appel de l'autre »*, le metteur en scène a choisi pour leur présence et leur voix, les comédiennes Annick Bergeron et Ginette Morin, deux femmes qui, dans ce *« texte-parcours »*, se disputent la maternité d'un enfant.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Mo Gambetta. Jusqu'au 16 décembre. 21 heures, du mercredi au samedi ; 19 heures, mardi ; 16 heures, dimanche ; relâche lundi. Tél. : 01-44-62-52-52. De 65,60 F à 160,71 F.

Francis Lockwood Trio
Pianiste de talent, personnalité discrète, Francis Lockwood est un grand inventeur de mélodies, autant attiré par le jazz acoustique que par ses variantes électrifiées. Il avait enregistré il y a quelques années un superbe album, *Jimi's Colors,* consacré à la musique et à l'univers de Jimi Hendrix. Cet album reparaît ces jours-ci (Night Bird Music) et Francis Lockwood revient à la scène pour en défendre toute l'inventivité. Avec lui le contrebassiste Michel Zenino et le batteur Laurent Robin. Du grand art.
Sunside, 60, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet-Les Halles. 21 heures, les 28 et 29. Tél. : 01-40-26-21-25. De 80 F à 100 F.

Hans Van den Broeck
Rien que le titre, *Le Lac des singes,* annonce la couleur de ce spectacle iconoclaste conçu par le chorégraphe flamand Hans Van den Broeck. Cet ex-interprète d'Alain Platel, formé initialement à la psychologie, s'est souvenu d'une visite au zoo d'Anvers au cours de laquelle il était resté frappé par l'ennui profond que semblait vivre une bande de chimpanzés enfermés dans une cage en verre. Il y a donc un singe sur le plateau mais aussi huit interprètes, piégés dans l'arène de ce cirque qu'est la vie.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. 20 h 30, du 27 au 1er décembre. Tél. : 01-42-74-22-77. 72,16 F (tarif jeunes, moins de 27 ans et étudiants) et 98,39 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Claude Piéplu, rendez-vous dans cinquante ans
de Claude Piéplu et Claude Vence.
L'Européen, 5, rue Biot, Paris-17e. Mo Place-de-Clichy. A partir du 27. 20 h 30, du mardi au samedi ; 16 heures, le dimanche. Tél. : 01-43-87-97-13. 120 F et 150 F. Jusqu'au 31 décembre.

La Fin de l'amour
de Christine Angot, mise en scène de Marie-Louise Bischofberger.
Ménagerie de verre, 12-14, rue Léchevin, Paris-11e. Mo Parmentier. A partir du 27. 20 h 30, du mardi au samedi. Tél. : 01-43-38-33-44. 60 F et 80 F. Jusqu'au 22 décembre.

Miroirs noirs
d'Arno Schmidt, mise en scène de Patrick Sommier.
MC 93, 1, boulevard Lénine, Bobigny (Seine-Saint-Denis). A partir du 27 novembre. 20 h 30, du mardi au samedi ; 15 h 30, le dimanche. Tél. : 01-41-60-72-72. De 52,48 F à 144,31 F. Jusqu'au 23 décembre.

Tous au cirque
Dans le cadre de la journée mondiale du sida 2001, le cirque Pinder offre la recette de la première représentation de son spectacle à l'association HEP'S (Hôpital-Entraide-Patients-Solidarité).
Cirque Pinder, pelouse de Reuilly, Paris-12e. Mo Porte-Dorée. 20 h 15, le 27. Tél. : 01-49-37-78-32. 70 F (billets en vente sur place, à la Fnac, Virgin).

Compagnie Kelemenis
Le Prétexte à danser.
Salle Jacques-Brel, 42, av. Edouard-Vaillant, Pantin (Seine-Saint-Denis). Mo Aubervilliers - Quatre-Chemins. 20 h 30, le 27 ; 15 heures, le 28. Tél. : 01-49-15-41-70. 26,24 F, 32,80 F.

Compagnie JAM
Masumi Kawakita : *L'Esprit du vent.*
Espace culturel Bertin-Poirée, 8-12, rue Bertin-Poirée, Paris-1er. Mo Châtelet. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-44-76-06-06. De 50 F à 90 F.

Cirque Bouglione
Cirque d'Hiver Bouglione, 110, rue Amelot, Paris-11e. Mo Filles-du-Calvaire. 20 h 30, le 27 ; 14 heures, le 28 ; 17 heures, le 28 ; 20 h 30, le 30 ; 14 heures et 20 h 30, le 1er décembre ; 14 heures et 17 heures, le 2 décembre. Tél. : 08-92-68-08-92. De 100 F à 230 F.

Ensemble orchestral de Paris
Œuvres de Wagner, Mozart. Armin Jordan (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. 20 heures, le 27. Tél. : 01-49-52-50-50. De 52,47 F à 295,18 F.

Olga Borodina
Œuvres de Tchaïkovski, Rachmaninov, Mahler, Falla. Dimitri Yefimov (piano).
Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1er. Mo Châtelet. 20 heures, le 27. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F à 265 F.

Ensemble vocal A Sei Voci
Œuvre de Desprez. Maîtrise des Pays de la Loire, Bernard Fabre-Garrus (direction).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-48-24-16-97. De 120 F à 220 F.

Barbe-Bleue
d'Offenbach. Benjamin Lévy (direction), Stéphan Druet (mise en scène).
TBB, 60-64, av. Jean-Baptiste-Clément, Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Mo Marcel-Sembat. 20 h 30, le 27. Tél. : 01-46-03-60-44. 118 F, 164 F.

Manuel Rocheman Solo
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1er. Mo Châtelet. 21 h 30, le 27. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F, 100 F.

Tori Amos
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9e. Mo Opéra. 20 heures, le 27. Tél. : 01-47-42-25-49. 170 F, 220 F.

RÉGIONS

La Tribu Iota
Mise en scène de Francesca Lattuada, avec les élèves de l'Ecole supérieure des arts du cirque.
Amiens (Somme). Chapiteau, parc de la Hotoie. 20 h 30, du 28 novembre au 1er décembre. Tél. : 03-22-97-79-77. De 78,72 F à 111,51 F.

Beaux Arts Trio
Œuvres de Haydn, Beethoven, Schubert.
Dijon (Côte-d'Or). Auditorium, 11, boulevard de Verdun. 20 heures, le 28. Tél. : 03-80-60-44-44. 110 F.

Quintette Moraguès
Œuvres de Hummel, Mozart, Dvorak.
Limoges (Haute-Vienne). Grand Théâtre, 48, rue Jean-Jaurès. 20 h 30, le 28. Tél. : 05-55-45-95-95. 90 F et 190 F.

Céline Frisch (clavecin)
Œuvres de Bach.
Tours (Indre-et-Loire). Hôtel de ville, 3, rue des Minimes. 20 heures, le 28. Tél. : 02-47-21-65-08. 50 F et 120 F.

Mathilde Monnier
Les Lieux de là.
Montpellier (Hérault). Théâtre de Grammont, rue Albert-Einstein. 20 h 45, les 28, 29 et 30. Tél. : 04-67-60-06-70. 100 F.

Ballet de Lorraine
Béatrice Massin : *Noir, du côté de Callot.* Merce Cunningham : *Duets.* Karole Armitage : *Rave.*
Nancy (Meurthe-et-Moselle). Opéra de Nancy et de Lorraine, 1, rue Sainte-Catherine. 20 h 30, les 28, 29 et 30 ; 16 heures, le 2 décembre. Tél. : 03-83-85-30-60. 25 F et 150 F.

EN VUE

■ L'hôtesse de l'air, intraitable, prenait pour un **Ben Laden** le **Haïlé Sélassié** qui figurait sur son T-shirt : **Trevor Henderson**, touriste londonien, n'a pu s'envoler pour Malaga.

■ En attendant la réouverture en mars 2002 du lycée français de l'Istiqlal à Kaboul, les professeurs passent leur journée dans le jardin de l'établissement, assis en rond, à tenir des conseils de classe imaginaires, à l'ombre d'une statue – don de la France pour le bicentenaire de la Révolution – mutilée sur son piédestal où la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » pend en lettres cassées.

■ *« Je n'ai plus que lui pour me rappeler les objets disparus »*, soupire, en feuilletant un vieux catalogue piteux, l'historien **Yahya Mohebzadah** qui, pour ne pas avoir le crâne fendu, avait cessé d'implorer **Quudratullah Jamal**, ministre taliban de la culture, et **Aghajan Motasem,** ministre des finances, venus l'an dernier briser de leurs propres mains, pendant deux jours, à coups de hache, 2 750 œuvres d'art au Musée national de Kaboul.

■ Rescapé d'un tir à la roquette, plusieurs fois lapidé, attaqué à la grenade par le frère d'un homme dont il avait mangé le bras, **Marjon,** le roi-lion de Kaboul, bête borgne du zoo, recevra une aide alimentaire de la Société mondiale pour la protection des animaux.

■ Citant le témoignage d'un homme qui, attaché à une chaise pendant plus de cinq heures dans un poste de police de Riga, aurait été à deux reprises étouffé à l'aide d'un sac plastique au point de perdre connaissance, puis étranglé avec une corde de guitare, le comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe estime que, *« dans certains cas, les mauvais traitements parfois infligés par les policiers lettons pourraient être considérés comme équivalents à de la torture »*.

■ La police lettone, qui prend très au sérieux l'affaire **Alina Lebedeva**, réclame l'inculpation de la jeune fille pour avoir *« mis en danger la vie et la santé d'un haut représentant officiel »* – délit passible de quinze ans de prison – en fouettant dans une rue de Riga le visage du prince **Charles** avec un œillet.

■ Plus de 16 000 militaires irlandais – généraux, simples soldats, en exercice ou retraités – demandent des dommages et intérêts à l'Etat, qui, en les envoyant sur des champs de tir sans protège-oreilles, les a rendus plus ou moins sourds.

■ Une septuagénaire s'est fait écraser, jeudi 22 novembre, à la tombée de la nuit près de Lucerne, sur une route principale, par un blindé léger de l'armée suisse qui furtivement regagnait sa caserne.

Christian Colombani

Pelé éclaboussé par une affaire de détournements de fonds

Selon le quotidien « Folha de Sao Paulo », la société du célèbre footballeur aurait reçu, en 1995, 700 000 dollars pour organiser une fête de charité qui n'a jamais eu lieu. Le « roi Pelé » s'est dit totalement étranger à cette escroquerie

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

« Je n'étais pas au courant du détournement de fonds. D'ailleurs, je vais fermer la société » : interrogé par des journalistes brésiliens, Pelé était dans ses petits souliers, mardi 20 novembre, au siège des Nations unies à New York, où il participait au lancement d'une campagne parrainée par l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance) et la FIFA (Fédération internationale de football) dans le cadre de la Coupe du monde 2002, qui aura lieu au Japon et en Corée du Sud.

Dimanche 18 novembre, sous la manchette « Une entreprise liée à

FOLHA DE S.PAULO

FHC beneficia Serra, afirma Tasso

Pelé forge un événement de bienfaisance et garde l'argent », le cahier Sport de la *Folha de Sao Paulo* révélait en exclusivité que la société Pelé Sports & Marketing Inc., domiciliée dans le paradis fiscal antillais des îles Vierges, avait reçu d'une autre société associée au projet 700 000 dollars (environ 800 000 euros) pour monter à Buenos Aires une fête de charité – baptisée « Move The World » (« Faites bouger le monde ») – qui n'a jamais eu lieu.

« Le 31 janvier 1995, rapporte le quotidien, *dans un contrat portant la signature personnelle de Pelé* [en l'occurrence, celle de Edson Arantes do Nascimento, son vrai nom], *une entreprise établie aux îles Vierges s'est engagée à organiser gratuitement, dans un geste de générosité, un match de football et un spectacle, les deux avec des chanteurs et des joueurs de renommée mondiale, en faveur de la section argentine de l'Unicef. »*

« MAJESTÉ » TERNIE

L'ancien footballeur, alors ministre des sports depuis moins d'un mois à la date de la signature du contrat, devait, sans recevoir de cachet, également honorer l'événement de sa présence. Sauf que le projet est visiblement tombé à l'eau et que l'Unicef-Argentine, assure son dirigeant Julio Hurtado, n'a pas touché un cent.

Reconstitué par le journal, le circuit emprunté par les fonds « disparus » démarre à la Banco Patricios de Buenos Aires. Cette banque fera faillite peu après avoir libéré 700 000 dollars, première tranche d'un prêt global de 3 millions de dollars (3,4 millions d'euros), au bénéfice de la société américaine Global Entertainment, laquelle cessera ses activités quelques mois plus tard. Avant de finir son périple connu sur le compte de la firme de Pelé, l'argent a transité par celui de Sports Vision, son partenaire américain – qui a pareillement fermé ses portes depuis – dans « Move The World ». De tous les protagonistes, seules l'Unicef et la Pelé Sports & Marketing ont survécu au micmac.

Associé de Pelé, Helio Viana, personnage à la sulfureuse réputation, a proclamé sa *« totale innocence »* dans l'affaire. Par ailleurs, un chef d'entreprise brésilien, Roberto Seabra, l'un des signataires de l'accord conclu avec l'Unicef, a porté plainte auprès du tribunal du travail pour abus de confiance. Façon de retourner le couteau dans la plaie, la *Folha* rappelle que *« le 19 novembre 1969, en marquant au Maracana le but historiquement considéré comme son millième, le footballeur Pelé avait offert son exploit aux enfants du Brésil »* et *« pourfendu les fléaux qui les accablent en demandant au pays de leur prêter davantage d'attention »*. *« Voilà trente-deux ans que je travaille avec l'Unicef. Tout le monde sait que je suis incapable de faire une chose pareille »*, a protesté le « roi du football », dont la *« majesté »* est, selon la presse argentine, sérieusement ternie.

Jean-Jacques Sévilla

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Le premier clonage d'embryon humain réalisé avec succès par un laboratoire privé américain vérifie une loi infrangible de l'histoire des sciences. Tout ce que l'homme découvre pouvoir faire, un jour ou l'autre, il le fait, quitte à enfreindre des tabous religieux, malgré les interdits éthiques et en dépit des lois existantes. *(...)* Ces chercheurs se défendent de tout délire prométhéen. *(...)* Il n'empêche que, du jour où des embryons humains seront disponibles en laboratoire, tout laisse à penser qu'une nouvelle étape sera franchie : celle de la fabrication d'êtres humains sans fécondation. *(...)* Toute la question est de savoir si le législateur doit s'échiner à empêcher cet inéluctable et effrayant progrès scientifique ou si, plutôt que d'y opposer un interdit dont on peut s'attendre qu'il sera tôt ou tard violé, il doit chercher à accompagner, à encadrer, à contrôler et à maîtriser la démarche des chercheurs, en sorte qu'elle serve authentiquement le genre humain.

LIBÉRATION
Gérard Dupuy

■ Chevènement a donné, en tant que ministre, l'exemple d'une très ordinaire modération chèvre-et-chou, laissant pour l'essentiel la bride sur le cou aux administrations en place, tout en faisant fort attention à ne pas recevoir d'inutiles mauvais coups. C'est ce qui lui permet aujourd'hui d'être l'homme de l'heure, celle où, comme lui, beaucoup de Français peinent à distinguer leur droite de leur gauche. De Gaulle prétendait aussi se situer au-dessus de cette barrière, sans tromper grand monde tant ses troupes étaient clairement de droite (ce qu'elles assument aujourd'hui sans peine). Chevènement est mieux placé pour s'en revendiquer, car son ambidextrie est constitutive. C'est ce qui lui permet de jouer aujourd'hui le moins *« républicain »* des personnages : celui de l'homme providentiel.

THE WASHINGTON POST (Etats-Unis)
Jackson Diehl

■ La nature du 11 septembre – une attaque soudaine contre les Etats-Unis montée par un pays dont les problèmes ont été trop souvent ignorés – soulève des questions, ici et à l'étranger, sur l'approche américaine réactive, intermittente et toujours changeante de la politique étrangère : n'est-elle pas elle-même un problème urgent ? *(...)* Selon le ministre allemand des affaires étrangères, le manque d'engagement sérieux de l'Allemagne, des Etats-Unis et d'autres pays dans des questions régionales apparemment isolées est responsable de la plupart des crises internationales des dernières années, Afghanistan compris. *(...)* Joschka Fischer admet que les Etats-Unis ne peuvent résoudre tous les problèmes mondiaux et diriger en même temps la guerre contre le terrorisme. C'est pourquoi il a proposé à Washington une formule à deux visées. L'une cherche à convaincre *« le peuple américain qu'il est très important que la plus grande puissance mondiale s'engage »* à aider les Etats en faillite, même s'ils ne sont pas liés à Ben Laden. L'autre est dirigée vers une administration réticente à partager le pouvoir avec ses partenaires ou à admettre le rôle des organisations internationales. *(...)* Mais il faudrait, pour cela, que l'administration Bush accepte un mot que même le 11 septembre n'a pas pu lui faire avaler : multilatéralisme.

www.sofres.com

Un quart de siècle de sondages d'opinion, en tableaux et en graphiques

CHAQUE MOIS, depuis 1974, la Sofres interroge les Français pour connaître leur appréciation sur les principaux responsables politiques du moment et sur les grands partis. Les résultats cumulés de ce baromètre de l'opinion nationale sont désormais disponibles gratuitement sur Internet. Pour faciliter la lecture, les indices de popularité sont organisés en trois grandes rubriques consacrées au président de la République et au premier ministre, aux trente personnalités politiques les plus en vue et aux partis politiques représentés aux élections nationales.

L'internaute peut consulter à sa guise des colonnes de chiffres ou des représentations graphiques, et choisir une période particulière : *« Cette diversité permet de constituer une sorte d'histoire des tendances de l'opinion, très utile pour de nombreux chercheurs et étudiants en science politique »*, assure Didier Witkowski, directeur adjoint du département politique de la Sofres. Qui se souvient par exemple qu'en juin 1997 Philippe Séguin enregistrait jusqu'à

54 % d'opinions favorables, alors que, cinq ans plus tôt, au moment du référendum de Maastricht, il atteignait à peine 20 % ? Aujourd'hui, M. Séguin est retombé aux alentours de 20 %, son chiffre le plus bas.

La Sofres a également ouvert sur son site une rubrique sur les intentions de vote des Français pour l'élection de 2002. On peut remarquer notamment que Jean-Pierre Chevènement semble s'imposer aujourd'hui comme un possible *« troisième homme »*. Pourtant, un retour en arrière permet de visualiser les résultats en dents de scie de M. Chevènement, dont la cote de popularité varie de façon spectaculaire sur de très courtes périodes. Elle atteint aujourd'hui 45 %, proche de son record absolu de 49 % obtenu fin 1998, après son grave accident opératoire.

Par ailleurs, la Sofres publie les résultats de ses sondages sur des grands sujets de société, par exemple sur l'évolution de l'opinion concernant la peine de mort depuis 1978. Le graphique montre que, sur le long terme, le nombre des partisans de la peine de mort, longtemps majoritaires, baisse régulièrement, tandis que celui des opposants monte au même rythme, car les sans-opinion sont peu nombreux. Les deux courbes se sont croisées pour la première fois en 1999. Aujourd'hui, 44 % des Français souhaitent le rétablissement de la peine capitale, 49 % y sont opposés. Les internautes désireux d'approfondir le sujet disposeront prochainement de l'ensemble des sondages réalisés par la Sofres sur ce thème.

Julie Krassovsky

SUR LA TOILE

NOËL

■ La boutique en ligne Mon Beau Sapin assure la livraison à domicile de sapins de Noël commandés via Internet dans toute l'Ile-de-France et dans la région de Compiègne. Les prix varient de 215 F (32,77 €) à 285 F (43,44 €), selon la taille.
www.monbeausapin.com

ANONYMAT

■ Le Congrès des Etats-Unis a voté une loi interdisant aux agences fédérales de mettre en place des systèmes d'identification des internautes visitant leurs sites Internet. Le texte prévoit cependant un certain nombre d'exceptions.

FILTRAGE

■ L'Arabie saoudite a annoncé son intention de renforcer et de moderniser les systèmes de filtrage destinés à empêcher ses citoyens de se connecter sur des sites Internet jugés pornographiques, immoraux ou politiquement indésirables. Selon le site Web du *New York Times*, une douzaine de sociétés informatiques américaines, britanniques, allemandes et néerlandaises seraient en concurrence pour décrocher ce contrat très lucratif.

Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **26,35 €** (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPAE

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Que des amis ! *par Dominique Dhombres*

LE PRINCIPE de l'émission est immuable : on ne dit rien qui trouble ou qui fâche, et on n'invite, pour plus de prudence, que des amis. « Vivement dimanche » offrait hier après-midi sur France 2 ses inusables banquettes rouges et son atmosphère de goûter pour enfants sages à Bertrand Delanoë, maire de Paris et ancien petit chanteur à la Croix de bois.

Sur les photos, l'aube blanche allait aussi bien au petit garçon de Bizerte que les costumes impeccablement coupés que porte aujourd'hui le premier magistrat de la capitale. Ses camarades de jeunesse, à Rodez, dans l'Aveyron, ont rappelé son côté dandy. Il y a une élégance naturelle chez cet homme. Une certaine attirance pour la pose, également, comme celle qu'il prend devant le buste de Dalida, qu'il a fait ériger dans le 18e arrondissement. Ajoutez à cela qu'il est travailleur, bon camarade, fidèle en amitié, proche des gens et pas du tout guindé, et vous aurez le gendre idéal. Sauf qu'il n'est pas marié, selon la délicate expression de Pierre Bénichou. On glissera vite sur cet aspect de sa vie privée, comme on expédiera fissa ses convictions politiques. On n'est pas là pour s'attarder, mais pour s'attendrir et pour applaudir.

Bertrand Delanoë a donc eu droit au même traitement que Bernadette Chirac. C'est toujours impeccablement ficelé, « Vivement dimanche ». Michel Drucker a la main très sûre pour clore un propos un peu long, abréger un épanchement et passer au suivant. Il n'a pas son égal pour gérer en souplesse un flux continu d'invités. En fait, on les voit arriver en fanfare *« Je vous demande tous d'accueillir... »*, mais jamais repartir. On nous montre déjà autre chose pendant qu'ils s'en vont.

Le clou de l'émission est l'interview d'une personnalité amie de l'hôte du jour. Bernadette Chirac avait choisi Hillary Clinton, pour des raisons qu'on peut imaginer et sur lesquelles, là encore, Michel Drucker avait été d'une remarquable discrétion. Pour Delanoë, Lionel Jospin s'imposait. C'est du Jospin classique auquel on a eu droit. Il faut voir de quel air lugubre le premier ministre a affirmé que Delanoë avait donné *« un nouveau souffle »* à Paris et l'avait fait *« de façon un peu festive »*. Michel Drucker a eu cette formule : *« Il est assez rock and roll, le maire. »* Voilà une description qu'il ne viendrait à l'esprit de personne de faire de Lionel Jospin. Cela changera peut-être le jour où il sera ouvertement en campagne et passera à son tour chez Drucker. N'a-t-il pas qualifié hier cette émission de *« joyeuse, agréable, aimable »* ? Cela sonnait comme une promesse de rendez-vous.

LUNDI 26 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Robic et Bobet, héros français de l'après-guerre. **Planète**
22.00 Piaf et Cerdan. **Planète**
22.55 Fausto Coppi, le campionissimo. **Planète**

MAGAZINES

16.10 Le Monde des idées. **LCI**
Le juge, le politique et le journaliste. Invités : Alain Etchegoyen ; Blandine Kriegel. **LCI**
19.00 Explorer. Le naufrage du « Kronan ». Le langage des dauphins. Restauration de la Renaissance. **Nat. Geographic**
21.10 et 23.10, 0.40 i-politique. Invité : Robert Hue. **i télévision**
22.25 Complément d'enquête. Les nouveaux militants. **France 2**
22.50 La Route. Invités : Anouk Grinberg et Mano Solo. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

19.50 La Passion selon Callas. **Muzzik**
20.00 Asnières, un cimetière pas comme les autres. **Odyssée**
20.05 Témoignages autour du cas Pinochet. [8/12] Le changement. **Histoire**
20.30 Le Temps du ghetto. **Planète**
20.30 Le Clan des crocodiles. **National Geographic**
21.00 Les Chasseurs de trésor. Gloires de la mer Egée. **National Geographic**
21.00 West Side Story. Le making of de l'enregistrement. **Mezzo**
21.25 Le Sanctuaire des guerriers d'argile. **La Chaîne Histoire**
22.00 Dinosaures. La disparition. **National Geographic**
22.00 Taxi pour l'Amérique. Arizona. **Voyage**
22.15 Grand format. Ramón Mercader. L'assassin de Trotski. **Arte**
22.20 California Visions. [6e volet]. **Canal Jimmy**
22.40 L'homme qui parlait aux lions. **Odyssée**
23.00 Voyage à l'intérieur de la terre. **National Geographic**
23.00 Biographie. Léonard De Vinci. **La Chaîne Histoire**
23.05 Pilot Guides. L'Egypte. **Voyage**
23.15 La Vie en question. Maternités sous ordonnance. **France 3**
23.30 Bornéo, au-delà de la tombe. **National Geographic**
23.55 Sur la route. Alvin Queen avec Clark Terry. **Muzzik**
0.00 Alexandrie. La découverte d'un empire perdue. **Voyage**
0.15 Patricio Guzman, une histoire chilienne. **Histoire**
0.40 La Guerre en couleurs. La chute de Singapour. **La Chaîne Histoire**

SPORTS EN DIRECT

21.00 Ski. Coupe du monde. Slalom messieurs (2e manche). **Eurosport**

MUSIQUE

19.00 Bonga. Nuits du Sud 2000, à Vence. **Mezzo**
19.50 The Duke Ellington Octet. 23 janvier 1967. **Mezzo**
20.35 et 23.30 Debussy. *Sonate n° 1 pour violoncelle et piano en ré mineur.* Avec Ryoko Sawaki (piano), Benoît Grenet (violoncelle). **Mezzo**
21.00 Le Turc en Italie. Opéra de Rossini. Enregistré en mars 1997. Par l'Orchestre et les Chœurs du Théâtre de la Scala, dir. Riccardo Chailly. **Muzzik**
22.30 Sibelius. *Symphonie n° 7 en ut majeur* opus 105. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. L. Bernstein. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

20.50 L'Antre de Frankenstein. Peter Werner. [1 et 2/2] ○. **M 6**
20.50 Nadia Coupeau, dite Nana. Edouard Molinaro. [1/2]. **France 2**
20.55 L'Etrange Monsieur Joseph. Josée Dayan. **TF 1**
22.40 Le Chevalier de Maison Rouge. Claude Barma. [3 et 4/4]. **Festival**
0.40 L'Algérie des chimères. François Luciani. [1/3]. **Arte**

SÉRIES

19.05 MacGyver. Pris au piège. **TF 6**
23.55 Deux flics à Miami. Du p'tit lait (v.o.). **13ème RUE**
23.55 Ally McBeal. La vie rêvée (v.o.). ○. **Téva**

FILMS

20.45 Maciste en enfer ■ ■
Riccardo Freda. Avec kirk Morris, Hélène Chanel, Vera Silenti (Italie, 1962, 90 min) ○. **Arte**
20.45 Platoon ■
Oliver Stone (Etats-Unis, 1986, 120 min) ○. **CineCinemas 3**
21.00 Reds ■ ■
Warren Beatty (Etats-Unis, 1981, v.o., 190 min). **Paris Première**
21.00 L'Ami de mon amie ■ ■
Eric Rohmer (France, 1987, 100 min) ○. **Cinétoile**
22.15 Lake Placid ■ ■
Steve Miner (Etats-Unis - Canada, 1999, v.o., 80 min) ○. **Canal +**
22.20 Shining ■ ■ ■
Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1980, 120 min) ○. **TCM**
22.30 Meurtre par intérim ■
Tom Holland (Etats-Unis, 1993, 100 min) ○. **RTL 9**
22.35 Casablanca ■ ■ ■
Michael Curtiz (Etats-Unis, 1942, v.o., 100 min) ○. **CineClassics**
22.40 La Jeune Fille et la Mort ■ ■
Roman Polanski (Fr. - GB, 1994, 105 min) ○. **CineCinemas 2**
22.40 Le Rayon vert ■ ■
Eric Rohmer (France, 1986, 100 min) ○. **Cinétoile**
23.30 Place Vendôme ■ ■
Nicole Garcia (France, 1998, 115 min) ○. **Cinéstar 1**
23.45 Louis, enfant roi ■ ■
Roger Planchon (France, 1992, 160 min) ○. **Cinéstar 2**
23.55 Bezness ■
Nouri Bouzid (France - Tunisie, 1992, 100 min) ○. **CineCinemas 1**
0.20 La Flèche et le Flambeau ■ ■
Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1950, 90 min). **TCM**
1.45 Jeu, set et match ■ ■
Ida Lupino (Etats-Unis, 1951, v.o., 75 min) ○. **CineClassics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.20 et 0.00 **Star Academy.**
18.52 L'euro ça compte.
18.55 Le Bigdil.
19.50 Météo, Journal, Météo.
20.55 L'Etrange Monsieur Joseph. Téléfilm. Josée Dayan.
22.40 Confessions intimes.
0.35 Aimer vivre en France. Les fromages.
1.35 Reportages. Maman est routier.

FRANCE 2

18.05 70's Show ○.
18.30 Friends ○.
18.55 On a tout essayé.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Nadia Coupeau dite Nana. Téléfilm. Edouard Molinaro [1/2].
22.25 Complément d'enquête. Les nouveaux militants.
23.50 Journal, Météo.
0.15 Musiques au cœur. Paris-Barcelone.

FRANCE 3

18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.45 La Santé d'abord.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.15 Loto foot.
20.25 Foot 3.
20.55 Questions pour un champion. Spéciale juniors.
22.45 Météo, Soir 3.
23.15 La Vie en question. Maternités sous ordonnance.

CANAL +

► En clair jusqu'à 20.44
18.40 Agrippine ○.
19.05 + de cinéma.
19.35 Le Journal, Le Zapping.
19.55 Les Guignols de l'info.
20.05 Burger Quiz.
20.45 Une vie à deux Film. Rob Reiner ○.
22.15 Lake Placid ■ ■ Film. Steve Miner (v.o.) ○.
23.35 Lundi boxe.
0.40 Peur bleue ■ Film. Renny Harlin (v.o.) ○.

ARTE

19.00 Nature. Les Derniers Secrets de la forêt tropicale.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Histoires de familles. La Rédemptrice [1/6].
20.45 Maciste en enfer ■ ■ Film. Riccardo Freda ○.
22.15 Grand format. Ramon Mercader. L'assassin de Trotski.
23.50 Court-circuit (le magazine). Robert Van Ackeren. *Les aventures de Klaus aux commandes du chariot élévateur. Pas de deux. Siemensstadt. J'ai 33 ans.*

M 6

18.55 Charmed ○.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Madame est servie ○.
20.39 Un jour à part.
20.40 Décrochages info, Caméra café.
20.50 L'Antre de Frankenstein. Téléfilm. Peter Werner [1 et 2/2] ○.
0.05 Unité 9. Chapitre douze.
0.50 Jazz 6. L'hommage à Sarah Vaughan de Dianne Reeves.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Décibels. La musique en prison. 2.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Surpris par la poésie.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par l'Ensemble interContemporain, dir. Hans Zender, Julie Moffat, soprano, Sophie Cherrier, flûte, Emmanuelle Ophèle, flûte d'écho : *The Unanswered Question*, d'Ives ; Œuvres de Mundry, Zender, Zimmermann, Varèse.
22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz, suivez le thème. « Early Autumn ».

RADIO CLASSIQUE

20.40 Concert. Enregistré le 6 mars, salle Pleyel, à Paris, par l'Orchestre de chambre de Mito, dir. Seiji Ozawa, Shigenori Kudo et Kazuhiro Izawa, flûtes. Œuvres de Takemitsu, Ravel, Prokofiev, Beethoven.
22.40 Les Rendez-vous du soir (suite). Les Passions baroques au Musée de la musique. Œuvres de Corrette, Rebel, Couperin, Monteverdi, Marais.

Le Monde TELEVISION

France 2

20.50 Nadia Coupeau dite Nana.
Nana, femme galante du Second Empire, croqua quelques belles fortunes avant de mourir de la vérole à vingt ans à peine. La Nana de Molinaro est bien différente. Issue d'une banlieue misérable d'aujourd'hui, c'est une révoltée qui n'a aucune envie de faire carrière dans la galanterie mais qui, avec un bel opportunisme, sait user de son charme. Violée à seize ans, elle met au monde un garçon qui lui est retiré par la Ddass. Pour retrouver son fils, elle est prête à toutes les compromissions et trahisons. Serveuse, elle devient rapidement top model. Cynisme, amours, fric et drogue, la chute est aussi rapide que le fut l'ascension. Nana rebondit grâce au député Paul Muffat (Bernard Le Coq), amoureux transi, qu'elle utilise avant de séduire son fils, Philippe Muffat (Jocelyn Quivrin). Lou Doillon interprète Nana avec la fougue et la sincérité propres à ses dix-neuf ans. Suite mardi, même heure.

TF 1

20.55 L'Etrange Monsieur Joseph
Né en Bessarabie, Joseph Joanovici (Roger Hanin) débarque à Paris en 1925. Il se lance dans la récupération de métaux, fait fortune. En 1940, il se convertit à la religion orthodoxe, collabore avec les Allemands, mais verse son obole à un réseau de résistants. Eric-Emmanuel Schmitt, auteur du scénario, tord le cou à l'histoire et transforme l'itinéraire de ce gestapiste en une version française de *La Liste Schindler*.

MARDI 27 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Le Viol, un crime de guerre. **Planète**
21.55 Les oreilles américaines nous écoutent. **Planète**
22.45 Thema : Yougoslavie, l'an I de la démocratie. **Arte**
22.55 Les Vétérans des guerres perdues. **Planète**

MAGAZINES

13.00 Explorer. Le naufrage du « Kronan ». Le langage des dauphins. Restauration de la Renaissance. **Nat. Geographic**
16.05 Saga-Cités. Notre islam. **France 3**
17.00 Les Lumières du music-hall. Michel Sardou. Florent Pagny. **Paris Première**
19.00 Archimède. Flamme. Ballon sonde. Mémoire. Electricité. Expert. Hécatombe. **Arte**
19.00 Explorer. Filmer l'invisible. Le Caire dévoilé. Le gorille des montagnes, un tournage mouvementé. **National Geographic**
20.50 E=M6 Spécial. Les nouvelles pilules du bonheur ! **M 6**
20.50 Un an de plus. Invité : Dieudonné. **France 3**
21.05 Temps présent. Naissance d'une expo. Le calvaire de Cosette. **TV 5**
22.15 Ça se discute. La dépression de l'enfant. **TV 5**
22.30 Y a un début à tout. **France 2**

DOCUMENTAIRES

17.00 Voyage à l'intérieur de la terre. **National Geographic**
17.05 Le Maître des génies. [1/13]. A la recherche du grand serpent. **La Cinquième**
17.25 De l'aube au crépuscule. Safari à dos d'éléphant au Botswana. **TMC**
17.30 Bornéo, au-delà de la tombe. **National Geographic**
17.45 Nanicomanies. Voyage à travers la passion des nains de jardin. **Planète**
18.00 Hollywood Stories. Rob Reiner et Jan Michael Vincent. **Paris Première**
18.00 Civilisations perdues. Maya, le sang des rois. **La Chaîne Histoire**
18.00 L'Aigle et le Serpent. **National Geographic**
18.10 La Légende des animaux. Faucon, l'oiseau de lumière. **Canal +**
18.30 Pagaille chez les loutres. Loutres en déroute. **National Geographic**
18.35 Voyage aux sources du Nil. [2/5]. La Haute-Egypte et la vallée des rois. **Odyssée**
18.40 Lonely Planet. Cuba et Haïti. **Planète**
19.00 Pilot Guides. Le nord de l'Italie. **Voyage**
19.10 Histoire de l'eau. [3/4]. La dimension religieuse. **Histoire**
19.45 Les Mystères de l'Histoire. Les arènes romaines. **Chaîne Histoire**
20.00 Mammifères marins. La pouponnière des otaries. **National Geographic**
20.05 Témoignages autour du cas Pinochet. [9/12]. La justice. **Histoire**
20.30 De Nuremberg à Nuremberg. [4/4]. La défaite et le jugement. **Planète**
20.46 Thema : Démocratie made in Yougoslavie. **Arte**
20.55 Le Dernier Jour. [2/4]. James Dean. **Odyssée**
21.00 Survivre dans le Sahara. **Nat. Geographic**
21.00 Van Dyck, dans l'ombre de Rubens. **Mezzo**
21.00 Un voyage, un train. L'Italie, de Pise à Venise. **Voyage**
21.30 Thema : Faim de vie. **Arte**
22.00 La Vie légendaire de Jane Goodall. **Nat. Geographic**
22.00 Thema : Avoir 20 ans en Yougoslavie. **Arte**
22.30 Les Derniers Maharajahs. [2/2]. Vers un monde nouveau. **Planète**
23.00 L'Ile des ours géants. **Nat. Geographic**
23.45 1914-1918, les derniers témoins. [2/2]. **La Chaîne Histoire**
0.15 Apartheid. [1/2]. **La Chaîne Histoire**

SPORTS EN DIRECT

20.30 Football. Championnat de FranceD 2. Gueugnon - Strasbourg. **Eurosport**

MUSIQUE

17.20 Bach. *Suite pour violoncelle n° 2 en ré mineur*, BWV 1008. Enregistré en janvier 2000. Avec Alain Meunier (violoncelle). **Mezzo**
17.45 et 20.35, 23.15 Mozart. *Quatuor pour flûte en la majeur*, KV 298. Enregistré en 1991. Par le Quatuor Kuijken, dir. Sigiswald Kuijken. **Mezzo**
19.25 Karajan dirige... le Philharmonique de Berlin. Enregistré en 1983. Œuvres de Rossini, Smetana, Sibelius, J. Strauss. **Mezzo**
21.00 Les Solistes de l'Orchestre symphonique national de la RAI. **Muzzik**
21.40 Haydn. *Les Saisons.* Enregistré en 1990. Avec Krisztina Laki (soprano), Helmut Wildhaber (ténor), Peter Lika (basse). Par la Petite Bande, dir. Sigiswald Kuijken. **Mezzo**
22.50 Bach. *Pastorale en fa majeur*, BWV 590. Enregistré en 1969. Avec Karl Richter (orgue). **Mezzo**

THÉÂTRE

23.30 Célimène et le cardinal. Pièce de Jacques Rampal. **Festival**

TÉLÉFILMS

17.35 La Tour secrète. Alberto Negrin. [2/2]. **Festival**
20.30 Le Trésor de la famille Bastable. Juliet May. **Canal J**
20.40 Mon dernier rêve sera pour vous. Robert Mazoyer. [2/2]. **Festival**
20.50 36 heures pour mourir. Yves Simoneau ○. **TF 6**
20.50 Nadia Coupeau dite Nana. Edouard Molinaro. [2/2]. **France 2**
21.00 Prisonniers sans chaînes. Michael Apted ○. **Paris Première**
22.35 Un fugitif au Texas. Michael Toshiyuki Uno ○. **TF 6**
0.55 L'Algérie des chimères. François Luciani. [2/3]. **Arte**

SÉRIES

17.10 Sergent Anderson. Echéance fatale. **13ème RUE**
17.25 Beverly Hills. Chacun sa vie. **TF 1**
17.50 Tequila et Bonetti. La bête et le tueur d'enfants. **Série Club**
18.05 70's Show. La voiture volée ○. **France 2**
18.05 Deux flics à Miami. [2/2]. Le triangle d'or. **13ème RUE**
18.40 Agrippine. Amuur ○. **Canal +**
18.55 Charmed. Médecine occulte ○. **M 6**
18.55 Les Rues de San Francisco. Le plongeon de la peur. **13ème RUE**
19.00 Ally McBeal. Ne pas dépasser la dose prescrite ○. **Téva**
19.05 MacGyver. Cauchemars. **TF 6**
19.20 Blake et Mortimer. L'énigme de l'Atlantide. **Disney Channel**
19.25 L'Homme de l'Atlantide. Le cirque de la mort. **RTL 9**
20.45 Invasion planète Terre. Subterfuge ○. **13ème RUE**
20.45 Friends. Celui qui se déguisait (v.m.). ○. **Canal Jimmy**
20.50 Buffy contre les vampires. [1/2]. Kendra. **Série Club**
21.00 The $treet. Conflits d'intérêts (v.o.)○. **Téva**
21.10 That 70's Show. Un dimanche idyllique (v.m.) ○. **Canal Jimmy**
21.30 Lexx. Aurore ○. **13ème RUE**
21.50 Sex and the City. Au feu les pompiers (v.o.). Trop bien pour toi (v.o.) ○. **Téva**
22.35 Harsh Realm. Leviathan (v.o.). **Série Club**
22.35 Les Chemins de l'étrange. L'inconnu du miroir. **13ème RUE**
0.10 Deux flics à Miami. [1/2]. Le triangle d'or (v.o.) ○. **13ème RUE**
1.00 En quête de preuves. Le cambriolage. **13ème RUE**

FILMS

14.25 La Kermesse héroïque ■ ■ ■
Jacques Feyder. Avec Françoise Rosay, Micheline Cheirel, Jean Murat (Fr., 1935, 110 min) ○. **CineClassics**
15.00 Outland, loin de la Terre ■ ■
Peter Hyams (Etats-Unis, 1981, 105 min) ○. **CineCinemas 1**
15.40 Le Juge et l'Assassin ■ ■
Bertrand Tavernier (France, 1975, 125 min) ○. **Cinéfaz**
16.45 Jugatsu ■ ■
Takeshi Kitano (Japon, 1990, v.o., 95 min) ○. **CineCinemas 1**
17.40 Le Rayon vert ■ ■
Eric Rohmer (France, 1986, 95 min) ○. **Cinétoile**
19.20 Ombres et brouillard ■ ■ ■
Woody Allen (Etats-Unis, 1992, 85 min) ○. **Cinéfaz**
20.15 20 000 Lieues sous les mers ■ ■
Richard Fleischer (Etats-Unis, 1954, 120 min) ○. **Disney Channel**
20.45 Au-delà de la gloire ■ ■ ■
Samuel Fuller (Etats-Unis, 1979, 110 min) ○. **CineCinemas 1**
20.50 Outland, loin de la Terre ■ ■
Peter Hyams (Etats-Unis, 1981, 105 min) ○. **CineCinemas 3**
22.25 Jugatsu ■ ■
Takeshi Kitano (Japon, 1990, v.o., 95 min) ○. **CineCinemas 2**
22.35 Si je t'aime, prends garde à toi ■ ■
Jeanne Labrune (France, 1998, 105 min) ○. **Cinéstar 1**
22.35 Capitaine Conan ■ ■
Bertrand Tavernier (France, 1996, 135 min) ○. **Cinéfaz**
22.45 Rendez-vous ■ ■
André Téchiné (France, 1985, 85 min) ○. **Paris Première**
23.05 Dancer in the Dark ■ ■
Lars von Trier (Danemark, 2000, v.o., 139 min) ○. **Canal +**

23.45 Les Cheyennes ■ ■ ■
John Ford. Avec Richard Widmark, Caroll Baker (Etats-Unis, 1964, v.o., 140 min) ○. **CineClassics**
0.10 Full Metal Jacket ■ ■
Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1987, 110 min) ○. **TCM**
0.45 Les Rendez-vous de Paris ■ ■
Eric Rohmer (France, 1995, 100 min) ○. **Cinéstar 1**
0.50 La Ligne rouge ■ ■
Terrence Malick (Etats-Unis, 1999, v.o., 165 min) ○. **CineCinemas 1**
0.50 Hardcore ■ ■
Paul Schrader (Etats-Unis, 1979, v.o., 105 min) ○. **Cinéfaz**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.40 Bus en péril. Téléfilm. Richard Huber.
16.25 Alerte à Malibu.
17.25 Beverly Hills.
18.20 et 1.20 **Star Academy.**
18.55 Le Bigdil.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Le Plus Beau Métier du monde Film. Gérard Lauzier.
22.55 Ça vaut le détour.

FRANCE 2

13.55 Derrick ○.
16.05 Mort suspecte.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.25 Qui est qui ?
18.05 70's Show ○.
18.30 Friends ○.
18.55 On a tout essayé.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 et 0.35 **Journal, Météo.**
20.50 Nadia Coupeau dite Nana. Téléfilm. Edouard Molinaro. [2/2].
22.30 Y'a un début à tout.
0.55 Augustin, roi du kung-fu ■ Film. Anne Fontaine ○.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
14.50 Le Magazine du Sénat.
15.00 Questions au gouvernement.
16.05 Saga-Cités.
16.35 MNK.
17.25 A toi l'actu@.
17.35 et 20.20 **La Vie à deux.**
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.50 Un an de plus.
22.55 Météo, Soir 3.
23.25 Je suis le seigneur du château ■ Film. Régis Wargnier ○.
0.50 Libre court.

CANAL +

► En clair jusqu'à 14.00
13.30 La Grande Course.
14.00 Jeanne d'Arc ■ Film. Luc Besson.
16.30 Sur les traces de Jeanne ○.
18.10 La Légende des animaux ○.
► En clair jusqu'à 20.45
18.40 Agrippine ○.
19.05 + de cinéma.
19.35 Le Journal.
19.50 Le Zapping.
19.55 Les Guignols de l'info.
20.05 Burger Quiz.
20.45 Simon Sez sauvetage explosif Film. Kevin Elders ○.
22.05 Les Cent Regards de Lars von Trier.
23.05 Dancer in the Dark ■ ■ Film. Lars von Trier (v.o.) ○.
1.25 Love & Sex Film. Valerie Breiman (v.o) ○.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.45 Le Journal de la santé.
14.05 Le service public en questions.
15.05 Il était une fois l'Atlantide.
16.05 Les Gardiens du Gange.
17.05 Le Maître des génies.
17.35 100 % question.
18.05 C dans l'air.
19.00 Archimède.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Histoires de familles.
20.45 Thema.
Yougoslavie, l'an I de la démocratie.
20.45 Démocratie made in Yougoslavie.
21.30 Faim de vie.
22.00 Avoir 20 ans en Yougoslavie.
22.45 Yougoslavie, l'an I de la démocratie.
23.00 Music Planet 2Nite.
0.00 Bob et Margaret.
0.25 Ayez donc des gosses !
0.55 L'Algérie des chimères. Téléfilm. François Luciani. [2/3].

M 6

13.35 Liaisons obscures. Téléfilm. Michael W. Watkins ○.
15.15 Demain à la une ○.
16.05 Agence Acapulco ○.
16.55 M comme musique.
17.30 Le Pire du Morning.
17.55 Le Flic de Shanghai ○.
18.55 Charmed ○.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Madame est servie ○.
20.40 Caméra café.
20.50 E = M 6 Spécial.
22.55 Ce que vivent les roses. Téléfilm. Bill Corcoran ○.
0.30 Turbo sport.
0.55 Poltergeist, les aventuriers du surnaturel. A vos souhaits ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 In vivo.
20.30 Perspectives contemporaines.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.05 Du jour au lendemain. Jean Baudrillard (*Le Ludique et le policier* et *Télémorphose*).
0.40 Chansons dans la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

18.00 Le Jazz est un roman.
19.05 Le Tour d'écoute.
20.00 Un mardi idéal.
22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz, suivez le thème.
0.00 Extérieur nuit.

RADIO CLASSIQUE

18.30 Classique affaires soir.
20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Paganini, Rossini.
20.40 La Série piano. Maurizio Pollini, piano. Œuvres de Chopin.
21.35 Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Mendelssohn, R. Schumann, Bartok, Liszt, Honneger, Fauré, Magnard.
0.00 Les Nuits de Radio Classique.

Le Monde TELEVISION

Planète

21.35 Retour en Irlande
L'Irlande n'est ici qu'un terrain propice à une démonstration, celle de l'art du photographe. La caméra de Fabienne Strouvé-Beckers accompagne Martine Franck, de l'agence Magnum, qui s'attache davantage aux gens qu'aux paysages. Ce documentaire ne cesse de juxtaposer les « images-qui-bougent », en couleur, aux images fixes, en noir et blanc. Le film décrit, la photo frappe l'imaginaire. Superbe hommage.

Arte

23.00 Music Planet 2 Nite
Un groupe sur scène, qui joue pour de vrai, quelques plans vers le public et un animateur – Ray Okes – pour interroger les artistes : même s'il ne renouvelle pas fondamentalement le genre, ce nouveau programme bimensuel d'Arte possède toutefois quelques atouts. Le premier est de débuter avec The Cure, groupe phare du rock des années 1980 et la chanteuse Saffron. A suivre.

Canal+

23.05 Dancer in the Dark ■ ■
Selma, une jeune ouvrière (interprétée par l'Islandaise Björk, qui signe aussi les musiques du film) accusée du meurtre d'un policier, est condamnée à mort. Le réalisateur danois Lars von Trier offre une relecture très personnelle et innovante du mélodrame et de la comédie musicale. Ce film surprenant, qui se plaît à déstabiliser les repères, a obtenu la Palme d'or à Cannes en 2000.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
○ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Le Monde

MARDI 27 NOVEMBRE 2001

La fièvre du livre

par Pierre Georges

MAIS POURQUOI cette frénésie ? Pourquoi cette bousculade au portillon de l'édition ? Pourquoi tant de livres et cette fureur d'écrire ? Mystère, pour ne pas dire misère.

Gouverner ce serait donc écrire. Aspirer à gouverner, aussi. Et c'est ainsi que chaque semaine maintenant, et presque chaque jour, des rotatives des imprimeurs portées au rouge sort un bouquin à message politique. Livres de ministres – quatre pour le seul gouvernement Jospin. Livre d'épouse de président. Livre de directeur du cabinet du premier ministre. Livre premier – avant le tome second annoncé en récidive – du candidat Bayrou. Et ce n'est qu'un début, continuons le débat.

L'automne sera papivore ou ne sera pas. Aussi bien, comme on se doute vaguement que, sauf exception et espérance d'un grand succès de diffusion, les éditeurs ne se précipitent pas pour solliciter chaque ministre et tout candidat afin de recueillir l'Œuvre, il faut rechercher ailleurs les vraies origines de cette littérature compulsive.

Et peut-être bien trouve-t-elle sa source dans les aimables conseils d'amis et experts en communication. Voyons, madame, monsieur le ministre, que pourriez-vous faire pour communiquer mieux et plus sur vos projets, vos pensées, votre expérience, votre vie politique des origines à nos jours ? La presse écrite ? C'est fait. Radio ? C'est fait ? Télévision ? C'est fait. Par discours, c'est fait. En campagne, c'est fait et refait ? Dans *Paris-Match*, *Elle*, *Marie-Claire* ? C'est fait. Chez Thierry Ardisson, Michel Drucker, Thé-Café ? Tout le monde le fait. Ou voudrait le faire. Sur Internet, sur le Web, c'est webé ! Un seul créneau donc, une seule issue : écrivez ! Ecrivez seul, ou, mais ce n'est là qu'un noir soupçon, confiez votre sort à quelque professionnel de la chose, rompu à l'art de transformer les mots parlés, confiés au magnétophone, en phrases écrites. Ecrivez seul, ou groupés ! En une opération-livres concertée, façon pilonnage et préparation d'artillerie avant l'offensive. Là encore, ce n'est qu'un misérable soupçon. Mais qui croira un instant que, si quatre ministres jospiniens du gouvernement Jospin, après le jospinien directeur du cabinet de Jospin, ont simultanément écrit comme l'on dégaine, ce fut par pur hasard ? Ou par une sorte de virus éditorial exerçant ses ravages dans le cercle des ministres inspirés ?

Ecrivez ! Beaucoup d'appelés, peu de lus ! Car l'é-lecteur est féroce parfois, qui n'assure pas à ces ouvrages ni le temps ni la reconnaissance nécessaires. L'électeur, l'é-lectrice sous l'avalanche plient mais ne rompent point. Ils ne se battent point dans les librairies, sauf pour voler au secours des best-sellers politiques. Car c'est un fait, le sort de ce type de livres est exactement semblable à celui des autres, documents ou romans : pour un qui casse la baraque et les ventes, dix, vingt naufragés.

C'est ainsi. Ecrivez. Lancez un bouteillon d'encre à la mer. Deux même. A l'instar de François Bayrou, qui n'exclut pas de se placer en état de récidive éditoriale. Son premier livre de campagne sort demain avec pour titre *Relève.* C'est un joli titre, peut-être trop ambitieux. Mais quoi, on ne tire pas, non plus, sur un autobus.

Ariel Sharon est accusé par les Palestiniens de « saboter » les efforts de paix américains

L'assassinat d'un chef du Hamas a soulevé une vague de colère

JÉRUSALEM
de notre correspondant

William Burns et Anthony Zinni, les deux émissaires américains dépêchés par le secrétaire d'Etat, Colin Powell, devaient arriver lundi 26 novembre en Israël et dans les territoires palestiniens dans un climat passablement détérioré. La mort de cinq enfants palestiniens jeudi, victimes d'un engin piégé déposé par des forces spéciales israéliennes près de Khan Younis, et surtout l'assassinat vendredi, non loin de Naplouse, d'un chef de la branche militaire du Mouvement de la résistance islamique (Hamas), Mahmoud Abou Hanoud, ont soulevé une vague de colère qui a entraîné de nouvelles violences.

Un enfant de treize ans a été abattu par l'armée israélienne, dimanche, près de Bethléem au cours d'une manifestation. Dans la nuit précédente, un réserviste israélien de vingt-six ans avait été tué par un tir d'obus de mortier dans la bande de Gaza. Les tirs se sont poursuivis dans la nuit de dimanche à lundi, entraînant une nouvelle incursion israélienne dans le nord de la bande de Gaza. Lundi matin, enfin, une opération-suicide a blessé deux gardes-frontières israéliens à Erez, au point de passage entre Gaza et Israël. Une réunion entre les responsables de la sécurité palestiniens et israéliens a cependant été organisée dimanche soir, à la demande des Etats-Unis.

MANIÈRE DE TRÊVE

L'attaque qui a coûté la vie au chef militaire du Hamas, recherché depuis plus de six ans et responsable, selon les Israéliens, de l'organisation de plusieurs attentats sanglants, a témoigné une nouvelle fois de l'efficacité opérationnelle de l'armée israélienne et de la performance de ses réseaux d'informateurs. Selon les versions, entre sept et dix missiles ont été tirés par hélicoptère sur le véhicule emprunté par Mahmoud Abou Hanoud.

Les principaux responsables politiques et militaires israéliens se sont félicités de cette opération. En revanche, les Palestiniens ont voulu voir dans ce nouvel assassinat extrajudiciaire, selon le ministre de l'information, Yasser Abed Rabbo, la volonté du premier ministre Ariel Sharon de *« saboter »* les efforts de paix déployés par les Etats-Unis. M. Sharon a assuré au contraire qu'il était très attaché à la réalisation d'un cessez-le-feu et qu'il comptait ne s'épargner *« aucun effort »* en ce sens.

La presse israélienne, dimanche, s'est montrée de son côté pour le moins circonspecte. Le correspondant pour les questions de sécurité du grand quotidien *Yedioth Aharonot,* Alex Fishman, a ainsi estimé que cette attaque mettait en péril un accord tacite conclu entre le Hamas et l'Autorité palestinienne pour éviter le recours aux opérations- suicides sur le territoire israélien. Une manière de trêve semblait en effet être intervenue entre le Hamas et l'Autorité palestinienne, à la suite de l'appel au cessez-le-feu lancé fin septembre par Yasser Arafat.

Au cours des dernières semaines, les services de sécurité palestiniens avaient par ailleurs concentré leurs efforts sur les petits groupes tels que le Djihad islamique ou le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP). L'élimination de vendredi risque non seulement d'inciter le Hamas à se venger, comme il l'a déjà fait savoir, mais aussi de remettre en cause cet arrangement et de placer une nouvelle fois M. Arafat dans une situation particulièrement délicate.

Gilles Paris

■ **Le gouvernement israélien a trois mois pour présenter** aux anciens habitants d'Iqrit, un village du nord du pays, évacué par les militaires lors de la guerre de 1948, un plan de compensation (*Le Monde* du 24 novembre). Ainsi en a décidé la Haute Cour de justice le 25 novembre. Selon leur avocat, les habitants et leurs descendants demandent toujours le droit de reconstruire leurs maisons dans le village même. Les habitants d'Iqrit et de Bar'am, un autre village également situé à quelques kilomètres de la frontière libanaise, ont lancé leur première procédure juridique en 1951 pour obtenir le droit de rentrer sur leurs terres. – *(Corresp.)*

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Juan-Mari Olano, recherché en Espagne, participe à une manifestation à Bayonne

BAYONNE
de notre correspondant

Juan-Mari Olano, le porte-parole des Gestoras pro Amnistia – les Comités pour l'amnistie des prisonniers basques –, que le juge madrilène Baltasar Garzon, de l'Audiencia nacional espagnole, accuse de faire partie de l'appareil de l'ETA, a pris la parole, samedi 24 novembre, au terme d'une manifestation qui a réuni plusieurs milliers de personnes à Bayonne (Pyrénés-Atlantiques). Cette manifestation était destinée à soutenir les dix-sept ressortissants espagnols vivant en Pays basque français auxquels les autorités préfectorales ne veulent plus donner d'autorisation de séjour.

Treize responsables des Gestoras ont été interpellés début novembre en Espagne, et un mandat d'arrêt international contre Juan-Mari Olano, avec demande d'extradition, est parvenu en France le 4 novembre. La veille, il avait participé à une manifestation à Bayonne avant d'y tenir quelques jours plus tard une conférence de presse et de prendre le micro le 18 novembre, dans un village, à une journée de solidarité avec les prisonniers basques.

Depuis, les autorités françaises assurent faire diligence pour mettre la main sur Juan-Mari Olano. Samedi, le défilé auquel il participait est passé à 50 mètres du commissariat d'une ville où étaient déployées six compagnies de CRS, avant de se clore au beau milieu de la place de la mairie, à 100 mètres d'un cordon de policiers bien équipés. Explication d'un gradé : *« Vous n'y pensez pas. Nous n'allons pas intervenir ici dans une foule où il y a des poussettes et des personnes âgées ! »*

En Espagne, cette situation continue à irriter l'opinion et le gouvernement, qui ne comprennent pas comment quelqu'un qui est sous le coup d'un mandat d'arrêt international peut apparaître dans des manifestations et donner des conférences de presse sans être inquiété. Lors de sa première apparition, le ministère de l'intérieur avait stigmatisé *« l'inexplicable faute de la police française »*. La seconde apparition publique de Juan-Mari Olano avait suscité une réaction plus violente. Pas un journal ou une radio qui ne se soit déchaînée sur *« l'incompétence* [ou] *la mauvaise volonté »* de la police française.

PAYS EN DEUIL

Le journal *El Mundo* avait publié un éditorial au vitriol précisant : *« La passivité des forces de sécurité françaises continue à être incompréhensible sur le plan politique. Surtout si l'on tient compte que nos deux gouvernements ont signé, il y a moins d'un mois, un accord pour intensifier la lutte antiterroriste.* (...) *De tels engagements ne peuvent être crédibles lorsqu'on ne détient même pas quelqu'un qui a disserté en public de son impunité. De plus, non seulement la police française évite délibérément de détenir Olano, mais en plus elle viole, de forme flagrante, les conventions européennes d'extradition, souscrites par tous les pays de l'UE. »*

La presse espagnole, qui était, dimanche 25 novembre, à l'unisson d'un pays en deuil, profondément choqué par le dernier attentat de l'ETA, enterrait les deux nouvelles victimes du terrorisme en se contentant de souligner la nouvelle apparition de Juan-Mari Olano en public, en France. Et tous les grands journaux ont consacré un article avec photo à l'appui, à cet événement. Le ton a changé : à l'indignation et à la perplexité, a succédé une ironie des plus dévastatrices. En effet, sans autre commentaire, tous se bornent à raconter le fort déploiement des forces de l'ordre à Bayonne qui n'a pas suffi, soulignent-ils, pour arrêter un seul homme recherché depuis quinze jours.

Michel Garicoix
(avec Marie-Claude Decamps à Madrid)

Tirage du *Monde* daté dimanche 25 - lundi 26 novembre 2001 : 650 651 exemplaires. 1-3

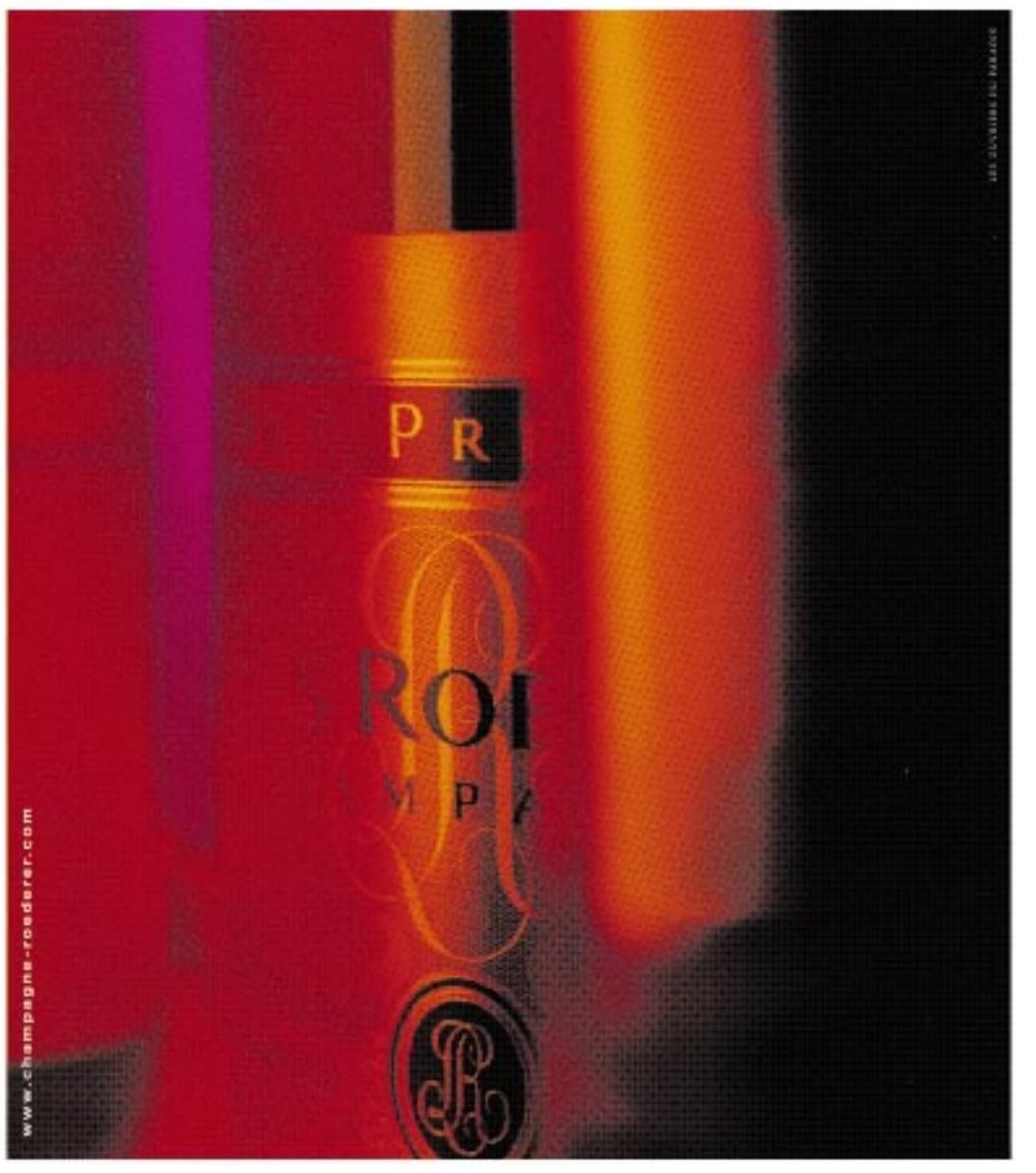

PROLONGER CHAQUE GESTE JUSQU'À CET INSTANT DE PARFAITE HARMONIE OÙ L'EXIGENCE EST ENFIN SATISFAITE. DÉNICHER L'EXCEPTION ET LA POURSUIVRE À NOUVEAU, NE PLUS SAVOIR FAIRE AUTREMENT, DOUTER PARFOIS, CHERCHER PLUS LOIN, PUISER ENCORE DANS DES TRÉSORS DE PATIENCE

LOUIS ROEDERER
CHAMPAGNE

DE L'EXCEPTION LA REGLE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

Le Monde
ECONOMIE
LES ENJEUX ▲ LES REPÈRES
MARDI 27 NOVEMBRE 2001

EUROPE

3,4 % c'est le taux de croissance que devrait atteindre l'Irlande du Nord cette année. Avec une production industrielle qui a progressé de 47 % en dix ans, un taux de chômage inférieur à 6 %, des exportations qui absorbent 40 % de la production, la région enregistre les meilleures performances économiques et sociales du Royaume-Uni (page IV)

CONJONCTURE

Le Japon entre en récession pour la deuxième fois en trois ans : la croissance pour l'année fiscale 2001-2002 devrait avoisiner – 0,9 %. Affaibli par une décennie de crise et très dépendant des Etats-Unis, l'archipel nippon serait la première victime – économique – des attentats du 11 septembre (page V)

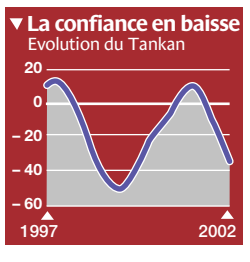

EMPLOI

● La polémique entre le patronat et le gouvernement sur les délais de licenciement relance le débat sur la flexibilité du travail. Le recours aux tribunaux se banalise (page VII)

● Le harcèlement moral a donné naissance à un marché lucratif. Psychologues, avocats, consultants... proposent des « solutions » (page VIII)

OFFRES D'EMPLOI

● Dirigeants p. IX
● Banques gestion finance p. X
● Conseil p. XI
● Marketing et ingénieurs p. XII
● Gestion et administration p. XIII et XIV
● Collectivités territoriales p. XVI et XVII

Les investisseurs se disent favorables à une évaluation autre que financière. L'idée progresse timidement en France

Le socialement correct (é)talonne les entreprises

CLASSEMENT 2001
de l'Agence de rating social et environnemental sur les entreprises (Arese)

LES 20 VALEURS FRANÇAISES COTÉES LES PLUS PERFORMANTES
(classement alphabétique)

	Gestion des ressources humaines	Respect de l'environnement	Relations clients/ fournisseurs	Gouvernement d'entreprise	Liens avec la société civile
ACCOR	moyenne	importante	moyenne	moyenne	moyenne
AIR France	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne
AVENTIS	insuffisante	moyenne	moyenne	insuffisante	importante
CARREFOUR	moyenne	importante	inférieure	insuffisante	moyenne
CNP Assurances	insuffisante	moyenne	moyenne	insuffisante	importante
DANONE	moyenne	importante	importante	importante	importante
DEXIA	inférieure	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne
LAFARGE	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne	insuffisante
L'OREAL	importante	moyenne	moyenne	moyenne	insuffisante
RENAULT	moyenne	importante	moyenne	moyenne	insuffisante
SAINT-GOBAIN	moyenne	moyenne	insuffisante	moyenne	moyenne
SANOFI SYNTHELABO	moyenne	insuffisante	moyenne	moyenne	importante
SCOR	moyenne	moyenne	inférieure	moyenne	moyenne
SOCIETE GENERALE	moyenne	moyenne	moyenne	importante	insuffisante
STMicroélectronique	importante	moyenne	moyenne	inférieure	inférieure
SUEZ LYONNAISE	importante	insuffisante	insuffisante	importante	moyenne
TFI	moyenne	inférieure	moyenne	moyenne	moyenne
THOMSON MULTIMEDIA	moyenne	inférieure	moyenne	moyenne	moyenne
UNIBAIL	moyenne	insuffisante	moyenne	moyenne	inférieure
USINOR	importante	moyenne	inférieure	moyenne	importante

Performance **supérieure** **importante** **moyenne** **insuffisante** **inférieure**

Arese, première agence de notation sociale en France et l'une des premières en Europe, étudie les 120 entreprises de l'indice SBF 120 et celles de l'EuroStock 300, soit un panel de plus de 400 valeurs françaises et européennes notées.

Vingt noms : c'est le classement 2001 du peloton de tête des entreprises françaises que donne – en exclusivité pour *Le Monde* – l'Agence de rating social et environnemental sur les entreprises (Arese), en les évaluant non plus sur des critères strictement financiers, mais sur la gestion des ressources humaines, le respect de l'environnement, les relations clients/fournisseurs, le gouvernement d'entreprise et les liens avec la société civile. Aucun lauréat ne se détache véritablement. Si Carrefour est salué pour ses liens avec la société civile, il est montré du doigt pour les mauvaises relations qu'il entretient avec clients et fournisseurs. La présence de Danone ? *« Même si l'on peut encore se poser des questions sur les raisons profondes du plan social présenté au début de l'année,* argumente Pascal Bello, directeur général d'Arese, *le groupe fait depuis des années de réels efforts sur l'employabilité de ses salariés. Sa note en gestion des ressources humaines reste moyenne, mais les autres critères lui sont plus favorables ».*

Tenter d'être précis et concret. C'est ce dont semble avoir le plus besoin aujourd'hui le concept de la responsabilité sociale de l'entreprise s'il veut, un jour, devenir un référent pour les investisseurs financiers. A l'heure actuelle, le marché est émergent et les initiatives se multiplient. De toutes parts. A dix jours d'intervalle – entre le 13 et le 23 novembre –, Denis Kessler, vice-président du Medef, propose la création *« d'un carrefour des entrepreneurs en matière de développement durable, sorte de forum régulier permanent »* et Jean-Christophe Le Duigou, secrétaire confédéral de la CGT, d'un *« conseil syndical de l'épargne salariale »* – petit magot de 360 milliards de francs (54,88 milliards d'euros), chiffres 2000 –, qui pourrait s'orienter vers des placements éthiques. Encore faut-il réussir à identifier ces derniers sans risque de manipulation.

L'Europe n'a pas choisi la voie de la facilité. Elle n'imagine pas calquer ses choix sur ceux faits outre-Atlantique, où la majorité des fonds éthiques rejettent les valeurs non conformes aux convictions morales (souvent religieuses) des investisseurs. Bannies donc les entreprises dont les activités sont liées aux armes, à l'alcool, au sexe, au tabac ou au nucléaire. Le Vieux Continent préfère, lui, aller mettre son nez dans la boîte noire des entreprises, et tenter d'évaluer l'espace entre discours officiel et réalité. Mais encore faudrait-il s'entendre sur ce dont on parle. Participant début novembre à un colloque de l'Université européenne du travail consacré à « la notion de responsabilité sociale en Europe : Pour qui ? Pour quoi faire ? », Irène Garçonnat, directrice des ressources humaines de Marks & Spencer France, avançait avec conviction que *« son groupe avait toujours montré de l'intérêt pour la politique sociale »*, expliquant, par exemple, que l'entreprise prend des nouvelles d'un salarié absent pour raisons médicales pendant plus de dix jours, et propose notamment à son personnel des tests de dépistage du cancer du sein. La brutalité du plan social annonçant en mars 2001 la fermeture, sur le continent, de 38 magasins du distributeur britannique (4 400 emplois supprimés) n'entrait pas dans ce paternalisme-là. Normes, labels, notations, codes de conduite ? Les outils sont donc encore à professionnaliser et à harmoniser. Mais déjà, le dossier avance puisque les juges s'appuient de plus en plus, au tribunal, sur les vitrines sociales présentées par les entreprises. On ne s'expose plus en toute impunité.

Reste évidemment la question-clé. La responsabilité sociale va-t-elle jouer à armes égales avec le rating financier ? Analystes et gestionnaires de fonds semblent la plébisciter. Mais, dans les faits, les études montrent que, sur le court terme, la démarche coûte cher et offre donc une rentabilité moins élevée. Le véritable pari est *« celui du long terme,* estime Christian de Perthuis, responsable de la veille stratégique de la Caisse des dépôts et consignations. *On peut parier que le socialement responsable est un facteur de diminution du risque, donc une garantie de durabilité ».* Or on assiste aujourd'hui à une montée en régime de l'épargne longue, notamment avec l'application de la loi Fabius adoptée en février dernier. L'engouement actuel a aussi ses raisons économiques.

Marie-Béatrice Baudet

★ « Le Monde Argent » consacrera son numéro daté dimanche 9/lundi 10 décembre aux placements éthiques.

ISM
INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
www.ism-mba.edu
Accredited Programs*

***Programmes accrédités** aux USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais, avec **professeurs américains** compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-40 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.*

Admissions : janvier, avril, octobre.

◆

ieMBA International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ "Part-time" sur 12 mois : 520 heures et thèse, 10 ou 15 séminaires mensuels à **Paris** et 1 ou 2 mois à **New York, ou** 18 séminaires mensuels à **Paris**

◆

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent,
■ "Part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs à **Paris**. 320 heures et thèse

◆

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ "Part or full-time" sur 12 mois, 520 heures et thèse : **Paris, New York, Tokyo**

◆

On Line programs : ieMBA - MBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr
http://www.ism-mba.edu
ISM

DOSSIER

PANORAMA

Questions-réponses

1 L'idée d'une responsabilité sociale de l'entreprise est-elle nouvelle ?

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, comme l'expliquent Jérôme Ballet et Françoise de Bry dans leur livre à paraître au Seuil, *L'Entreprise et l'éthique*, les économistes n'ont pas de préoccupation sociale. Les industriels ne sont soumis à aucune obligation, en raison de l'absence de droit du travail. Pour autant, influencé par la doctrine catholique, le paternalisme se développe, qui se traduit par la création d'un réseau d'institutions qui prennent en charge le personnel du berceau à la tombe. L'entreprise veut apparaître comme une famille dont le patron est le père et les ouvriers ses enfants.

A partir des années 1920, le paternalisme va commencer à décliner et le terme devient péjoratif. La naissance de l'Etat-providence, conjuguée au développement du syndicalisme et du socialisme, remet en cause le concept. Depuis la seconde moitié du XXe siècle, on parle plus volontiers d'entreprise citoyenne ou d'entreprise éthique.

2 Existe-t-il une définition de la responsabilité sociale de l'entreprise ?

Non. Les définitions sont diverses et non harmonisées. Dans son Livre vert publié en juillet 2001, la Commission européenne en donne sa version : *« Le concept de responsabilité sociale des entreprises signifie essentiellement que celles-ci décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer la société et rendre plus propre l'environnement. (...) Cette responsabilité s'exprime vis-à-vis des salariés et plus généralement de toutes les parties prenantes* (stakeholders) *qui sont concernées par l'entreprise mais qui peuvent, à leur tour, influer sur sa réussite. »*

La responsabilité sociale d'une organisation fait référence à des concepts philosophico-éthiques. Trois écoles existent. La plus importante est l'école américaine du *Business Ethics*, qui vise à créer des codes moraux au sein de l'entreprise. L'école allemande vise, elle, à une éthique collective : les salariés comme les dirigeants sont concernés. Il leur est nécessaire d'établir un consensus. L'école française est considérée comme une école « critique » vis-à-vis de la viabilité du concept d'éthique de l'entreprise.

3 Où en est la réglementation ?

Il existe de nombreux textes consacrés peu ou prou à la responsabilité sociale et éthique de l'entreprise, au développement durable, etc. Le dernier en date, adopté par l'ONU, est le « Global Compact » lancé en juillet 2000. La démarche réunit 50 multinationales, des syndicats et Amnesty International. Les entreprises s'engagent à respecter la liberté syndicale, à renoncer au travail des enfants et à sauvegarder l'environnement.

En France, l'article 64 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE), adoptée le 15 mai 2001, impose aux entreprises de rendre compte dans leur rapport annuel des *« conséquences sociales et environnementales de leur activité »*. Ce texte est applicable aux entreprises cotées au premier marché pour leur rapport 2001, et pour les autres en 2002. Un décret d'application devrait préciser la nature des informations publiées.

Au niveau européen, il existe des textes, comme la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux (1989) ou encore la Charte des droits fondamentaux adoptée au sommet de Nice en décembre 2000. En juillet 2001, le Livre vert sur la responsabilité sociale est le résultat des conseils européens de Lisbonne et de Feira (mars et juin 2000), où un appel avait été lancé *« au sens des responsabilités sociales des entreprises concernant les meilleures pratiques en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, d'organisation du travail, d'égalité des chances, d'intégration sociale et de développement durable »*. Aucun de ces textes n'est légalement contraignant.

4 Quels sont les outils de la responsabilité sociale ?

On en distingue cinq : les codes de conduite, les labels, les normes, les rapports, la notation. Les entreprises peuvent adopter des chartes ou des codes éthiques, déclarations unilatérales qui s'inspirent souvent de principes directeurs, à l'instar des *Global Sullivan Principles.*

Les labels certifient plutôt des produits et attestent que l'entreprise, auditée par un cabinet extérieur, a respecté un cahier des charges précis. Il existe des labels environnementaux (l'écolabel européen, par exemple), ou sociaux (label Max Havelaar pour les produits du commerce équitable). Des normes sociales sont en train de se développer, ainsi la norme SA 8000, fondée sur les textes de base de l'Organisation internationale du travail (OIT). Des groupes publient des rapports environnementaux (« rapports verts ») ou des rapports sociaux. En France, un bilan social annuel est obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés.

La notation se développe. Il existerait une quinzaine d'agences de notation dans le monde, dont une petite dizaine en Europe. Mais, pour le moment, les informations diffusées ne sont pas encore standardisées.

Effet de mode ou lame de fond ? Le « socialement responsable » va-t-il tenir ses promesses ?

Et un rendez-vous de plus... Les 27 et 28 novembre, à Bruxelles, la présidence belge de l'Union européenne organise une conférence où se retrouveront des ministres, des syndicalistes, des universitaires, des économistes, des patrons, des consultants etc., tous réunis autour du concept – désormais – fédérateur de « la responsabilité sociale » des entreprises. Tout le monde en parle, tout le monde en veut. Bref, il faut en être. Pas une semaine ne passe sans qu'une nouvelle initiative voie le jour.

Et s'il s'agissait seulement de colloques ! La panoplie est beaucoup plus étoffée : observatoires, sites Internet, fonds de gestion, études, tests et classements, audits, appels solennels... Qui reconnaîtrait d'ailleurs ses petits dans la tribu des aficionados ? Le temps où l'éthique n'intéressait que des militants, souvent religieux, est bien révolu. Le 13 novembre, Denis Kessler, le numéro deux du Mouvement des entreprises de France (Medef), participait à un forum à Clermont-Ferrand dont le thème était : « Concilier au mieux l'entreprise, l'homme et l'environnement. » Le représentant patronal a fait sa profession de foi : *« Rien ne serait pire que s'installe la croyance que les préoccupations de l'environnement, les préoccupations éthiques, ne sauraient s'imposer à l'entreprise que de l'extérieur »*. Et d'annoncer dans la foulée que son organisation va créer *« un carrefour des entrepreneurs en matière de développement durable »*, *« une sorte de forum permanent qui fonctionnera comme un retour d'expérience collectif »*.

La conversion des chefs d'entreprise reste néanmoins raisonnable. Etienne Davignon, vice-président de la Société générale de Belgique,

Les entreprises sont à la recherche de normes nouvelles pour faire écho à la contestation actuelle

président du conseil de surveillance du réseau Corporate Social Responsability Europe confirme qu'*« il est tout à fait possible de combiner les intérêts économiques des entreprises et l'investissement socialement responsable »*. Mais, ajoute-t-il dans la foulée, il ne faut en aucun cas *« une approche réglementaire »*, *« tout caractère normatif »* d'une démarche serait à bannir. En clair, les entreprises doivent pouvoir poursuivre leurs objectifs de rentabilité. Pas question donc d'*« empêcher un groupe de se restructurer »*, mais en revanche la manière dont il le fait *« nous préoccupe »*.

SENSIBILITÉ DE L'OPINION

Prudence, certes, mais l'engouement semble vraiment au rendez-vous. Pour autant, de quoi s'agit-il ? De quoi parle-t-on ? Mode ? Effet paillette ? Ou lame de fond ? comme l'affirme avec assurance Daniel Lebègue, président de la Caisse des dépôts et consignations, organisme qui a soutenu le mouvement dès ses balbutiements. Un certain nombre d'éléments objectifs vont dans ce sens. Les entreprises sont en effet à la recherche de nouvelles formes de régulation afin de mieux répondre à la contestation actuelle dont les formes, elles aussi, se modifient : courants antimondialisation, boycottage, activisme actionnarial. Il est clair, explique Jean-Pierre Sicard, président de Novéthic, qu'*« il existe aujourd'hui une réelle sensibilité de l'opinion et des cadres d'entreprise à des questions d'avenir qui sont, pêle-mêle, liées à l'avenir de la planète, à la transparence de la politique et de la justice, aux excès du capitalisme financier trop axé sur le court terme »*.

La démarche dispose également d'une autre justification, cette fois-ci économique, avec la montée en régime de l'épargne de long terme via notamment l'épargne salariale, dont le développement se confirme d'année en année : en 2000, elle représentait près de 360 milliards de francs (54,88 millions d'euros) – chiffre Commission des opérations boursières/Fédération française des sociétés d'assurances – et l'on peut imaginer que les gestionnaires de ce petit trésor, souvent des représentants d'organisations syndicales, puissent souhaiter favoriser des placements éthiques.

Pour autant, ce serait aller trop vite en besogne d'imaginer que la partie est gagnée. Le bouillonnement actuel doit être relativisé. La France et ses compagnons de la vieille Europe continentale ont encore leurs preuves à faire. En 1995, aux Etats-Unis, 1 dollar sur 20 était placé selon des critères englobant d'autres considérations que la seule performance financière. En 2001, ce rapport est de 1 dollar sur 8. Il faut dire que les choix anglo-saxons restent souvent limités à une simple approche d'exclusion de certains secteurs d'activité (tabac, armement, sexe, etc.) et au respect des minorités. Le modèle européen ne devrait pas être celui-ci puisque la volonté affichée – encore une fois – est d'aller plonger les mains dans la mécanique sociale des entreprises. Un pari plus compliqué évidemment. Les entreprises vont-elles jouer le jeu, même si elles disent pouvoir y trouver leur intérêt ? Tous les acteurs économiques attirés par ce marché en développement vont-ils réussir à s'entendre pour harmoniser évaluations et recommandations ? Et les organisations internationales qui estiment avoir un rôle à tenir dans la définition et le respect de tous ces beaux principes vont-elles finir par dialoguer entre elles ? Aujourd'hui, les interrogations sont encore trop nombreuses pour préjuger du succès ou de l'échec du « socialement responsable ».

Marie-Béatrice Baudet

▼ L'avance américaine

Fonds éthiques : répartition modiale en 2000 — en **milliards** d'**euros**

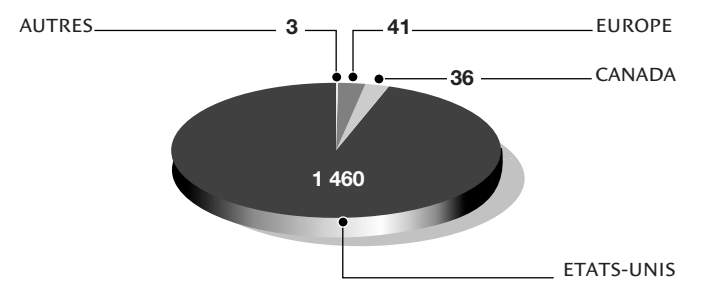

Source : Cerrulli Associates (Boston)

Quand les « bonnes intentions » inspirent... les juges

Les chartes et autres codes de conduite elaborés unilatéralement par les directions d'entreprise, contribuent-ils à accroître la protection des salariés ou, au contraire, à affaiblir le droit du travail ? Certes, derrière l'affichage on cherche parfois en vain les avancées. *« Beaucoup de codes de conduite fixent comme objectif le respect de la loi et des normes en vigueur »*, rien de plus, observe André Sobczak, enseignant-chercheur en droit social, dans sa thèse consacrée à ce sujet.

Cependant, l'apport peut être réel pour les salariés dans certaines situations. *« Quand le droit social est quasi inexistant, comme en Grande-Bretagne ou en Irlande, ces engagements sont un plus »*, estime Claude-Emmanuel Triomphe, délégué général de l'Université européenne du travail, qui a récemment coorganisé un colloque sur ce sujet. Il en est de même dans les pays en développement qui n'ont pas de législation sociale nationale. Certains engagements se réfèrent ainsi aux principes définis par l'Organisation internationale du travail (OIT), en interdisant par exemple le travail des enfants. Reste cependant à vérifier que ces engagements sont tenus. Dans les Etats où le droit social est étoffé, comme en France, certains textes accordent aux salariés des droits supplémentaires à ce que prévoit la loi. C'est le cas lorsqu'ils s'appliquent non seulement à l'entreprise qui les a édictés, mais aussi à son réseau de fournisseurs et de sous-traitants. Un tel code de conduite, pouvant porter par exemple sur la sécurité au travail, est donc une manière *« d'introduire des clauses sociales dans le droit commercial »*, observe Claude-Emmanuel Triomphe. C'est une avancée pour les salariés.

Il n'en reste pas moins que ces initiatives constituent une « privatisation du droit », qui pose d'importants problèmes juridiques, souligne André Sobczak, citant Mireille Delmas-Marty, professeur de droit à Paris-I : *« L'objectif inavoué de faire obstacle à une intervention du législateur devenue prétendument inutile aboutit en réalité à privatiser la règle de droit et à transformer le chef d'entreprise, directement concerné comme justiciable potentiel, en législateur, policier et juge, au mépris de la plus élémentaire séparation des pouvoirs »*.

Pour autant, l'employeur reste-t-il éternellement seul maître à bord ? Pendant longtemps, *« la doctrine a considéré que ces textes constituaient un "droit mou" dont la valeur juridique était douteuse,* constate André Sobczak, *et qui en tout état de cause n'était pas une source autonome de droit »*, compte tenu du caractère unilatéral de leur élaboration. L'employeur pouvait donc, sans risque, ne pas tenir ses engagements. Mais les choses sont en train de changer. Professeur de droit à Paris-I, Jean-François Amadieu relève ainsi, sur un plan plus général, que la violation de normes et de codes professionnels, élaborés eux aussi unilatéralement par les employeurs ou les fédérations patronales, est *« constitutive d'une faute »* et juridiquement sanctionnée comme telle. Pour lui, ce *« durcissement du droit mou, loin d'affaiblir l'édifice juridique en y dérogeant et en le contournant, semble au contraire s'y incorporer »*. Ce cheminement pourrait s'appliquer aussi aux engagements pris par le chef d'entreprise en matière de responsabilité sociale. Les employeurs qui auraient voulu faire seulement une opération d'image à bon compte se retrouveraient ainsi dans la position de l'arroseur arrosé.

Francine Aizicovici

Les banquiers affichent la carte de l'« éthiquement correct »

Ethiques par conviction ou par précaution ? Chez les banquiers, assureurs et autres gestionnaires de fonds, le placement « socialement responsable » est en passe de devenir un produit indispensable dans la gamme des choix offerts à ceux qui veulent faire fructifier leur argent. Même la banque d'affaires Lazare, plus connue pour son compagnonnage avec les grands noms de l'industrie que pour ses bonnes œuvres, a créé en juin dernier « Objectif éthique ». Convaincue, selon son parrain, l'ancien député UDF Jean-Pierre Thomas aujourd'hui associé-gérant de la célèbre maison, que l'investissement responsable deviendra *« la norme de demain »*.

Il existe en France, selon le recensement établi par Terra Nova Conseil, quarante-neuf fonds de placement dits « socialement responsables ». Plus de la moitié a été lancée au cours des deux dernières années. Autant dire une explosion, alors qu'entre la création du premier fonds éthique en 1983 par sœur Nicole Reille et cette époque récente, il ne s'était quasiment rien passé sur ce marché occupé par

Les fonds éthiques ne collectent que 0,1 % de l'épargne collective. Mais l'évolution réglementaire pourrait amener les investisseurs à s'y intéresser de plus près

quelques idéalistes convaincus que l'épargnant doit pouvoir contrôler – au nom de quelques principes – l'utilisation de son argent. Cet engouement soudain des financiers vient d'être confirmé par un sondage réalisé mi-octobre par la Sofres pour le compte d'Euronext, la Bourse commune franco-belgo-néerlandaise, auprès de 302 gestionnaires de fonds ou analystes financiers européens. Plus de neuf sur dix d'entre eux considèrent qu'il faut encourager cette forme de placement. Selon eux, la qualité des rapports sociaux assure à l'entreprise de meilleures performances. Du moins à long terme. Car sur le court terme, les gestionnaires de fonds demeurent trop sous la pression des actionnaires pour oser dire que le « socialement responsable » peut être rentable.

Les chiffres, de toute façon, permettent de relativiser la portée de ce discours qui fait écho aux préoccupations montantes de l'opinion publique. Les fonds éthiques français ne collectent encore que 0,1 % de l'épargne gérée collectivement ! Aux Etats-Unis, ils occupent 13 % du marché. La multiplication de produits éthiques ne répond d'ailleurs à aucune augmentation spécifique de la demande. *« Ce marché en France existe plus dans les discours que dans la réalité. Il ne correspond pas à une demande des particuliers ou des institutionnels »*, reconnaît Gilles Glicenstein, directeur général de BNP-Paribas Asset Management. Même son de cloche chez Apogé, une petite société spécialisée dans les fonds éthiques et rachetée, il y a un an, par CCF-HSBC, soucieux lui aussi d'être présent sur ce créneau. *« Beaucoup d'établissements créent ce type de fonds par précaution, pour ne pas risquer de perdre des clients le jour où la demande émergera »*, estime Michel Aurillac, directeur de la gestion d'Apogé.

CAUSES RÉGLEMENTAIRES

La situation française n'a donc rien à voir avec le scénario observé aux Etats-Unis il y a maintenant plus de vingt ans, sous la pression des congrégations religieuses et des mouvements citoyens radicaux. *« Le développement des fonds éthiques se déroule ici sur un mode artificiel autour d'un marketing de l'offre,* analyse Eric Loiselet, porte-parole du Forum pour l'investissement socialement responsable. *Les établissements financiers agissent par mimétisme. Ils anticipent ce qui s'est passé aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et dans certains pays d'Europe du Nord »*. Le rejet de Danone – même bref – par les consommateurs à la suite de l'annonce d'un plan massif de licenciement, celui de TotalFinaElf à la suite du naufrage de l'*Erika* ont aussi frappé les esprits des financiers, qui sentent qu'ils pourraient bien avoir demain à répondre à la pression de nouvelles minorités agissantes.

Mais il y a aussi – et peut-être surtout – des causes réglementaires à ce changement affiché. Deux lois adoptées au cours des derniers mois risquent de bouleverser les relations entre les gestionnaires de fonds et leurs clients. Le premier texte sur l'épargne salariale impose en effet au conseil de surveillance du fonds de devoir préciser *« les considérations sociales, environnementales ou éthiques que doit respecter la société de gestion dans l'achat ou la vente des titres, ainsi que dans l'exercice des droits qui leur sont attachés »*. Les mêmes obligations ont été introduites pour la constitution du Fonds de réserve des retraites destiné à assurer la pérennité du régime général. Dans les deux cas, les sommes en jeu sont loin d'être négligeables. L'épargne salariale représente environ 360 milliards de francs et le fonds de réserve des retraites est appelé à engranger d'ici 2020 1 000 milliards de francs (152,45 milliards d'euros).

Ce n'est donc pas uniquement par conviction que l'Association des gestionnaires de fonds vient de créer une commission sur l'investissement socialement responsable. La profession doit se préparer à rendre des comptes à des conseils de surveillance qui, pour l'essentiel composés de partenaires sociaux, pourraient demain ne plus accepter que l'argent qu'ils placent serve à épauler des entreprises qui manient le plan de licenciement un peu trop vite, ont peu de scrupules concernant le travail des enfants, affichent peu d'intérêt pour la sauvegarde de l'environnement. Aux Etats-Unis, les fonds socialement responsables ont décidé, en mai dernier, d'exclure Wal-Mart de leurs portefeuilles d'actifs pour les mauvaises conditions de travail imposées aux salariés de ses sous-traitants étrangers. Ces actionnaires activistes qui n'hésitent pas à utiliser leurs droits de vote pour imposer leurs idées sont devenus la terreur des grandes entreprises et des gestionnaires de fonds. On est loin de cela en France, mais les financiers – sans toujours l'avouer – en sont convaincus : c'est une question d'années. Alors mieux vaut anticiper.

Laurence Caramel

Pascal Bello, directeur général d'Arese

« D'ici deux ans, le rating social sera installé dans les esprits et dans les faits »

« Quelle est votre définition d'une entreprise socialement responsable ?

– C'est une entreprise dont le management répond à plusieurs principes. La transparence de l'information pour commencer – voilà la stratégie que j'entends mener et je communique à ce sujet en interne comme en externe – ; les projets doivent aussi s'inscrire dans le long terme ; le pouvoir est partagé : délégation et responsabilisation sont de mise ; quatrième élément qui me semble important : les modes de gestion sont participatifs. Et enfin, je pense que c'est une entreprise qui sait reconnaître quand elle se trompe, accepte donc ses erreurs afin d'éviter de les reproduire.

– Cet inventaire ne reprend pas les 5 critères choisis par votre agence de rating social : gestion des ressources humaines, respect de l'environnement, relations clients/fournisseurs, gouvernement d'entreprise et liens avec la société civile. Pourquoi ?

- J'ai mis en avant des principes généraux qui s'appliquent à une entreprise, quel que soit son secteur d'activité. Les critères auxquels vous faites allusion sont à manier avec précaution. Si je m'intéresse, par exemple, au respect de l'environnement, il est évident que le traitement d'un pétrolier ne pourra pas être le même que celui réservé à un banquier. Notre système fait donc intervenir des calculs de pondération qui tiennent compte du biais sectoriel.

– Votre classement existe depuis 1998. Combien d'entreprises sont-elles déclassées d'une année sur l'autre ?

– Moins de 10 % des entreprises rétrogradent d'une année sur l'autre.

– TotalFinaElf est-elle de celles-là ?

- Le groupe pétrolier, selon notre grille d'analyse, n'a jamais obtenu de bons scores. Et notre classement mondial montre que certaines entreprises françaises restent à la traîne en regard des performances de groupes étrangers.

– Quelle est la proportion d'entreprises qui refusent de vous ouvrir leurs portes ?

- Nous existons depuis 1997. Le démarrage a été difficile car beaucoup de groupes ont longtemps refusé que nous allions observer ce qui se passait chez eux. Je pense à Lagardère, Michelin ou Castorama, pour ne citer que ces trois-là. Ils viennent de nous ouvrir leurs portes.

» Désormais, le refus est devenu marginal. Les dirigeants ont pris conscience de la sottise qu'il y aurait à lutter contre la lame de fond que représente maintenant l'investissement socialement responsable. La poche de résistance est donc de plus en plus réduite. En définitive, le rating social affronte les mêmes écueils que le rating financier quand ce dernier a débuté. Aujourd'hui la grande majorité des entreprises sont en demande de notation financière. Je crois que d'ici deux ans le rating social sera installé dans les esprits et dans les faits.

» Néanmoins, ce n'est pas parce que les entreprises nous ouvrent plus facilement leurs portes, que nous sommes à l'abri de manipulations. Nous devons nous méfier de « l'effet paillette » et de ses magnifiques déclarations d'intention qui n'ont pas grand-chose à voir avec la réalité.

– Vous est-il arrivé de vous tromper ? Avez-vous eu le sentiment de vous faire manipuler ?

– Oui, à quelques reprises, nous nous sommes laissés abuser. Je me souviens d'une entreprise qui nous avait juré avoir entamé telle démarche. Nous n'avons pas pu le vérifier. Nous lui avons fait confiance et du coup l'avons "surnotée" car, en réalité, le projet n'a jamais vu le jour.

» Or notre travail a du sens s'il traduit la réalité de l'entreprise, c'est comme cela que nous avons pu gagner la confiance des investisseurs qui utilisent notre classement pour leurs placements. Nous refusons donc de nous contenter des discours officiels. Nous allons piocher nos informations – sauf quelques ratés qu'il serait stupide de nier – sur le terrain. Pas question de se contenter, par exemple, du bilan social. Quand nous visitons les entreprises, nous interrogeons les organisations syndicales, les salariés (en direct ou ensuite par téléphone). Nous rencontrons les médecins du travail, les ergonomes, les assistantes sociales. Et nous allons encore renforcer ce travail d'enquête.

– Vous inscrivez-vous dans la même mouvance que les fonds éthiques américains et anglo-saxons ?

- Pas du tout. Aujourd'hui l'essentiel de la notation est « militante ». Elle vise à ne pas retenir dans leur tableau de recommandation, les entreprises qui bafouent un certain nombre de principes « moraux », comme celles qui vendent des armes, du tabac, de l'alcool. Ou encore celles qui ne respectent pas assez – selon des quotas établis – les minorités, qu'elles soient ethniques, religieuses ou autres. Cette réalité est celle de la quasi-totalité des agences de notation dans le monde, qui ont des critères d'évaluation basés, peu ou prou, sur l'exclusion. Cette éthique est américaine et anglo-saxonne. Ce n'est pas du tout la nôtre. En réalité, je crois qu'Arese est assez atypique dans le monde de l'évaluation et nous tenons à le rester.

» Nous ne voulons pas nous ériger en censeurs ou en juges.

– La notation n'est pas le seul objet de discorde. Certains acteurs parlent de norme, d'autres de label. Les initiatives partent dans tous les sens... Pensez-vous que le marché va finir par se discipliner ?

– Oui. Ce marché est un marché émergent, et comme tel il fourmille d'initiatives. Mais le temps va faire son œuvre. La confusion est encore forte actuellement entre les concepts de norme, de standard, de label. Je ne crois pas, à terme, à l'émergence d'une norme internationale qui aurait été établie par l'Organisation des Nations unies, la Commission européenne ou une organisation non gouvernementale.

» Actuellement, il existe une quinzaine de cabinets de notation sociale reconnus dans le monde. Quand le marché sera arrivé à maturité, il n'en restera plus que quelques-uns. Là encore, nous allons suivre le chemin du rating financier qui compte seulement quelques grands opérateurs mondiaux.

– Qui achète aujourd'hui les recommandations d'Arese ?

- Essentiellement les investisseurs. Ce sont eux qui rémunèrent aujourd'hui notre travail. Mais, là encore, comme ce fut le cas pour les agences de notation financière, demain, ce seront les entreprises qui nous demanderont de les noter et qui rendront publique cette note pour répondre aux pressions des investisseurs.

– Vous ne craignez pas d'y perdre votre âme ?

- Absolument pas. Si nous nous faisions acheter nos recommandations, car c'est bien cela que vous évoquez, nous serions exclus du marché dans les six mois. Et contrairement à de nombreux cabinets de conseil ou de management, nous ne faisons pas d'audit, qui ensuite conduit à du conseil, puis à des mises en œuvre au sein de l'entreprise. Nous notons. Nous ne conseillons pas, et nous ne deviendrons jamais des opérateurs.

– Aujourd'hui, vos actionnaires sont la Caisse des dépôts et la Caisse d'épargne, qui ont d'ailleurs fusionné. N'existe-t-il pas là un problème déontologique majeur dans la mesure où vous orientez l'épargne et que ces deux établisssements en sont des acteurs majeurs ?

- Nos actionnaires nous laissent travailler en toute indépendance. Mais ils ont aussi pris conscience que nous devions, désormais, voler davantage de nos propres ailes. Nous étudions donc avec eux une solution qui, à terme, visera à ce qu'ils se retirent (partiellement) de notre capital pour faire place à d'autres investisseurs, parmi lesquels il pourrait y avoir les salariés d'Arese. »

Propos recueillis par Marie-Béatrice Baudet

Pascal Bello

● Docteur en gestion, Pascal Bello, 37 ans, a été nommé directeur général de l'Agence de rating social et environnemental sur les entreprises (Arese) en 2001.

● Il est également maître de conférences associé à l'université de Nancy depuis 1996.

▼ Les entreprises françaises les plus performantes en matière d'égalité professionnelle*

Critères les mieux valorisés

BUSINESS OBJECT	Accès des femmes aux postes cadres	Rémunération Homme/Femme	Non discrimination raciale
TF1	Rémunération Homme/Femme	Accès des femmes aux postes cadres	Accès des femmes à la formation
L'ORÉAL	Accès des femmes à la formation	Accès des femmes aux postes cadres	Rémunération Homme/Femme
VIVENDI UNIVERSAL	Accès des femmes à la formation	Rémunération Homme/Femme	Accès des femmes aux postes cadres
SAINT-GOBAIN	Accès des femmes à la formation	Insertion des travailleurs handicapés	Insertion professionnelle

* par ordre de performance

▼ Les entreprises françaises les plus performantes en matière d'employabilité*

Critères les mieux valorisés

AIR FRANCE	Montant des dépenses de formation	Nombre de bénéficiaires de la formation	Formation qualifiante
TF1	Gestion des carrières	Montant des dépenses de formation	Gestion des compétences
SODEXHO	Formation qualifiante	Nombre de bénéficiaires de la formation	Montant des dépenses de formation
USINOR	Nombre de bénéficiaires de la formation	Montant des dépenses de formation	Formation qualifiante
SUEZ LYONNAISE	Nombre de bénéficiaires de la formation	Formation qualifiante	Entretiens individuels

* par ordre de performance — Source : ARESE 2001

Une méthodologie qui retient mille indicateurs

Le modèle d'évaluation de l'agence Arese porte sur cinq critères : (1) les ressources humaines ; (2) le respect de l'environnement ; (3) les relations avec les clients et les fournisseurs, et le management de la qualité ; (4) les liens avec la société civile ; (5) le gouvernement d'entreprise.

Ces critères se déclinent en une multiplicité de facteurs d'observation, eux-mêmes décomposés en une série d'indicateurs qui combinent les informations quantitatives avec les informations qualitatives. Au total, ce sont plus de mille indicateurs qui constituent le modèle d'évaluation. Les résultats obtenus sont ensuite validés par des comités d'experts (composés de praticiens d'entreprise).

De ce modèle d'évaluation sont issus deux types de produits : les premiers proposent des fiches de notation de synthèse et des études sectorielles pour les investisseurs ; les seconds développent une méthodologie de notation qui approfondit l'analyse pour les entreprises.

Les entreprises sur le registre de la morale plutôt que de l'action

Les discours des sociétés sur le développement durable peinent à dissiper le scepticisme des cadres

Les entreprises et leurs cadres n'ont pas vraiment la même approche du développement durable. Alors que les premières accumulent sur le sujet des discours d'*« obligation morale »* plutôt que des actions opérationnelles, les seconds y perçoivent la nécessité d'une véritable remise en cause des pratiques actuelles. Ce sont les principaux résultats d'une étude en deux volets menée en novembre 2001 par l'institut de sondage SCP Communication à la demande de l'agence de communication TBWA Corporate, le premier volet sous la forme d'une étude lexicologique des chartes, discours des présidents, sites Internet et publicités d'entreprises, le second à partir d'entretiens qualitatifs avec des cadres dirigeants et des jeunes diplômés.

Principal enseignement de l'étude lexicologique : les entreprises utilisent massivement dans leurs discours les verbes *« pouvoir »* et *« devoir »* au détriment de *« falloir »* et de *« vouloir »*, qui n'est utilisé que dans 3 % des cas. Le développement durable est donc évoqué sur le registre de l'obligation morale et de la responsabilité plutôt que de l'action. *« Les entreprises ne se situent pas dans un système d'action volontaire, mais plutôt dans une réaction de prudence face à une pression sociale »*, analyse Stéphane Wahnich, directeur général de SCP communication. Les entreprises communiqueraient donc sur ce sujet plus par contrainte que par réelle conviction.

De même, ce discours est avant tout *« autocentré »*. Quand les entreprises abordent ce sujet, elles parlent d'abord d'elles-mêmes, parfois de l'impact de leur action sur leur environnement *« naturel »*, mais elles omettent prudemment d'évoquer ce même impact sur leur environnement social ou humain. L'implication du grand public reste très limitée, le pronom personnel *« vous »* n'est quasiment pas utilisé par les entreprises (8 %), au contraire du *« nous »* (34 %), synonyme de l'entreprise. S'il implique peu le grand public, le discours des entreprises se veut en revanche très rassurant à son égard. En témoigne l'utilisation fréquente de verbes comme *« permettre, améliorer, apporter, engager, réduire, aider »*, vocabulaire très prisé dans le discours publicitaire.

L'utilisation des groupes nominaux est également révélatrice. Ainsi souligne Stéphane Wahnich, *« le vocabulaire proportionnellement le plus employé relève beaucoup plus du discours financier et économique que du discours citoyen ou d'engagement dans une cause »*. Des expressions comme milliard d'euros, chiffre d'affaires, croissance externe, croissance sélective, bien qu'éloignées de la notion de développement durable, restent ainsi prépondérantes dans le discours des entreprises.

Si les termes employés évoquent parfois les thèmes en rapport avec la protection de l'environnement naturel – *« effet de serre, qualité de l'air, ressources naturelles... »* –, ils évitent d'évoquer les hommes et les collectivités humaines, sauf pour les projeter dans un futur indéfini à travers l'emploi d'une expression vague comme *« génération future »*. Et encore avec plus ou moins de force selon les secteurs industriels. Ainsi le vocabulaire utilisé par les industries du secteur chimie ou électrotechnique ne renvoie pas au vocabulaire du développement durable, mais à un lexique technique ou managérial. A l'inverse l'automobile, l'énergie ou le BTP se situent dans un discours plus volontaire à cet égard.

L'enquête constate aussi que le message des entreprises varie en fonction du support par lequel il est transmis. Par exemple, les thèmes du développement durable sont mis en exergue dans les sites Internet des entreprises, alors qu'ils disparaissent dans les mots des présidents au profit de thèmes de communication interne à l'entreprise. Comparativement aux autres supports, Internet véhicule un discours plus moderne, mais aussi plus ouvert à l'environnement extérieur de l'entreprise. C'est d'ailleurs sur ce seul support que les entreprises osent aborder les dangers de la non-prise en considération des enjeux du développement durable.

CAPITAL HUMAIN

Même si elles cantonnent le développement durable à la problématique de l'environnement, les entreprises jouent un rôle non négligeable de popularisation de cette idée auprès de leurs salariés. Ainsi, comme nous l'apprend le deuxième volet de l'enquête de CSP-Communication et TBWA Corporate, c'est souvent par leur intermédiaire que les cadres ont entendu parler pour la première fois du développement durable. Pour autant, contrairement aux entreprises, ils rattachent cette notion à la fois à l'environnement et au capital humain. *« Leur discours est souvent militant, porteur d'analyse globale, de réflexions, d'indignation et de jugement »*, souligne Bernard Emsellem, manager associé de TBWA Corporate.

Outre cette vision globale, les cadres interrogés inscrivent les enjeux du développement durable dans le temps. Ils ne le conçoivent que dans une logique de moyen terme et l'opposent de façon systématique à la pratique à court terme actuelle des entreprises. Si la critique du système économique des entreprises est présente, la logique de profit n'est pas pour autant remise en cause ; *« seule la recherche d'un profit à court terme est condamnée parce qu'elle crée des déséquilibres sociaux et environnementaux »*, précise Stéphane Wahnich.

Si les cadres pensent en majorité que le développement durable impose aux entreprises un changement de mentalité, ils considèrent aussi qu'il touche le processus même de la production. Dans ces conditions, tout ce qui pourrait apparaître comme une « gadgétisation » du concept est logiquement condamné. Leur jugement est donc particulièrement violent vis-à-vis des fondations d'entreprises, perçues comme des outils de communication et un moyen de se donner bonne conscience.

Interrogés sur les freins au développement durable, les cadres et les jeunes diplômés du panel estiment qu'ils sont dus notamment au pouvoir des entreprises sur les médias et les politiques. Pour le contrer, les cadres déclarent pouvoir adopter trois postures différentes, celle du salarié, celle du consommateur ou celle du citoyen. *« Persuadés qu'ils n'ont aucun pouvoir d'influence en tant que salarié sur les décisions de l'entreprise, que la portée de leurs actions de type boycott en tant que consommateur reste très limitée, la posture de citoyen leur semble la plus pertinente »*, remarque Bernard Emsellem. Cadres et jeunes diplômés comptent donc sur la pression de l'opinion publique pour obliger les politiques à exercer une contrainte sur les entreprises afin qu'elles respectent les règles environnementales et sociales existantes, qu'ils jugent par ailleurs suffisantes.

Catherine Rollot

Bibliographie

● **L'Entreprise et l'éthique**, de Jérôme Ballet et Françoise de Bry (Seuil, en librairie le 12 décembre 2001, 431 p., 9 €, 59,04 F).

● **Le Développement durable. De nouveaux enjeux pour les entreprises**, de Pascal Bello, Charles-Henri d'Arcimole, Geneviève Férone, Najib Sassenou (Editions d'Organisation, en librairie le 6 décembre 2001, 300 p., 25 €, 163 F.)

● **Les Pionniers de l'entreprise responsable**, de Patrick d'Humières et Alain Chauveau (Editions d'Organisation, 2001, 264 p., 25,25 €, 165 F).

● **Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises.** Livre vert. Commission européenne, Emploi et affaires sociales (Office des publications officielles des Communautés européennes à Luxembourg, 2001, 30 p.).

● **Les Placements éthiques. L'Epargne alternative et solidaire en 80 fiches.** Hors-série pratique d'*Alternatives économiques*. Troisième édition 2001 (176 p., 8,99 €, 59 F).

LE BUDGET DANS L'UNION

par Nicolas-Jean Bréhon

La Belgique, créancière et débitrice

La Belgique exerce jusqu'au 31 décembre 2001 la présidence de l'Union. Une présidence discrète. Une discrétion qui se transforme en mutisme lorsqu'il s'agit d'aborder les relations financières entre la Belgique et le budget communautaire. En participant dès le départ à la construction européenne, la Belgique a trouvé un rôle et un poids politique sans commune mesure avec son importance économique. Deux dispositions peuvent même être considérées comme des privilèges : Bruxelles accueille le siège de la Commission européenne et bénéficie d'une pondération des voix au Conseil particulièrement favorable. Depuis 1957, elle dispose de la moitié des voix attribuées à l'Allemagne, pour une population, un PNB et une part dans le financement du budget communautaire aujourd'hui de huit fois inférieurs.

Le royaume est un partenaire mineur pour le budget de l'Union. Avec les élargissements successifs, sa part a décru régulièrement, de 7,9 % à l'origine, à 6 % dans la CEE à Neuf, puis 4,4 % dans l'Europe des Douze, et enfin 3,9 % aujourd'hui

La Belgique est également un partenaire mineur pour le budget de l'Union. Avec les élargissements successifs, sa part dans le financement du budget a décru régulièrement, de 7,9 % à l'origine, à 6 % dans la CEE à Neuf, puis 4,4 % dans l'Europe des Douze, et enfin 3,9 % aujourd'hui. Une part d'ailleurs artificiellement gonflée par l'effet dit *« Rotterdam/Anvers »*, puisque le port belge est un point d'entrée privilégié des importations européennes, ce qui entraîne par conséquent la perception de droits de douane comptabilisés en provenance de Belgique, alors qu'il s'agit de recettes purement communautaires.

En 2000, la contribution belge au financement du budget communautaire se monte à 3,39 milliards d'euros, dont 1,25 milliard d'euros de droits de douane. Compte tenu du poids des dépenses agricoles dans le budget communautaire, sa part dans les dépenses européennes est plus modeste encore, entre 3 % et 4 % des dépenses opérationnelles (non administratives) jusqu'au milieu des années 1990, autour de 2,7 % aujourd'hui. En 2000, ces dépenses opérationnelles se montent à 1,96 milliard d'euros. Malgré la faiblesse de cette participation, la Belgique se trouve, sur le strict plan financier, dans une situation apparemment très défavorable. En 1988, elle est même devenue le pays proportionnellement le plus débiteur du budget communautaire, avec un taux de retour d'à peine 44 %. Un déficit que ne viennent pas combler des avantages commerciaux, puisque l'impact du marché commun sur ses échanges avec ses partenaires était alors le plus faible des Etats membres, avec une augmentation des échanges depuis le début de la construction d'à peine 50 % contre une augmentation de 120 % pour la France, par exemple.

A partir des années 1990, pourtant, la Belgique a remonté progressivement son handicap. D'une part, les bouleversements à l'Est ont donné une formidable impulsion aux exportations agricoles communautaires encore massivement subventionnées. Les subventions aux exportations belges (céréales et produits laitiers) triplent alors en deux ans, pour atteindre près de 1 milliard d'écus. D'autre part, tandis que l'élargissement de 1986 aux pays du Sud aurait pu être fatal à la Belgique, c'est le contraire qui se produit. La Belgique réussit fort adroitement à s'insérer dans la nouvelle dynamique communautaire liée à la politique structurelle. Bien qu'aucune de ses régions ne réponde strictement aux critères d'éligibilité aux aides en faveur des régions en retard de développement, principal objectif des fonds structurels, la Belgique invoque les *« raisons particulières »* et parvient à classer le Hainaut parmi les régions bénéficiaires. 1 880 millions d'euros seront ainsi versés au titre des fonds structurels, tous objectifs confondus, entre 1994 et 1999. Ainsi, peu à peu, le déséquilibre budgétaire de la Belgique vis-à-vis du budget communautaire se réduit. En 2000, le solde net négatif est de 1 430 millions d'euros ou de 204 millions d'euros – selon que l'on compte ou non les droits de douane parmi les ressources versées par la Belgique –, soit un taux de retour de 57 % ou de 90 %.

Quel que soit le solde, la Belgique n'a pourtant jamais contesté sa position : toute discussion sur le juste retour est considérée comme politiquement incorrecte et non compatible avec la construction communautaire. Mais cette discrétion s'explique aussi par le souhait de ne pas voir débattre d'un autre chiffre, qui circule en coulisse.

En effet, les estimations courantes actuelles partent d'une évaluation des seules dépenses opérationnelles, ce qui exclut les dépenses administratives... essentielles pour la Belgique. Ces dépenses représentent 6 % du budget communautaire (4 milliards d'euros en 2000) mais près de 60 % (soit 2,4 milliards d'euros) sont réalisés en Belgique ! Ainsi, plus de la moitié des dépenses communautaires dans le pays sont des dépenses administratives.

En prenant en compte ces dépenses, sciemment occultées, la position de Bruxelles s'inverse. De débitrice vis-à-vis du budget communautaire, elle devient largement créditrice avec un taux de retour de 200 %. Sur les 33 370 personnes travaillant pour les institutions communautaires, 22 912, soit plus des deux tiers, résident dans le pays, auxquelles s'ajoutent les personnels des représentations des Etats auprès de la Commission, de 10 000 à 15 000 lobbyistes permanents dépêchés par les consultants, les entreprises, les syndicats de toutes sortes, pour suivre les projets de directives européennes, ainsi que tous les visiteurs temporaires. L'ensemble génère évidemment beaucoup d'activité et une injection de pouvoir d'achat d'autant plus importante qu'elle est concentrée dans une seule ville : Bruxelles.

Une concentration qui n'est pas sans effet pervers. Ainsi, les professionnels de l'immobilier considèrent que Bruxelles reste la capitale la moins chère de l'Europe pour les bureaux (trois fois moins chère que Paris, par exemple), mais admettent que le prix des logements a été entraîné à la hausse par cet afflux massif de personnels à haut pouvoir d'achat. Bruxelles est une ville bon marché pour les étrangers mais devenue chère pour les Belges, et beaucoup de Bruxellois, écartés du centre, vivent désormais en banlieue. Autre inconvénient, les dépenses de sécurité à la charge de la ville ou de l'Etat belge seraient très importantes. Et pour cause : outre la sécurisation des déplacements officiels, on compterait à Bruxelles en moyenne une manifestation par jour...

***Nicolas-Jean Bréhon** est enseignant à l'université Paris-I-Sorbonne.*

Avec la paix, l'Ulster espère le retour de la prospérité

BELFAST
de notre envoyé spécial

« Après les bombes, le boom. » C'est le slogan à la mode à Belfast. On l'entend aussi bien dans les couloirs du Stormont, l'immense bâtisse de style anglo-palladien qui abrite, en pleine nature, l'Assemblée d'Irlande du Nord née des accords de paix dits du Vendredi saint (10 avril 1998), que dans les bureaux des élégants immeubles de verre qui dessinent, sur les quais de la rivière Lagan, le nouveau décor administratif et commercial d'une ville jeune, résolument ouverte et dynamique. Là, les institutions de l'Ulster nouvelle sont encore en rodage ; ici, le monde des affaires imagine, impatient, les dividendes de la paix.

En Irlande du Nord, comme partout, l'espoir commence avec des chiffres, que l'on aime comparer aux performances, souvent moins flatteuses, de l'ensemble du Royaume-Uni. La croissance ? On prévoit 3,4 % pour 2001, contre une moyenne britannique de 2,6 %, après une décennie pendant laquelle l'Ulster a aligné les meilleurs taux de croissance du pays. Elle partait, il est vrai, de très loin, et n'a pas encore rattrapé les autres régions, son produit national brut (PNB) par tête n'atteignant que 78 % de la moyenne nationale. La production industrielle ? + 47 % en dix ans, contre à peine 9 % pour le Royaume-Uni. Et la province souffre plutôt moins que les autres régions de la récession mondiale.

Les investissements ? Seize nouveaux projets en un an, avec plus de 7 000 emplois à la clé, dont 90 % dans les secteurs de l'électronique, des télécommunications et de l'informatique. L'américain Nortel et le japonais Fujitsu vont mettre l'Irlande du Nord au cœur de leur commerce international en ligne. Les exportations ? En progrès rapide, elles absorbent 40 % de la production et font travailler 73 % de la main-d'œuvre locale. *« Et pourtant, le sterling souffre de la sous-évaluation de l'euro »*, observe Sir Reg Empey, le ministre de l'entreprise, du commerce et de l'investissement. Ce qui incite l'Ulster à élargir son horizon : elle exporte près de la moitié de ses biens hors d'Europe.

L'Irlande du Nord est l'une des régions qui, au Royaume-Uni, enregistrent les meilleures performances économiques et sociales

En matière d'emploi, la performance de l'Ulster est moins éclatante, mais très prometteuse. Il n'y a jamais eu autant d'Irlandais du Nord au travail : le chômage dépassait 17 % en 1986, il n'atteint pas aujourd'hui les 6 %, et continue de baisser. L'Ulster est toutefois mieux placée par rapport à l'Europe des Quinze (7,6 %) que vis-à-vis du Royaume-Uni, où seulement deux régions – le Nord-Est et Londres – comptent une plus grande proportion de chômeurs. La quasi-totalité des nouveaux emplois sont créés dans la haute technologie, les industries traditionnelles, notamment textiles, poursuivant leur déclin. L'Ulster conserve beaucoup plus d'emplois que le reste du pays dans l'agriculture (5,7 % contre 1,9 %) et la fonction publique (28 % contre 18 %).

Ces bons chiffres s'expliquent. Le premier atout de la province est démographique. L'Ulster a la population la plus jeune du royaume : 37 % de ses habitants ont moins de 25 ans, et cela se voit. La banque britannique Halifax vient d'ouvrir, dans un superbe édifice d'une blancheur immaculée, un centre d'appels où 2 000 employés – dont 60 % de femmes – répondent par téléphone aux questions des clients. La jeunesse des visages est telle qu'on se croirait dans un lycée. Les gens de Belfast ont vite baptisé cet immeuble l'« usine à marier ». *« La principale force de l'Irlande du Nord, c'est l'excellente formation de sa main-d'œuvre »*, souligne Carole Joy, directrice des opérations de ce centre d'appels.

ENSEIGNEMENT SÉLECTIF

L'Ulster conserve en effet un mode d'enseignement très sélectif, abandonné depuis plusieurs décennies dans le reste de la Grande-Bretagne. Ce système impitoyable, qui oriente les enfants dès l'âge de onze ans – et que le ministre de l'éducation, Martin McGuiness, veut modifier –, a l'avantage de produire des employés de qualité. Autre atout : l'Irlande du Nord reçoit de Bruxelles – et pour quelques années encore – l'aide financière que l'Europe accorde à ses régions les plus défavorisées. Elle profite aussi de la nouvelle prospérité qui règne en République d'Irlande. Enfin – et c'est, bien sûr, essentiel –, les accords de paix de 1998, les institutions semi-autonomes mises en place en décembre 1999 et le début du désarmement de l'IRA ont donné à la province, après trente ans de désordres et de violences, la stabilité politique et la bouffée d'optimisme qui lui manquaient.

Alors, Belfast, à nouveau fière, se prend à rêver. Elle ne retrouvera pas l'âge d'or de la révolution industrielle, celui du lin, du tabac et du *Titanic*, sorti en 1912 de ses chantiers navals. Elle joue les cartes de la technologie, de la recherche, de la culture et du tourisme. Le secteur privé cofinance les projets de recherche de l'université Queen's, qui, en retour, aide à la création de start-up. Les effets sonores et visuels de *Jurassic Park* et de *La Liste de Schindler* ont été réalisés dans des studios de Belfast. La ville a accueilli 1,6 million de visiteurs en 2000, et six grands hôtels ont ouvert leurs portes ces dernières années. Dublin et Belfast ont lancé leur première campagne commune de promotion du tourisme dans l'île. Belfast est candidate pour le titre de Ville européenne de la culture en 2008.

A 2 kilomètres du centre, dans les bastions catholique de Falls Road et protestant de Shankill Road, ou dans le quartier mixte d'Ardoyne, où les enfants vont à l'école sous la protection d'une double haie de véhicules blindés, la haine et la peur règnent – et régneront encore longtemps. Le reste de la ville a su s'accommoder d'un affrontement cantonné aux quartiers les plus pauvres. Et elle espère que le partage du pouvoir politique et d'une vie meilleure chasseront peu à peu les démons d'un autre âge.

Jean-Pierre Langellier

Guinness et œcuménisme

La cinquantaine souriante, Kenneth Belshaw est un Irlandais du Nord heureux. Il dirige, aux côtés de James Kilbane, le groupe Grafton, un réseau de 33 agences de recrutement de consultants hautement qualifiés, présent dans huit pays, dont trois d'Europe centrale, le Chili et l'Afrique du Sud. Né modestement à Dublin en 1982, Grafton Recruitment a son siège à Belfast. Son histoire est celle d'une *« success story »* édifiante. Belshaw est protestant, Kilbane catholique, mais tous deux avant tout irlandais. Un atout dont ils ont su jouer pour s'implanter à l'étranger : *« La Guinness et la Riverdance, tout le monde connaît. Et ça nous rend plutôt sympathiques. »*

A en croire Kenneth Belshaw, le milieu des affaires ignore les appartenances religieuses : *« En quinze ans, j'ai rencontré deux cas de discrimination contre des catholiques. Et aujourd'hui, chaque réussite d'une entreprise en Irlande du Nord est un message d'espoir adressé aux chefs des milices paramilitaires. »* Comme le constate Sir Reg Empey, *« protestants et catholiques n'ont jamais eu de grand différend idéologique quant à la marche de l'économie »*.

L'innovation, maillon faible des pays candidats à l'Union

Tous les pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne devront faire de sérieux efforts pour améliorer leur politique d'innovation. Tel est l'un des principaux constats d'une étude sur les politiques d'innovation de six pays candidats que vient de publier la Commission européenne. Coordonnée par la société belge ADE (Aide à la décision économique), cette étude, réalisée par le Maastricht Economic Research Institute on Innovation and Technology (Merit) de l'université de Maastricht, l'Ecole des études slaves et d'Europe de l'Est (SSEES) de l'University College de Londres et un réseau d'experts locaux, a porté sur six pays : Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne et la Slovénie.

Bien que la situation soit relativement différente dans les six pays étudiés, *« en termes généraux, l'étude montre qu'aucun des six pays candidats n'a développé une politique complète de soutien à l'innovation »*, estiment les auteurs. Certes, chacun peut afficher un certain nombre d'initiatives. L'étude en dresse d'ailleurs une liste précise, et la Hongrie est, à cet égard, plus en avance que les autres. Mais *« l'existence de textes, ou même d'agences de financement et de programmes, ne garantit nullement la disponibilité et le paiement effectif de ces aides »*, préviennent les experts.

Quand ces aides existent et sont versées, elles sont parfois inappropriées. Ainsi, en Hongrie, une agence gouvernementale, dépendant du ministère de l'éducation, prête de l'argent pour financer certains projets de recherche et développement (R&D), mais uniquement après que les dépenses sont déjà engagées. *« Une méthode qui réduit l'éventualité que des firmes se lancent dans des projets risqués »*, commentent les auteurs du rapport.

Ces problèmes financiers ne se

Le crédit impôt-recherche et la formation dans les hautes technologies font défaut en Europe centrale et orientale

limitent pas aux subventions. Ils sont aussi un frein à la création d'entreprises, autre maillon essentiel de l'innovation. Les difficultés pour trouver des financements, qu'il s'agisse de fonds propres ou d'emprunts, sont citées pour tous les pays étudiés comme étant le principal obstacle au développement d'entreprises innovantes. Conséquence : bien que des firmes soient créées par des personnes ayant souvent un niveau d'éducation élevé, elles investissent peu et ont beaucoup de mal à se développer, d'autant que les domaines sur lesquels elles se positionnent sont souvent très concurrentiels.

Il faut dire que l'entrepreneuriat y est encore très mal vu. Lors d'un colloque organisé en Slovénie en mars 2001, *« deux exemples furent cités pour illustrer cette perception négative : primo, un rapport sur l'éducation des enfants dans ce pays a montré que l'obéissance y est encore considérée comme la principale qualité et la créativité comme la dernière. Secundo : les firmes en tête des palmarès, citées comme étant les entreprises de l'année, reçoivent systématiquement la visite d'inspecteur des impôts »*.

Le secteur privé n'a guère fait d'efforts pour compenser ces carences des institutions publiques. Les filiales d'entreprises étrangères n'ont en effet pas contribué, sur place, au développement de l'innovation. Attirées par ces nouveaux marchés et la main-d'œuvre peu coûteuse qu'elles pouvaient y trouver, elles ont, selon le rapport, contribué à améliorer la productivité locale. Mais elles n'ont ni créé ni fabriqué de produits à valeur ajoutée, ce qui aurait pourtant eu pour effet d'inciter à la création de réseaux locaux de recherche et à la présence de sous-traitants spécialisés dans les hautes technologies. Le directeur du principal institut de recherche privé en Estonie, cité dans le rapport, déplore ainsi que les sièges sociaux de la plupart des entreprises ayant investi en Estonie sont basés à Stockholm, où se trouvent aussi les centres de recherche.

AVANTAGES FISCAUX

Pour l'instant, les gouvernements n'incitent pas à un changement de stratégie. Alors que les six pays étudiés offrent toute une palette d'avantages fiscaux aux investisseurs pour les attirer sur leurs territoires, seules la Pologne et la Hongrie octroient des réductions d'impôt spécifiques aux entreprises qui font de la R&D. Le crédit impôt-recherche, bien connu en France par exemple, n'est pas encore une pratique dans les pays d'Europe centrale et orientale. *« Les raisons en sont partiellement techniques, partiellement dues au scepticisme qui entoure ces mesures, comparées aux aides directes »*, observent les auteurs du rapport.

La formation à la gestion de l'innovation est quasi inexistante. Et, plus généralement, ces pays manquent de personnels qualifiés dans les hautes technologies. L'Association estonienne pour les technologies de l'information estime ainsi que les industriels de ce secteur devront embaucher 1 200 personnes entre 2000 et 2002 ; et que les autres secteurs d'activité auront besoin de 12 000 informaticiens. Un objectif qui sera sans doute très difficile à atteindre puisque, conscient de ce problème, le gouvernement a ouvert une école d'informatique en 2000, mais que les promotions n'en sont que de 200 étudiants par an ! *« En Estonie, 41 % de la population a suivi des études supérieures ; mais la majorité d'entre eux a suivi des études en faculté de lettres »*, précisent les auteurs du rapport. Ceux qui redoutaient une fuite des cerveaux des pays de l'Est vers ceux de l'Ouest ne devraient donc pas avoir de souci à se faire. L'offre d'emplois locale pour du personnel qualifié risque d'être encore abondante, pour longtemps.

Annie Kahn

▼ Un budget beaucoup plus faible que dans les pays de l'Union européenne

Dépense brute de R et D/PNB (1998) — en %

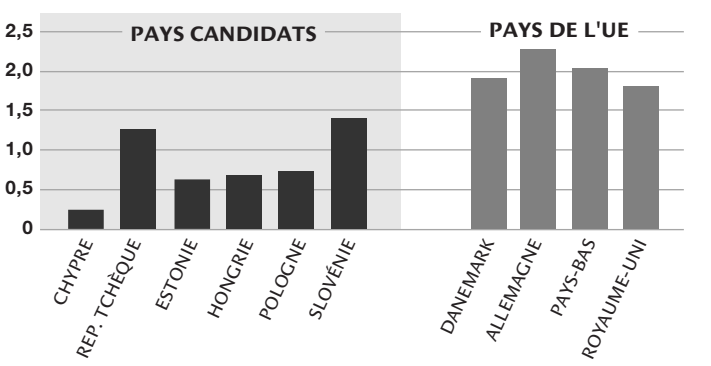

Source : Eurostar, OCDE, services statistiques de Chypre

EUROPE

▼ La production se maintient

Comparaison de la production industrielle de la zone euro par rapport au mois précédent — en %

ZONE EURO	mars	avril	mai	juin	juil.	août
ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE	-0,3	-0,8	-0,2	0,8	-1,3	1,1
BIENS INTERMÉDIAIRES	-1,1	-1,5	0,1	0,6	-1,0	0,5
ENERGIE	-1,4	2,2	0,8	0,4	-0,4	-0,3
BIENS D'INVESTISSEMENT	-0,3	-1,4	0,3	0,8	-1,3	2,2
BIENS DE CONSOMMATION DURABLES	0,2	-1,4	-0,4	0,3	-2,6	3,1
BIENS DE CONSOMMATION NON DURABLES	-0,1	-0,3	0,0	0,2	-0,1	0,3

Source : Eurostat

■ **LA PRODUCTION INDUSTRIELLE** de la zone euro, ajustée des variations saisonnières, a augmenté de 1,1 % au mois d'août 2001 par rapport au mois de juillet, après une baisse de 1,3 % en juillet et une hausse de 0,8 % en juin. En août 2001 par rapport à août 2000, la production industrielle a progressé de 0,4 % dans la zone euro et est restée stable dans l'UE15.

■ **APRÈS AVOIR ENREGISTRÉ LA PLUS FORTE BAISSE** de tous les secteurs en juillet 2001, la production de biens de consommation durables a repris en août avec une hausse de 3,1 % dans la zone euro et de 2,6 % dans l'UE15. L'indice des biens d'investissement a augmenté de 2,2 % dans les deux zones. Les biens intermédiaires ont progressé de 0,5 % dans la zone euro et de 0,7 % dans l'UE15, alors que les biens de consommation non durables ont augmenté respectivement de 0,3 % et de 0,5 %. Seul le secteur de l'énergie a baissé : - 0,3 % dans la zone euro et - 0,5 % dans l'UE15.

Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
PRODUCTION INDUSTRIELLE (août 2001, en %)											
Sur un an	0,0	0,4	-0,3	- 0,1 (7/01)	2,8	2,1	-1,5	-1,5	- 2,3	ND	ND
Sur un mois	1,1	1,0	2,1	-0,2 (7/01)	3,3	0,0	0,6	0,7	1,0	ND	ND
PRIX À LA CONSOMMATION (septembre 2001, en %)											
Sur un an	2,4*	2,7*	2,1	1,9		1,6*	2,6	5	1,3	2,7 (8/01)	-0,7 (8/01)
Sur un mois	0,3*	0,3*	0,0	0,2	0,0	0,2*	0,1	1,1	0,3	0,1 (8/01)	0,4 (8/01)
PIB EN VOLUME (2e trimestre 2001, en %)											
Sur un an	1,7	1,7	2,0**	2,4**	3,3**	2,9**	2,4**	2,8**	2,7**	1,2	- 0,7
Sur trois mois	0,1	0,1	0,4**	0,5**	1,0**	0,5**	0,8**	0,1**	0,5**		- 0,8
DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)											
2000	0,3	1,2	1,3	0,0	- 0,3	- 1,3	- 0,3	2,0	4,4	1,0 (1999)	- 7,6 (1999)
DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)											
2000	69,6	64,1	60,7	110,3	60,7	57,6	110,5	56,1	42,8	59,3	105,4 (1999)
SOLDE COMMERCIAL EXTRACOMMUNAUTAIRE (en milliards d'euros, août 2001)											
	- 3,2*	5,4*	8,8 (7/01)	0,1 (7/01)	- 3,1 (7/01)	0,6 (7/01)	2,3 (7/01)	1,0 (7/01)	- 6,1 (7/01)	- 39,7 (3/01)	8,6 (3/01)
INVESTISSEMENT (FBCF) (1er trimestre 2001, en %)											
Sur trois mois	- 0,6	- 0,4	- 2,4	1,1**	2,0	0,9	0,6	0,0	- 2,7	0,6	- 0,1

* provisoire ** 1er trimestre 2001

Pour plus d'informations : http:/europa.eu.int/eurostat.html

PAYS ÉMERGENTS

▼ Le Liban dans l'impasse financière

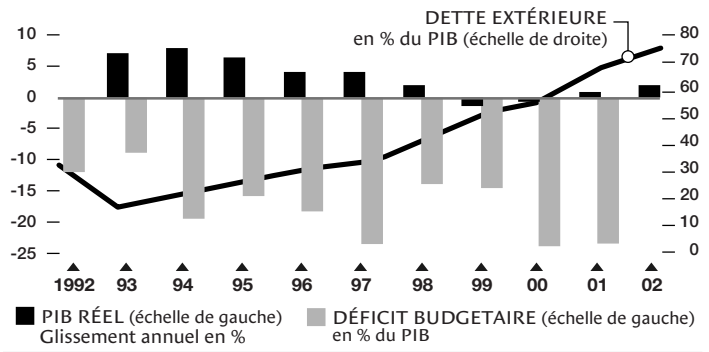

Sources : FMI, CDCIXIS

■ **LE LIBAN EST FINANCIÈREMENT** dans l'impasse, et se trouve au bord de la crise économique depuis six mois. Le paiement des intérêts de la dette représente 80 % des recettes fiscales et le déficit budgétaire atteint 23 % du produit intérieur brut.

■ **SANS REPRISE ÉCONOMIQUE** et sans nouveaux investissements, le pays du Cèdre pourrait devenir une des priorités de l'action des institutions financières internationales. Ce qui serait un paradoxe pour un pays qui a toujours refusé ce type d'aide.

■ **LES PRESSIONS SUR LA MONNAIE** sont fortes et il semble que le financement de l'Etat par les banques locales ait fait son temps. Le climat régional et international ne favorise évidemment pas un redressement de la situation.

Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
CONSOMMATION DES MÉNAGES	- 0,4 % (octobre)	+ 3 %
TAUX D'ÉPARGNE	16,9 %	+ 1,6 %
POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES	- 0,3 % (2e trim. 2001)	NC
COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards d'euros) (solde cumulé sur 12 mois)	2,1 (août 2001) 2,6 (9/00-8/01)	+ 2,4 - 3,4
ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*	- 3 (octobre)	- 3**
ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	- 57 (octobre)	+ 24**
CRÉATIONS D'ENTREPRISES	22 122 (oct.)	- 0,5 %
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***	3 180 (juin)	+ 6 %

* solde de réponses, cvs, en % ** solde net douze mois auparavant *** par date de jugement

Sources : Insee, Douanes

INNOVATION

▼ Les Français utilisent peu les sites gouvernementaux

Pourcentage de la population qui a utilisé des services en ligne de sites gouvernementaux au cours des 12 derniers mois

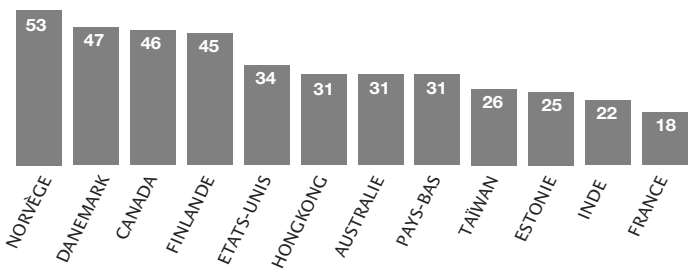

Source : Taylor Nielsen Sofres

■ **DEUX PAYS DU NORD** de l'Europe sont une fois de plus en tête du palmarès mondial sur l'utilisation des sites gouvernementaux, réalisé par Taylor Nelson Sofres, publié le 8 novembre. Alors que les Français sont plus nombreux que la moyenne des 27 pays étudiés à utiliser Internet, ils se connectent en revanche moins aux sites gouvernementaux.

■ **CE SONT LES 25-34 ANS** qui consultent le plus les sites gouvernementaux, soit une population plus âgée que celle des internautes les plus assidus.

■ **LA RECHERCHE D'INFORMATIONS** est l'usage le plus fréquent (20 % des applications), suivi du téléchargement de formulaires administratifs (9 %), de l'envoi d'informations personnelles (7 %) et du paiement de services ou de produits (6 %).

■ **LA SÉCURITÉ** est l'un des principaux freins cités.

UN CHIFFRE

– 66,7

L'INDICATEUR DE CONJONCTURE AMÉRICAIN EN OCTOBRE 2001

La valeur de l'indicateur avancé de retournement conjoncturel (IARC) pour les Etats-Unis, élaboré par le Centre d'observation économique (COE) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, se situait à – 66,7 en octobre 2001. Ce point bas de la conjoncture se situe dans la zone (– 80 à – 60) qui indique, selon les experts du COE, une possibilité de rebond conjoncturel de l'économie américaine au cours des neuf prochains mois. *« Il faudra que l'indicateur franchisse à nouveau le seuil de – 80 pour obtenir un fort signal de reprise dans les trois mois. Sous l'effet des attentats du 11 septembre, la confiance des ménages et des entreprises s'est effondrée, rendant caduc le fort signal de reprise que l'indicateur IARC avait émis en juillet. Par contre, l'ajustement des stocks touche à sa fin, et la forte baisse des taux d'intérêt initiée depuis le début de l'année devrait commencer à produire ses effets. »*

L'indicateur avancé IARC synthétise l'information fournie par six indicateurs conjoncturels sélectionnés pour leur capacité prédictive des points de retournement conjoncturel. Il s'agit de l'indice boursier Standard & Poor's 500 ; de l'écart de taux d'intérêt (taux des obligations du Trésor à 10 ans moins taux des bons du Trésor à 3 mois) ; d'une enquête mensuelle sur la production auprès des chefs d'entreprise (NAPM) ; des anticipations des consommateurs sur leur situation personnelle et sur la situation économique (Conference Board) ; de l'indicateur de stocks dans l'industrie manufacturière (Census Bureau) en écart à la tendance ; des permis de construire pour des logements en écart à la tendance.

Le Japon en récession pour la deuxième fois en trois ans

L'archipel nippon est, économiquement, la première victime des attentats du 11 septembre

Si l'Europe s'interroge encore sur la possibilité d'amortir les effets des attentats et de la récession américaine, un tel débat n'est pas de mise au Japon. Le retour de la récession ne fait pas de doute : la croissance pour l'année fiscale 2001-2002 devrait avoisiner – 0,9 %, alors que la prévision officielle était initialement de + 1,7 %. Le ministère de l'économie et la banque centrale sont en accord sur ce point et s'apprêtent à entériner la plus forte contraction de l'activité depuis vingt ans. Le plus mauvais chiffre était jusqu'alors celui de l'année 1998-1999, avec – 0,6 %, au creux de la crise bancaire. L'économie nippone entre ainsi en récession pour la deuxième fois en trois ans. Il est vrai qu'affaibli par une décennie de crise et très dépendant de ses relations avec les Etats-Unis, l'archipel n'a aucune marge qui lui permettrait de résister à la tourmente internationale, d'autant qu'un fléchissement s'est amorcé dès le deuxième trimestre de 2001.

Les Japonais sont particulièrement sensibles à l'environnement actuel, qui leur rappelle le sinistre épisode de l'attaque au gaz sarin dans le métro de Tokyo en 1995. Des préoccupations concernant la maladie de la vache folle, après la confirmation d'un premier cas le 22 septembre, contribuent à la dégradation du climat. La consommation avait été, en 1991, peu affectée par la guerre du Golfe, mais les Japonais étaient alors plus sereins avec un taux de chômage de 2 % seulement. L'évolution du Tankan, indice de confiance publié par la Banque du Japon, montre clairement que les patrons japonais partagent les craintes ressenties par leurs concitoyens. Avec une évolution des prix aux alentours de – 1 % sur un an, des interrogations sur une entrée en déflation ressurgissent même. Et des pressions émanent à nouveau du Parti libéral démocrate (PLD) au pouvoir, afin que la banque centrale fixe désormais un objectif d'inflation.

Parmi les multiples indicateurs préoccupants, les consommateurs japonais retiendront surtout la montée du taux de chômage à 5,3 %, soit 3,57 millions d'individus. Le ministre du travail, Chikara Sakaguchi, estime même que la situation de l'emploi a atteint un stade d'urgence, tandis que selon le PDG de Fujitsu, Akikusa Naoyuki, « l'emploi à vie » est en train de s'effondrer. Cette évolution reflète la destruction de 840 000 emplois en un an, sur un total de près de 65 millions. En particulier l'industrie manufacturière a perdu 4,9 % de ses emplois sur la période et la construction 4,3 %. Le taux de chômage avait été contenu sur la crête des 5 % depuis trois ans, mais cette situation apparaissait à chacun comme un palier. Si ce niveau semble modeste observé de France, il ne faut pas perdre de vue que les agents économiques réagissent surtout aux tendances. Et, dans le cas nippon, les consommateurs anticipent un accroissement inéluctable ; leurs craintes sont d'autant plus vives que le système social est mal adapté à un chômage plus massif et de plus longue durée.

L'enjeu ne préoccupe pas uniquement les salariés et leur entourage : une revendication essentielle du Nikkeiren, syndicat patronal, est de voir le gouvernement contribuer à sécuriser les emplois. Une des voies serait de limiter les délocalisations vers le reste de l'Asie. Le ministre des finances, Masajuro Shiokawa, a annoncé la volonté du gouvernement d'aider le secteur des technologies de l'information à conserver sa production au Japon. La délocalisation vers la Chine et l'Asie du Sud-Est de grands groupes comme NEC ou Toshiba s'est en effet accélérée depuis la fin de la bulle sur les technologies de l'information. Les firmes nippones sont attirées par des salaires vingt fois inférieurs en Chine, selon l'Institut japonais du travail. Les plans de suppressions d'emplois se multiplient : 15 900 pour Hitachi, 21 000 pour Fujitsu. D'autres groupes, comme Sharp, préfèrent toutefois réduire les salaires de 10 % ou 20 % en échange d'une stabilisation de l'emploi.

Que peut faire le gouvernement pour affronter à nouveau la récession ? Ce problème posé au premier ministre Junichiro Koizumi est assez classique au Japon. Contrairement à George W. Bush, qui a hérité d'une situation encore florissante, Koizumi a surtout repris un passif alourdi par chacun de ses prédécesseurs. Il a cependant affiché sa volonté de réformer la mécanique économique japonaise. Mais il sera difficile d'engager des réformes alors qu'une opposition interne au Parti libéral démocrate se manifeste pour venir au secours des activités traditionnelles selon les recettes classiques des années 1990. Ce débat traverse même le gouvernement, avec une opposition frontale entre le ministre des finances et le ministre de l'économie. La popularité de Junichiro Koizumi, qui reste hors norme (80 % selon le journal *Mainichi Shimbun*), ne sera pas forcément un atout suffisant pour progresser au milieu de telles contradictions. Son style de gouvernement, en prise directe avec le grand public, ne lui permet pas d'occulter totalement le pouvoir des factions du PLD et de la bureaucratie.

En conséquence, rien n'est encore tranché. Le gouvernement a juste engagé, « pour voir », un plan de relance – le onzième en onze ans – assez modeste de 3 000 milliards de yens (27,7 milliards d'euros), à comparer avec les plans des années précédentes qui avoisinaient les 10 000 milliards (92,4 milliards d'euros). Sur ce total, 550 milliards de yens (5,08 milliards d'euros) seront consacrés à la création d'emplois par les gouvernements locaux dans des domaines aussi divers que l'enseignement, la police ou la protection du patrimoine forestier. Mais l'enjeu réel est la possibilité d'étendre le filet de sécurité pour les chômeurs qui perçoivent actuellement des indemnités limitées à 330 jours. A l'avenir, ils pourraient être indemnisés plus longuement, à condition de suivre une formation.

DOSSIERS BRÛLANTS

Mais une partie de la coalition parlementaire et même certains ministres – dont Takeo Hiranuma, en charge de l'économie – réclament l'adoption d'un collectif budgétaire supplémentaire à hauteur de 4 000 milliards de yens (36,96 milliards d'euros). Junichiro Koizumi est sur une ligne plus stricte afin de limiter un endettement public qui devrait atteindre en mars 2002 666 000 milliards de yens (6 099 milliards d'euros), soit 130 % du produit national brut (PIB). Le premier ministre est tenu par l'engagement pris durant sa campagne de limiter les émissions annuelles d'obligations d'Etat à 30 000 milliards de yens (277,2 milliards d'euros).

Une hausse non contrôlée de l'endettement public aurait de surcroît comme conséquence d'augmenter les taux à long terme et de provoquer une dégradation de la valeur du portefeuille obligataire des banques nippones. Et c'est là un des dossiers toujours brûlants. Le premier ministre s'est engagé à traiter en priorité le problème des mauvaises créances des banques au cours d'une période d'ajustement intensive de trois ans. Les autorités estiment que les quinze grandes banques ont en bilan 18 000 milliards de yens (166 milliards d'euros) de ces créances, mais les estimations de Goldman Sachs sont quatre ou cinq fois supérieures. Le retournement brutal de la conjoncture fait ressurgir la question du recours aux fonds publics pour recapitaliser les banques, comme ce fut le cas en 1999. Une telle mesure serait très impopulaire. Il est possible qu'elle soit un passage obligé si la récession vient dégrader encore les bilans bancaires.

La Banque du Japon ne prévoit pas de retour de la croissance avant le début 2003. Cette prévision, dans un climat aussi incertain, a comme seul sens d'indiquer clairement que le Japon ne traverse pas un « trou d'air » d'un ou deux trimestres. L'Histoire dira peut-être que le Japon aura été – économiquement s'entend – une victime des attentats du 11 septembre au même rang que les Etats-Unis. Pour prévoir les capacités de rebond de l'une et l'autre de ces économies, il convient de se souvenir que les Etats-Unis ont eu dans les années 1990 une croissance du PIB moyenne proche de 4 % l'an, contre seulement 1 % pour le Japon. Cette décennie d'atonie place désormais l'économie nippone à la merci d'un choc externe.

Patrice Geoffron
Professeur à l'université Paris-XIII-Villetaneuse
(geoffron@seg.univ-paris13.fr)

▼ La confiance est en baisse

Evolution du Tankan, indice de confiance de la grande industrie japonaise

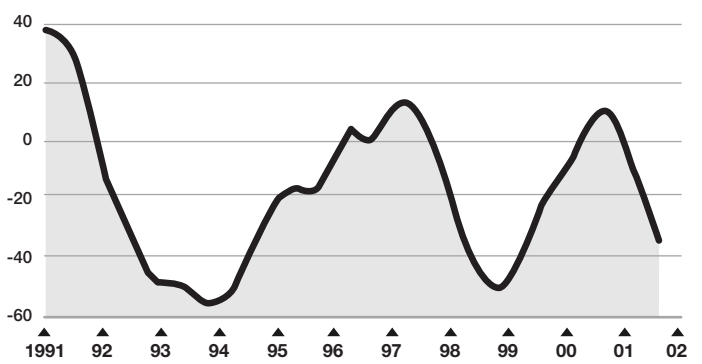

Source : Boj

Les vraies leçons de Doha

par Patrick A. Messerlin

A Doha (Qatar), la conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devait lancer un nouveau cycle de négociations. C'est chose faite avec un « programme de travail » en dix-neuf points que l'on peut grouper en trois volets. Le volet économique propose de libéraliser progressivement des produits agricoles et des services, d'ouvrir les secteurs encore fermés dans l'industrie et de mieux définir les « droits de propriété intellectuelle », notamment en matière de médicaments et d'appellations d'origine (vins). Le volet institutionnel veut vérifier la bonne mise en œuvre du cycle de l'Uruguay, remettre au pas des instruments qui, comme l'antidumping, réintroduisent facilement de la protection dans les secteurs déjà libéralisés, examiner le traitement « spécial et différencié » accordé aux pays en développement (PVD), etc. Enfin, le volet politique couvre la transparence dans les marchés publics, les relations entre OMC et accords internationaux sur l'environnement, voire des négociations sur l'investissement et la concurrence à lancer en 2003.

Doha donne deux leçons. D'abord, un nombre encore accru de PVD a activement participé aux négociations. Lors de l'Uruguay Round, une douzaine de PVD (Argentine, Brésil, Inde, Mexique, etc.) avaient joué un rôle important, mais, au final, tout s'était joué entre l'Europe et les Etats-Unis. A Doha, outre le Qatar, pays invitant, le Botswana, l'Egypte, le Guatemala, le Nigeria, la Tanzanie, la Thaïlande, etc. sont entrés dans la danse, certains jouant un rôle important jusqu'à la fin. Cette évolution montre qu'il est faux d'accuser les pays industrialisés de vouloir tailler l'OMC à leur mesure. Simplement, il y a dix ans encore, la plupart des PVD ne voyaient pas l'intérêt d'être membre de l'OMC, ni de puiser dans des ambassades généreusement pourvues les diplomates nécessaires à Genève.

Cette participation accrue a une autre conséquence essentielle : parler des PVD en général n'a plus de sens. L'Inde l'a appris à ses dépens. A Doha, elle a cru pouvoir se comporter en porte-parole attitré des PVD. Ceux-ci lui ont fait comprendre que cette époque était révolue. Cette évolution a été amplifiée par l'« effet Chine ». Impassible face aux mouvements antiglobalisation, celle-ci a vigoureusement agi pour ne pas voir son entrée à l'OMC retardée par les contre coups des actions terroristes du 11 septembre. Et elle donne indirectement un coup sévère au tiers-mondisme traditionnel en acceptant de ne pas accéder à l'OMC avec tout le « *traitement spécial et différencié* » accordé généralement aux PVD. Le succès économique chinois, qui tranche avec la langueur indienne, confirme que ce traitement spécial est souvent illusoire, et parfois fort coûteux, pour les PVD.

La seconde leçon de Doha est le dramatique manque d'information en France sur les négociations de l'OMC, un vide qui a souvent permis une désinformation nourrie par les lobbies. Ainsi, il a été répété à l'infini que l'Europe s'était largement ouverte en matière agricole depuis l'Uruguay Round. C'est faux. Entre 1995 et 2000, les importations européennes de produits agricoles ont augmenté de moins de 1 % par an, et leur part dans les importations totales européennes a baissé de 25 %. Cette stagnation reflète le maintien de fortes barrières à l'importation : en 1999-2000, la politique agricole européenne (PAC) accorde une protection équivalant à des droits de douane de 55 %-80 % dans les céréales, de 100 % dans le beurre, de 250 % dans le sucre, soit une protection moyenne de l'agriculture européenne de 80 %, le niveau atteint dès les années 1980 ! Pas étonnant dans ces conditions que, comme le note l'étude récente des chambres d'agriculture de Normandie, le cycle de l'Uruguay n'ait pas eu d'effet sur l'agriculture française.

On a présenté l'initiative « Tout sauf les armes » prise par l'Europe comme un modèle d'aide aux PVD. Mais on a souvent oublié de préciser que celle-ci n'élimine les barrières européennes sur les bananes, le sucre et le riz (trois exportations essentielles) qu'en 2006-2008 au plus tôt

En d'autres termes, si la situation des agriculteurs s'est détériorée, c'est dû à la PAC, qui déprime les prix en Europe et menace les agriculteurs des PVD, pas à une libéralisation inexistante. Cette désinformation frappe d'autant plus que le poids du secteur agricole est faible en France : 2,5 % du produit national brut (PNB) et de la population active, moins de 20 % de la population non urbaine. Et d'autant plus que l'OMC permet une solution simple à concevoir : d'une part, réduire les subventions accordées à ces 25 % d'exploitations agricoles qui absorbent 70 % des subventions européennes, alors que, pour la plupart, ces exploitations seront aptes à affronter la concurrence étrangère derrière les droits de douane modérés qui subsisteront après la fin du Round de Doha, pour les cinq-quinze ans à venir ; d'autre part, maintenir les aides actuelles – mais sous forme de subventions directes au revenu – aux petits agriculteurs, car ces derniers n'ont guère d'impact sur les marchés mondiaux, et ne posent donc pas de problèmes sérieux à l'OMC.

Le second exemple concerne le cas des brevets dans les médicaments. On n'a pas dit que, des trois cents médicaments jugés essentiels pour les PVD par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), seulement 5 % environ sont sous brevet, ni que les PVD qui se plaignent de prix élevés des médicaments imposent des droits de douane allant jusqu'à 30 %, ni que les marges de distribution dans les PVD montent jusqu'à 150 % (40 % dans les pays industrialisés). On a passé sous silence les sévères obstacles que les PVD producteurs de médicaments s'imposent entre eux. Et on n'a pas décrit les échecs rencontrés par les campagnes de distribution gratuite de médicaments dans les PVD. En somme, on a éliminé toute information pouvant suggérer que le prix d'un médicament générique produit dans un PVD ne diffère de celui du médicament sous brevet que dans des conditions de concurrence suffisante. Ce qui pose une question : a-t-on voulu favoriser les consommateurs de médicaments dans les PVD, ou – et c'est très différent – leurs producteurs ?

Enfin, on a présenté l'initiative de « Tout sauf les armes » prise par l'Europe comme un modèle d'aide aux PVD. Mais on a souvent oublié de préciser que celle-ci n'élimine les barrières européennes sur les bananes, le sucre et le riz (les trois exportations essentielles des PVD en question) qu'en 2006-2008 au plus tôt. Et on n'a pas replacé cette initiative dans le cadre général de la politique européenne. Celle-ci tend à imposer aux PVD concernés une « réciprocité » totale, c'est-à-dire l'élimination des droits de douane des PVD sur leurs importations d'Europe, et donc la perte des recettes douanières correspondantes. Certes l'Europe promet une aide compensant ces pertes fiscales. Mais qui ne voit le problème crucial de souveraineté créé par une telle approche ? Un Etat se construit avec des instituteurs, des policiers et des douaniers. Pourquoi l'Europe ne propose-t-elle pas une « réciprocité limitée » aux PVD partenaires, leur demandant d'adopter un droit de douane unique sur toutes leurs importations (n'avons-nous pas un taux unique de TVA ?) et suffisant pour stabiliser les recettes douanières. Ce serait une solution bien préférable pour l'OMC, cette institution soucieuse de la souveraineté des Etats membres.

***Patrick Messerlin** est directeur du Groupe d'économie mondiale (GEM) de Sciences-Po. Il est l'un des conseillers de Mike Moore, directeur général de l'OMC.*

LIVRES

par Philippe Simonnot

Braudel s'est trompé de cinq siècles !

L'Economie mondiale – Une perspective millénaire, d'Angus Maddison (Etudes du centre de développement de l'OCDE, 400 p., 29 €, 190,23 F).

Epoustouflant ! Il n'est guère d'autre adjectif pour qualifier le dernier ouvrage d'Angus Maddison. L'auteur s'était déjà fait remarquer il y a quelques années en calculant le produit intérieur brut (PIB) mondial en 1820 (*Le Monde* du 24 novembre 1995). Cette fois, il est remonté jusqu'à l'an mil, avec même des incursions jusqu'au début de notre ère, avec pour chaque période des précisions chiffrées par grandes zones géographiques. Les résultats sont à la fois passionnants et décapants. Certes, les calculs statistiques de Maddison seront une fois encore accueillis avec scepticisme. Si, déjà au XXIe siècle, le PIB n'a pas beaucoup de sens pour calculer le bien-être de nos contemporains, que dire de l'application de ce concept à l'époque de Charles-Quint ou de l'empire des Ming. Mais la richesse d'aujourd'hui ne s'est pas produite d'un seul coup, et si, à partir d'une variable mieux connue – la croissance démographique – et en se servant de repères historiques, on applique rétrospectivement à l'état actuel du monde des séries de taux de croissance, il n'est pas stupide d'en déduire ce qu'il en était il y a mille, voire deux mille ans. Ou alors il faut renoncer à toute tentative de quantification en histoire économique.

De fait, Maddison lance ici à toute une école historiographique un défi qui devra être relevé. L'auteur prétend que le décollage économique de l'Europe a commencé plus tôt qu'on ne l'a dit : au XIe siècle. Une ascension d'abord très lente, mais qui a fait tout de même qu'en 1820 le revenu européen avait triplé. Ensuite ce fut la croissance géométrique que l'on sait. Il s'ensuit que dès le XIVe siècle, en termes de revenu par habitant, l'Europe a rattrapé la Chine (à l'époque, la première économie de l'Asie). Or que disait Fernand Braudel dans son œuvre monumentale, *Civilisation et capitalisme* (1985) ? *« Qu'il est pratiquement hors de doute que l'Europe était moins riche que les mondes qu'elle exploitait* [Chine comprise]*, même après la chute de Napoléon. »* Braudel ne faisait que reprendre la thèse défendue en 1981 par Bairoch et Lévy-Leboyer pour lesquels la Chine devançait largement l'Europe de l'Ouest en 1800. Bairoch, remarque Maddison en passant, *« a en fait fabriqué de toutes pièces des arguments pour étayer cette hypothèse »*.

Considérable est l'enjeu de cette querelle d'historiens. Si Bairoch avait raison, une grande partie du retard du tiers-monde pourrait être attribuée à l'exploitation coloniale, et l'avance prise par l'Europe ne pourrait plus s'expliquer par ses découvertes scientifiques, ses institutions et des siècles de lente accumulation. Mais pour Maddison, il ne fait guère de doute que *« Bairoch et ses disciples ont tout à fait tort »*. Notre auteur n'en dénie pas pour autant le rôle de l'exploitation coloniale, il en démontre même toute la perversité, dans le cas du Mexique, avec une rigueur implacable, mais, observe-t-il, cette exploitation coloniale *« se comprend mieux si l'on considère de façon plus réaliste la force de l'Occident et la faiblesse de l'Asie aux alentours de 1800 »*. Le gant est jeté, et avec quelle insolence. Sera-t-il relevé, et par qui ?

COURRIER

CONSEIL D'ANALYSE ÉCONOMIQUE

Je vous serais reconnaissant de porter à la connaissance de vos lecteurs la mise au point suivante concernant l'article de Serge Marti publié dans « Le Monde Economie » du 6 novembre 2001, intitulé « Quand Porto Alegre entre à Matignon » : 1/J'ai été nommé au Conseil d'analyse économique (CAE), non pas en tant que président du conseil scientifique d'Attac, mais à titre personnel, comme c'est le cas de tous les membres du CAE. Le Conseil d'analyse économique est, en effet, une instance d'étude et de réflexion, composée d'économistes français et étrangers indépendants, nommés pour leurs compétences individuelles dans des champs disciplinaires et méthodologiques différents. Dans ces conditions, ma nomination au CAE n'a certainement pas la signification politique que vous lui donnez. Vos expressions, telles que *« Porto Alegre entre à Matignon »* ou *« Porto Alegre rejoint Davos »*, sont donc en décalage total avec le rôle et le fonctionnement réels du Conseil d'analyse économique que vous semblez méconnaître. 2/S'il est vrai que les médias réduisent souvent Attac à un rôle d'*« anti-mondialisation »*, je suis étonné qu'un journal comme le vôtre, qui dit chercher à promouvoir une information de qualité, ramène les positions d'Attac uniquement à des *« slogans »* contre. C'est là une analyse singulièrement réductrice !

Je vous rappelle que, dès sa création, Attac n'a cessé de faire des propositions précises et argumentées afin de promouvoir *« une économie au service de l'homme »*, qu'il s'agisse de la taxe Tobin, de la réforme des institutions financières internationales, des règles à appliquer aux licenciements boursiers ou du financement des retraites, pour ne citer que quelques exemples qui sont bien connus, je crois, des observateurs attentifs de notre vie économique et sociale.

Dominique Plihon, professeur à l'université Paris-Nord, membre du Conseil d'analyse économique (CAE)

EUROLAND

Je me permets de vous écrire car j'ai lu avec intérêt votre article intitulé « Patriotisme mal récompensé » (« Le Monde Economie », du 25 septembre). J'ai cependant été choqué, en le lisant, de constater que l'anglicisme *« Euroland »* est utilisé dans la dernière phrase pour qualifier la zone euro. En effet, comment se fait-il que cet anglicisme impropre soit encore employé au *Monde* alors que l'Académie française a émis un avis très clair (publié dans votre journal) condamnant l'emploi de ce terme ? Jean-Pierre Colignon lui-même, le chef du service correction du *Monde,* écrit, dans un article publié dans les « Dossiers et Documents » de février 1999, je cite : *«..., il n'en demeure pas moins que le rejet d "Euroland" se justifiait. Non pas seulement parce qu'il s'agissait d'un anglicisme, mais aussi – et surtout, peut-être – parce que l'on se trouvait en présence d'un mot chargé d'ironie, de dérision... En effet, il semble avéré que les milieux boursiers et financiers anglo-américains qui ont lancé le terme l'ont fait sciemment par comparaison avec Disneyland et Legoland (nom des parcs d'attractions de la firme de jouets Lego, sis à Bellund, au Danemark, à Windsor, et aussi en Californie). »*

L'Académie française a également publié le communiqué suivant le 7 janvier 1999 : *« L'Académie française, dans sa séance du 7 janvier 1999, a examiné le problème posé par le choix d'un nom désignant le nouvel espace monétaire européen. Elle déconseille l'emploi d'Euroland, car il ne s'agit pas de nommer un État souverain ni même une confédération, mais seulement l'aire d'application d'un traité. Elle fait observer qu'il n'est jamais fait état de Dollarland ou de Sterlingland, mais qu'il existe la zone franc, la zone sterling, la zone dollar. L'Académie française déclare donc que c'est le terme de zone euro qui doit être employé en France et dans les pays francophones. Zone euro est d'ailleurs le terme déjà employé par la Banque de France et les administrations françaises. »* Je pense qu'il serait donc souhaitable d'employer le terme français à l'avenir et de bannir l'anglicisme, dont l'emploi est superflu.

Louis Mariani (par e-mail)

AFRIQUE

« Dans un récent numéro du « Monde Economie » (daté 23 octobre 2001), Laurent Zecchini s'interroge sur le double language de l'Afrique et évoque le souhait de certains d'effacer les dettes de l'Afrique (une bagatelle : 350 milliards de dollars). Il est incontestable qu'il existe des pays pauvres et des pays riches, mais ces derniers le sont devenus par le travail de leurs citoyens, l'utilisation des ressources de leur sol et encore pour d'autres raisons. Les Etats-Unis n'ont pas toujours été la première puissance industrielle et la France d'aujourd'hui n'a pas le même visage que celle d'il y a un siècle. Depuis cinquante ans, les organismes internationaux ainsi que divers Etats dans le cadre d'une coopération bilatérale n'ont cessé de déverser des fonds vers l'Afrique. Pour quel résultat ? A part trois ou quatre pays qui sont sortis du néant, les autres ont gaspillé la majeure partie des crédits reçus. Certes, les pays riches ont le devoir d'aider les pays pauvres, c'est leur intérêt d'ailleurs, mais il faut impérativement changer de méthode et ne plus remettre ces fonds directement aux intéressés. Les organismes prêteurs devraient gérer eux-mêmes les fonds et ne verser l'aide qu'une fois les travaux effectués, les achats faits, les investissements entrepris. L'utilisation de ces fonds ne devrait être possible que sous l'étroite surveillance de ces organismes financiers. Ce serait sans doute de l'ingérence, mais l'ONU n'est-elle pas intervenue au Kosovo et en ce moment même en Afghanistan ? Il est probable que les chefs d'Etat en place refuseraient des crédits assortis de ce type de conditions. Mais il suffirait sans doute d'un peu de fermeté. Nul doute que la situation économique de l'Afrique s'en ressentirait positivement.

Marcel Chapeland (Mâcon)

PRÉCISION

Risque. L'infographie au bas de la page « une » du « Monde Economie » du 20 novembre concernait la *« répartition du chiffre d'affaires 2000 des sociétés d'assurances en risques d'entreprises »*, et non leur chiffre d'affaires global.

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS
LES CLES DE L'INFO
numéro de décembre
13 F / 1,98 €
Energie : les scénarios du futur
● Le tout-nucléaire traité diversement selon les pays.
● Les sources d'hydrocarbures en voie d'épuisement.
● Comment concilier croissance et environnement : économie et renouvellement des énergies ?
● Quelles énergies possibles pour demain ?
Et les Clés de l'info :
● Les nouveaux maîtres de Kaboul.
● La population du monde musulman condamne majoritairement la guerre.
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

PRIX ET DÉBATS

● ÉDITION 2002 DU PRIX DU MEILLEUR JEUNE ÉCONOMISTE DE FRANCE

Pour la troisième année consécutive, le Prix du meilleur jeune économiste de France sera attribué au printemps 2002. Ce prix, délivré par « Le Monde économie » et le Cercle des économistes, à partir d'un jury commun, est destiné à récompenser les travaux d'un économiste français âgé de moins de quarante ans. Les contributions retenues doivent être l'illustration de travaux portant sur l'économie appliquée, en prise avec le réel. Elles doivent aussi contribuer à promouvoir et à actualiser les débats économiques du moment.

Les candidats à ce prix, assorti d'une somme de 20 000 francs (3 049 euros) allouée par le *Monde* doivent faire parvenir, avant le 31 janvier 2002, une liste de leurs travaux, un curriculum vitae détaillé, ainsi que deux textes qui résument le mieux leur approche, à l'adresse suivante : Secrétariat de M. Patrick Artus, bureau 3055, Service FMDR, Caisse des dépôts et consignations, 56, rue de Lille, 75007 Paris.

● DÉBAT : « L'ÉCONOMIE MONDIALE EST-ELLE EN RÉCESSION ? »

Le Cercle des économistes et Euronext organisent, le jeudi 6 décembre 2001 à l'université Paris-Dauphine, de 18 h 30 à 20 h 30, un débat public autour de cette question d'actualité, en présence de chefs d'entreprise (Louis Gallois, SNCF ; Maurice Lévy, Publicis ; Michel Pébereau, BNP-Paribas ; Daniel Lebègue, Caisse des dépôts ; Marc Viénot, Paris-Europlace ; Jean-Philippe Thierry, AGF ; Daniel Bouton, Société générale ; Philippe Lagayette, JP Morgan ; Jean-François Théodore, Euronext), du président de l'université, Bernard de Montmorillon, et de membres du Cercle (Pierre Jacquet, Michel Didier, Christian de Boissieu, Jean-Hervé Lorenzi, Elie Cohen, Jean-Marie Chevalier, Anton Brender, Charles-Albert Michalet, Olivier Pastré et Jean-Paul Betbèze). Trois thèmes seront abordés : Nouvelle donne économique et nouvelle gouvernance mondiale ; Quelle politique économique pour l'Europe et pour la France ; Nouvelles formes d'intervention publique et place des marchés financiers.

Université Paris-Dauphine, grand amphitéâtre, 2e étage, place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 75016 Paris. Entrée libre.

● LE PRIX DU LIVRE D'ÉCONOMIE 2001 À JEAN PISANI-FERRY

Le Prix 2001 du livre d'économie, attribué par un jury composé de journalistes économiques et présidé par Marc Ladreit de Lacharrière, président de Fimalac, a été remis le 17 novembre à Jean Pisani-Ferry pour son ouvrage *La Bonne Aventure* (éd. La Découverte), consacré à la question de l'emploi. Ce vote a été acquis à l'issue d'un deuxième tour, les autres finalistes étant Elie Cohen pour *L'Ordre économique mondial* (Fayard) et Corinne Lepage et François Guéry pour *La Politique de précaution* (PUF). Jean Pisani-Ferry est président-délégué du Conseil d'analyse économique (CAE), professeur à l'Ecole polytechnique et professeur associé à l'université Paris-Dauphine. Ce prix, d'un montant de 50 000 francs (7 622 euros), doté par Fimalac, a été créé en 1999 à l'initiative de Luce Perrot, présidente-fondatrice de *Lire la politique*. Remis dans le cadre de la Journée du livre d'économie, qui se déroule au Sénat en présence de son président, Christian Poncelet, il est destiné à récompenser un ouvrage paru dans l'année écoulée et favorisant la réflexion sur des sujets économiques et sociaux majeurs.

● LE PRIX ZERILLI-MARIMO 2001 À CHRISTIAN DE BOISSIEU

Ce prix annuel, délivré par l'Académie des sciences morales et politiques, a été attribué à Christian de Boissieu, professeur d'économie à l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne et directeur du Centre d'observation économique (COE) de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, pour l'ensemble de son œuvre. Le Prix Zerilli-Marimo, d'un montant de 100 000 francs (15 245euros), doté par la baronne Zerilli-Marimo en mémoire de son époux, correspondant de l'Académie, est destiné à récompenser *« une œuvre mettant en valeur le rôle de l'économie libérale dans le progrès des sociétés et l'avenir de l'homme »*.

Le Monde EMPLOI

Le marché du travail plus sensible à la conjoncture qu'à la réglementation

La loi de modernisation sociale marque le retour de la régulation politique des licenciements, bien que l'on ne puisse déterminer clairement l'impact de la législation sur le fonctionnement du marché du travail. En revanche, les juges sont de plus en plus présents dans le règlement des conflits entre employeurs et salariés

Trop de protection de l'emploi tuerait-il l'emploi ? En France, le débat vient de rebondir avec la contestation virulente par le patronat du projet de loi de modernisation sociale présenté par le gouvernement, qui doit être voté le 5 décembre en dernière lecture. L'assaut est mené sur deux fronts. D'un côté, 56 chefs d'entreprise réunis au sein d'un manifeste ; de l'autre, le Medef, qui a entamé en novembre un tour de France en six meetings pour exposer ses visées économiques.

Pêle-mêle, les chefs d'entreprise dénoncent l'allongement des procédures, l'incertitude juridique et l'augmentation des coûts qui découlent du projet. *« A trop faire peser de contraintes sur les entreprises, ce sont, au-delà des apparences, les salariés que l'on pénalise »*, expliquent les « 56 ». *« La pire des méthodes est d'interdire le licenciement, en oubliant qu'entraver la sortie, c'est aussi bloquer l'entrée »*, renchérit Denis Gautier-Sauvagnac, vice-président de l'UIMM, la puissante organisation patronale de la métallurgie, pour qui la nouvelle loi *« place le chef d'entreprise en liberté surveillée et décourage l'investissement et donc l'emploi »*.

Rue de Grenelle, au ministère de la solidarité et de l'emploi, on s'étonne, ou l'on feint de s'étonner – la campagne électorale du printemps 2002 semble bien lancée... On rappelle donc au ministère que le texte *« s'adapte de manière différenciée suivant la situation des entreprises »* et que les mesures contenues dans le projet de loi visent surtout *« à faciliter la transition d'un salarié qui perd son emploi vers un autre emploi »*, en faisant en sorte que cette transition soit prise en charge par l'entreprise. Selon le Medef, entre l'ouverture et la clôture de la procédure de licenciement, le délai serait désormais de deux cent vingt-quatre jours contre une centaine auparavant. Au cabinet de Mme Guigou, on reconnaît seulement un allongement de la procédure de vingt et un jours, hors recours au médiateur.

Pour les chefs d'entreprise, lorsque l'économie ralentit, il ne sert à rien de rigidifier le marché de l'emploi. Au contraire, il faudrait l'assouplir. Reste que les relations entre les mesures de protection de l'emploi et les performances du marché du travail sont beaucoup plus complexes.

L'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), connue pour ses recommandations rituelles en faveur d'une plus grande flexibilité du marché du travail *« nécessaire à la réussite des entreprises et des économies nationales »*, s'est retrouvée bien malgré elle au cœur de la polémique. Auteur en 1999 d'une étude très complète sur « Les perspectives de l'emploi », elle a passé en revue les 27 pays membres, des plus stricts – l'Europe méridionale, la France, l'Allemagne – aux plus libéraux – les pays anglophones –, pour parvenir à la conclusion suivante : *« La rigueur de la réglementation n'a que peu d'incidence sur le niveau global du chômage. »* Cette étude empirique a déclenché un débat houleux au sein des experts, conduisant même à un communiqué de presse du secrétariat de l'OCDE pour en limiter la portée...

EURO-SCLÉROSE

« Si la question est controversée, observe Jean-Claude Barbier, chercheur au CNRS et au Centre d'études de l'emploi (CEE), *c'est que nous ne disposons pas de méthode d'évaluation économique ou économétrique indiscutable. »* L'étude de l'OCDE a cependant permis de *« relativiser la thèse de l'"Euro-sclérose" confrontée aux succès américains »*. Pour Thomas Coutrot, économiste à la direction des études du ministère du travail (Dares), *« il n'y a pas de réponse strictement économique à la question ; elle ne peut être que politique et idéologique »*. Il y a d'un côté des acteurs économiques qui souhaitent un marché du travail fluide, mais générateur d'insécurité sociale, de l'autre des responsables politiques qui sont garants de droits collectifs.

L'étude de l'OCDE met aussi en valeur plusieurs autres connexions. Une législation plus stricte augmente le travail indépendant, mais n'a pas d'incidence négative sur les taux d'emploi par âge ou par sexe. Des mesures de protection permanente n'ont pas de conséquence sur l'emploi précaire. En revanche, il existe un lien entre une législation plus stricte et les taux d'entrée et de sortie du chômage : plus la protection est forte, plus les flux d'entrée et de sortie sont limités et le volant de chômeurs de longue durée est important.

« En période de croissance ou de stabilité économique, des mesures de contrôle ou de réglementation du marché du travail ne constituent pas d'obstacles pour les entreprises », explique Jean-Louis Guérin, économiste au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). Le marché du travail français n'est d'ailleurs pas plus favorable aux salariés aujourd'hui, à l'issue de cinq ans de croissance économique : la part des salaires dans la valeur ajoutée par rapport au capital a même baissé. *« En revanche,* observe M. Guérin, *après un retournement de conjoncture, de telles mesures peuvent quelque peu ralentir la capacité d'adaptation des entreprises au choc. »* Mais *« dès lors que des pays dont les normes sociales sont plus élevées que les nôtres connaissent un chômage moins élevé, il devient difficile de mettre en accusation la législation »*.

En clair, le marché du travail dépendrait plus de la conjoncture que de la réglementation. Depuis cinq ans en France, les deux grandes tendances observables sur le marché du travail sont le recours accru à l'intérim et l'annualisation du temps de travail. De 1995 à aujourd'hui, le nombre d'intérimaires a grimpé de près de 500 000 pour atteindre 765 000 personnes début 2001. Depuis, *« en six mois, on a enregistré 100 000 intérimaires de moins et 60 000 chômeurs de plus »*, note Eric Heyer, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). De fait, les entreprises ajustent leurs effectifs via le contrat à durée déterminée et l'intérim. Et elles le font systématiquement dès qu'elles sentent un retour de l'incertitude économique.

Alain Beuve-Méry

Le recours aux tribunaux se banalise

L'appel à la justice est devenu un moyen de faire pression

Il est hors de question que les salariés reçoivent leur lettre de licenciement le 23 décembre, à la veille de Noël. Nous voulons prendre le temps de négocier le plan social », affirme Daniel Fontinha, délégué CFDT et secrétaire du comité d'entreprise (CE) de l'usine Bata-Hellocourt de Moussey-en-Moselle pour justifier l'appel qu'il devait déposer lundi 26 novembre, suite au choix du repreneur du site par le tribunal de grande instance de Metz.

Une semaine auparavant, le 19 novembre, en désaccord avec la procédure de licenciement collectif, les représentants syndicaux de l'usine claquaient la porte du tribunal avant la fin de la séance consacrée à l'examen des deux plans de reprise de cette fabrique de chaussures. *« La procédure est nulle au sens juridique du terme »*, expliquait alors Henri-José Legrand, l'avocat du CE, estimant qu'aucune proposition de mesure du plan social n'a été faite par Bata, contrairement à ce que prévoient les textes. Or, quelle que soit la solution retenue, les licenciements concernent plus de la moitié des 830 salariés, oscillant entre 430 et 550 suppressions d'emplois.

Autre litige, l'administrateur judiciaire n'a pas réuni le CE pour communiquer son rapport sur le choix du repreneur avant l'audience du tribunal du 19 novembre. *« Il nous avait faxé le dossier le vendredi, un jour où nous ne sommes pas censés travailler »*, s'insurge M. Fonthana. Ce vice de forme, conjugué à l'absence de proposition sociale, justifie l'appel. Cette procédure, si elle est acceptée, devrait permettre aux salariés d'obtenir quelques semaines de répit avant de recevoir, pour la plupart, leur lettre de licenciement.

Un délai qu'entendent exploiter à fond les représentants du personnel. *« Nous avons le sentiment que l'administrateur judiciaire voulait aller vite,* estime le secrétaire du CE. *Or, en juin, le tribunal a mis l'entreprise sous observation pour six mois. Cette période arrive à échéance le 6 janvier 2002. Nous voulons aller jusqu'au bout de ce délai pour négocier au mieux le plan social avec le groupe Bata. »*

Depuis quelques années, le recours aux tribunaux en cas de conflit social ou de licenciements tend à se banaliser. Gilles Bélier, avocat en droit du travail à Paris, y voit la conjonction de deux tendances : *« Il s'agit tout d'abord d'un phénomène de société où le recours juridique est en constante augmentation quel que soit le secteur. A cela s'ajoute l'affaiblissement classique des rapports de forces dans le monde du travail. Les salariés sont plus difficiles à mobiliser, les grèves plus difficiles à organiser. Le recours à la justice est donc un autre biais pour faire pression. »* Autre facteur d'importance dans cette évolution, *« la justice elle-même, qui a souhaité jouer un rôle moteur. Son influence ne fera que s'amplifier avec la loi de modernisation sociale, puisque la définition du licenciement économique dépendra de la jurisprudence. »* Pour M. Bélier, cela ne fera qu'augmenter *« l'insécurité juridique »*.

Tiennot Grumbach, avocat en droit du travail à Versailles, qui a notamment représenté le comité d'entreprise de Renault lors de la fermeture de l'usine de Vilvorde, souligne que les contentieux ont changé de nature par rapport à ceux des années 1990. *« Des licenciements économiques, liés aux plans sociaux et à la crise, on est passé à des licenciements "d'économies", provoqués par les restructurations et les fusions. »* Les salariés sont de plus en plus nombreux à contester ces « licenciements boursiers » effectués par des entreprises bénéficiaires, qui suppriment des activités rentables mais jugées insuffisamment compétitives comparées aux mêmes réalisées dans d'autres pays. Le droit n'apporte pas toujours de réponse. Ainsi, en cas de fusion, *« comment sont gérés les doublons de sites ou de postes ? Quelles sont les obligations des employeurs ?* s'interroge M. Grumbach. *Ce n'est pas prévu par la loi, c'est inadmissible. »*

RUPTURE ABUSIVE

En revanche, peu de licenciements économiques entraînent des recours individuels. *« La procédure est globale, il est rare qu'un salarié vienne ensuite contester un plan social »*, explique Serge Faye, ancien président des prud'hommes de Paris. *« Plus des trois quarts des dossiers traités sont des demandes de dommages et intérêts pour rupture abusive de contrat,* observe Jacques Bourquencier, chef de greffe adjoint. *Nous ne constatons aucun lien entre le nombre de litiges et la situation économique, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Le nombre de dossiers s'est stabilisé depuis quelques années et fluctue entre 15 000 et 17 000 par an »*.

Cette stabilisation s'accompagne néanmoins d'une évolution des motifs de licenciement. *« Voici vingt ans, l'argument principal pour se séparer d'un cadre était la perte de confiance ; aujourd'hui, c'est la non-réalisation des objectifs, même si ceux-ci ne sont pas toujours stipulés dans le contrat de travail »*, explique Jean-Jacques Badeigts, président du conseil des prud'hommes de Paris, représentant l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens CGT. Cependant, il reste un point noir : la durée de traitement d'un dossier. Selon les statistiques nationales, il faut en moyenne plus de dix mois pour régler un litige, un temps certes bref au regard de la justice, mais encore trop long pour un salarié.

Dominique Gallois

▼ Des législations qui restent marquées par les cultures nationales

ÉTATS	DURÉE D'INDEMNISATION	TAUX D'INDEMNISATION Salaire de référence 1 220 €*	ÉTATS	DURÉE D'INDEMNISATION	TAUX D'INDEMNISATION Salaire de référence 1 220 €*
ALLEMAGNE	de 182 j. à 974 jours	67 % ou 60 % sans enfants	IRLANDE	de 156 j. à 390 jours	~ 366 € / + suppléments familiaux
AUTRICHE	de 140 j. à 365 jours	56 % plus suppléments familiaux	ITALIE	180 jours (allocation ordinaire)	30 % allocation ordinaire
BELGIQUE	illimité	60 % (chargés de famille)	LUXEMBOURG	de 365 j. à 730 jours	80 % ou 85 % si enfant à charge
DANEMARK	1 356 jours	90 %	PAYS-BAS	de 130 j. à 1 295 jours	70 %
ESPAGNE	de 120 j. à 720 jours	70 % pendant 180 jours 60 % plus suppléments familiaux	PORTUGAL	de 305 j. à 900 jours	65 %
FINLANDE	500 jours	partie fixe : ~ 381 € + 42 % du solde. Partie fixe / salaire de référence	ROYAUME-UNI	182 jours	de 183 € à 328 €
FRANCE	de 122 j. à 1 825 jours	partie fixe : ~ 294 € + 40,4 % ou 57,4 % dans la limite de 75 %	SUÈDE	de 300 j. à 450 jours	80 %
GRÈCE	de 125 j. à 300 jours	40 % ou 50 % selon la catégorie professionnelle	MOYENNE EUROPÉENNE	de 297 j. à 726 jours	717 €

* 8 000 francs — Source : UNEDIC

Le droit français n'est pas une exception

En attendant l'application d'une directive commune à l'Union, les disparités demeurent

Contrairement à ce qu'avance le Medef, l'exception, en matière de droit du licenciement collectif, n'est pas française. Elle est plutôt britannique, et se trouve battue en brèche par la transposition progressive d'une directive européenne de 1975 à toute l'Union. Le Royaume-Uni reste, au sein des Quinze, le pays où les employeurs connaissent le moins de contraintes pour réduire leurs effectifs. La seule obligation du chef d'entreprise est la consultation des représentants du personnel dès lors que le licenciement touche plus de 20 personnes. Dans les autres pays de l'Union, la consultation préalable des représentants des salariés, l'élaboration d'un plan social et le respect de certaines règles sont de mise.

L'autorisation administrative préalable à un licenciement collectif existe toujours en Espagne et aux Pays-Bas. Dans le premier pays, la réglementation sur les licenciements collectifs s'applique à un nombre de salariés variable suivant la taille de l'entreprise. L'employeur et les représentants du personnel doivent négocier de bonne foi pour parvenir à un accord. A défaut, l'autorité publique espagnole tranche et autorise ou non les licenciements. Aux Pays-Bas, la consultation entre l'employeur et les syndicats porte sur le contenu du plan social, les indemnisations et les modalités de reclassement. La réglementation néerlandaise reconnaît au comité d'entreprise un droit de suspendre les effets de la procédure en cas de recours contentieux.

En Allemagne, l'employeur doit consulter le conseil d'entreprise et négocier sur les alternatives aux licenciements. Comme l'explique l'avocat allemand Ernst Eisenbeis, cité dans *Liaisons sociales Europe* n° 43 (15 au 28 novembre 2001), *« cette négociation entre partenaires sociaux n'est enfermée dans aucune limite de temps »*. En cas de conflit et de recours à la médiation, elle peut durer plus de six mois, mais le délai est en moyenne de cinq mois. Le contenu du plan social est également du ressort de la négociation.

En Belgique et au Danemark, l'ouverture d'un plan social dépend aussi d'un nombre de salariés qui varie suivant les effectifs de l'entreprise. Outre-Quiévrain, les représentants du personnel peuvent formuler des propositions alternatives. Souvent, les plans contiennent des mesures de préretraite et de reclassement interne, et définissent le montant de l'indemnisation. Au Danemark, la consultation doit déboucher sur un accord qui cherche à éviter les licenciements, à en réduire le nombre ou à en limiter les effets par des mesures de reclassement ou le recours à la formation. Si l'employeur viole l'obligation de consultation, il peut être condamné à verser une indemnité qui équivaut à un mois de salaire.

En Italie, la réglementation, que le gouvernement Berlusconi s'efforce cependant de réviser, s'applique dès le licenciement de cinq salariés sur quatre mois, dans les entreprises de quinze salariés et plus. L'employeur doit procéder à une notification écrite, qui ouvre la procédure et qui contient les motifs du licenciement collectif. Si la procédure n'est pas respectée, le salarié peut contester individuellement son licenciement et demander devant le juge sa réintégration, avec une indemnisation à la clé.

A. B.-M.

Concept en vogue, le harcèlement moral a donné naissance à un marché lucratif

Psychologues, avocats, consultants, proposent aux victimes comme aux entreprises des « solutions », pas toujours avec bonheur

Apparu en France voici trois ans alors que personne ne parlait de ce sujet, le dossier du harcèlement moral au travail n'en finit pas de rebondir. Le prochain épisode devrait se jouer en décembre avec l'adoption définitive de la loi de modernisation sociale dont une partie est consacrée à ce thème. La publication de deux livres avait, en 1998, servi de détonateur à la prise de conscience de l'existence de ce problème dans les entreprises : celui de Marie-France Hirigoyen, psychiatre et psychanalyste, auteur de *Le Harcèlement moral. La violence perverse au* quotidien (Syros), et *Souffrance en France* (Le Seuil) de Christophe Dejours, directeur du laboratoire de psychologie du travail au Conservatoire national des arts et métiers.

L'écho provoqué par ces ouvrages chez les victimes a suscité depuis une multitude d'initiatives pour soutenir celles-ci ou pour accompagner les entreprises. Des démarches pas toujours heureuses. Christophe Dejours déplore ainsi que *« le harcèlement moral soit mis à toutes les sauces »*. Des dérives qui ont conduit Marie-France Hirigoyen à publier, cette année, un nouvel ouvrage – *Malaise dans le travail. Harcèlement moral. Démêler le vrai du faux* (Syros) – dans lequel elle insiste sur la définition exacte du harcèlement moral.

Livres, associations, sites Internet, cabinets divers, colloques, formation se sont donc multipliés, faisant émerger un vrai marché. L'initiative la plus symbolique est le lancement récent en France par le groupe américain AIG d'une assurance pour les entreprises couvrant les litiges « rapports sociaux », dont ceux liés au harcèlement moral. L'idée vient des pays anglo-saxons, où ce type de contentieux peut coûter très cher aux entreprises. Ce risque concerne aussi, explique Alain Mourot, secrétaire général d'AIG Europe, les entreprises françaises qui ont des filiales dans ces pays, mais également les sociétés franco-françaises, surtout dans la perspective de la future loi sur le harcèlement moral qui prévoit des sanctions pénales. L'assurance, qui couvre les frais de justice ainsi que les dommages et intérêts versés à la victime, s'applique à l'employeur mais aussi à *« tout salarié présumé harceleur »* qui se retrouve devant le tribunal. La victime, elle, se débrouille comme elle peut. *« L'idée est de préserver le patrimoine de l'entreprise »*, précise Alain Mourot. L'assurance est conditionnée à la réalisation d'*« un plan de prévention sur la durée, validé par nous, sinon, nous refusons d'assurer le client ou bien nous lui appliquons une surprime ». « C'est une manière de considérer le harcèlement comme une fatalité, et un risque purement financier,* critique Marie-France Hirigoyen. *On oublie la souffrance des personnes ». « Quelle que soient la prise de conscience et la volonté de l'employeur, il ne peut pas être garant de tout ce qui se passe ou se dit dans l'entreprise »*, réplique Alain Mourot.

Dans le foisonnement actuel d'initiatives, il faudrait faire un tri. Certaines apparaissent originales, comme cette pièce de théâtre, *Harcèlement mutuel*, ou encore la publication du *Guide de l'élu d'entreprise contre le harcèlement moral au travail*, édité par Célidé, un organisme de la CFDT. D'autres démarches sont plus discutables.

Alliance et stratégie, un cabinet conseil en ressources humaines, travaille aussi bien avec le salarié harcelé qu'avec l'employeur, ce qui est déjà curieux. L'employeur peut être *« harcelé par ses équipes : par exemple le fils reprend la société du père, et le personnel fait du chantage à la grève pour obtenir quelque chose »*, explique Philippe Attal, gérant. Habituellement, on parle dans ce cas de conflit collectif, mais *« harcèlement »* est sûrement plus vendeur.

CULPABILISATION

Certains livres laissent perplexe. Christian Balicco, auteur de *Pour en finir avec le harcèlement psychologique* (Editions d'Organisation), estime ainsi, après avoir écarté le recours aux consultants extérieurs, aux syndicats, au psychologue, au psychiatre, au psychothérapeute, que finalement le *« coach peut être considéré comme une solution »*... Et il n'oublie pas, à la fin du livre, de donner son adresse... Un autre ouvrage, *Le Harcèlement moral au travail*, de l'avocat Philippe Ravisy (Delmas Express), présente 150 questions-réponses. Un concept pratique, mais pour répondre à *« Etes-vous harcelé ? »*, il propose un questionnaire en cinquante points dont le principe ressemble aux tests psycho des magazines féminins. Si vous avez répondu oui à certaines questions, il y a de grandes chances que vous soyez harcelé...

Spécialisé dans le droit du travail, côté salariés et représentants du personnel, Paul Bouaziz, avocat, signale aussi une émission de radio quotidienne qui accueille à l'antenne les salariés dont certains s'estiment victimes de harcèlement moral. Le problème, relève Paul Bouaziz, est que *« le psychiatre qui anime l'émission est un coach attaché à une grande entreprise. Or on ne peut pas traiter une victime quand on occupe la place d'employeur. Son intervention se fait dans une optique de culpabilisation du salarié »*, que l'avocat juge inacceptable.

Parmi les avocats, les consultants ou les psychologues, les risques de dérive existent également. *« Devant la faiblesse relative des syndicats et des formes classiques de solidarité, les victimes se sentent très seules et s'adressent à des intervenants extérieurs ; si certains sont honnêtes, d'autres sont véreux et en profitent pour faire de l'argent »*, souligne Christophe Dejours. Il existe cependant à Paris plusieurs consultations publiques gratuites et de qualité. *« J'ai entendu des consultants dire qu'aujourd'hui, si on veut faire du fric, il faut intervenir sur la prévention du harcèlement »*, renchérit Marie-France Hirigoyen.

Les entreprises ont aussi parfois des démarches douteuses. Certaines cherchent à s'informer, se former pour réaliser un plan de prévention, ce qui est une bonne chose, mais aussi... pour *« mieux organiser le harcèlement sans se faire prendre »*, observe Paul Bouaziz.

L'incompétence est un autre problème. *« Certains intervenants n'ont aucune connaissance du monde du travail*, déplore Christophe Dejours. *Ils sont d'ailleurs très prisés par les employeurs parce que leur ignorance et leur maladresse écartent les questions d'organisation du travail pour ne proposer que des solutions individuelles. »* Le problème, renchérit Marie-France Hirigoyen, *« c'est que très peu de gens connaissent bien le sujet du harcèlement moral, et ceux-là sont débordés. Avec la future loi, les abus risquent de s'amplifier si la pénurie de spécialistes persiste »*.

Francine Aizicovici

M. Bobeck contre Claudine

Une pièce de théâtre, jouée en entreprise, met en scène la complexité des relations entre « victime » et « bourreau »

On en entend de belles au moment du pot de départ à la retraite de M. Bobeck ! Ce directeur commercial, que les discours d'adieu disent *« hors pair »*, ne serait-il pas le véritable responsable de la dépression nerveuse qui a envoyé Claudine à l'hôpital, comme le prétend l'un de ses subordonnés ?

Quatre acteurs professionnels du Théâtre à la carte interprètent cet enchaînement catastrophique où la bêtise, le stress et la non-communication démolissent des hommes. Oui, des hommes, parce qu'il n'y a pas que Claudine à faire les frais de ce *Harcèlement mutuel,* titre de la pièce.

Au fil des saynètes, on voit M. Bobeck demander à Claudine de critiquer le fonctionnement du service où elle vient d'être embauchée... et ne pas supporter les propositions de réforme de celle-ci. On entend les ragots sur une prétendue liaison de Claudine avec un autre cadre de l'entreprise. On voit Claudine douter, puis s'isoler. Réflexions sexistes, plaisanteries douteuses, impossibilité de se défendre viennent peu à peu à bout des nerfs de Claudine.

Mais on entend M. Bobeck, mari odieux, déclarer à sa femme au retour du boulot qu'elle est *« fade »* et que son osso-buco ne vaut guère mieux..., parce qu'il s'est fait « engueuler » par son supérieur hiérarchique, dont il reprend les termes pour dévaloriser son épouse.

Le qualificatif de « *mutuel* » se révèle indispensable pour parler de ces harcèlements, parce que M. Bobeck aussi est en butte à l'hostilité sourde et active de ses subordonnés, dont il veut contrôler les notes de frais. Il se heurte à des délégués syndicaux bornés qui le stérilisent en refusant de sortir de leurs positions d'obstruction a priori. M. Bobeck aussi est harcelé.

En fin de spectacle, le public est convié à voter par Christian Poissonneau, directeur du Théâtre à la carte. Ceux qui estiment que M. Bobeck harcèle doivent brandir un carton rouge, et ceux qui pensent le contraire un bleu. Le rouge est presque unanime pour le comportement de M. Bobeck vis-à-vis de sa femme. En revanche, le vote est plus partagé dans son attitude à l'égard de Claudine, et la discussion qui s'engage sous la houlette de Jean-Pierre Gauthier, responsable avec Stéphanie Savel de l'agence ASG Conseil, coproductrice de la pièce de théâtre, dit les hésitations des spectateurs : et si l'on confondait le mauvais management humain de certains supérieurs avec un véritable harcèlement ? Peut-on être à la fois harceleur et harcelé ? Est-ce qu'une personne psychologiquement plus solide que Claudine n'aurait pas vécu comme des vétilles ses relations laborieuses avec M. Bobeck ou avec ses collègues ? Décidément, rien n'est simple.

« *C'est ce que nous voulions,* se félicitent Christian Poissonneau et Jean-Pierre Gauthier. *Aujourd'hui, le harcèlement moral en entreprise est abordé surtout sous l'angle du "petit chef" qui martyrise ses collaborateurs. Or nous avons découvert en interrogeant les directeurs de ressources humaines, les chefs d'entreprise, les syndicats et les victimes qu'il existait de nombreuses formes de harcèlement ; certaines viennent d'en haut, mais d'autres d'en bas, sans oublier que le client lui-même peut devenir un bourreau... »*

PATHOLOGIE COMPLEXE

ASG Conseil et le Théâtre à la carte ont donc conçu ce spectacle pour le vendre aux entreprises qui souhaitent prévenir le développement de comportements pathologiques pourrissant l'ambiance de travail et réduisant l'efficacité du personnel. Car « *tout dépend du terreau dans lequel germe le harcèlement* ».

Les DRH et les chefs d'entreprise qui sont conviés, chaque lundi soir, à voir la pièce au Théâtre Montmartre-Galabru et à participer au débat sont conscients qu'il leur faut faire quelque chose, mais ils ne savent pas par quel bout prendre la pathologie complexe qui a déclenché la souffrance de certains de leurs personnels.

« *Il est indispensable de prévenir, donc de sensibiliser les personnels à ce type de problèmes,* déclarent Christian Poissonneau et Jean-Pierre Gauthier. *La nouvelle loi sur le harcèlement moral oblige l'accusé à prouver qu'il n'a pas harcelé, ce qui est extrêmement difficile, pour éviter de se faire condamner à 200 000 francs d'amende et un an de prison au maximum. Les sondages font apparaître qu'un Français sur trois dit avoir été harcelé au travail : on ne va tout de même pas mettre un Français bourreau sur trois en prison ! »*

D'où l'idée de remplacer les certitudes et les condamnations communément partagées par des points d'interrogation. Une saynète est remarquablement parlante de ce point de vue : les acteurs jouent deux fois l'un des affrontements de Claudine et de M. Bobeck. Ce sont les mêmes arguments et les mêmes mots, mais l'acteur qui joue le rôle de M. Bobeck adopte un ton beaucoup moins agressif, et tout change : le carton rouge ne se justifie plus.

La représentation de *Harcèlement mutuel* peut avoir une vertu cathartique et donner à voir ce que les salariés ne veulent pas voir. Elle peut leur faire dépasser la dialectique facile du bourreau et de la victime, et leur rappeler, comme le dit Marie-France Hirigoyen dans son dernier ouvrage, *Malaise dans le travail* (éd. Syros, 2001), que « *nous sommes tous à la fois des harceleurs potentiels, d'éventuelles victimes des supérieurs hiérarchiques ou des subordonnés de quelqu'un* ».

Harcèlement mutuel, cette pièce thérapeutique, donne à sentir la souffrance qui est au terme de ces manœuvres répétées d'humiliation et d'isolement. Le processus détruit la personne inexorablement. Résonne longtemps le cri de Claudine, recrue d'avanies, qui s'écrie : « *Mais je veux exister !* »

Alain Faujas

Le théâtre-miroir

Le Théâtre à la carte a assuré 600 représentations théâtrales ou interventions de formation au cours de la saison 2000-2001. Saynètes jouées à l'occasion de festivités, pièces mises en scène pour débloquer les esprits dans une entreprise, dialogue entre les acteurs et les salariés qui viennent de subir une fusion, difficile mise en place de l'euro par une administration : les acteurs sont de merveilleux reflets de la réalité. Le scénario et la mise en scène sont soigneusement travaillés pour que le spectacle soit « plus vrai que vrai » et que tous les publics s'y retrouvent au sens propre comme au sens figuré.

On se voit sur la scène, on rit, et cet effet de miroir fait mieux comprendre que l'ennuyeux discours d'un directeur ou d'un formateur ce qu'il faut corriger.

Arrivé de Montréal en 1984, implanté en région parisienne et à Montpellier, Le Théâtre à la carte vend sa pièce *Harcèlement mutuel* comme ses autres prestations : on peut acheter la pièce seule, la pièce avec un débat, la pièce avec une mission de prévention menée par le cabinet ASG conseil. (www.theatrealacarte.fr)

LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

Le Conseil de l'Europe, acteur négligé

La construction communautaire brille de mille feux : l'euro, symbole de l'intégration monétaire et économique de cette région du monde, en est la manifestation la plus éclatante. Même la politique sociale de l'Union, aussi émiettée, aussi lacunaire qu'elle puisse être, occupe régulièrement le devant de la scène : qui n'a pas entendu parler des lignes directrices dans le domaine de l'emploi, de la représentation européenne du personnel, de la libre circulation des travailleurs, voire des droits sociaux fondamentaux ?

Par contraste, l'activité de l'autre grande organisation internationale régionale, le Conseil de l'Europe, n'est familière qu'à un cercle restreint d'initiés. C'est à peine si l'on ne confond pas le Conseil de l'Europe, qui est une organisation intergouvernementale, avec le Conseil européen, la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze. Et pourtant, le Conseil de l'Europe – qui a son siège à Strasbourg, comme le Parlement européen – a été fondé en 1949, bien avant la CEE. Il regroupe aujourd'hui 43 Etats membres, dont les 15 de l'Union européenne et, depuis février 1996, la Fédération de Russie. Il a ses propres institutions et il produit ses propres règles de droit à travers des instruments juridiques spécifiques. Sa mission est des plus vastes : il lui appartient, notamment, de défendre les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit, et plus généralement de développer la stabilité démocratique en Europe, de favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité, ou encore de rechercher des solutions aux grands problèmes de société.

Le rôle du Conseil de l'Europe en matière sociale est loin d'être négligeable. Les conventions multilatérales élaborées en son sein sont nombreuses. On peut citer pêle-mêle la Convention européenne d'assistance sociale et médicale de 1953, par laquelle, schématiquement, les Etats s'engagent à faire bénéficier les ressortissants des autres pays contractants qui sont privés de ressources suffisantes des mêmes conditions qu'à l'égard de leurs propres ressortissants. Ou encore le code européen de sécurité sociale, dont l'objet est d'encourager les Etats à atteindre un certain niveau dans le domaine de la sécurité sociale, liberté étant laissée quant aux moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ce résultat. Ce code détermine, risque par risque, les conditions minimales de protection que les Etats signataires doivent accorder. Ces textes, aujourd'hui révisés et complétés, abordent des questions encore largement ignorées par le droit communautaire.

C'est au travers de la défense des droits de l'homme, « civils et politiques », tels qu'inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme de 1951 (Convention EDH), et ceux qualifiés d'« économiques et sociaux », que l'influence du Conseil se manifeste pleinement

Autre exemple, les accords intérimaires européens de 1953 ont créé un premier statut du travailleur migrant eu égard à la sécurité sociale. Ces accords internationaux multilatéraux ont été primordiaux, notamment dans le cadre de la transformation des régimes de sécurité sociale des Etats totalitaires – Espagne, Portugal dans les années 1970, pays de l'ancien bloc soviétique depuis 1990.

Mais c'est au travers de la défense des droits de l'homme, *« civils et politiques »*, tels qu'inscrits dans la Convention européenne des droits de l'homme de 1951 (Convention EDH), et ceux qualifiés d'*« économiques et sociaux »*, énumérés dans la Charte sociale européenne de 1961, révisée depuis lors, que l'influence du Conseil de l'Europe se manifeste pleinement.

La Convention EDH est justiciable d'un tribunal international particulier : la Cour européenne des droits de l'homme. On ne compte plus les décisions portant notamment sur l'exercice du droit syndical, du droit de grève, l'égalité homme-femme ou entre nationaux et non-nationaux. Ces arrêts peuvent, comme dans d'autres domaines, avoir des conséquences drastiques sur les législations ou pratiques nationales. Ainsi la Cour, sise à Strasbourg, a jugé, dans une « affaire Gaygusuz », que le refus du bénéfice d'une allocation d'urgence de chômage à un ressortissant turc ayant travaillé en Autriche et continuant à résider dans ce pays, motif pris de sa nationalité, violait la Convention EDH. Ce raisonnement a été repris par la Cour de cassation française, qui, aujourd'hui, juge illicite la condition de nationalité exigée pour le bénéfice de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité.

La Charte sociale européenne énumère, quant à elle, explicitement un certain nombre de droits sociaux fondamentaux : on y relève, outre le droit au travail, le droit à des conditions de travail équitable, le droit à la formation professionnelle, le droit à la sécurité sociale, le droit à l'éducation, le droit de la famille à une protection juridique et économique, le droit à l'intégration sociale, etc. Les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ont ratifié, pour tout ou partie, cette convention internationale se voient tenus de soumettre régulièrement un rapport sur sa mise en œuvre à un comité d'experts indépendants ; ce mécanisme de contrôle peut aller jusqu'à une recommandation d'une modification de la législation nationale par le conseil des ministres du Conseil de l'Europe.

Ces compétences importantes ont également conduit le Conseil de l'Europe à développer une intense activité de coopération intergouvernementale dans le domaine social. Celle-ci se manifeste essentiellement à travers des réunions régulières des ministres en charge des questions sociales au sein d'un conseil qui adopte des recommandations aux Etats membres du Conseil de l'Europe. Elles concernent aussi bien les travailleurs sociaux que le statut d'agents publics en Europe, ou encore la satisfaction des besoins matériels élémentaires des personnes en extrême précarité, pour n'en citer que quelques-unes des plus récentes.

Ces textes, non contraignants, ont été, avec l'intense activité de formation développée par le Conseil, des instruments d'orientation de premier plan pour la reconstruction des systèmes de sécurité sociale des pays d'Europe centrale et orientale. Etrangement, ces recommandations trouvent peu d'écho en France. Ainsi, il n'a pas été fait mention de la recommandation sur les personnes âgées dépendantes dans les récents travaux législatifs sur l'allocation personnalisée autonomie, alors même que le ministre français des affaires sociales a adopté le texte du Conseil de l'Europe ! Cet exemple illustre le peu de cas fait, chez nous, au seul lieu de dialogue paneuropéen en matière sociale.

***Francis Kessler** est maître de conférences à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.*